CRIC n° 162 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 24 juin 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE....1

ORGANISATION DES TRAVAUX....1

Examen de l'arriéré....1

AUDITIONS....1

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides....1

Désignation d'un rapporteur....1

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Palermo – Mme Marie Jacqmin.

Audition de M. Cleeren, Mme Bertrand et M. Pauluis, Membres de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG)....2

Intervenants : M. le Président – M. Sébastien Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) – Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) – M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG).

Audition de M. Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège....7

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège.

Audition de M. Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur....11

Intervenants : M. le Président – M. Grégoire Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur.

Audition de M. Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA)....15

Intervenants : M. le Président – M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA).

Échange de vues....20

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Mélissa Hanus – M. Eddy Fontaine – Mme Christie Morreale – Mme Marie Jacqmin – M. Loïc Jacob – Mme Valérie Warzée-Caverenne – Mme Céline Tellier – Mme Bénédicte Linard.

Ordre des travaux....31

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – Mme Céline Tellier.

Échange de vues (Suite)....31

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Jamila Ammi – Mme Alice Bernard.

REPRISE DE LA SÉANCE....33

AUDITIONS (SUITE)....33

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides....33

Échange de vues (Suite)....33

Intervenants : M. le Président – M. Grégoire Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur – M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) – M. Philippe Raucq, Conseiller du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) – M. Pol

Gosselin, Responsable de la cellule permanente Environnement-Santé (CPES) – M. Sébastien Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) – M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) – Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) – M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Warzée-Caverenne – Mme Céline Tellier – Mme Bénédicte Linard – Mme Alice Bernard.

REPRISE DE LA SÉANCE.....49

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....50

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du diagnostic des maladies rares et de l'accès aux soins » 50

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazaron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) chez les femmes ».....51

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazaron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le label Quality Nights ».....53

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazaron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique en matière de gestion des données médicales au niveau wallon ».....54

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie en matière de santé publique concernant la maladie des jambes lourdes ».....55

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Warzée-Caverenne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance d'une couverture vaccinale forte en Wallonie ».....56

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intégration de la médiation animale dans les maisons de repos ».....57

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moustiques exotiques ».....59

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'approche One Health ».....60

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Rachida Aït Alouha.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête de Sciensano sur l'alimentation des Belges ».....61

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge de la détresse psychique des moins de 30 ans » ;

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention du burn-out chez les jeunes »..... 63

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'essor des drogues de synthèse en Belgique »..... 65

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la non-rémunération des travailleurs en maisons de repos durant la pause repas »..... 67

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation alarmante de l'intercommunale de soins HUmani »..... 67

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fusion de deux géants de l'immobilier sur le secteur des maisons de repos et maisons de repos et de soins »..... 69

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adaptation des maisons de repos face au nombre croissant de personnes atteintes d'Alzheimer » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion de l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer »..... 70

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les retards de versements de subventions dans le secteur de la santé mentale »..... 72

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des mesures urgentes en matière de santé mentale »..... 73

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales »..... 74

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – Mme Sophie Fafchamps – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les suites à apporter au décret du 14 février 2019 relatif à l'aide aux aînés et portant modification du Livre V du Code wallon de l'action sociale et de la santé »..... 78

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Charleroi » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réduction des moyens consacrés à la lutte contre la pauvreté infantile et l'activation sociale dans les CPAS » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Liège » 79

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Jamila Ammi – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir incertain du projet ConVergences de Verviers » 81

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les projets Tubbe au sein des maisons de repos » 83

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la problématique du non-recours aux droits sociaux » 84

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de l'indexation de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) » 85

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale » 86

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – Mme Sophie Fafchamps – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation du phytomanagement pour l'assainissement des friches industrielles en Wallonie » 90

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la préservation de la santé et de l'environnement autour des aéroports wallons » 91

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'anticipation des pénuries d'eau » 93

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes concernant la recommandation de ne pas consommer les œufs à Ittre » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution aux PFAS sur le plateau de Herve » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la consommation d'œufs de poules domestiques et de légumes autoproduits dans certaines zones contaminées par les PFAS »..... 94

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le retrait de la note d'orientation sur l'écocide »..... 98

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité des déchets »..... 99

Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre les incivilités et les déchets sauvages » 100

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique (BSSA) pour encadrer la plongée en piscine »..... 101

Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les lignes du nouveau plan ENVIeS »..... 102

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création de sites pour la valorisation des terres excavées en Wallonie » 104

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le déficit d'investissement dans la transition vers une économie circulaire »..... 105

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce d'une stratégie harmonisée en matière d'égalité entre les hommes et les femmes »..... 106

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dépôts sauvages laissés par les Gens du voyage »..... 107

Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la future stratégie wallonne « Genre et santé » » ;

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouvel espace « Femme et santé » à Liège »..... 108

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les ambitions de la Déclaration de politique régionale (DPR) concernant le parcours d'intégration » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine migrante »..... 110

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de renforcer les actions contre les discriminations »..... 112

Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre avec le secteur LGBTQIA+ »..... 114

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie wallonne pour le secteur de l'économie sociale à la fin mois de juin 2025 »..... 115

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 116

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 116

Interpellations et questions orales retirées..... 116

LISTE DES INTERVENANTS..... 118

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 119

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Comme vous pouvez le constater, l'arriéré de notre Commission commence à devenir conséquent. Je propose dès lors que Mme la Secrétaire envoie un courriel à l'ensemble des secrétaires politiques afin de savoir ce que les groupes politiques souhaitent maintenir dans l'arriéré.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition, qui ne porte que sur les rapports et les avis contenus dans notre arriéré ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

AUDITIONS

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les effets sanitaires et environnementaux des pesticides.

Nous accueillons aujourd'hui :

- Mme Bertrand, MM. Cleeren et Pauluis, Membres de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG) ;
- M. Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège ;
- M. Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur ;
- M. Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA), M. Gosselin, Responsable de la cellule permanente Environnement-Santé (CPES), et M. Raucq, Conseiller du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE).

Je les remercie pour leur participation aux travaux de notre Commission et je leur souhaite un bon travail avec nous ce matin.

Avant de céder la parole aux différents intervenants, je me dois de vous signaler que l'Union des villes et communes de Wallonie a sollicité un délai supplémentaire pour la remise de son avis écrit. Son conseil d'administration ne sera en effet pas en mesure de statuer sur l'avis écrit demandé avant sa réunion du 26 août 2025.

Je propose dès lors de fixer le nouveau délai au 4 septembre 2025 – date de notre rentrée parlementaire – pour cet organisme.

Y voyez-vous un inconvénient ?

(Réactions dans l'assemblée)

Je vous remercie.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je propose Mme Warzée-Caverenne comme corapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mmes Jacqmin et Warzée-Caverenne sont désignées en qualité de rapporteuses.

Audition de M. Cleeren, Mme Bertrand et M. Pauluis, Membres de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG)

M. le Président. – La parole est à M. Cleeren.

M. Sébastien Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Je vous remercie de nous avoir invités.

La cellule Environnement de la SSMG, qui représente environ 3 500 médecins généralistes en Wallonie et à Bruxelles, est composée de 17 professionnels de la santé, dont une majorité de médecins, mais aussi un docteur en santé publique, un docteur en sciences de l'environnement, une agronome et une gynécologue. Il s'agit d'une cellule multidisciplinaire, apolitique et sans conflit d'intérêts.

Aujourd'hui, nous allons vous parler des effets sanitaires des pesticides. Nous trouvions important de commencer par la qualité des preuves, sur laquelle nous allons conclure si oui ou non il y a des effets sanitaires, et nous terminerons par les conclusions. Nous sommes devant vous parce que nous considérons que c'est un devoir à la fois légal et déontologique.

Nous ne sommes pas seuls dans le combat puisque, récemment, 2 000 professionnels de la santé ont signé notre appel à agir face aux effets sanitaires des pesticides. Notre objectif est de protéger la santé de nos patients et en particulier celle des plus vulnérables et exposés, c'est-à-dire les enfants et les agriculteurs. De nombreuses mutuelles sont en train de mener le même combat en Europe. En France, il y a une mobilisation similaire des médecins et autres scientifiques. Pour rappel, le droit à un environnement propre, sain et durable est entré dans les droits de l'homme il y a deux ans.

Afin de mieux orienter la suite des exposés, nous avons une question à vous poser. Je ne sais pas si c'est permis ou pas, mais je me lance. Qui dans cette salle pense encore aujourd'hui que les pesticides n'ont pas d'effets dangereux sur la santé ? Ceux qui, avant l'exposé, pensent que les pesticides n'ont pas d'effets sanitaires dangereux pour la santé peuvent lever la main.

Avant de nous pencher sur les effets sanitaires, il nous semble indispensable de vous donner quelques explications sur la qualité des preuves sur lesquelles nous allons nous baser pour affirmer s'il y a un danger ou pas :

- une première étude montre qu'une exposition professionnelle au chlorpyrifos – on va prendre ce pesticide comme exemple – augmente le risque d'infarctus du myocarde par deux ou par trois.
- une deuxième étude conclut que les effets observés sur les animaux, dont l'homme, comme une déficience de la mémoire et de l'apprentissage ou une réduction des capacités cognitives, pourraient impliquer différents mécanismes d'action de ce chlorpyrifos ;
- par contre, cette autre étude, parue dans le *Journal de toxicologie et de santé environnementale*, conclut que la littérature analysée montre peu ou pas de preuves que l'exposition au chlorpyrifos pourrait être nocive pour les humains ;
- enfin, la très sérieuse Agence de protection de l'environnement des États-Unis ne votera pas pour son interdiction en 2017.

Que devons-nous en penser ? Deux « études » nous montrent qu'il n'y a pas de danger et deux autres qu'il y a un danger. Si vous êtes perdu face à cela, c'est normal. En effet, les fabricants et l'industrie des produits chimiques utilisent différentes techniques pour fabriquer notre ignorance et nous laisser dans le doute. Nous allons voir, au travers des articles dont on vient de parler, que l'industrie chimique manipule les experts et les études, inonde le marché d'études de mauvaise qualité pour semer le trouble et influence les décisions publiques via les instances officielles. Je n'entre pas dans les différentes techniques puisque, a priori, elles sont bien connues. Elles étaient déjà utilisées par l'industrie du tabac, l'énergie fossile et les lobbies de l'industrie chimique.

Vous trouverez peut-être cela un peu tiré par les cheveux. Discutons-en à travers notre exemple. L'article que je vous ai montré il y a quelques minutes n'est pas une étude, mais une opinion d'experts, c'est-à-dire huit experts qui ont été engagés par la firme Dow Chemical qui fabrique ce pesticide. Y a-t-il des conflits d'intérêts ? Je vous en laisse juge.

Par ailleurs, comme le montre ce schéma sur la robustesse des preuves, les différents types d'articles scientifiques n'ont pas du tout le même poids au niveau de la qualité des preuves. Tout en bas, on voit les opinions d'experts, alors que, tout en haut, on retrouve les revues systématiques et des méta-analyses.

L'article qui montrait une augmentation des infarctus multipliée par deux ou par trois est une revue systématique. L'article qui conclut aux effets neurodéveloppementaux sur le mécanisme de la substance est aussi une revue systématique. Qu'est-ce qu'une revue systématique, sans entrer dans les détails ? C'est une technique scientifiquement rigoureuse pour essayer de rester un maximum indépendant et transparent.

En sciences, on va se poser une question précise, on va essayer d'être le plus exhaustif possible et d'aller rechercher toutes les études qui en traitent dans les différentes bases de données. Ensuite, via des critères préétablis à l'avance, on va trier les études de qualité et de mauvaise qualité. Par exemple, les études construites

avec des biais et dans lesquelles il y a des erreurs méthodologiques. On va les écarter pour conclure et réfléchir avec des études de bonne qualité. C'est ce qu'est une revue systématique et cela nous semble très important.

Ces critères pour discerner les études de bonne qualité ou pas ont été définis à l'avance. Ce sont souvent les mêmes critères utilisés pour les différentes études. Ils permettent d'inclure ou d'exclure des études. Ils permettent rigueur, reproductibilité et transparence afin de conclure aux preuves de qualité en évitant les biais.

Une première étude capitale sur les effets sanitaires du chlorpyrifos a été menée en 1965, dès le début de sa mise sur le marché, par la firme du fabricant, à savoir Dow Chemical. Trente ans plus tard, un article écrit par des scientifiques indépendants montre en long et en large des erreurs méthodologiques tellement grossières qu'elles étaient manifestement intentionnelles. Malheureusement, ces erreurs méthodologiques ont mené à une mauvaise évaluation du risque et à l'exposition de toute la population pendant près d'un demi-siècle. Les médias se font le relais de ce que je viens de vous dire.

En 2017, après des années de recherches scientifiques qui confirmaient les effets neurodéveloppementaux du chlorpyrifos, le directeur de l'Agence de protection de l'environnement a fait, après une réunion brève avec le PDG de Dow Chemical, un virage à 180 degrés en déclarant que les preuves scientifiques n'étaient pas suffisantes et que d'autres évaluations étaient nécessaires. À ce moment-là, les scientifiques de l'EPA et l'Académie américaine de pédiatrie ont insisté pour que ce pesticide soit interdit. Tout cela a nagé dans une sombre histoire de corruption dans laquelle le Gouvernement Trump a reçu 1 million de la part de Dow Chemical. Comme vous le voyez, des sommes importantes ont été utilisées à des fins de lobbying au début de cette année.

Fort heureusement, ce pesticide est interdit en Europe depuis 2020, soit 55 ans après sa mise sur le marché. On peut donc voir à quel point les techniques utilisées par le fabricant et les lobbies de l'industrie chimique, à savoir des études biaisées et des experts avec conflits d'intérêts financiers manifestes, l'influence des décideurs politiques et le déni des preuves existantes ont réussi à retarder son interdiction d'un demi-siècle pendant lequel toute la population a été exposée.

Pourquoi cet exemple du chlorpyrifos ? Tout d'abord, il s'agit de rappeler que les articles scientifiques, en fonction de leur nature, n'ont pas du tout la même robustesse. Ensuite, il est primordial de s'interroger sur les conflits d'intérêts des auteurs de ces études, mais aussi des différents experts qui vont défiler aujourd'hui devant vous. Enfin, les techniques bien connues des fabricants mènent à des catastrophes de santé publique.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertrand.

Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Quels sont les effets des pesticides sur la santé ? La toxicité des pesticides dépend de plusieurs facteurs :

- les mécanismes d'action des molécules ainsi que des coformulants ;
- la persistance de ces pesticides et de leurs produits de dégradation ;
- le fait que certains en eux-mêmes sont toxiques, avec des molécules actives cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques – la fameuse catégorie CMR – et génotoxiques.

J'ai repris l'exemple du DDT, car c'est le plus emblématique. Il a été utilisé pendant de nombreuses années, et l'on connaît aujourd'hui sa toxicité. Pour certains pesticides, ce sont davantage leurs produits de dégradation et leurs métabolites qui leur confèrent leur plus grande toxicité. Prenons l'exemple du TFA, des produits de dégradation du fipronil et encore d'autres pesticides. À nouveau, le DDT, dont le DDE est le principal produit de dégradation. On retrouve certains de ces métabolites en plus grande concentration dans notre sang. Ils sont davantage toxiques et parfois davantage mobiles et persistants.

Quand on parle de pesticides, il y a un gros angle mort. Très souvent, on considère la molécule active. C'est une erreur, car lorsqu'on utilise un produit pesticide, on n'utilise pas que la molécule active. On utilise un produit et donc une formulation de pesticide dans laquelle il y a cette molécule active – on peut prendre l'exemple du glyphosate –, mais de nombreux coformulants et des adjuvants sont ajoutés à cette molécule active.

Le gros souci de ces coformulants est qu'ils passent sous les radars. Bien qu'ils fassent partie intégrante de ces produits, ils font l'objet de peu d'études. Néanmoins, les études indépendantes qui leur ont été consacrées mettent en évidence un effet plus fortement toxique de ces formulants que de leurs principes actifs déclarés. Ce principe semble généralisable en toxicologie des pesticides, et il faut donc absolument en tenir compte aussi.

J'illustre cela avec l'exemple de l'imidaclopride. Dans ce bidon, il y a l'ingrédient actif imidaclopride – cela peut aller de 1 % à 50 % du produit fini ; ici, l'exemple est de 50 % – et les coformulants ou ingrédients faussement appelés inertes. Leur action et leur toxicité peuvent être bien plus importantes que la molécule active. On parle de diluants, d'émulsifiants, de stabilisants, de surfactants et d'additifs.

Le gros souci, c'est qu'il y a très peu de transparence sur ces coformulants. Il est très difficile de savoir ce qu'il y a dans un produit qui va être utilisé. C'est très opaque. Nous ne parvenons pas à avoir la liste officielle. Figurez-vous que des études indépendantes qui analysent les produits ont montré que, dans la formulation, on retrouve de nombreux produits et des substances. Certes, il y en a que l'on peut retrouver sur la base de données de l'EFSA, mais d'autres que l'on ne retrouve sur aucune base de données et qui font pourtant partie de ces formulations.

On peut parler des hydrocarbures aromatiques polycycliques, de l'arsenic, du plomb, des métaux lourds, des PFAS – on n'a pas le temps d'aborder tout cela, mais je pourrai vous montrer les études qui y ont été consacrées – ou du dioxyde de titane. Ce n'est qu'une petite partie de ce qui est utilisé comme produits coformulants dont il ne faut absolument pas négliger la toxicité.

M. Pauluis va évoquer le fait que de nombreux pesticides agissent comme des perturbateurs endocriniens.

M. le Président. – La parole est à M. Pauluis.

M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Je vais prendre trois minutes pour vous expliquer quelque chose qui mériterait certainement au moins une heure d'explication.

Je vous propose de partir du haut du *slide* : les défis posés par les perturbateurs endocriniens.

Les perturbateurs endocriniens sont des molécules qui sortent de la toxicologie traditionnelle. La toxicologie traditionnelle, c'est : plus vous prenez de l'alcool, plus vous allez être saoul. Ce sont en général des courbes ascendantes. Pour les perturbateurs endocriniens, ce n'est pas le cas. Il y a d'autres particularités qui font que c'est une toxicologie tout à fait particulière.

Tout en haut, vous voyez l'âge de l'exposition. C'est ce que l'on appelle la fenêtre de susceptibilité. Dans cette fenêtre de susceptibilité, vous allez surtout trouver le fœtus et l'enfant dans les 1 000 premiers jours de sa vie. Pour nous, c'est une priorité. Il faut savoir qu'un enfant qui naît aujourd'hui en Belgique a environ 300 xénobiotiques dans son cordon ombilical. Des xénobiotiques sont des molécules fabriquées par l'homme et qui ne doivent pas se trouver là.

Le deuxième point concerne la dynamique dose-réponse non traditionnelle. Cela veut dire que ce n'est plus une courbe ascendante classique – « au plus d'alcool, au plus de cuites » –, mais une courbe en cloche ou en cloche inversée. Pour comprendre cela, il faut imaginer qu'un perturbateur endocrinien est une clé qui va rentrer dans un récepteur cellulaire. Cette clé va avoir deux effets : rentrer dans la serrure et la bloquer ou rentrer dans la serrure et l'activer.

Si l'on voit une courbe comme celle-là, où vous avez par exemple une molécule qui bloque un récepteur, si l'on diminue la concentration de cette molécule, l'effet augmente puisqu'elle ne bloque plus. À l'inverse, sur d'autres récepteurs, on augmente la concentration, on active des récepteurs et l'on voit un autre effet qui apparaît.

Il y a toute une série de courbes dose-réponse différentes qui font que, quand on les mélange, on ne sait plus très bien ce qu'il se passe. Le mélange est ce que l'on appelle l'effet cocktail. Cela veut dire que vous et moi sommes exposés à des milliers de molécules différentes. On ne connaît pas bien ou pas du tout les effets de ces mélanges de l'effet cocktail.

Tout en bas, vous voyez les effets épigénétiques transgénérationnels. C'est véritablement une priorité de réflexion, y compris politique. On se rend compte que, en exposant un fœtus à certaines molécules, on va modifier l'épigénétique. Cela veut dire que l'on va modifier l'adaptabilité du fœtus dans certaines conditions. L'épigénétique est un processus naturel. Par contre, ce processus est dévié de sa fonction par certaines molécules. Certaines molécules agissent en activant ou en éteignant certains gènes. Cet « éteignage » ou cet allumage de gènes se transmet de génération en génération.

On a des modèles chez l'homme, avec le diéthylstilbestrol, un œstrogène que l'on n'emploie plus, mais que l'on a employé. On a vu que, en exposant la maman, on avait des effets sur l'enfant. Maintenant, on voit qu'il y a des effets sur les petits-enfants, entre autres, les petits garçons.

Par contre, sur la souris, après l'exposition au bisphénol A, qui n'est pas un pesticide, on voit un effet de fragilité par rapport au cancer du sein jusqu'à sept générations après. Tout se passe comme si les enfants ont le souvenir de l'exposition de l'arrière-arrière-arrière-grand-maman. On voit que l'absence de dispositions aujourd'hui invalide ou minimise la santé de nos petits-enfants, arrière-petits-enfants, et cetera.

Il y a une toxicité à très faible concentration. Les endocrinologues disent qu'il n'y a pas de seuil pour les perturbateurs endocriniens. Ce qui veut dire que, si l'on reprend l'image de la clé qui rentre dans une serrure, il ne faut pas beaucoup de clés pour ouvrir la porte, en quelque sorte. Ce sont des concentrations – c'est validé par le Conseil supérieur de la santé – de l'ordre de 10 moins 12. Si l'on fait le calcul, c'est une cuillère à soupe et demie diluée dans 1 000 piscines olympiques sur culture cellulaire. Les cellules vont comprendre qu'il y a eu quelque chose qui a été dilué dans cette piscine. On n'est pas sur un organisme vivant complet comme un homme ou un animal, mais sur culture cellulaire. Il

ne faut donc pas grand-chose pour que les cellules comprennent le message.

Ensuite, la latence entre l'exposition et les effets. Vous exposez un fœtus. Classiquement, quand on parle d'exposition environnementale, on parle de cancer. Personnellement, je crois que ce n'est pas une bonne idée du tout. Il faut aller chercher les effets les plus précoces. Par exemple, chez le petit garçon, cryptorchidie, hypospade, puberté précoce, obésité, diabète de type 2, impact sur le système nerveux central et, tout au bout, maladie de Parkinson et cancer.

Un dernier mot sur l'effet cocktail. Vous voyez trois molécules : les molécules A et B ainsi qu'une molécule de phtalate. Toutes les trois sont en dessous d'un seuil toxique. Si vous mélangez ces trois molécules, vous avez une toxicité très nettement augmentée. C'est ce qu'on appelle la « synergie ». Vous voyez que, dans des effets cocktail, c'est quelque chose que l'on va retrouver fréquemment.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertrand.

Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Comment sommes-nous exposés aux pesticides ? Ce qu'il faut bien savoir, par rapport aux différentes voies d'exposition – inhalée, cutanée ou ingérée –, c'est que l'alimentation est la principale contributrice de l'exposition aux pesticides, représentant 80 %, le reste de l'exposition se faisant par voies cutanée, respiratoire et oculaire. En ce qui concerne certains professionnels, notamment les agricultrices et agriculteurs, ce ratio entre voie d'exposition orale, inhalée et cutanée peut être différent.

On se demande souvent s'il y a des pesticides dans nos aliments. En France, une étude de l'ANSES a testé différents produits alimentaires que les enfants consomment fréquemment. Il y a plusieurs données, mais on a choisi de vous présenter uniquement celle-ci, au risque que cela prenne trop de temps. Si l'on prend l'exemple des compotes et fruits cuits, sur les deux échantillons testés, 100 % contenaient des résidus de pesticides détectés et ceux-ci ont été quantifiés.

On retrouve dans la dernière colonne différents pesticides, notamment le glyphosate et le fludioxonil. Il y a non seulement des pesticides, herbicides, fongicides et insecticides, mais aussi des pesticides de type PFAS. Cela pose question et cela met en évidence que nous sommes exposés, via nos aliments, à différents pesticides, et ce, dès le plus jeune âge.

Plus récemment, du TFA – le fameux acide trifluoroacétique, le produit de dégradation des pesticides PFAS – a été retrouvé dans le pain, dans les céréales et dans de nombreux produits à des taux bien plus importants que ceux retrouvés dans les eaux de pluie, dans les eaux souterraines et dans les eaux de boissons.

Sommes-nous exposés ? Pour cela, il faut citer les études de biomonitoring. On a fait un choix, là aussi, parce qu'il y en a beaucoup. Il suffit de taper « biomonitoring européen » pour tomber sur tout un tas de données. En Wallonie, via l'ISSeP, de nombreux biomonitorings ont été réalisés. On a choisi de 2018 qui montrait que le fameux métabolite du chlorpyrifos – le TCP – a été mesuré dans tous les échantillons d'urine. Il attestait donc bien que tous les enfants étaient exposés à cet insecticide. Une autre étude de biomonitoring sur les enfants a montré qu'ils étaient très majoritairement exposés à au moins un pesticide ou à un insecticide.

Je vous parlais de cette étude européenne de biomonitoring à laquelle la Belgique a contribué via le programme VITO. Dans cette étude, on retrouve différents produits de dégradation dans les urines et le sang des enfants, notamment du chlorpyrifos – le TCP –, de l'AMPA – le principal produit de dégradation du glyphosate – et des pyréthrinoïdes. Les données belges sont reprises à la ligne qui concerne les enfants.

Il n'est pas exagéré de dire que la contamination est généralisée. On n'a pas présenté de diapositive sur l'exposition des femmes enceintes, mais c'est global, général et planétaire. Toutes les femmes enceintes du monde entier sont exposées à ces pesticides. On en retrouve dans le sang, dans le lait maternel, dans les premières selles des nouveau-nés, et cetera. Tout le monde est exposé dès le plus jeune âge.

Cela pose un gros problème puisque certains de ces pesticides sont toxiques pour le cerveau en développement. C'est sur ce sujet qu'il y a le plus de données concernant les pesticides organophosphorés et les pyréthrinoïdes auxquels tous les enfants sont exposés. Le gros souci se pose principalement en période prénatale, mais il se pose aussi par la suite. Concrètement, une femme enceinte exposée aux pesticides organophosphorés a beaucoup plus de risques de donner naissance à un enfant qui va développer par la suite des troubles du développement neurologique à tous les stades. Ce n'est pas tout puisqu'une étude mettait aussi en évidence le risque de troubles du spectre autistique augmenté après une exposition de la maman aux pesticides ambiants à moins de 2 000 mètres de leur résidence.

Enfin, cette étude, qui a cherché à estimer les coûts en termes de santé de l'utilisation de pesticides, notamment les perturbateurs endocriniens, a montré que chaque année, en Europe, 13 millions de points de QI sont perdus à cause de cette exposition prénatale aux pesticides organophosphorés. Cette exposition provoque aussi plus de 50 000 cas de déficit intellectuel. Imaginez le coût sociétal énorme.

Pour ces données, on a un lien de fortes probabilités – de présomptions très fortes, comme on le dit aussi – dans la synthèse collective de l'INSERM. Cela veut dire que, pour ces expositions prénatales aux pesticides

organophosphorés et donc l'impact sur les troubles du développement, on a au moins une méta-analyse de très bonne qualité.

Il peut aussi y avoir d'autres études, bien entendu. Je reviens à ce que le docteur Cleeren a expliqué tout à l'heure. On a un haut niveau de preuves par rapport à cette exposition, notamment en lien avec la diminution du QI, le déficit de l'attention et l'hyperactivité, mais pas seulement. Il y a aussi les leucémies et les tumeurs du système nerveux central chez les enfants et les agriculteurs.

Je viens de vous expliquer l'impact sur les leucémies et les tumeurs du système nerveux central. C'est bien mis en évidence dans l'expertise collective de l'INSERM, qui se base sur plus de 5 300 textes scientifiques rigoureusement sélectionnés ainsi que des recherches complémentaires.

Les pesticides représentent donc un risque important pour la santé des enfants. C'est mis en évidence dans cet article de revue paru dans le *Jornal de Pedatria*. Il est dit clairement qu'à l'exposition aux pesticides est associé le développement de maladies neurologiques et endocrines, de cancers infantiles et de maladies immunologiques, ce qui représente un risque important pour la santé des enfants, avec des effets allant des altérations neurologiques aux maladies chroniques. On reprécise l'impact de ces expositions précoces sur la survenue de pathologies chroniques non infectieuses tout au long de la vie de l'enfant.

Une question souvent posée est : y a-t-il plus de cancers chez les agriculteurs qui utilisent des pesticides ? La réponse est évidemment oui. Vous pouvez prendre différentes études. Il faut un peu s'intéresser au design des études. Si je prends la cohorte AGRICAN, en France, elle regroupait un très grand nombre d'agriculteurs, mais tous ne manipulaient pas de pesticides. On a dès lors choisi de vous présenter cette revue systématique de littérature qui a considéré uniquement les agriculteurs qui utilisaient des pesticides.

Le constat et les résultats sont clairs : les classes de pesticides organophosphorés et organochlorés – les DDT, mais d'autres aussi – étaient les plus associées au cancer ; le cancer du poumon a été le plus souvent observé. Cela vient peu nuancer l'étude AGRICAN, où l'on disait qu'ils avaient moins de risques par rapport au cancer pulmonaire. Cette revue systématique montre qu'ils sont plus touchés par le cancer du poumon. Il y a aussi le cancer de la prostate – je pense qu'il n'y a plus à le dire –, les myélomes multiples et le cancer du côlon. Cette étude met en évidence que l'exposition à long terme aux pesticides peut affecter l'ADN, les hormones et les gènes, et donc influencer la santé des applicateurs de pesticides.

Nous tenions à vous présenter une initiative tout à fait pionnière, c'est-à-dire la création d'une consultation sur les pesticides et les pathologies pédiatriques au CHU d'Amiens, où ils reçoivent des agriculteurs atteints de pathologies ainsi que des enfants qui ont été exposés dès leur vie prénatale aux pesticides et notamment aux perturbateurs endocriniens.

Que ce soit pour le milieu professionnel, la grossesse, la petite enfance ou les riverains, vous voyez qu'il y a de nombreuses données. Aujourd'hui, il n'est plus possible de douter. Il y a des liens de présomption forts qui sont mis en évidence. Ne croyez pas que, quand il est mis « présomption moyenne », il n'y a pas de risque. Là aussi, de nombreuses études très rigoureuses ont été menées. Il n'y a pas encore eu de méta-analyse publiée, mais c'est à prendre en compte. Cela ne veut pas dire que l'on doit minimiser le risque de maladie de Parkinson pour les riverains, de troubles du spectre autistique, de cancer du sein et d'asthme. Ces risques sont bien réels.

Cette expertise collective de l'INSERM a été revue en 2020. Vous voyez qu'il y a eu de nouvelles données concernant le cancer de la vessie, le cancer du rein, le cancer du sein, les troubles de développement des enfants – il y a encore de nouvelles données –, l'endométriose, les pathologies thyroïdiennes et respiratoires.

Encore un cas emblématique, c'est celui du glyphosate. Il satisfait à au moins huit critères sur dix de classification d'un perturbateur endocrinien. Il me semble très important de le répéter. Il y a eu tellement de fabrique du doute autour de ce pesticide que l'on en vient parfois se demander s'il est vraiment cancérogène ou perturbateur endocrinien. Là aussi, si l'on retourne aux sources scientifiques indépendantes et rigoureuses, la réponse est bien entendu oui.

Cette étude, publiée la semaine dernière, le montre à nouveau puisque l'originalité est qu'ils ont testé deux formulations à base de glyphosate, qui est le principe actif, dont une avec le glyphosate pur. Les résultats sont clairs dans les trois groupes de traitement aux trois doses. Vous remarquerez que les doses sont la dose journalière admissible – DJA – de 0,5 milligramme par kilo par jour, 5 milligrammes par kilo par jour et la dose sans effet observé de l'Union européenne. Dans les trois groupes, pour les trois concentrations, on voit une augmentation de l'incidence des tumeurs bénignes et malignes.

Autrement dit, si l'on est là aujourd'hui, c'est à nouveau pour tirer la sonnette d'alarme. Face à tous les signaux d'alarme précoces que l'on a observés auparavant, il n'y a pas eu de réaction et aucune mesure n'a été prise. Cela nous amène à parler du coût de cette inaction et du cas emblématique du DDT qui, dans les années 1960, a été massivement utilisé. On peut reparler du cri d'alarme de Theodora Colborn, qui, dans les

années 1990, a mis en évidence l'impact de ces perturbateurs endocriniens, dont de nombreux pesticides.

Je clôture avec le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement : « Il n'a jamais existé, dans toute l'histoire de l'industrie, une situation où des médecins et scientifiques auraient averti des dangers d'un produit pendant des années sans qu'il s'avère réellement dangereux ». Je pense en particulier aux pesticides PFAS et aux TFA, pour lesquels vous allez entendre : « On n'a pas assez de données ». Non, on en a déjà. Il faut en tenir compte et prendre les mesures qui s'imposent. Il faut éviter la paralysie par l'analyse. On a assez d'études et de biomonitorings. Maintenant, il faut agir.

M. le Président. – Je vais vous demander de conclure parce que vous êtes déjà à 30 minutes.

La parole est à M. Pauluis.

M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Un petit mot sur les coûts et l'étude de M. Trasande dont on vient de vous parler puisque 157 milliards d'euros par an sont attribuables à l'impact des perturbateurs endocriniens en Europe. Dans la colonne bleue, à gauche, vous voyez que c'est essentiellement l'impact sur le système neurologique. Aux États-Unis, un enfant sur six présente des problèmes neurologiques de type trouble de l'attention. D'après l'étude de M. Trasande, qui a été mandaté par l'Endocrine Society, les pesticides arrivent largement en tête en termes de source. Il est écrit, en tout petit, en bas : les cancers, notamment du sein et de la prostate, n'ont pas été inclus dans cette étude parce que le lien de causalité n'est pas encore suffisamment puissant. Quand on pourra le faire, on arrivera probablement autour de 300 milliards économisables si l'on prend des mesures.

Je vais vous parler des obligations légales du médecin. Nous avons l'obligation de donner à nos patients un état de leur santé, mais aussi un état de l'évolution probable de leur santé. Or, nous sommes mis dans une situation difficile, comme vous l'avez vu, notamment avec les querelles d'experts. Dans quelle mesure la responsabilité des experts est-elle engagée dans la désinformation des médecins ? Nous sommes en bout de ligne et des informations qui nous arrivent sont de temps en temps contradictoires, ce qui est un problème. Un patient pourrait-il invoquer le fait de n'avoir pas été averti et donc d'avoir perdu la chance de minimiser son exposition ainsi que celle de ses enfants ? Cette notion de perte de chance, vous la comprendrez bien, y compris les juristes parmi nous. Le problème est que les médecins ne sont pas formés et n'ont pas été avertis. La formation des médecins est donc déficiente.

La Cour des comptes vient de sortir un rapport indiquant que la prise en compte des risques avérés ou potentiels que les pesticides font peser sur la santé est insuffisante au niveau politique.

Les pesticides sont une bombe à retardement. Il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent :

- la protection de l'eau et donc l'interdiction de pulvériser dans les zones de captage ;
- la protection des riverains dans les zones agricoles ;
- l'interdiction de certains pesticides PFAS.

En conclusion :

- les impacts des pesticides sur la santé sont réels et démontrés. Arrêtons de tourner autour du pot ;
- les externalités négatives en lien avec la santé sont sous-estimées. Ce que nous pulvérisons crée une dette de santé collective très chère ;
- l'agriculture protectrice de la santé doit être reconnue, valorisée et financée. Les agriculteurs ne sont pas nos ennemis, et il faut les aider financièrement parce que l'on fera des économies collectives ;
- les médecins et le monde politique doivent être informés correctement.

La balle est maintenant dans votre camp.

Audition de M. Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège

M. le Président. – La parole est à M. Schiffers.

M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège. – Je vous remercie pour l'opportunité de cette audition sur un sujet qui engage directement la santé publique et l'environnement en Wallonie.

Je suis professeur honoraire de l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech. De 1981 à 2019, j'ai été enseignant et chercheur en phytopharmacie et en évaluation des risques. Le constat que je viens vous exposer aujourd'hui est grave, mais il est aussi parfaitement documenté. Il appelle, selon moi, à des décisions politiques courageuses et urgentes.

Le Plan wallon de réduction des pesticides – osons le dire – n'a jamais réellement fonctionné. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est la Cour des comptes qui l'a dit en mai 2025. En Région wallonne, on parle beaucoup de pesticides, mais, en réalité, on a très peu de données et de données fiables. Pour un chercheur, c'est toujours très gênant. En réalité, on ne collecte pas les données de manière organisée en Wallonie. On n'a pas non plus d'indicateurs de risques scientifiquement évalués.

Il n'existe pas de plan de sortie des pesticides en Région wallonne. Par contre, il y a de nombreuses dérogations en cours d'année qui autorisent à nouveau l'emploi de molécules qui ont été retirées pour des raisons de santé ou d'environnement. L'argument

avancé est le plus souvent celui de la compétitivité. Les autorités de la Région wallonne justifient ces dérogations à répétition en disant que c'est absolument nécessaire pour sauvegarder les cultures. C'est sans doute vrai, mais on sait que notre système de production alimentaire en Wallonie est totalement déséquilibré. À titre d'exemple, on importe en Région wallonne 84 % de nos fruits et légumes.

Comme tous les économistes le disent, le modèle agricole actuel, fondé sur les pesticides et les engrais de synthèse, n'est en réalité ni durable ni rentable sans les subventions européennes ni acceptable au niveau des risques qu'il engendre.

Les recherches financées par la Région wallonne, telles qu'EXPOPESTEN, PropulPPP et le projet WASAP – Wallonie sans pesticides –, qui a montré qu'il existait des alternatives crédibles aux pesticides, ne sont pas, selon moi, suivis d'effets réglementaires. La Wallonie sait, vous êtes au courant de ces problèmes, mais l'action n'est pas là. Pourquoi ? C'est la question que je me pose depuis des années en tant que chercheur ou ex-chercheur. Pourquoi ce déni persistant de faits pourtant scientifiquement établis ?

En effet, les effets sanitaires sont solidement établis. Je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit, mais, en près de 50 ans, plus de 7 500 publications scientifiques ont exploré les liens entre pesticides et santé humaine. Rien que dans la revue de l'EFSA, il y a 603 études épidémiologiques analysées, couvrant 23 types de pathologies, depuis les cancers jusqu'aux troubles du développement de l'enfant dont on vient de parler. Des cohortes majeures, comme AGRICAN, en France, même s'il y a des choses à en dire, confirment la prévalence des maladies chez les personnes exposées aux pesticides. Or, les pathologies observées ne sont pas du tout anecdotiques. On parle de cancers du sang, de maladie de Parkinson, de malformations congénitales, de problèmes de troubles du développement, et cetera.

Je ne vais pas trop m'y attarder puisqu'on vient d'en parler en long et en large, mais on voit que les effets sur la santé sont très documentés d'un point de vue scientifique dans beaucoup de cas.

Agriculteurs et citoyens, nous sommes tous concernés. Les agriculteurs sont en première ligne et sont les premières victimes de l'utilisation des pesticides malgré les précautions prétendument prises par les autorités, puisqu'il y a une évaluation préalable de risque avant de donner des autorisations d'emploi. En France, la maladie de Parkinson a été reconnue par plusieurs mutualités comme une maladie professionnelle. En Belgique, il n'y a aucune maladie professionnelle liée à l'emploi des pesticides.

Les effets environnementaux sont extrêmement bien documentés et sont massifs. Une méta-analyse récente, qui couvre plus de 1 700 études – il ne faut pas croire que l'on n'a pas de données –, confirme l'effondrement de la biodiversité du sol et la disparition de nombreux insectes. En 2020, par exemple, 22 % des sites surveillés dans les lacs et rivières de l'Union européenne présentaient des niveaux de pesticides supérieurs aux seuils d'alerte. Ces chiffres ne font jamais qu'augmenter.

En Région wallonne, la pollution par les pesticides est omniprésente. La situation est alarmante. Les gens de l'administration de la Région wallonne pourront vous le confirmer.

Par exemple, le mauvais état des eaux souterraines et les eaux contaminées par les substances actives et leurs métabolites, y compris l'eau du robinet. Même si ce n'est pas très scientifique, on l'a démontré récemment dans une émission de la RTBF. Les eaux minérales, même en bouteille, sont parfois contaminées par des résidus de pesticides. Plus d'un tiers des points de prélèvement montrent une qualité de médiocre à mauvaise.

La mortalité des colonies d'abeilles est bien connue. Même si les résidus de pesticides ne sont pas le seul facteur impliqué, ils affaiblissent les défenses naturelles des colonies d'abeilles. La réduction des insectes – et donc des oiseaux – est l'indicateur d'un effondrement en cours de la biodiversité en Région wallonne. Il y a des associations qui comptent les oiseaux chaque année au printemps, et l'on voit un déclin régulier de ces oiseaux dans nos jardins. Vous pouvez l'observer vous-même. Vous n'avez qu'à faire des comptages et vous verrez.

Les effets environnementaux existent et il y a un consensus des scientifiques sur la perte de biodiversité, sur la pollution des eaux et sur le déclin des pollinisateurs, tandis que l'on voit actuellement émerger de nouvelles menaces, comme la présence de PFAS, notamment du TFA, dans les eaux.

Je voudrais insister sur la pollution de l'air, car c'est un vecteur invisible de pollution par les pesticides. Étant donné que nous inhalons tous de l'air – et les enfants, par rapport à leur masse corporelle, encore plus –, nous sommes exposés, via l'air que nous respirons, aux pesticides. Les études qui ont été financées par la Région wallonne, comme EXPOPESTEN ou PropulPPP, ont montré une contamination générale des citoyens, qui sont exposés dans leurs jardins, dans les écoles et jusque dans leurs habitations.

Au contraire, en France, la législation permet des zones de retrait en fonction de la hauteur des cultures : de minimum cinq mètres pour les cultures basses, de 10 mètres pour les vignes ou les vergers et même de 20 mètres quand il s'agit des produits CMR, c'est-à-dire les produits les plus toxiques.

Pour le moment, la législation wallonne ne protège toujours pas efficacement les riverains, même s'il y a eu

des modifications pour certains groupes vulnérables, comme les écoles, les crèches ou les maisons de repos, où l'on a imposé une zone de retrait. Paradoxalement, pour les gens qui habitent à côté d'un champ, rien n'est fait et particulièrement pour ceux qui ont la malchance d'habiter à côté des vergers.

J'ai moi-même fait des mesures. Quand vous mettez des capteurs pour connaître la dose moyenne, par exemple, la quantité que vous recevez sur un capteur face à une culture de froment, c'est de l'ordre de 100 microgrammes par centimètre carré, mais, si vous êtes en face d'un verger, cela monte de 600 à 700 microgrammes, soit six ou sept fois plus. La protection des riverains est un angle mort dans notre législation. Manifestement, on n'a toujours pas pris de mesures à cet égard.

La pollution de l'air est un enjeu de santé pour nos enfants. Dans l'étude PropulPPP, j'ai mesuré moi-même la contamination que l'on pouvait trouver, par exemple, sur les jeux d'enfants à l'intérieur des cours de récréation. On voit, sur l'histogramme qui vous est présenté à droite, l'augmentation très importante du nombre de substances actives que l'on peut retrouver sur des jeux d'enfants, notamment les toboggans et les balançoires. Les enfants, par contact, vont déloger ces résidus, les avoir sur leur peau, porter leurs mains aux lèvres et absorber ces produits. J'aurais pu montrer un graphique sur l'intérieur des classes, où les enfants travaillent et mangent leurs tartines, avec exactement la même figure.

Ce ne sont pas des quantités négligeables. À plus d'un kilomètre des champs, au centre de Fernelmont, j'ai mesuré, dans un capteur, jusqu'à 42 pesticides différents. Cela veut dire que, même si vous n'habitez pas directement à côté d'un champ, vous êtes quand même, en définitive, exposé aux pesticides. Les biomonitorings l'ont montré, tout comme les mesures faites par l'ISSeP. Cela concerne tous les citoyens.

Un autre cri d'alerte que je voudrais poser, mais qui a déjà été évoqué dans la communication précédente, c'est le problème de l'évaluation des risques. À peu près tout vient de là. L'évaluation des risques est un domaine que je prétends connaître relativement bien, spécialement quand il s'agit des risques liés aux pesticides, aux biocides et aux OGM. Pour avoir siégé huit ans au comité scientifique de l'AFSCA, au Conseil consultatif de biosécurité, au Conseil supérieur de la santé et dans certains groupes de travail, ce que j'ai pu voir, c'est que cette évaluation des risques est notoirement insuffisante, tout simplement parce que les modèles que l'on utilise pour prédire les risques sont plutôt médiocres et ne sont pas capables de les prédire réellement.

Ma conclusion est sans appel et à la hauteur de ma déception en tant que scientifique. Au départ, je faisais confiance au système et je l'enseignais d'ailleurs à mes étudiants, en expliquant combien les pesticides étaient évalués, au niveau européen puis au niveau belge, par le Service public fédéral, avant d'être mis sur le marché. J'étais assez confiant dans le système. Toutefois, quand on le vit de l'intérieur, on ne va pas dire que l'on vous ment, mais on se rend compte que les données sont principalement générées par les industriels.

Je ne veux pas faire de grand complot, mais si l'on prend le cas des évaluations de risques pour les riverains, on utilise des algorithmes et des feuilles de calcul Excel qui ont été établis par les industriels. Personne n'a accès aux données qui ont servi à établir ces modèles, y compris les autorités et notamment les autorités européennes. C'est une boîte noire qui sort des chiffres, mais on ne connaît pas la représentativité de ces modèles. La plupart du temps, cela ne correspond pas aux situations que l'on peut rencontrer en Wallonie. Je m'interroge donc sur la valeur de ces évaluations.

Les seuils de référence établis sont soit variables avec le temps, soit carrément erronés. On peut s'interroger quand, par exemple, on utilise la toxicité orale pour établir un seuil de toxicité dermale, c'est-à-dire par contact, pour les agriculteurs. Il y a un problème, comme en témoignent de nombreux retraits de molécules.

Quand on a changé de législation et que l'on est passé de la directive 91/414 au règlement actuel, qu'a-t-on vu ? On a vu que 704 substances sur 889 ont été éliminées et n'ont pas pu passer le filtre. D'un côté, ce qui est magnifique, c'est que la législation a évolué dans le bon sens puisqu'on a augmenté les critères d'évaluation. D'un autre côté, cela montre combien l'évaluation de ces molécules dont on vient de parler – notamment les organophosphorés et les organochlorés, qui ont été retirés depuis – avait été faible et combien les produits sont toujours faiblement évalués aujourd'hui. En effet, on en retire pratiquement chaque mois de l'arsenal.

Si je devais m'exprimer devant des étudiants dans le cadre d'un cours, je conclurais en disant que les résultats de l'évaluation sont entachés de trop d'incertitudes du fait des méthodes utilisées et des faiblesses de données. La balance coût-bénéfice des pesticides ne penche pas en faveur de l'utilisation de ces produits. On vous a présenté une première étude. Je prendrais quelque chose d'assez proche de ce que nous avons comme situation agronomique. C'est l'étude de l'INRAE, qui a montré que les impacts négatifs des pesticides étaient, en termes de coûts, deux fois et demie plus importants que le gain espéré par leur utilisation. En conclusion, je dirais à mes étudiants que le risque doit être considéré dans ce cas comme inacceptable.

Les faits sont là. L'échec de la gestion wallonne des risques sanitaires et environnementaux dans le domaine des pesticides est patent. Les constats sont accablants. Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides

sont massivement documentés. Cependant, la Wallonie souffre d'un déni systématique face aux données, d'un retard réglementaire et d'un manque de transparence dans la prise de décision, par exemple, sur les seuils des métabolites pertinents.

On pourrait faire un long discours sur ce problème. Quand on sait que certains métabolites sont toxiques et que cela a été établi par des comités scientifiques européens au moins aussi bons que les nôtres, il convient de dire que ces métabolites sont pertinents parce qu'ils sont toxiques. Dès lors, on doit leur appliquer ce qui est prévu dans la législation européenne, mettre un seuil identique à celui des pesticides et ramener ce seuil à 0,1 microgramme par litre, et non pas dire que c'est un seuil d'indication environnementale. Non, c'est bien une situation sanitaire.

Les alternatives existent puisque les méthodes alternatives et les moyens de production alternatifs sans pesticides sont des méthodes de production et de protection des cultures qui sont efficaces, mais qui restent ignorées ou très peu soutenues.

Théoriquement, dans la législation européenne, on devrait faire de la lutte intégrée. Tous les agriculteurs doivent faire de la lutte intégrée. C'est une directive européenne que la Région wallonne a implémentée, mais il n'y a aucun contrôle pour savoir si les traitements sont réellement justifiés. L'INRAE a fait la démonstration que, dans les conditions moyennes, au moins 30 % des applications de pesticides sont inutiles parce qu'elles ne sont même pas rentables. L'agriculteur y perd aussi ; non seulement il perd sa santé, mais il y perd totalement du point de vue de son revenu.

Il y a une situation urgente puisque les expositions non intentionnelles concernent les enfants, les riverains, l'eau et la biodiversité. Je répète que les agriculteurs sont les premières victimes des pesticides. Il y a non seulement l'effet sur leur santé, mais il y a aussi la détérioration – on n'en parle jamais – de leur outil de travail. Quand il y a une perte de biodiversité dans le sol et de fertilité du sol par destruction des organismes, on constate une érosion du sol plus importante, des coulées de boues et un sol qui se tasse beaucoup plus. Ils y perdent donc aussi et détruisent leur patrimoine. Ils risquent des sanctions parce que l'on trouvera des résidus de pesticides ou des pesticides interdits.

Quand j'étais au comité de l'AFSCA, on trouvait encore, dans les pommes de terre, des résidus d'organochlorés – bien sûr, en dessous des normes –, comme les dérivés du DDT, du lindane et du HCH, alors que ces produits ont été interdits dans les années 1970.

La Région wallonne ne respecte pas ses engagements en matière de santé dans toutes les politiques, comme on pouvait le lire au moment de la formation du Gouvernement. Il est bien dommage que l'on en soit là.

Je termine, Mesdames et Messieurs les Députés, en indiquant que l'on peut néanmoins faire quelques recommandations. Il est possible d'agir maintenant. Voici quelques mesures que je proposerai en tant qu'expert.

Il faut réviser d'urgence l'arrêté du Gouvernement wallon de 2013 – qui a déjà été modifié en 2018, si ma mémoire est bonne – pour mieux protéger les riverains et les zones de captage. Il faut essayer de penser sur le long terme parce que les effets sur la santé publique ne vont pas se voir nécessairement dans l'immédiat. C'est dans 10 ou 20 ans que l'on va voir les effets sur la santé de tout le monde.

J'en appelle aussi à une cohérence des objectifs. Il faut lancer un plan de sortie progressif des pesticides. Les pesticides représentent un outil de travail efficace et facile à utiliser pour les agriculteurs. Il ne va pas être facile de les faire changer d'avis. Il faut les convaincre par la pratique, en montrant ce qui fonctionne et que ces alternatives sont crédibles.

Cela ne veut pas dire qu'il faut recommencer à « encommissionner », dire que l'on va faire des essais au Centre wallon de recherches agronomiques et retarder encore leur application. Non, il y a des données et les méthodes alternatives ont fait leurs preuves. Par exemple, 10 ou 12 % des 12 000 agriculteurs – cela fait quelques milliers – sont en bio, et cela fonctionne. Il y a donc moyen de faire autrement.

Cela veut dire qu'il faut se donner un objectif ambitieux. Il faut se donner un calendrier et une date butoir. Il faut se lancer avec des indicateurs qui soient faciles à vérifier par les citoyens. Il faut soutenir toutes les alternatives qui existent déjà, qui fonctionnent et qui n'attendent qu'une politique ambitieuse pour être mises en œuvre.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Monsieur les Ministres, la Wallonie ne manque pas d'études ou de preuves scientifiques sur les effets sanitaires et environnementaux des pesticides, qui contrebalancent largement le profit espéré par quelques-uns au détriment de la santé de tous.

Comme l'a dit le docteur Pauluis, les mutuelles commencent à se préoccuper de ce problème. Je cite le directeur général de la MC – qui n'est pas un activiste – dans son dernier éditorial d'*En Marche* de juin : « Présents dans l'air, dans l'eau et le sol, les pesticides comme les PFAS sont très difficiles à éliminer une fois qu'ils sont là. Il est donc essentiel de limiter fortement, voire d'interdire, leur utilisation à la source ». Or, la Wallonie ne manque pas de solutions alternatives crédibles aux pesticides. Elle manque avant tout de volonté, de courage politique et de vue à long terme.

Je cite à nouveau M. Verhamme : « Il est impératif de mettre les différents ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement autour d'une même table ». Je vous remercie d'être là aujourd'hui parce que cela fait plaisir pour un scientifique de voir qu'il a l'oreille des deux ministres concernés. Afin de réglementer et d'agir, il ne faut pas opposer agriculture et environnement, mais cela ne veut pas dire qu'il faut justifier en permanence l'emploi des pesticides.

Ma carrière a été longue et c'est probablement ma dernière intervention sur les pesticides. J'ai vu évoluer la réglementation. À chaque fois, on nous a dit : « On ne peut pas retirer ces pesticides, car ils sont absolument indispensables. On va perdre de la compétitivité, et les agriculteurs ne pourront plus s'en tirer ». Certains experts, que je ne citerai pas, disant même que l'on retourne au Moyen Âge, que les agriculteurs vont être le dos courbé et vont utiliser la houe comme des manants. Ce sont des choses inadmissibles. Ceux qui n'utilisent pas d'herbicides chimiques utilisent des moyens mécaniques qui sont parfaitement efficaces. Il y a eu des études, notamment du confrère Baret de l'UCL, qui ont montré qu'il était tout à fait possible de se passer des pesticides en Région wallonne.

M. Verhamme ajoute : « Il faut, tous ensemble, résister aux lobbies agro-industriels et phytosanitaires ». Oserai-je dire aussi : des syndicats ? Selon moi, il est incompréhensible que les syndicats agricoles dominants, comme la FWA, continuent à soutenir les pesticides, alors que, en tant que scientifique, quand je vais dans les colloques où l'on parle des pesticides et que je rencontre les délégués de haut niveau – non pas le petit vendeur du coin qui vient dans la ferme –, des gens des firmes eux-mêmes disent que c'est fini et qu'ils sont en train de développer des produits qui ne sont plus basés sur la chimie de synthèse.

Il en existe, comme les magnifiques recherches de l'Université de Namur, avec FytoFend, qui ont montré que l'on pouvait utiliser des éliciteurs qui vont stimuler les défenses naturelles des plantes. C'est un succès commercial, jusqu'en France et ailleurs. Je ne dis pas qu'il faut remplacer un pesticide de synthèse par une alternative, mais c'est déjà un pas dans la bonne direction et quelque chose qui permet de réduire les effets sur la santé.

En attendant l'évolution de cette réglementation, il faut vous dire que, derrière chaque épandage, il y a une famille, une école, une nappe phréatique ou une colonie d'abeilles qui souffre. Il est encore temps d'agir, car on en a les moyens.

Audition de M. Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur

M. le Président. – La parole est à M. Wieërs.

M. Grégoire Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur. – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de m'inviter en tant que coordonnateur de l'unité d'enseignement One Health de l'Université de Namur. C'est un cours qui tente de montrer les interconnexions entre environnement, santé des humains, santé des biotopes au sens large et des animaux. C'est un cours qui sera donné à tous les étudiants en bac+3 de l'Université de Namur et qui s'intègre dans un enseignement transversal qui s'appelle « la journée d'éducation au développement durable et à la transition ». Ce cours va donc toucher l'intégralité des huit facultés de l'Université de Namur et donc un grand nombre d'étudiants.

Sous le terme générique « pesticide » se regroupe un grand nombre de molécules aux structures et modes d'action variés qui peuvent avoir des effets délétères sur la santé humaine et animale ou des micro-organismes. On verra à quel point ces derniers sont importants pour notre santé et la santé des sols.

Ces substances peuvent notamment perturber les fonctions hormonales et cellulaires, exercer une toxicité directe sur le tissu nerveux, altérer le matériel génétique, déséquilibrer les microbiotes ou encore favoriser l'émergence de résistances aux antibiotiques. C'est une problématique d'avenir qui va représenter un problème de santé publique majeur.

L'intensité et la nature de ces effets dépendent de plusieurs facteurs, au rang desquels figure la durée d'exposition, y compris à des concentrations extrêmement faibles, ainsi que l'âge au moment de l'exposition, certaines périodes de développement étant particulièrement vulnérables.

L'exposition à ces molécules peut être directe, par exemple, lors de leur utilisation ou manipulation, soulignant la surexposition des agriculteurs ou des particuliers utilisant ces molécules dans leur jardin et des riverains des zones traitées. L'exposition peut aussi être indirecte, liée à la consommation de légumes, de céréales, de fruits, d'eau ou de produits animaux venant de la Région wallonne ou de l'étranger, soulignant l'importance des normes phytosanitaires, tant au niveau régional que national et international.

Il faut relever que les effets de ces molécules sont cumulatifs entre pesticides et entre molécules de différentes natures, comme les additifs mouillants, fixateurs ou améliorants. Tout cela est mal décrit par manque d'information sur leurs utilisations.

Je ne citerai dans cette audition que quelques cas emblématiques utiles à une compréhension pédagogique des enjeux qui unissent santé humaine et animale, des écosystèmes et le secteur agroalimentaire.

Sous le terme « pesticide », on retrouve :

- des insecticides et acaricides, comme les néonicotinoïdes, dont l'acétamipride, utilisés dans les cultures de betterave et dont une étude récente montre la présence jusque dans les précipitations pluvieuses ;
- des herbicides, comme le glyphosate, auquel le Conseil supérieur de la santé consacre un rapport en 2020 : « Toutes les données indiquent que le glyphosate est susceptible d'être un cancérogène faible chez l'homme, bien que sa carcinogénicité in vitro soit démontrable. L'existence d'autres propriétés toxicologiques, particulièrement au niveau du microbiote intestinal de plusieurs animaux et de l'homme, est moins controversée et est une cause d'inquiétude. Dans l'ensemble, il y a lieu de s'interroger sur la poursuite de l'utilisation du glyphosate » ;
- des fongicides et bactéricides ou molluscicides, comme les azolés et les avermectines, qui sont des classes d'antibiotiques utilisées en médecine humaine, soulevant la crainte d'une perte d'efficacité chez l'humain à la suite d'une surutilisation agroalimentaire et le développement de résistances.

Certaines de ces molécules perturbent la régulation des cellules des humains et des animaux, de façon très différente en fonction de l'espèce concernée, allant des troubles neurologiques à la réduction de la fertilité, en passant par les anomalies de croissance cellulaire – autrement dit les cancers – ou immunitaire, comme dans des maladies inflammatoires – on fait le lien aisément –, mais aussi dans le diabète – maladie considérée comme une inflammation du tissu adipeux – ou de l'obésité – une autre épidémie qui frappe l'Europe.

Une partie de ces molécules et de leurs métabolites est retrouvée dans le rapport GISREAUX du projet BIODIEN de 2018, ayant pour objectif la recherche de perturbateurs endocriniens et d'autres substances d'intérêt récent dans les eaux en vue de la protection de la santé publique et de l'environnement.

Je cite ce rapport : « Pour ce qui concerne les pesticides et métabolites de pesticides, la Wallonie est logiquement plus impactée que la Région de Bruxelles-Capitale. On observe partout des concentrations faibles en pesticides, dont certains sont pourtant interdits depuis plus de 10 ans. Certaines familles de pesticides ne sont au mieux détectées qu'à des concentrations inférieures aux limites de quantification des méthodes, en particulier les pesticides organochlorés, les insecticides pyréthrinoïdes, organophosphorés et carbamates, et les fongicides azolés ».

Dans ce rapport de 2018, le néonicotinoïde acétamipride est considéré sans effet sur la santé humaine. En avril 2024, cependant, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a publié un rapport réévaluant la toxicité de cet insecticide, indiquant qu'il existe des incertitudes majeures dans le corpus de preuves concernant les propriétés de neurotoxicité développementale de l'acétamipride et que des données supplémentaires sont donc nécessaires pour parvenir à une compréhension mécaniste plus solide afin de permettre une évaluation appropriée des dangers et des risques. Ceci souligne l'importance de la mise en place d'un système de veille de la littérature scientifique pour adapter en continu les connaissances et les actions qui en découlent.

Dans les diapositives suivantes, je vais vous expliquer comment les pesticides affectent la santé des humains et, plus largement, celle des animaux.

Tout d'abord, certaines molécules pesticides exercent un effet de perturbateur endocrinien. Les perturbateurs endocriniens, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé de 2013, sont des substances ou des mélanges exogènes altérant les fonctions du système endocrinien et induisant des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de sous-populations. On peut les retrouver dans le milieu aquatique, les aliments, l'air et les poussières du milieu intérieur et du milieu extérieur de lieux de vie tout à fait classiques.

Des pesticides, comme des insecticides, exercent des effets perturbateurs endocriniens, tout comme certains additifs aux produits phytopharmaceutiques. Nous pourrions citer les insecticides néonicotinoïdes ou l'herbicide atrazine. Bien que l'atrazine soit interdite depuis 2005, les fréquences de détection de la substance et de son métabolite restent importantes dans les eaux souterraines de Wallonie. Le métabolite de l'atrazine est la troisième substance la plus souvent quantifiée, dans près de 70 % des échantillons, et l'atrazine est la cinquième, quantifiée dans près de 50 % des échantillons. Je cite ici le rapport GISREAUX.

Vous voyez, sur cette diapositive, une hormone en orange et son récepteur en mauve. L'action normale est que l'hormone se fixe à son récepteur. En présence d'un perturbateur endocrinien, une partie des récepteurs vont se lier à cette molécule, qui va soit bloquer l'action de l'hormone naturelle, soit modifier l'action de l'hormone naturelle, soit agir indirectement sur la façon dont l'hormone va agir sur son récepteur. C'est donc un ensemble de mécanismes extrêmement complexes dont on sait qu'ils conduisent à un ensemble de pathologies. Quelques exemples sont cités sur cette diapositive.

La particularité des perturbateurs endocriniens est leur courbe dose-effet qui ne suit pas les modèles linéaires classiques. Par exemple, plus d'alcool, plus d'ivresse. C'est un peu ce que montre le graphique de

gauche, dit courbe monotone : plus il y en a, plus il y a d'effets. Les perturbateurs endocriniens ont la particularité d'exercer un effet biologique important à des concentrations très basses, de l'ordre du picomolaire, c'est-à-dire 10^{12}. Cela correspond, pour l'atrazine, le glyphosate et l'acétamipride, qui ont des molécules assez volumineuses et un même *range* de masse molaire, à des concentrations de l'ordre du nanogramme par litre, ce qui correspond aux concentrations auxquelles sont exposées les populations régionales wallonnes.

À ces concentrations, ces molécules n'exercent pas l'effet pour lequel la molécule a été créée – par exemple, un effet insecticide –, mais un effet de dérégulation hormonale qui conduit à des anomalies des fonctions de cellules, ce qui entraîne des pathologies comme l'obésité, le diabète, des cancers, et cetera.

Les normes de toxicité des résidus de pesticides prennent mal en compte cet effet, en particulier dans des conditions où l'environnement contient un mélange de molécules perturbatrices fortement diluées, alors que nous disposons de moyens pour évaluer ces effets perturbateurs endocriniens, qu'ils soient par molécules isolées ou en association. On a les moyens pour identifier quelle molécule exerce quel effet.

Les effets des perturbateurs endocriniens ne sont pas des effets visibles immédiatement. Ils peuvent mettre des dizaines d'années à être visibles et ne sont même parfois visibles que la génération suivante.

Nous connaissons une élévation croissante du nombre de nouveaux cas de cancers hormonosensibles ces dernières décennies dans nos contrées industrialisées. Dans ces graphiques, chaque ligne vous montre l'incidence d'un cancer par âge pour une période donnée : pour le cancer du sein, en haut à gauche, pour le cancer de la prostate, en bas à gauche, et pour le cancer du testicule, à droite. Ces données sont colligées par tranche d'âge et chaque couleur représente une période d'observation.

Vous voyez que ces courbes s'empilent, ce qui signifie que de période d'observation en période d'observation – on est plus ou moins ici sur des périodes décanales, plus ou moins tous les 10 ans – il y a une élévation dans chaque tranche d'âge. Venir dire que c'est parce que la population vieillit est tout à fait erroné. Ces graphiques suggèrent que ces modifications d'incidence du cancer dans la population sont liées à des expositions préalables à un facteur perturbant qui induit, sur le long terme, ces cancers.

Le cancer du sein, pour rappel, va concerner une femme sur huit. La Belgique détient le triste record du taux d'incidence le plus élevé au monde de cancer du sein, avec 188 cas pour 100 000 femmes. L'exposition aux perturbateurs endocriniens est de plus en plus pointée du doigt comme la cause de cette élévation. En comptant le nombre de cas de cancers et en proposant des stratégies de dépistage, nous permettons un diagnostic précoce, ce qui est tout à fait judicieux. Néanmoins, nous arrivons trop tard. Un cancer évité, c'est une vie qui peut continuer normalement et c'est un coût pour la société évité, comme on l'a évoqué précédemment.

D'autres stratégies doivent donc compléter le dépistage des cancers. Ces stratégies doivent arriver précocement par l'éviction des molécules perturbatrices, leur monitoring dans l'environnement – l'eau, les végétaux, l'air, les surfaces –, les zones d'exposition aux tranches d'âge les plus susceptibles, mais aussi dans les animaux d'élevage de façon à anticiper à long terme l'élévation de l'incidence des cancers dans la population. Encore une fois, nous avons les moyens, notamment à l'Université de Namur, de participer à du biomonitoring environnemental au sens large.

Les pesticides peuvent aussi représenter un risque sanitaire par la sélection de résistance de pathogènes pour les humains, ce qu'on appelle communément antibiorésistance ou développement de bactéries résistantes aux antibiotiques.

Le cas de la sélection d'un pathogène émergent, qui s'appelle *Candida auris*, est particulièrement parlant. *Candida auris* est une levure qui a la particularité de pouvoir causer des infections graves chez l'humain, et même mortelles dans 20 à 26 % des cas, car elle est résistante aux traitements antifongiques courants en médecine humaine. En plus, c'est une levure qui a une propriété tout à fait particulière qui la rend invasive, c'est-à-dire que le fait de la porter peut favoriser le passage de la levure dans le sang et les tissus profonds, ce que les autres levures ne font pas.

Ce sont des propriétés exceptionnelles qui ont déjà été responsables de 16 infections en Belgique et de 1 800 cas en Europe entre 2013 et 2021. Il ne s'agit pas du tout de cas anecdotiques quand on prend en considération le temps de doublement du nombre de cas annuels entre 2020 et 2021, où le nombre de cas déclarés est passé de 335 à 665. On est bel et bien face à une pathologie émergente qui va, à un moment ou à un autre, intéresser au minimum le secteur des soins hospitaliers.

Ce microbe profite de conditions de réchauffement climatique et de modification de la salinité de marais pour proliférer. Il colonise alors des oiseaux sauvages migrateurs qui l'emmènent au contact d'animaux d'élevage. On connaît le principe, notamment avec la grippe aviaire. On est en pleine discussion sur ce sujet. On a le même phénomène avec *Candida auris* qui passe par les animaux sauvages pour coloniser des animaux domestiques ou l'environnement, tout simplement, comme des cultures.

Ajoutez à cela l'utilisation phytosanitaire d'un antifongique, comme les azolés, sur ces cultures, ce qui va sélectionner *Candida auris,* car cette levure n'est pas sensible à cette classe d'antifongiques. *Candida auris* va profiter du champ qui lui est laissé libre, proliférer, coloniser la culture, coloniser l'agriculteur qui s'en occupe, qui peut développer une maladie ou transporter cette levure vers des personnes plus fragiles.

Pour comprendre de façon schématique, je vous représente ici, en bleu, un visuel où chaque petit rectangle représente une levure. Vous avez une population de levure sensible aux azolés, les *Candida albicans,* par exemple, d'autres levures tout à fait classiques. Elles sont sensibles et elles vont mourir si vous les exposez aux azolés. En mauve, vous avez un *Candida auris* qui semble tout perdu au milieu de cette population. Si l'on expose la population de ces levures à une sélection antibiotique – dans ce cas-ci, un antifongique –, tous les microbes sensibles vont disparaître. Il ne va rester que ce pauvre petit microbe qui, lui, est résistant. Sauf que ce petit microbe se divise extrêmement vite : toutes les demi-heures, il se divise une fois. Cette levure va utiliser le terrain qui est laissé libre pour proliférer et pour remplacer la population de microbes sensibles. Autrement dit, on va avoir une pression de sélection environnementale par l'utilisation des azolés qui va favoriser la sélection d'un microbe qui a été importé d'un autre endroit. Cette levure prolifère et occupe tout l'espace disponible, devenant potentiellement une source d'infection pour un individu plus fragile.

C'est un exemple qui illustre que même des molécules à durée de vie courte ou peu retrouvées dans l'environnement peuvent sélectionner des microbes résistant aux traitements utilisés en médecine humaine ou vétérinaire. Ces molécules pourraient ne pas être trouvées dans un monitoring moléculaire des eaux, de l'air et des plantes, mais être à l'origine d'une sélection de résistants présentant un problème important de santé publique. Il y a donc à associer les techniques d'évaluation du problème d'utilisation de molécules phytosanitaires pour pouvoir tirer des conclusions plus relevantes.

Un autre schéma vous montre comment la sélection de microbes résistants aux antibiotiques peut se communiquer d'un environnement naturel, comme un champ ou un élevage, vers la communauté des humains. Chaque petit point rouge représente un microbe qui serait un problème pour l'humain ou qui serait résistant aux antibiotiques. Vous voyez comment ces petits points rouges sont transportés par le ruissellement, l'alimentation, le contact avec l'environnement ou des animaux vers les humains.

Le schéma suivant vous montre que le corps humain contient un grand nombre de microbes bénéfiques, que l'on appelle les microbiotes, qui se retrouvent partout dans notre corps. On connaît surtout le microbiote de l'intestin pour ses nombreuses interactions avec la santé. Ce sont de bons microbes qui habitent dans l'intestin. Ces microbes de l'intestin produisent certaines vitamines dont nous avons besoin quotidiennement et interviennent dans la régulation de l'appétit par d'autres mécanismes, par la sécrétion d'autres substances ou de contact avec nos cellules : de la prise de poids, du diabète, de la sensibilité à l'insuline ou même de maladies neurodégénératives. Nous avons déjà entendu parler de la maladie de Parkinson aujourd'hui.

On sait que les antibiotiques modifient le microbiote intestinal. Ce que l'on sait moins, qui est pourtant vérifié et source d'une importante inquiétude, c'est que des molécules phytopharmaceutiques vont aussi modifier ce microbiote intestinal. On connaît très bien l'exemple du glyphosate qui modifie le microbiote intestinal et qui peut être source de pathologies à long terme pour des individus même faiblement exposés.

Les pesticides exercent non seulement des effets perturbateurs endocriniens à très faible concentration et des effets indirects par la sélection de résistance de microbes dans l'environnement, mais ils exercent aussi des effets directs, même à des expositions faibles, des concentrations plus importantes que les concentrations perturbateurs endocriniens, mais inférieures aux seuils toxicologiques classiques.

On va parler des effets neurotoxiques directs pour des populations non cibles. Une partie des insecticides est notamment structurée comme un agent neurotoxique pour tuer l'insecte. Il peut avoir des effets neurotoxiques chez l'humain qui ne sont pas létaux, mais qui vont modifier les compétences des individus, changer leur comportement ou affecter d'autres espèces non humaines en perturbant, par exemple, des flux migratoires ou la survie d'insectes pollinisateurs.

Nous avons vu dans cette présentation que des pesticides exercent des effets sur la santé, soit en agissant directement sur une cible biologique, soit indirectement en entravant le fonctionnement cellulaire normal, et ce, même à des concentrations inférieures au seuil de toxicité.

Sous le terme « pesticide », on regroupe un grand nombre de molécules qui représentent pour la Belgique environ 6 000 tonnes de substances actives épandues sur les champs par année. Si l'on devait considérer que ne fut-ce que 1 % de ces substances exercent une activité de perturbateur endocrinien et se retrouvent dans le réservoir wallon d'eau douce, il y aurait de quoi contaminer chaque année l'intégralité des 13 milliards de mètres cubes d'eau wallonne – on sait que l'eau est une richesse pour la Région wallonne et qu'on lui envie – et amener ces molécules à la concentration de 4,6 nanogrammes par litre, soit 60 000 milliards de nanogrammes dissous dans 13 000 milliards de litres d'eau.

Il faut y ajouter les régulateurs de croissance et les engrais qui exercent eux aussi des effets sur la santé. Pour donner un bref exemple, on peut prendre les engrais phosphatés issus du minage, c'est-à-dire issus d'extraction terrestre dans des mines, qui sont une source de contre-ions. Le phosphate est un ion négatif qui doit être accompagné la plupart du temps d'un ion positif dans sa structure solide. Le phosphate peut être accompagné par du cadmium. Ce cadmium a la particularité d'être absorbable par les plantes, en particulier par les céréales qui vont le concentrer dans leurs grains. L'exposition au cadmium par la consommation de plantes qui l'enrichissent dans leurs graines est un facteur de risque de cancer du pancréas.

Le rapport du Bureau fédéral du Plan nous montre que des efforts importants ont déjà été mis en œuvre pour réduire l'utilisation des pesticides agricoles afin d'atteindre les objectifs de développement durable pour la Belgique. Ce sont des efforts qui doivent être soutenus et s'intégrer dans une réflexion plus globale entre environnement et santé, laquelle devrait idéalement viser un environnement sans molécules interférant avec la santé humaine et épargnant le vivant non ciblé par un traitement phytosanitaire.

Les seuils repris ici sont les seuils toxicologiques classiques qui devraient être revus à la base. Vous voyez dans le graphique de droite – ici, on le voit pour les eaux souterraines, mais on a le même phénomène pour les eaux de surface – que l'objectif symbolisé par la flèche bleue est une diminution des taux de nitrates. Vous voyez que l'on n'y est pas du tout et que cette courbe est extrêmement plate, ce qui signifie que l'on utilise de grandes quantités d'engrais ; a priori, des nitrés et non pas des phosphatés, mais les deux vont de pair et l'un peut être le biomarqueur de l'autre. Cela soulève la question du mode de cultures et de l'intensification des cultures tels qu'on les connaît chez nous.

En guise de conclusion, quelques pistes à explorer. Des molécules connues pour être des perturbateurs endocriniens ou, plus largement, qui exercent une toxicité métabolique devraient être substituées par d'autres molécules ou simplement interdites. C'est le cas pour les molécules dont on connaît un usage pharmacologique à visée humaine ou animale. On a vu l'exemple des azolés qui sont l'antifongique classique que l'on va utiliser en première ligne en clinique. Si on l'utilise aussi en agriculture, un jour ou l'autre, on aura un problème de résistance des microbes qui infectent les patients.

On a bien connu ce problème avec l'utilisation des quinolones, qui sont une classe d'antibiotiques en médecine vétérinaire et qui ont été interdites en médecine vétérinaire. On a vu un énorme effort des vétérinaires pour diminuer leur consommation antibiotique, ce qui a un effet bénéfique sur la santé de tous.

Il y aura aussi à évaluer le rapport risque-bénéfice, en connaissant l'influence sur la santé des pesticides et en évaluant les pesticides qui offrent un réel avantage pour l'agriculteur, c'est-à-dire évaluer les molécules utilisées pour des rentabilités marginales et envisager de les supprimer.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous rappelle le règlement parce que, même si la qualité de l'exposé a été exceptionnelle, on ne peut pas applaudir en commission.

Je vous remercie, Madame Morreale, de me l'avoir soufflé.

Audition de M. Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA)

M. le Président. – La parole est à M. Herman.

M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Monsieur les Ministres, chers collègues et membres du public, je vous remercie de nous avoir conviés à vos travaux, qui soulignent la reconnaissance du Parlement wallon de l'existence d'experts au sein d'une administration et du Service public de Wallonie en particulier. Nous souhaitons apporter nos contributions et nos réflexions à vos travaux.

Voici un bref sommaire qui passe quelques éléments d'introduction que vous aurez le loisir d'utiliser ou non, suivant vos connaissances particulières.

Je reviendrai sur quelques éléments du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Je pense ne pas me tromper en disant que la Wallonie a une véritable ardeur d'avance parce que, depuis 2008, ces thématiques – agriculture, ressources naturelles et environnement – font partie d'une même administration et d'une même direction générale. Ce n'est pas le cas dans toutes les institutions, que ce soit à l'étranger ou même à d'autres niveaux de notre Belgique.

Un petit point sur les pesticides puisque beaucoup de termes ont déjà été utilisés. On voulait rappeler que les pesticides sont des produits destinés à lutter contre des organismes indésirables, qu'ils soient végétaux, insectes et rongeurs. On fait une distinction des produits phytopharmaceutiques – les PPP, c'est important de le retenir, parce que dans des documents plus tard, on y fera référence, il y aura quelques données relatives à ces produits phytopharmaceutiques – et les biocides destinés à protéger les autres biens, comme des charpentes, des tissus, des humains, et généralement utilisés à l'intérieur.

Pour rappel, toute substance active doit faire l'objet d'une autorisation au niveau des autorités européennes pour être utilisée chez nous. La Commission européenne se base sur l'autorité scientifique reconnue, l'EFSA, pour délivrer ces autorisations. Cela implique un certain nombre de réflexions sur les résidus admissibles dans un certain nombre de produits de consommation.

La première intervention d'un pesticide, on vous a expliqué qu'il y a la substance active puis toutes les matières environnantes utilisées. Une autorisation doit être délivrée par le ministre fédéral compétent en Belgique pour être mis sur le marché national.

On parle de pesticides au sens large. On se permettait avec nos collègues de revenir sur quelques réflexions qui montrent que cette préoccupation ou l'utilisation de ces pesticides ne date pas d'hier. Elle relève déjà depuis que l'élevage et l'agriculture ont évolué au cours des temps. Il y a eu l'émergence de toute une série de nuisibles ou d'éléments qui contrariaient la volonté de l'espèce humaine de développer son agriculture.

Un certain nombre de moyens de défense ont été utilisés par des méthodes plus ou moins empiriques qui ont conduit à des sélections de souches qui peuvent avoir une certaine résistance naturelle :

- des pratiques culturales raisonnées. Vous voyez qu'aujourd'hui on fait encore appel à ces pratiques culturales raisonnées et que cela ne date pas d'hier ;
- des méthodes mécanique. On a évoqué aujourd'hui encore la pertinence de pouvoir les appliquer ;
- des méthodes biologiques et des méthodes chimiques. Ce sont celles auxquelles on pense le plus quand on évoque la thématique des pesticides.

Depuis l'Antiquité, on a utilisé des plantes et des minéraux comme pesticides, comme le soufre, l'arsenic, le plomb, le cuivre et le mercure. Il y a un certain nombre de polluants que l'on retrouve liés à ces pratiques encore aujourd'hui dans nos sols.

Au XIX^{e} siècle, c'est le développement et l'émergence de la chimie minérale, qui a été déployée sur de grandes surfaces agricoles, entraînant déjà de facto un certain nombre de polluants.

Au XX^{e} siècle, deux grands courants de développement de la chimie organique ont conduit à l'identification de certaines molécules, qui ont même parfois fait l'objet de prix Nobel pour leurs vertus insecticides – comme d'autres intervenants l'ont évoqué ce matin, c'est la grande famille des organochlorés –, mais qui ont démontré par la suite leur ténacité en tant que polluants organiques permanents. Le *Silent Spring* de 1962 a été évoqué dans l'une des conclusions d'un intervenant précédent.

La Deuxième Guerre mondiale a malheureusement produit un certain nombre de développements de l'utilisation de substances chimiques. C'est la famille des organophosphorés, qui sont tout aussi problématiques et dont on a cité les plus connus à l'heure actuelle, à savoir le glyphosate et le malathion.

Face à ces deux grands courants, la chimie a exercé ses grandes capacités d'innovation et a développé diverses molécules toujours utilisées aujourd'hui ou abandonnées à la suite de nombreuses études.

Je vous montre quelques *slides* sur les pesticides dans l'environnement parce que nous sommes en agriculture, ressources naturelles et environnement. Ce schéma reprend les grandes voies de dispersion dans l'environnement. Encore une fois, l'image du tracteur n'est pas là pour stigmatiser le métier et le rôle de l'agriculteur, mais simplement pour souligner que, dans notre environnement aujourd'hui, il y a à peu près 30 à 33 % de forêts et 30 à 33 % de surfaces agricoles, le reste de notre territoire étant urbanisé. Cela veut dire que cette surface agricole utile joue un rôle déterminant dans notre analyse de l'environnement. Par différents procédés, que ce soit des évaporations directes, des ruissellements ou bien des infiltrations, un certain nombre de substances peuvent se trouver contaminantes dans notre environnement.

Je vais reprendre l'étude de l'INRAE des collègues français en 2022. Peut-être aurez-vous l'occasion de revenir sur ce schéma, mais je voudrais simplement vous montrer que ces PPP, c'est-à-dire les produits phytopharmaceutiques, sont susceptibles de se retrouver ou de contaminer les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons, les insectes et les autres invertébrés ainsi que les plantes et les champignons. On les retrouve un peu partout dans notre environnement. On a déjà détaillé un certain nombre d'effets qui peuvent être neurotoxiques ou perturbateurs endocriniens. Ils vont influencer le développement et la reproduction de ces espèces.

Dans ce schéma, tout ce qui est en trait continu, ce sont des choses bien connues et bien documentées par la littérature scientifique. Ce qui est en pointillé reste toujours susceptible ou à démontrer.

Ce dont il est important de se rendre compte, c'est que, au départ d'individus qui peuvent être atteints par ces effets, ceux-ci ont des impacts sur la population proprement dite. De la population, on étend à l'échelle de la communauté, de la communauté d'une certaine biocénose et, de là, on arrive à la notion de l'écosystème qui, dans son ensemble, peut être influencé ou perturbé par ces éléments.

Ce matin, nous avons déjà entendu pas mal d'exposés qui montraient un certain nombre de difficultés et d'interactions. Nous voulions revenir sur les interactions au niveau de l'environnement et dire que

la compréhension de ce qu'il se passe, que ce soit dans l'atmosphère, dans le sol ou dans l'eau, est excessivement complexe. C'est un modèle complexe qu'il est difficile de paramétrer ou de caractériser.

Si l'on démarre de la partie gauche de l'écran, on peut voir l'application d'un pesticide. Il peut y avoir des évaporations qui se retrouvent emportées par le vent, qui subissent des dégradations photochimiques par les effets des rayons ultraviolets du soleil, qui vont évoluer dans des phases gazeuses, qui vont se dégrader, qui vont être reprises par des précipitations et qui vont retomber sur le sol. Toujours au départ de cette application, il y a des écoulements de surface ou des écoulements plus en profondeur qui vont se retrouver dans le sol.

La partie droite du schéma montre le phénomène de bioaccumulation au travers de la chaîne trophique, à savoir que les plus grands mangent les plus petits et ainsi de suite. On voit que, de micro-organismes, on arrive à des êtres plus évolués et plus complexes, tels que les oiseaux. L'espèce humaine est au bout de cette chaîne trophique.

C'est un modèle complexe pour l'être humain – cela a été déjà souligné ce matin –, avec les voies de contamination que sont l'ingestion, l'inhalation et le contact cutané. Considérez ceci comme une synthèse ou un rappel par rapport à ce que nous avons entendu. Cela donne deux catégories d'intoxication :

- les intoxications aiguës, qui peuvent être très brèves ou très intenses ;
- les intoxications plus vicieuses parce qu'elles sont chroniques et qu'elles vont s'accumuler ou se faire diagnostiquer après un certain délai et en décalage par rapport au contact.

Il ne faut pas oublier les effets cocktail qui ont déjà été évoqués ou les effets antagonistes ou agonistes, « + + » ou « -- », de ces différentes substances.

On voulait aussi avoir un clin d'œil par rapport à la culture du tabac, que vous voyez sur la gauche. Cette plante, naturelle et cultivée, développe elle-même la nicotine, un insecticide qui a protégé les cultures du tabac, de nombreuses années, de la petite vrillette du tabac. Dans la mesure où nous consommons le tabac, la nicotine nous impacte lorsqu'elle est ingérée par notre organisme.

Le SPW ARNE compte environ 2 200 agents, avec une bonne partie de nos collègues qui sont des experts répartis dans neuf départements et 57 directions, avec des services centraux et extérieurs ayant une couverture territoriale.

Dans notre administration, 16 thématiques sont clairement identifiées, parmi lesquelles :

- l'agriculture ;
- les aménagements fonciers ;
- les sols ;
- les sous-sols ;
- les cours d'eau ;
- la chasse et la pêche ;
- les déchets ;
- les espaces verts ;
- les eaux souterraines ;
- les risques liés aux inondations, tristement célèbres dans notre Région wallonne ;
- les bruits et les ondes ;
- l'environnement-santé.

Cela témoigne de toute l'articulation dans une direction générale telle que la nôtre, où l'on s'intéresse, on documente, on analyse, on contrôle, on est force de proposition, on travaille sur des thématiques qui ont toutes des points communs de convergence et qui ont un impact, qu'on le veuille ou non, sur l'environnement et sur la santé.

Je me permets d'insister sur ce *slide* parce que c'est le premier exposé du SPW ARNE, mais mon collègue, Benoît Tricot, Inspecteur général du Département de l'environnement et de l'eau, viendra vous rencontrer, à votre demande, le 8 juillet prochain. Gardez en tête cette disposition. Il reviendra sur d'autres détails concernant notre direction générale.

Nos neuf métiers sont :

- conseiller et expertiser ;
- subsidier ;
- contrôler ;
- autoriser ;
- gérer les crises ;
- coordonner et suivre les politiques régionales ;
- réglementer ;
- établir des taxes et redevances.

On voulait insister sur le rôle de conseil et d'expertise, et je m'en suis exprimé en début d'exposé.

La mission principale du DEMNA est de mettre en œuvre le processus, de conseiller et d'expertiser :

- la coordination des données, qui travaille tout ce qui est données informatiques et géomatiques. Nous alimentons au travers de nos travaux des documents que vous retrouvez sur WalOnMap et des enquêtes de terrain, mais également des cartes de bruit et de données thématiques liées à notre espace environnement ;
- l'analyse économique agricole. C'est un groupe de personnes qui travaillent à la collecte d'informations de données et qui permettent d'établir un certain nombre d'indicateurs permettant d'avoir une image très complète et détaillée de tout le volet économique de l'agriculture et qui va de plus en plus se spécialiser grâce au passage du RICA, le Réseau d'information comptable agricole, vers RIDEA, au niveau européen, intégrant des paramètres du développement durable et de l'environnement autour de l'agriculture ;

- la santé des forêts, avec pas mal d'indicateurs et d'informations ;
- la direction de la nature, qui est impliquée dans toutes les analyses de la biodiversité. C'est là que l'on a les données relatives au déclin de cette biodiversité, soit parce qu'on les observe sur nos propres réseaux, soit parce que l'on est à l'interface avec toute une série d'opérateurs externes que nous mobilisons. C'est là aussi que l'on gère les données sur la grippe aviaire et la peste porcine africaine, qui rappelle des souvenirs à certains d'entre vous ;
- la direction de l'état de l'environnement wallon. Je suis convaincu que, toutes et tous, vous la connaissez bien parce que, depuis plusieurs années, nous avons la responsabilité par rapport au Parlement wallon de produire la mise à jour de plus de 160 indicateurs relatifs à notre état de l'environnement ;
- la cellule permanente Environnement-Santé.

Le thème commun, le lien commun dans toutes ces équipes – on s'y engage –, c'est de travailler sur les données et la collecte d'informations, et d'établir des analyses dans le but de produire un certain nombre d'éléments d'aide à la décision qui sont utiles pour le Parlement wallon, l'ensemble du Gouvernement et le citoyen en définitive.

Je reviens quelques instants sur le rapport de l'état de l'environnement wallon dont l'adresse est rappelée dans le *slide*. Il est intéressant d'y passer un peu de temps et d'aller compiler. C'est une petite animation avec une vingtaine de fiches en lien avec les réflexions et les travaux que vous conduisez actuellement en commission.

Je m'arrête sur deux ou trois documents et deux ou trois informations. Celui-ci tient de l'analyse des pesticides dans les eaux souterraines. On a beaucoup parlé beaucoup de suivis de l'environnement, de monitorings effectués, de la qualité des masses d'eau, des masses d'eau de surface ou des masses d'eau souterraine. Quand on analyse les éléments qu'ils contiennent d'un point de vue chimique, on a encore la présence détectée de pesticides dits autorisés, mais aussi – c'est cela qui est important, à prendre en compte en termes d'environnement – des pesticides qui sont interdits parfois depuis de nombreuses années, mais qui se retrouvent encore dans les eaux souterraines. Vous voyez toute la partie colorée sur la gauche du schéma. C'est notamment avec ces éléments que l'on doit réfléchir et composer pour garantir notre environnement.

Quelques utilisations de produits phytopharmaceutiques à l'échelle de l'agriculture. Là aussi, on a beaucoup parlé d'informations et de données. Certes, le rapport de la Cour des comptes fait état d'un certain nombre de manquements ou de souhaits qu'il serait utile ou important d'avoir.

On ne part pas de rien, mais on a un certain nombre de données qui sont utiles et que l'on essaie de mettre en correspondance. Ici, c'est l'utilisation d'une manière globale des produits phytopharmaceutiques par régions agricoles de la Wallonie. Les intensités de couleurs traduisent les diverses cultures utilisées. Ce schéma doit être compris avec celui-ci et le suivant. Ils montrent que, par type de culture, on peut avoir une incidence sur l'utilisation ou la quantité de matières utilisées.

Ceci classe, par ordre d'utilisation la plus élevée, la culture de la pomme de terre de conservation. Ensuite, les betteraves sucrières et le froment d'hiver sont des cultures qui sont aussi utilisatrices de produits phytopharmaceutiques. Par la suite, on a d'autres cultures qui sont potentiellement utilisatrices, mais en termes beaucoup plus mineurs si l'on raisonne en termes de kilos ou de tonnes par hectare.

J'insiste sur le fait que ce graphique doit être absolument mis en rapport avec la surface réellement considérée à l'échelle de la Wallonie. Ce petit point vous montre trois points sur lesquels je voudrais insister. Le plus haut, à gauche, ce sont les prairies permanentes. Cela veut dire que l'agriculteur utilise ses prairies pour faire son élevage, mais n'utilise pratiquement pas ou très peu de produits phytosanitaires.

Le point orange, c'est la culture de froment d'hiver ou d'escourgeon, qui va bientôt être récoltée dans les toutes prochaines semaines. Là aussi, en fonction de la surface, on doit pondérer la quantité de matières actives utilisées. On retrouve sur la partie droite de l'écran le point brun comme notre pomme de terre. Cependant, les surfaces sont beaucoup moins importantes. C'est clair qu'il y a toujours une pondération à avoir et une réflexion à avoir en termes d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

L'état de l'environnement wallon nous permet aussi d'avoir quelques indications. On a beaucoup parlé des professionnels et des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. On ne doit pas oublier les ménages, c'est-à-dire M. et Mme Tout-le-Monde. En tant que citoyens, nous faisons parfois appel à ces produits.

Dans une étude menée entre 2016 et 2022, on voit une évolution et une prise de conscience auprès de nos citoyens afin d'aller davantage vers une diminution de l'utilisation des produits pharmaceutiques strictement prescrits et vers des techniques plus mixtes qui mettent en œuvre des méthodes alternatives. Les méthodes alternatives uniquement utilisées par un certain nombre de citoyens restent plus ou moins constantes. Une bonne frange de la population maintient le cap et quelques personnes se mettent à agir par rapport à un certain nombre de problématiques qu'ils trouvent peut-être perturbantes. C'est un premier panel.

Quels sont les impacts de toutes ces molécules et de tous ces éléments sur la santé au départ de notre environnement ? Au sein du DEMNA nous avons le privilège d'accueillir, depuis de nombreuses années, la cellule permanente Environnement-Santé, qui a pour missions :

- de renforcer les compétences en matière d'environnement-santé du SPW ARNE, c'est-à-dire développer l'expertise ;
- de prévenir et de gérer les situations de crise environnementale ayant une incidence sur la santé. C'est une contribution en termes de gestion et d'analyse de risques ;
- d'amener la population wallonne à modifier ses comportements en développant différents outils de communication ;
- de gérer le portail Environnement-Santé, qui est utilisé fortement comme référence par le citoyen et d'autres personnes, notamment les chercheurs.

Nous avons déjà évoqué, mais peut-être est-il bon d'y revenir, le plan wallon Environnement-Santé, dont l'édition de 2019-2023 s'est arrêtée il y a quelque temps. Il était basé sur cinq axes qui regroupaient à peu près une quatre-vingtaine d'actions. Certains axes prévoyaient très clairement de répondre aux enjeux de la santé liés à l'environnement et ont abordé par différentes actions la thématique des substances dangereuses, notamment des pesticides. Ce besoin d'analyse et d'information a été souligné par d'autres intervenants ce matin.

Les objectifs de ces actions étaient de :

- renforcer les connaissances sur l'exposition aux pesticides ;
- réduire la contamination des habitations et des lieux publics à proximité d'un certain nombre de zones d'émission ;
- soutenir des alternatives aux pesticides ;
- garantir la bonne application des législations wallonnes en termes de restrictions d'usage ou de filières d'élimination des contenants.

Quelques fiches actions ont été utilisées et mises en œuvre dans ce plan. Je ne vais pas les passer en revue. L'étude EXPOPESTEN, qui a été citée tout à l'heure, est l'une des émanations de ce plan Environnement-Santé. On vous a reprécisé le budget qui avait été consacré par la Région à cette étude.

Je passe directement à la dernière case, en bas à droite, qui parle des biomonitorings wallons. Depuis plusieurs années, sous l'impulsion successive des différents ministres de l'Environnement, ce biomonitoring a pris cours et a apporté toute une série d'informations, d'éclairages et de connaissances sur ces phénomènes parfois très complexes et interactifs, comme nous nous sommes employés ce matin à essayer de vous le démontrer.

Le plan Environnement-Santé 2025-2030 a été adopté par le Gouvernement wallon au début du mois de juin. Il y a une volonté du Gouvernement de travailler sur trois axes, c'est-à-dire de rationaliser un certain nombre d'axes, de rassembler et de « se limiter » – le mot est peut-être mal choisi – ou, en tout cas, de travailler autour de 43 actions concrètes. Les lignes de force consistent à :

- renforcer les connaissances via des projets de biomonitoring. Il en est de plus en plus question dans l'actualité ces derniers mois et dernières semaines ;
- rédiger des recommandations pour réduire l'exposition aux substances problématiques. L'une des missions souvent demandées aux services publics est d'établir, notamment après écoute des experts, des recommandations afin de diminuer l'exposition des citoyens à certains facteurs ;
- évaluer et réduire les niveaux d'exposition aux pesticides chez les agriculteurs. Encore une fois, les agriculteurs sont au centre de nos préoccupations grâce à l'appui de scientifiques ainsi que de procédures scientifiques et personnalisées qui sont mises en œuvre au travers de ce plan Environnement-Santé ;
- consolider et renforcer notre expertise en matière d'évaluation et de gestion des risques chroniques ou accidentels en vue de préserver la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.

Je crois, Mesdames et Messieurs les Députés, que ces ensembles ne font qu'un tout.

En guise de conclusion, nous voulions partager avec vous notre expertise et notre expérience.

Les pesticides, on en parle beaucoup, mais force est de constater qu'ils ont existé depuis longtemps, qu'ils existent encore aujourd'hui et qu'ils continueront à exister parce qu'on les a utilisés antérieurement et qu'ils se retrouvent dans notre environnement. C'est à nous de les gérer, ce qui a un certain nombre d'implications et de réflexions sur notre futur.

Les voies de dispersion des pesticides sont nombreuses et variées. On s'est succédé ce matin à la tribune pour vous en parler. Je pense que l'on voit les choses de la même manière. Les effets à court, moyen et long termes sont pertinents.

Les missions du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement consistent à veiller sur cet environnement, en œuvrant à la préservation de l'agriculture, de nos ressources naturelles, de la biodiversité et, in fine, de la santé humaine.

Pour mener à bien cette mission, le DEMNA, que j'ai l'honneur de présider depuis plusieurs années, constitue un pôle d'expertise pour la Région dans des

domaines scientifiques multiples, complexes et interconnectés.

Au sein du DEMNA, la cellule permanente Environnement-Santé a été chargée de mettre en œuvre la politique Environnement-Santé de la Région wallonne, en partenariat avec l'AViQ et d'autres intervenants au sein de la Wallonie, servant d'intermédiaire entre les experts du monde scientifique et le grand public, et ce, au service de la vision générale que, avec l'ensemble de mes collègues du SPW ARNE, nous avons émis voici quelques années : protégeons et valorisons nos ressources naturelles et notre agriculture pour garantir ensemble un environnement sain, sûr et agréable.

Je vous assure que chacun de ces mots, Mesdames et Messieurs les Députés, représente notre livre de chevet du quotidien.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour vos différentes interventions. Au niveau du groupe socialiste, pour répondre à votre première question, nous étions convaincus de la problématique et de l'urgence de gérer la situation. Aujourd'hui, nous le sommes encore plus.

Je voudrais saluer la présence de Mme la Ministre et de M. le Ministre. J'en profite pour excuser ma collègue, Mme Roberty, qui est retenue dans une autre commission où elle défend un texte, mais qui est évidemment convaincue de la situation.

Pour rappel, c'est grâce à votre carte blanche dénonçant le déni de la ministre de l'Agriculture que l'organisation de ces auditions a été décidée. Je vous remercie pour cette carte blanche et l'ensemble des recommandations que vous avez faites aujourd'hui lors de vos présentations, car c'est intéressant.

On espère éviter la paralysie avec de nouvelles analyses puisqu'on a les preuves scientifiques et les études nécessaires pour avancer. Je pense que M. Coppieters, qui a été expert et qui est aujourd'hui du côté politique, en est également convaincu.

Les enjeux de santé publique et les impacts environnementaux sont extrêmement liés. Comme vous l'avez dit, les agriculteurs doivent être nos alliés. On ne doit pas opposer agriculture à environnement et santé.

Je voudrais terminer, avant d'en arriver aux questions éthiques, sur le fait que la minorité a demandé une réunion conjointe pour l'ensemble des intervenants puisque l'agriculture est extrêmement liée aux enjeux environnementaux et de santé, et qu'il faut une alliance avec les agriculteurs. Or, cela a été refusé. Nous demanderons donc un rapport conjoint de l'ensemble des commissions pour pouvoir travailler en commun avec nos collègues des deux commissions.

Mme Hanus souhaite ajouter un élément par rapport à la forme. Je reprendrai la parole sur les questions en matière de santé et d'environnement. Mes collègues, Mme Hanus et M. Fontaine, compléteront en matière d'agriculture.

M. le Président. – Je réponds directement à votre question en indiquant que ce n'est pas possible. Chaque audition sera suivie d'un compte rendu et des avis écrits seront joints aux auditions en commission et en réunion conjointe. Je ne sais pas si je vous rassure, mais votre demande sera difficile à accepter.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je remercie les différents intervenants d'avoir pris la parole aujourd'hui. J'ai retenu de l'ensemble des interventions que deux constats se posent :

- tout d'abord, les données et les informations scientifiques sont disponibles et incontestables. Cela a été démontré toute la matinée, les effets de l'utilisation de pesticides sur la santé humaine sont incontestables et démontrés ;
- ensuite, la Région wallonne est tout à fait compétente pour légiférer en la matière. En matière d'agriculture, il arrive parfois que des ministres se lancent la balle entre les différents niveaux en se disant : « Ce n'est pas de mon niveau de compétence. C'est au niveau fédéral ou européen ». En réalité, aujourd'hui, il a bien été démontré que la Région wallonne est tout à fait compétente pour légiférer.

Avant d'entrer dans le fond et le contenu des différents exposés ainsi que d'entendre le point de vue de chacun, je voulais revenir sur l'incident qui s'est posé sur l'organisation de ces travaux.

Nous avions demandé l'organisation d'une réunion conjointe pour placer sur un même pied d'égalité les représentants du secteur de la santé et les représentants du secteur agricole afin de confronter les points de vue. Nous trouvons bien dommage, en tant que membres de la minorité, que cela n'ait malheureusement pas pu avoir lieu, alors que, dans les différents exposés qui nous ont été présentés ce matin, il y a quasiment un consensus sur la matière. Il aurait été intéressant et utile que ces points de vue soient confrontés avec les représentants du secteur agricole.

Comme dénoncé lors de la dernière Commission de l'agriculture, la première réunion conjointe organisée cette semaine regroupe uniquement des représentants du monde agricole. C'est dommage, que ce soit pour l'exercice ou pour le sujet.

Je vais soutenir la proposition de ma collègue, Valérie Dejardin, parce que la majorité a argumenté en arguant que l'organisation de ces réunions « disjointes » de la santé et de l'agriculture versus les réunions conjointes était une question d'organisation d'agenda et qu'il n'y avait rien d'autre derrière, y compris une question politique. Est-il possible de joindre le rapport de ce jour au rapport de la réunion conjointe pour obtenir l'ensemble des travaux y afférent ? Faute de quoi, l'exercice serait largement limité, alors qu'il a une utilité et un intérêt public de haut vol.

M. le Président. – Je crois déjà avoir répondu à la question, mais le secrétariat de commission me souffle qu'il vérifiera la possibilité de répondre favorablement à votre demande.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les effets sanitaires sont reconnus avec plus de 7 500 publications. Vous avez répondu à la plupart des questions que nous avions.

J'ai une question globale par rapport à l'évaluation des risques. En effet, en tant que bourgmestre, je dois gérer les crises et évaluer constamment les risques. Vous jugez cette évaluation insuffisante, Monsieur Schiffers, et le modèle de prédiction médiocre. Auriez-vous des précisions quant à un modèle qui ne soit pas médiocre à utiliser dans le cadre de cette évaluation des risques ?

Au niveau de la santé, vous avez prouvé les effets néfastes des pesticides sur la santé de la population en Wallonie, que ce soit les agriculteurs, les riverains et sur les consommateurs. J'aimerais avoir une précision par rapport à vos graphiques, Monsieur Wieërs. Vous avez montré l'évolution des différentes pathologies. Y a-t-il une apparition plus précoce et prématurée des pathologies que vous avez montrées ? Vous avez parlé d'autres maladies non infectieuses. Aujourd'hui, y a-t-il une apparition plus précoce de celles-ci ? Vu l'augmentation des pesticides ou leur stagnation, remarque-t-on que l'on tombe malade plus jeune ?

Par rapport au développement fœtal et infantile, comme vous l'avez montré avec des biomonitorings européens, la contamination est généralisée. Quel est le pourcentage de cette exposition imputable à une contamination par ingestion ? Vous avez expliqué qu'il y avait différentes possibilités d'être exposé à ces pesticides. L'ingestion est-elle la première cause des effets sur le développement fœtal et infantile ?

Ma prochaine question est à l'attention de l'administration. Avez-vous des chiffres globaux et différenciés entre zones rurales et urbaines ? On a parlé du fait que, à un kilomètre d'un champ, on pouvait être contaminé. Y a-t-il des différences entre les zones rurales et les zones urbaines ?

Est-il possible de relier une maladie ou un problème de santé à un pesticide en particulier ? Ce pourrait être intéressant pour faire appliquer le principe du pollueur-payeur. Si tel pesticide conduit à telle maladie, comment peut-on « appliquer des sanctions » à celui qui pollue ?

Vous avez évoqué le fait que, en Belgique, il n'y a pas de maladie reconnue comme maladie professionnelle pour les agriculteurs. Quelle est votre position ? Peut-on impulser des discussions dans ce sens au niveau du Fédéral ? En effet, dans d'autres pays, cela se fait.

Vous avez parlé de l'effet cocktail des pesticides combinés à d'autres contaminants environnementaux. Dispose-t-on aujourd'hui de suffisamment de données ? Je me tourne vers les experts, qui ont parlé d'association de malfaiteurs. C'est assez impressionnant. Je ne connaissais pas la problématique avant de m'être intéressée à la matière.

Au niveau de la santé, j'ai fait le tour des questions qu'il me restait.

Au niveau de l'environnement, concernant l'eau et l'air, un nouveau monitoring réalisé par la SWDE pointe une augmentation du taux de TFA dans l'eau. C'est une problématique en rapport avec les pesticides qui est fort technique et scientifique. Comment vulgarise-t-on les choses ? Peut-on nous expliquer les liens entre les pesticides PFAS et le TFA de manière concrète ?

Madame Bertrand, j'ai pu lire que l'hypothèse de la contribution du secteur agricole et en particulier des pesticides PFAS est fort plausible. Quels éléments vous ont fait émettre une telle hypothèse ?

Aujourd'hui – nous en avons parlé la semaine passée, Monsieur le Ministre –, il n'existe pas de limite légale pour le TFA dans les eaux de surface et les eaux souterraines. On entend dire que, dans l'état actuel des connaissances, le TFA ne représente pas un danger du point de vue sanitaire. Je pense que ce n'est pas juste. Pourriez-vous nous faire part des études récentes qui questionnent ce risque et qui prouvent qu'il y a un risque ? À la suite de cela, le principe de précaution devrait-il s'appliquer pour le TFA ? Ne devrait-on pas appliquer des valeurs limites ?

Au niveau de votre position – particulièrement M. Schiffers – sur les règles wallonnes relatives à l'utilisation et à la dissémination des pesticides, vous avez dit qu'elles devaient être durcies afin de protéger l'ensemble de la population. Y a-t-il des modèles, dans certains pays ou certaines régions, desquels on pourrait s'inspirer pour être assez pragmatiques ?

De manière globale, comment peut-on aujourd'hui vulgariser cette matière ? On l'a vu dans les chiffres que vous avez évoqués, il y a des choses que l'on peut faire chez soi, à domicile, pour se protéger. La matière est néanmoins fort technique et scientifique. J'ai entendu des réactions la semaine passée, à la suite de mes interventions, indiquant que ce n'est pas en mettant un

peu de pesticide sur ses mauvaises herbes que l'on tombe malade. Je pense que, aujourd'hui, c'est réellement le cas. Comment peut-on sensibiliser et vulgariser la matière pour montrer que chaque citoyen, chaque agriculteur et chaque riverain a son lot de choses à faire pour améliorer sa santé ?

Monsieur Herman, a-t-on aujourd'hui des chiffres permettant d'estimer le nombre de tonnes de pesticides utilisés en Wallonie, que ce soit par les agriculteurs ou par les personnes dans leur ménage ? Vous nous avez montré des graphiques. Avez-vous des chiffres sur les dernières décennies ? Possède-t-on une cartographie wallonne des zones contaminées par les pesticides ? Existe-t-elle ? Est-elle accessible ?

Vous avez dit que l'une de vos missions consiste en une collecte de données pour aider à la décision. Aujourd'hui, je pense que l'on a assez de données pour décider. Où cela bloque-t-il pour arriver à des décisions qui vont remettre la santé au centre des débats ?

J'ai une dernière question un peu plus compliquée pour vous, Monsieur Herman. Avez-vous une position au niveau de la Région wallonne sur l'utilisation et la dissémination des pesticides et les règles wallonnes en vigueur ? Pensez-vous que l'on doit imposer des règles plus dures sur les pesticides ?

J'en ai terminé avec mes questions en matière de santé et d'environnement. Je vais céder la parole à mon collègue, M. Fontaine, sur l'agriculture.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je remercie les experts pour la qualité de leur présentation et je me contenterai de quatre questions à l'attention du docteur Schiffers.

Je rebondis sur l'expression « association de malfaiteurs », que je ne connaissais pas et que j'ai découverte hier, lors d'une visite de la Maison de l'abeille noire à Virelles avec Sophie Égyptien, une doctorante dont on a parlé en commission. Elle nous disait que toutes les présentations des différentes substances et des différents pesticides individuellement pris étaient considérées comme mineurs ou pas très graves, mais que l'association de tout cela – il n'y a pas d'étude ou pas suffisamment – est dangereuse, et non pas l'utilisation d'un pesticide. Je vois que les différents experts acquiescent et je les en remercie.

Le TFA, qui est un sous-produit – je rebondis sur les questions de Mme Dejardin – persistant des pesticides PFAS, est-il surveillé dans le milieu agricole ? Un second monitoring, qui a été réalisé par la SWDE, montre une augmentation significative de la présence de TFA dans l'eau. Que sait-on de cette accumulation dans les sols ? Disposez-vous de données comparatives entre culture conventionnelle et culture intégrée ou biologique concernant la contamination de l'eau et des sols ?

La troisième question est assez particulière. Vous avez parlé de contacts et des organisations syndicales agricoles. Avez-vous, dans votre carrière ou peut-être encore maintenant, eu des contacts avec elles pour leur présenter les résultats et les analyses ? Les agriculteurs présents et en devenir sont-ils suffisamment conscientisés aux risques liés aux pesticides ?

Existe-t-il une évolution de la prudence des agriculteurs à leur égard ? Avez-vous pu remarquer cela ? Y a-t-il une prudence au niveau des agriculteurs, notamment concernant leur manipulation ? Vous avez un peu évoqué le sujet. Sont-ils informés également des possibilités d'une autre voie ?

Quels leviers pourrait activer le Gouvernement wallon – c'est une recommandation que je vous demande – pour une transition rapide vers une Wallonie sans pesticides ?

Une toute dernière question m'a été soufflée, et je la reprends. Vous avez plaidé pour une interdiction totale de l'utilisation des pesticides. On peut vous rejoindre sur ce constat et sur cette demande. Néanmoins, a-t-on une idée de l'impact d'une telle interdiction sur les rendements agricoles et sur la question du prix pour le consommateur ? C'est aussi une question de prix. Les agriculteurs et agricultrices sont des sociétés à caractère économique. Aussi, leur imposer certaines choses pourrait en impliquer d'autres. Où en est-on dans ces constats ?

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je voudrais m'associer aux remerciements pour la qualité des interventions. Je vous avoue que le sentiment est assez partagé, dans le sens où j'ai eu l'occasion, il y a quasiment 10 ans, d'entendre l'expertise de M. Schiffers à l'occasion d'auditions que nous avions ici même, au sein de ce Parlement, sur l'interdiction du glyphosate et des néonicotinoïdes, ces perturbateurs endocriniens. Un travail de qualité a été réalisé au sein de ce Parlement.

Mon sentiment – le découragement ne fait pas partie de mon logiciel et je ne dirai donc pas que c'est du découragement – est que l'on nage à contre-courant, toujours avec un rapport qui a l'air très antagoniste entre l'environnement et l'agriculture, considérant que, à chaque fois que l'on va essayer de faire des pas, le secteur agricole ou les ministres de l'Agriculture – je ne fais pas de visée personnelle –, dans l'histoire de ces 10 dernières années, se sont toujours confrontés deux points de vue comme s'il était impossible de les concilier.

Force est de constater que, dans des moments comme ceux que l'on rencontre aujourd'hui, où l'on a des besoins d'économies et des tensions budgétaires dans notre État et nos Régions, on pourrait transformer la difficulté en une opportunité : avoir le courage de changer de paradigme, en considérant au fond que

prendre des décisions en amont de l'interdiction de molécules, qui ont des coûts colossaux sur la santé publique et le traitement des eaux ainsi que des conséquences en termes agricoles pour les agriculteurs, comme cela a été évoqué, serait sans doute un courage salutaire pour chacun d'entre nous.

Je nous invite, dans des moments basculant comme ceux que l'on rencontre aujourd'hui, à dézoomer un peu et à éviter les écueils auxquels nous avons été chacun confrontés.

Je pense à la question du glyphosate, où les travaux que nous avons menés ont conclu à l'accouchement d'une « souris » et où l'on a dit que l'on allait interdire le glyphosate, mais uniquement pour les particuliers et non pas pour les professionnels, avec tous les effets que cela peut avoir sur les professionnels qui viennent chez les particuliers pour ceux qui ont les moyens de faire des alternatives.

Je pense à la question des néonicotinoïdes, qui nous a aussi beaucoup occupés, pour lesquels nous avons obtenu une avancée en matière d'interdiction. Cependant, la Région wallonne a un petit prisme d'intervention et le Fédéral a des compétences plus importantes que les nôtres. Force est de constater que, ces dernières années, en Belgique, les ministres de l'Agriculture successifs ont été les champions des demandes de dérogation pour les molécules des néonicotinoïdes.

Heureusement, la justice a donné gain de cause pour interdire ces différentes dérogations. Déjà, à l'époque, quand nous en parlions avec les ministres régionaux, nous évoquions l'importance de garantir que des moyens seraient investis dans la recherche pour favoriser ces alternatives. Nous avons conscience que ce n'est pas la seule recherche en Wallonie qui va contribuer, même nous avons des chercheurs extraordinaires et de grande qualité, à amener des alternatives.

Chez nos voisins français, il y a des résultats menés par l'ANSES et d'autres qui sont assez intéressants en termes d'alternatives. Le travail de biomonitoring fait partie des évolutions positives, notamment pour confirmer l'incidence que cela peut avoir sur les êtres humains, mais pas uniquement. On a avancé sur les zones tampons. Cependant, comme je le disais, un pas en avant, un pas en arrière ou trois-quarts de pas en arrière. C'est toujours très compliqué et très lent d'avancer. On ne doit rien lâcher.

Je me demandais s'il existait des pays qui pratiquaient des prises en charge d'externalités. Je ne sais pas si vous êtes spécialisés sur cette question, mais la question des externalités est majeure. On voit bien que le prix de l'eau augmente en permanence et que les demandes des citoyens sont exigeantes. Dans les communes, les citoyens sont en demande, de même que les conseillers communaux et les bourgmestres, comme évoqué par Valérie Dejardin. Comment pourrait-on faire ?

Je voudrais d'ailleurs saluer le travail interfacultaire, car c'est assez intéressant. En plus, vous travaillez avec d'autres universités. Vous avez des experts qui viennent sur One Health. Je trouve que ce sont des initiatives intéressantes. En entendant le directeur du département de l'Université de Namur, vous avez parlé des pesticides qui n'étaient pas contrôlés, mais on a des mécanismes pour les médicaments qui le sont avec des organes régulatoires. Ne serait-il pas intéressant d'avoir des mécanismes comme ceux-là qui pourraient exister sur les pesticides ? Cette idée est-elle farfelue ou peut-elle être intéressante ?

(Réaction de Mme Hanus)

M. le Président. – Il est déjà 11 heures 30. Je ne brime personne et je laisse un temps de parole à chacun d'entre vous. Il n'est pas certain que nous pourrons terminer nos travaux ce matin. Je sais que, parmi les intervenants, certains doivent nous quitter sur l'heure de midi.

Votre intervention est-elle courte, Madame Hanus ?

(Réaction de Mme Hanus)

C'est tout à fait exceptionnel, et je vous demanderai d'aller à l'essentiel.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je voulais revenir sur plusieurs éléments de fond.

J'aurais souhaité en savoir un peu plus sur l'impact des pesticides sur la fertilité et les connaissances scientifiques en la matière.

Je voulais revenir sur le fait que l'on retrouve des PFAS et du TFA dans l'eau de distribution. À la suite de l'émission de la RTBF sur le sujet a émergé l'idée que les PFAS sont partout et que, dès lors, l'agriculture ne pourrait avoir qu'un effet mineur si l'on agissait sur ce secteur. Idée reçue comparativement à l'idée d'une omniprésence des PFAS dans l'environnement. Quelle réponse donnez-vous à cette idée reçue ?

De nombreuses eaux analysées ont été qualifiées de potables au regard des normes qui existent en la matière. Or, on constate que les critères de potabilité de nos eaux entrent en confrontation avec les normes de présence de PFAS. Si une eau qualifiée de potable au niveau légal comporte un certain niveau de pesticides, les normes en la matière doivent-elles être révisées ?

Enfin, je voulais partager rapidement un exemple de terrain en ce qui concerne la protection des captages. C'est une piste largement avancée à l'heure actuelle,

tant par les scientifiques que par le milieu politique. Je viens de la commune d'Étalle, où, depuis longtemps, les captages sont protégés avec des mesures importantes, car c'est là où se trouvent les eaux de distribution de Valvert. Malgré cela, on y constate une présence de PFAS et de TFA. Quel est votre avis sur la question ? Faut-il aller encore plus loin ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Au nom des Engagés, je vous remercie pour vos exposés, vos propos très intéressants et vos constats plus qu'alarmants.

Je rappelle que nous sommes là aujourd'hui pour vous écouter et avancer dans la réflexion. En tant que politiques, nous devons mettre nos distinctions de côté parce que nous avons un seul et même but avec ces auditions, à savoir avancer dans cette problématique transversale et plus que prégnante. D'ailleurs, la présence de nos deux ministres et leur collaboration en attestent. Je les remercie d'être là aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, les constats sont alarmants. Il faut renforcer l'action globale et la lutte contre l'exposition à ces produits phytosanitaires qui ont clairement montré leur impact plus que négatif. Vous avez présenté énormément de données, et le constat ne peut pas être discuté. Après le conseil, il faut maintenant agir le plus efficacement possible, en concertation avec les secteurs concernés.

Je voulais, en introduction, souligner la volonté des deux ministres impliqués de réévaluer et de renforcer les normes dans le cadre de la préservation des zones sensibles et en particulier autour des zones de captage d'eau.

Des concertations entre le cabinet de la ministre et la SSMG ont-elles eu lieu depuis votre carte blanche sortie le 2 avril 2025, notamment dans le cadre de l'organisation des États généraux de la protection des cultures ?

Vous avez parlé du bisphénol et de ses effets négatifs pouvant être répercutés sur sept générations. Si l'on prend des mesures aujourd'hui, a-t-on une idée du temps qu'il faudra avant que les risques s'estompent et que l'on ne soit plus victimes des pesticides utilisés dans le passé et actuellement ?

Des maladies, comme la dépression ou l'anxiété, ont-elles un lien avec les pesticides ? L'autisme a été évoqué tout à l'heure. Peut-être n'a-t-on pas encore assez d'études sur le sujet, mais on voit que c'est une préoccupation et que c'est catastrophique sur nos générations en particulier.

Il y a une initiative pionnière au CHU d'Amiens avec des consultations pesticides pour ceux qui y ont été exposés. Des initiatives similaires sont-elles en développement en Belgique ?

Sur les coformulants, vous mentionnez le faible nombre d'études malgré leur toxicité importante. Pour quelle raison ? Est-ce parce que l'on s'en est rendu compte plus tard et que la dynamique s'initie depuis peu ? Y a-t-il d'autres enjeux à l'œuvre ?

Pour M. Schiffers, qui est professeur en phytopharmacie, la formation est un axe fort avancé par la ministre Dalcq pour faire changer les choses. Quelle est la situation actuellement dans les cursus dédiés de près ou de loin à l'agriculture ?

Monsieur Herman, vous avez fait une présentation des différents indicateurs de l'état de l'environnement wallon sur les pesticides. A-t-on une analyse des produits utilisés pour la culture des sapins de Noël ou dans la sylviculture ? Étant donné l'absence apparente d'utilisation en Ardenne, on se focalise à raison sur les principales cultures, mais tous les produits utilisés sont-ils compris ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Schiffers, vous avez évoqué la mise en place en France de zones de retrait obligatoire au niveau de la pollution de l'air. J'aurais voulu savoir si l'on dispose déjà, à l'heure actuelle, de mesures de l'impact de ces décisions pour analyser leur adéquation par rapport aux enjeux que vous avez évoqués.

Je serais intéressé, comme l'a évoqué ma collègue, Mme Dejardin, d'avoir votre éclairage sur les pistes d'évaluation des risques scientifiquement soutenables puisque vous avez déconstruit les modèles en place. Que pouvez-vous proposer pour que l'on puisse véritablement s'appuyer sur ce modèle ?

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je m'associe aux remerciements exprimés aux différents intervenants pour leur présentation. Il est clair que, pour nous, le groupe MR, préserver la santé est une priorité. Nous devons donc prendre les mesures nécessaires. Ces auditions viennent nourrir notre réflexion et les travaux de la Commission.

En préambule, je rappelle que les pesticides sont un peu les médicaments des plantes. C'est comme cela que l'on en parle communément. L'objectif initial était de nourrir la population de façon suffisante et les pesticides étaient une façon d'arriver à cet objectif.

Vous avez évoqué, dans votre présentation, l'agriculture biologique, mais on sait que le bio ne fournit pas les mêmes rendements. C'est certainement une piste, mais est-ce suffisant pour nourrir notre population ? Je rebondis sur le fait que nous importons nombre de produits dans notre pays. Si c'est pour aller chercher ailleurs ce que l'on contrôle moins… Avoir

cette réciprocité des normes pour s'assurer que les produits importés relèvent de mêmes normes et qualité que ce que nous produisons est une revendication de l'agriculture. Vous avez parlé notamment des fruits et légumes.

Il y a un point que je souhaiterais relever dont personne n'a parlé ou peu parlé, c'est que les agriculteurs sont des partenaires. Leur volonté, dans leur rôle nourricier, est d'atteindre ce but. Je soulignerai l'importance de cette collaboration avec les scientifiques et l'industrie pour trouver des alternatives. Si demain on arrête les pesticides, quelles sont les possibilités et les solutions que vous apportez aux agriculteurs pour qu'ils puissent poursuivre l'objectif de nourrir la population en suffisance sans aller ailleurs ?

Est-il possible pour la Société scientifique de médecine générale de nous transmettre les études présentées et les sources qui ont étayé votre avis ? Vous avez mentionné, notamment M. Schiffers, plusieurs produits phytos aujourd'hui arrêtés. C'est un signe positif que des produits soient retirés progressivement du marché, le temps avançant. Au niveau des progrès réalisés, on peut aussi parler des seuils de détection des pesticides, en parallèle à l'évaluation de la dangerosité pour la santé. Il est important de fixer les seuils.

Concernant la situation de la Wallonie au regard des autres pays européens en matière de pathologies avérées liées aux pesticides, on peut considérer que la Belgique a déjà fait des progrès, notamment en 2013 et 2018. Des mesures ont été prises par rapport à l'utilisation de ces produits, que ce soit en matière de formation, de vérification et d'utilisation du matériel, mais aussi de quantité utilisée.

Disposez-vous de données sur les coûts économiques et humains d'une transition rapide vers une agriculture sans pesticides ? Selon les recherches, quelles catégories d'agriculteurs sont les plus vulnérables face aux restrictions en matière de produits phytosanitaires ?

Monsieur Schiffers, vous avez concentré vos propos sur les pesticides agricoles. M. Herman a évoqué qu'il existait d'autres pesticides, notamment des pesticides domestiques, que l'on peut retrouver dans les vêtements, les tapis ou les antipuces pour animaux. Y a-t-il des études en ce sens qui puissent nous alerter sur l'utilisation de certains produits ?

Monsieur Schiffers, vous proposez un plan progressif de sortie des pesticides. Quelle est la temporalité prévue dans ce plan ?

De quelle manière les pesticides touchent-ils et modifient-ils la structure du sol ? Sur quelle étude vous basez-vous ? C'est simplement pour avoir des précisions par rapport à votre exposé.

Monsieur Wieërs, l'origine du *Candida auris* est-elle due aux pesticides ? Si oui, lequel ou lesquels ? Quelles sont les priorités à prendre en compte pour éviter ce type de prolifération ?

Monsieur Herman, vous avez évoqué, parmi les pistes pour l'agriculture, l'augmentation de prairies permanentes, ce qui permet une autre façon d'utiliser nos surfaces agricoles. Cependant, il faut être réaliste puisque nous sommes confrontés à la diminution du nombre d'agriculteurs, de bêtes et de têtes de bétail. Quand on a une prairie permanente, le but est d'y faire pâturer ou, en tout cas, de nourrir les animaux. Quelle est l'alternative ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Un tout grand merci aux experts et à l'administration pour leurs exposés de très grande qualité, très pédagogiques et d'une clarté limpide. Je vous remercie d'avoir été parmi nous aujourd'hui pour entamer ces auditions essentielles sur les pesticides de synthèse. Je suis particulièrement heureuse que l'on ait pu tenir ces auditions au sein de ces murs et entendre la parole des scientifiques. Il y aura ensuite, dans les prochains jours et les prochaines semaines, de nombreux autres acteurs.

Je suis heureuse que l'on ait pu, in fine, réunir les deux ministres – non pas dans une réunion officiellement conjointe, mais Mme la Ministre est là ce matin – en charge, d'une part, de l'Environnement et de la Santé, et, d'autre part, de l'Agriculture. Madame la Ministre, je prends votre présence comme un signe d'intérêt à rejoindre, je l'espère, l'ensemble des auditions parce que c'est une vision globale qui permettra d'agir dans la bonne direction.

Je rejoins, sans être trop longue, la demande des collègues socialistes pour un rapport conjoint. Il est temps d'arrêter d'opposer agriculture et environnement. On doit travailler ensemble. Avoir des conclusions qui vont dans un sens dans une commission et dans un autre sens dans l'autre, cela n'a absolument aucun sens ! Le Gouvernement wallon est collégial, et il faut avancer. J'espère dès lors que les services seront créatifs pour trouver une solution réglementaire à tout cela. Si personne ne s'y oppose aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi on aurait des difficultés à avancer en ce sens.

Sur le fond, la question de l'utilisation des pesticides est complexe. Il serait d'ailleurs intéressant de refaire l'historique de ce qui a amené les agriculteurs et agricultrices à les utiliser. M. Herman a rappelé que les pratiques agricoles ont de tout temps cherché à lutter contre les ravageurs. Il a néanmoins montré – et j'insiste là-dessus – un point de bascule qu'il me semble important de ne pas négliger.

Depuis l'après-Seconde Guerre mondiale, les politiques agricoles successives ont incité les agriculteurs à produire plus, à produire plus vite, à

mécaniser fortement leurs activités, à couper les haies pour laisser passer les machines, à remembrer les terres agricoles, à augmenter les rendements et la productivité, avec des résultats que l'on connaît :

- la grande compétence agronomique – il faut le reconnaître – dans nos régions ;
- la productivité agricole qui a augmenté ;
- la diminution du nombre d'agriculteurs et de fermes, avec une concentration vers de plus grandes exploitations ;
- le recours aux intrants chimiques de synthèse, engrais et pesticides pour maîtriser les aléas climatiques ou la présence des ravageurs ;
- l'augmentation – on n'en a pas suffisamment parlé – du mal-être chez les agriculteurs, avec des taux de suicide impressionnants et un endettement croissant ;
- sur le plan environnemental, l'érosion et l'appauvrissement des sols, qui justifie lui-même plus d'intrants chimiques, un effondrement de la biodiversité, une problématique croissante au niveau des nitrates et de l'azote qui polluent les masses d'eau ;
- si l'on veut se limiter aux pesticides de synthèse, la présence massive de ceux-ci dans nos corps, dans l'eau, dans les sols, dans l'air, dans notre alimentation.

Certes, il serait erroné de dire que les pesticides ne se retrouvent dans nos corps que sous la responsabilité des agriculteurs wallons. C'est faux. D'une part, de nombreux autres insecticides divers et variés peuplent notre quotidien – M. Wieërs l'a évoqué –, tels que les antimouches, antimoustiques, antiparasitaires pour chiens et chats, antipoux, traitements des plantes, et cetera. Leur impact n'est pas négligeable, et j'y reviendrai dans mes questions. D'autre part, parce que notre exposition aux pesticides passe aussi par les aliments que nous consommons, vous l'avez dit d'emblée, et les aliments que nous importons. On doit aussi être attentif à cet aspect.

En effet, souvent, ils proviennent de contrées qui ne sont pas soumises aux mêmes règles sanitaires et environnementales que nous, d'où l'importance de ne pas exporter les produits pesticides que nous interdisons nous-mêmes dans nos contrées. Je salue le travail de Zakia Khattabi, à l'époque, comme ministre fédérale de l'Environnement, qui a arrêté certains de ces éléments.

D'où l'importance aussi – et le phénomène est d'actualité – de ne pas signer des accords de libre-échange qui vont mettre nos agriculteurs en concurrence avec des pays moins protecteurs de la santé et de l'environnement. Je vous renvoie à l'action menée par le CNCD dans quelques minutes, au Grognon, car vous aurez tous l'occasion d'y passer.

Il est également important de soutenir une relocalisation de notre alimentation avec une meilleure maîtrise de notre souveraineté alimentaire et des règles sanitaires et environnementales et le développement des filières manquantes ou encore trop présentes en Wallonie, notamment les fruits et légumes dont on a parlé.

Il est important d'accompagner nos agriculteurs vers une transition environnementale. La présence des insecticides et la question de l'importation étant posées, il serait tout aussi faux de négliger l'utilisation encore beaucoup trop massive des pesticides par le secteur agricole wallon et de se contenter d'un « circulez, il n'y a rien à voir », d'un « on doit encore objectiver » – vous avez été très clairs là dessus – ou encore d'un « on ne peut pas faire autrement ». Vous avez toutes et tous été éloquents à ce sujet.

Je retiens vos mots : éviter la paralysie par l'analyse. On a suffisamment d'études. Maintenant, il faut agir. En effet, les chiffres de l'exposition des Wallons aux pesticides sont éloquents. Vous avez rappelé les résultats de différentes études. Je vais simplement citer le dernier biomonitoring humain wallon, en 2020, où l'on voit que plus de 90 % des enfants et des adolescents testés montrent des traces de pesticides dans le corps. Cela monte même jusqu'à 99 % pour certaines substances chez les enfants, 94 % chez les ados et les adultes, avec notamment trois insecticides interdits depuis plusieurs dizaines d'années, qui sont encore retrouvés dans près de 20 % des échantillons. Vous avez évoqué, et c'était passionnant, la question de l'épigénétique. C'est un phénomène particulièrement interpellant. Vous l'avez rappelé également, toutes les femmes enceintes sont touchées dans les études internationales.

Les pesticides sont donc présents dans le corps de la quasi-unanimité des citoyens wallon. Parmi ces citoyens, il y a d'abord et avant tout les agriculteurs eux-mêmes, qui sont les premières victimes de ces produits nocifs. Je pense à tous ces cultivateurs qui ont contracté Parkinson, un cancer ou qui ont perdu un proche pour les mêmes raisons. Ceux-là, souvent, migrent d'ailleurs quand il est encore temps vers l'agriculture plus raisonnée, voire bio, car ils sont conscients des risques pour leur santé. La SSMG a bien montré la prévalence des cancers, notamment de la prostate.

Il importe pour convaincre les agriculteurs wallons – je me tourne vers M. le Ministre – de préciser leur exposition directe. C'est l'objectif du biomonitoring spécifique sur les agriculteurs que l'on avait lancé sous la précédente législature. J'aimerais en avoir des nouvelles. Je ne sais pas si vous prendrez la parole aujourd'hui. Dans les prochains jours, il serait intéressant que l'on sache où en est ce projet.

Parmi ces pesticides et leurs métabolites, une catégorie fait particulièrement parler d'elle ces derniers temps, ce sont les pesticides PFAS et le TFA. Ma collègue en dira quelques mots. Tous ces produits, vous l'avez démontré, ont des impacts sur la santé qui sont

loin d'être négligeables : effets perturbateurs endocriniens, troubles autistiques, déficit intellectuel, trouble de l'attention, hyperactivité, maladies chroniques graves, comme les leucémies, les cancers, les maladies cardiaques, et cetera.

Aujourd'hui, le doute n'est plus possible. J'ai apprécié que vous commenciez par mettre en évidence la fabrique de l'ignorance ou la fabrique du doute des vendeurs de produits et des lobbies des produits phytopharmaceutiques, comme cela s'est fait aussi dans le secteur du tabac ou dans le secteur du climat. Vous l'avez bien démontré.

Monsieur Schiffers, vous l'avez démontré, les pulvérisations et les dérives de pesticides sont un vecteur d'exposition majeur – j'y reviendrai dans mes questions –, parfois jusqu'à des distances considérables, à plus d'un kilomètre des champs, ce qui montre l'importance de protéger les riverains au sens large du terme.

Après l'impact sanitaire, il y a l'impact environnemental, qui est tout aussi considérable et documenté.

L'impact sur les masses d'eau – ma collègue y reviendra – et le traitement par filtration au charbon actif nécessaire pour près de 16 % de la production totale annuelle d'eau de distribution en Wallonie. Cela montre le coût considérable sur le prix de l'eau de ce traitement contre les pesticides et d'autres substances chimiques.

Selon l'Agence européenne pour l'environnement, 83 % des sols agricoles testés contenaient des résidus de pesticides. C'est aussi un impact majeur sur la perte de biodiversité en Europe, avec le déclin significatif des populations d'insectes, qui menace lui-même le rôle essentiel joué en matière de production alimentaire et de pollinisation des fruits et des légumes. M. Schiffers l'a abordé en détail.

Un élément qui n'a peut-être pas été évoqué et que je voudrais ajouter, c'est l'enjeu de la souveraineté alimentaire qui passe aussi par une réduction des intrants chimiques. L'actualité internationale instable et inquiétante doit aussi nous rappeler une chose : cette intensification de l'agriculture nous rend plus dépendants aux intrants et plus vulnérables géopolitiquement puisque ces produits dépendent directement de la chimie et du pétrole, une denrée particulièrement rare et demandée en période de crise.

Le message aux politiques doit être clair : encourager le chemin vers des alternatives, protéger les citoyens et leur santé ainsi que réduire notre dépendance aux pesticides. Cela nécessite de poursuivre et de renforcer une réelle politique de soutien, de transition et de protection.

La situation, on l'a peu dit, est particulièrement complexe en Belgique, avec une répartition de pouvoir un peu alambiquée : le pouvoir fédéral autorise la mise sur le marché de produits belges, mais la Wallonie doit en gérer l'utilisation, alors que l'Europe intervient dans l'autorisation des substances actives. Cela a abouti, il y a quelques années, à des situations assez abracadabrantesques, avec un Roundup interdit d'utilisation pour les particuliers, mais qui était encore vendu au Brico parce que le Fédéral continuait à en autoriser la vente. Il y a des aberrations – Mme Morreale opine du chef –, et il faut s'attaquer à cet enjeu, mais il ne doit pas nous empêcher d'avancer au niveau wallon. Des choses ont bougé en Wallonie, même si, je le dis d'emblée, il faut continuer à aller plus loin.

On a avancé sur les différents biomonitorings. On a soutenu de façon majeure la transition vers l'agroécologie avec le projet Terraé. Je me tourne vers Mme la Ministre, en espérant qu'elle puisse le poursuivre parce que je pense qu'il amène des solutions concrètes aux agriculteurs. On a mis en place un conseil véritablement indépendant. Aujourd'hui, chaque semaine, des vendeurs de produits phytos vont dans les fermes, vendent ces produits et conseillent les agriculteurs. C'est un conflit d'intérêts manifeste. Aussi, poursuivre la mise en place, que nous avons initiée, d'un conseil véritablement indépendant est essentiel. J'espère que vous poursuivrez ce travail. Il y a également toute une série de mesures de protection des masses d'eau : couvert végétal permanent, financement de haies pour réduire les dérives, lancement des contrats de captage, et cetera. Je ne vais pas faire l'arsenal.

Je me permets de citer un dernier dossier, à savoir le projet « Vers une Wallonie sans pesticides », puisque M. Schiffers l'a évoqué aussi. Il documente les alternatives précises, filière par filière, sur le plan sociotechnique pour les agriculteurs. J'espère que vous pourrez, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, poursuivre le financement de ce projet. Je pense que vous étiez au colloque de présentation des résultats. Ces projets amènent des solutions concrètes aux agriculteurs et doivent être soutenus.

Il faut aller plus loin, et vous avez été très clairs sur les principaux chantiers pour cette législature. Le premier, c'est la révision de l'arrêté du gouvernement de 2013, initié par Philippe Henry, à l'époque. J'espère que vous aurez plus de succès que moi auprès de votre partenaire pour faire aboutir cet arrêté. Je fais un petit clin d'œil, mais nous pourrons en discuter en aparté si vous le souhaitez.

La protection de la ressource en eau et des zones de captage qui sont essentielles. On voit, avec toute la discussion sur les eaux de distribution, à quel point c'est important. Cette protection s'accompagne de l'interdiction rapide des substances, notamment les pesticides PFAS, tout en poursuivant l'accompagnement

des agriculteurs – c'est aussi la responsabilité de Mme la Ministre – vers des modèles alternatifs.

On aura l'occasion de discuter de tout cela avec les syndicats agricoles et, très concrètement, des freins dans le secteur agricole. On doit pouvoir aborder ces questions de fond avec le secteur agricole, notamment la question des budgets. Je sais aussi que la tâche n'est pas simple et qu'il y a de nombreux freins, voire une inertie. Vous avez même parlé du déni qui existe.

Il est d'autant plus important – et j'espère que ces auditions permettront d'avancer – que les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture travaillent de concert dans la même direction. Cela n'a pas toujours été le cas, ce qui n'a pas facilité les choses. Ce qui est limpide, c'est l'impact sur la santé.

Excusez-moi pour cette introduction assez longue, mais j'en viens à mes questions qui sont aussi celles de citoyens puisque nous avons eu l'occasion de consulter via les réseaux sociaux. Je peux vous dire que le sujet vit énormément.

Vous avez été très complet en ce qui concerne les impacts sur la santé publique. Je ne vais donc pas y revenir.

À très court terme, c'est-à-dire sans attendre les mesures politiques – qui vont, je l'espère – arriver vite, quelles seraient, selon vous, les meilleures mesures de prévention à mettre en place directement et spécifiquement pour le public agricole ? Monsieur le Ministre, le biomonitoring des agriculteurs, où en est-il aujourd'hui ? On va recevoir l'ISSeP et l'on aura peut-être l'occasion de leur en parler.

Si l'on veut planifier un plan de sortie des pesticides à court terme, quelles seraient, selon vous, Madame et Messieurs les scientifiques, les substances considérées comme les plus préoccupantes et donc qui devraient prioritairement disparaître si l'on doit phaser les choses ? Je donne deux exemples : pesticides, PFAS ou glyphosate ? Ce sont peut-être les deux, et vous allez me dire. En tant que responsables politiques, il faut être aiguillés sur les priorités d'action. Peut-être avez-vous des éléments à nous partager en termes de risques.

J'aimerais que l'on puisse répondre à cela parce que c'est un argument que les agriculteurs nous donnent souvent : quid de l'exposition via les insecticides et autres produits domestiques ? Si l'on veut replacer les choses en perspective en termes d'impact santé, ce serait bien d'avoir une réponse scientifique précise là-dessus.

Monsieur Schiffers, avez-vous des données sur l'état de la situation en Wallonie au niveau *benchmarking* ? Est-on un plus ou moins grand utilisateur de pesticides au niveau européen ? Y a-t-il des évolutions dans le temps ? En gros, quelles sont les principales balises d'évolution ? Là aussi, quelles sont les substances que l'on utilise le plus chez nous ou en Europe de façon générale ? Quels sont les leviers d'intervention prioritaires par rapport à cela, en termes de bonnes pratiques ? Certains évoquent l'enjeu, à raison, des rendements agricoles. Comment font les autres ? On sait qu'il y a des pays qui sont plus avant-gardistes que nous sur ces questions.

On a évoqué aussi l'étude PropulPPP sur les dérives des pesticides ou l'étude d'EXPOPESTEN. Est-il exact que les dépôts de pesticides peuvent s'accumuler en continu jusqu'à 48 heures après la pulvérisation ? J'ai vu ces données.

Je voudrais que vous reveniez sur les normes d'agrégation des produits par la FSA, qui se fonde sur certaines hypothèses. Est-il exact qu'elle prévoit ces procédures d'agréation quand elle autorise les produits ? Elle se base sur des hypothèses, notamment celle qu'il y aurait déjà une bande tampon par rapport aux riverains et certaines hypothèses en matière de vitesse du vent. Je suis désolée, c'est un peu technique, mais, dans l'AGW Pesticides, c'est aussi cela qui est au cœur de la discussion. Selon vous, sur cette base, que faut-il en conclure en termes de normes, de vent et de distance par rapport à cette révision de l'AGW ?

Pour ne rien vous cacher, nous avions proposé au Gouvernement 50 mètres de distance par rapport aux riverains. Considérez-vous que cette proposition est pertinente ? Faut-il aller plus loin ou moins loin ? Je pense que M. le Ministre appréciera d'avoir la lumière des scientifiques pour discuter au sein du Gouvernement sur ces questions qui semblent très techniques, mais qui sont en fait éminemment importantes en termes d'impact de santé. Si vous pouviez revenir sur les enjeux du Conseil indépendant en produits phytos, ce serait intéressant.

Enfin, j'ai quelques questions pour l'administration, M. Herman et son équipe. On aura dans quelques jours l'exposé de la Cour des comptes, mais je pense que l'on a tous déjà lu son rapport avant de nous rejoindre ici. La Cour des comptes marque l'enjeu du manque de données fiables et l'absence de statistiques régionales sur les quantités et le niveau de risque des substances pesticides. Comment expliquer l'absence de données fiables au niveau régional, alors que cela fait des années et des années que l'on évoque ces enjeux ?

De quelles données disposons-nous aujourd'hui précisément pour mesurer la dispersion des pesticides, le niveau de dérives et l'utilisation des produits qui contiennent ces substances actives ? Quelles données seraient, selon vous, à ajouter à l'arsenal de mesure pour mieux appréhender la réalité des pesticides ? Peut-on envisager une meilleure traçabilité de ceux-ci dans le secteur agricole et un accès public facilité à ces données ?

À cet égard, où en est la mise en place d'un registre d'utilisation électronique qui est obligatoire à partir du 1er janvier 2026, c'est-à-dire dans quelques mois, et qui nous donnera normalement des informations utiles ?

Pouvez-vous précisément revenir sur le processus d'agréation des pesticides pour que l'on comprenne comment cela fonctionne ?

Enfin, sur l'exposition des riverains des agriculteurs, pouvez-vous faire le point sur les mesures politiques qui existent déjà pour réduire l'exposition des riverains des champs cultivés avec des pesticides ? Quel type de données a-t-on en termes de quantité, de risques, de type de cultures et de voie d'exposition par rapport à l'exposition des riverains ? Quels types de données sont aujourd'hui disponibles et sont-elles suffisantes pour prendre des décisions ? Je pense que la réponse est claire sur le côté suffisant.

La Cour des comptes évoque l'élaboration d'un nouvel indice global en Wallonie, qui repose sur des estimations de quantités utilisées et qui devrait être opérationnel à l'automne 2025. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état d'avancement de ce nouvel indice global ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie les deux ministres d'assister à nos auditions et je remercie les experts et l'experte d'avoir répondu présents.

Je me réjouis que la demande initiale d'Ecolo d'auditionner la SSMG soit devenue le cycle d'auditions que l'on connaît aujourd'hui. Cela va permettre à toutes et tous d'entendre la réalité largement documentée, entre autres, quant à l'impact des pesticides sur notre santé et notre environnement.

En complément de ce que ma collègue, Céline Tellier, a évoqué, je vais mettre un focus sur les pesticides PFAS puis sur les zones de captage, qui sont deux sujets bien différents.

Si les PFAS sont présents dans bien des produits et objets du quotidien, 31 substances actives pesticides considérées comme des PFAS sont autorisés sur le marché belge par le Fédéral, soit 11 % du total des substances actives autorisées en Belgique. Ces substances sont surtout utilisées en grandes cultures, touchant ainsi des surfaces très larges. Surtout, leur utilisation augmente ces dernières années. La Cour des comptes, dans son rapport, nous indique que 12 de ces 31 substances font l'objet d'un suivi depuis 2020 dans le cadre du réseau de surveillance des eaux de surface. Nous avons des traces de ce qu'il se passe avec ces différentes substances.

Vous ne le savez peut-être pas, mais il ne se passe pas une session de notre Commission de la santé et de l'environnement, celle où je suis, sans que nous n'abordions l'impact des PFAS sur notre santé et notre environnement.

Aujourd'hui, la majeure partie des actions décidées par le politique en matière de PFAS consiste à analyser les PFAS et d'autres substances toxiques dans les corps, dans l'eau, dans les sols, dans les boues, dans les œufs et dans les légumes, et à mettre en place des outils, comme les filtres à charbon, pour n'en citer qu'un, afin de tenter de réduire la présence des PFAS en aval de leur utilisation. Cela coûte très cher, humainement d'abord et prioritairement.

Les exposés d'aujourd'hui nous ont montré, encore une fois, l'impact sur notre santé et sur celle de nos enfants, mais aussi sur celle de nos petits-enfants, de nos arrière-petits-enfants, et je pourrais continuer. Il est important de rappeler que cela impacte aussi la santé des agricultrices et des agriculteurs, de leurs enfants et petits-enfants, qui sont particulièrement exposés aussi.

Ensuite, il y a le coût financier, qui a déjà été évoqué. Les actions sont indispensables et s'apparentent néanmoins à une tentative de vider un océan à la petite cuillère. Il est urgent d'agir à la source. M. le Ministre Coppieters m'a entendue de nombreuses fois dire cette phrase. Ce que l'on a entendu aujourd'hui me semble aller dans le sens de ce que j'évoquais précédemment.

Il est d'autant plus urgent d'intervenir sur les pesticides PFAS que nous n'avons pas encore la confirmation sur le plan scientifique que des mesures antidérives suffiraient à protéger les riverains face au caractère éternel – on parle de polluants éternels – de ces polluants.

Je vais venir avec mes questions après, mais je fais un petit point sur la protection des captages. Pour l'anecdote, j'étais hier à Ramillies dans une soirée organisée autour des pesticides présents dans l'eau dans cette commune, particulièrement les métabolites de pesticides. Il y avait des citoyens de Beauvechain qui sont aussi concernés. Toute la soirée tournait autour des polluants dans l'eau de distribution, une commune où le puits de captage d'eau de Mont-Saint-André présente des taux de métabolites de pesticides très élevés.

Toutes et tous dans la salle, que ce soit les intervenantes et les intervenants ou des personnes qui étaient venues écouter, en ce compris les professionnels du monde agricole, autant victimes, voire plus, des effets de pesticides que tout un chacun, convenaient qu'il était urgent de changer nos pratiques agricoles drastiquement afin de ne plus recourir aux pesticides de synthèse.

Il est indispensable d'agir immédiatement, à très court terme, pour réduire dès à présent l'impact des produits toxiques sur nos organismes, en travaillant sur les zones de captage et autour des zones sensibles, où évoluent des enfants, pour limiter la dérive. Il est aussi indispensable d'agir vers une interdiction de toute une

série de ces produits, particulièrement les pesticides PFAS.

Une autre étude que celle évoquée tout à l'heure par M. Wieërs, une étude française basique, évalue les coûts sociétaux attribuables à l'utilisation des pesticides de synthèse en agriculture à l'échelle européenne comme 2,44 fois plus élevés que le bénéfice direct tiré des pesticides de synthèse par les fabricants, en particulier le coût du traitement de l'eau pour potabiliser celle-ci face aux nombreuses substances toxiques, dont les pesticides et les PFAS, qui impactent le prix de l'eau et la santé des citoyens. Ce coût de traitement représente 50 % des coûts attribuables et les maladies professionnelles en représentent 17 %.

J'en viens à mes questions spécifiques qui ne sont pas très longues parce qu'énormément de questions ont déjà été évoquées. Y a-t-il des particularités des pesticides PFAS par rapport aux autres pesticides ou des similarités ? Quelles actions, en fonction de la réponse, devrons-nous mener quant aux pesticides PFAS ? Doivent-elles être différentes des pesticides en général ?

Monsieur Pauluis, vous avez évoqué l'interdiction des pesticides PFAS. Monsieur Schiffers, vous avez évoqué la limitation, voire l'interdiction à la source. Monsieur Wieërs, vous aviez indiqué qu'un nanogramme par litre peut avoir des effets directs. Comment doit-on procéder vis-à-vis de ces pesticides PFAS ? Réduire, substituer, interdire ou revoir les normes ? J'aimerais avoir l'avis des uns et des autres sur cette question.

Je pourrais aller plus loin en parlant du TFA. L'administration peut peut-être nous aider sur cette question. Peut-on avoir un état de la situation du TFA et peut-être des pesticides PFAS aujourd'hui en Wallonie ainsi que des risques particuliers en matière de TFA ?

Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, parmi les actions que vous voudriez mener, des actions autour des zones de captage. Je pose la question puisqu'on a la chance d'avoir des experts. Une interdiction des pulvérisations des zones autour des zones de captage est-elle utile ? Je pense que la réponse est oui. Une distance de prudence, de prévention ou minimale est-elle recommandée en termes de médecine et de santé ? N'importe quelle zone de prudence sera-t-elle suffisante ?

Imaginons même qu'on l'étende à 100 mètres – j'invente – autour de chaque zone, cela suffit-il pour empêcher des pesticides d'intégrer nos eaux, notre alimentation et notre biodiversité ? Est-ce suffisant pour se protéger de l'impact des pesticides sur notre santé et notre environnement ? J'ai entendu qu'il y avait un effet cocktail. Je présume que, sans doute, la réponse est non, mais j'aimerais vous entendre là-dessus.

Vous avez évoqué les zones sensibles. En Wallonie, il y a des protections autour des écoles pendant le temps scolaire, sauf erreur de ma part. Ne doit-on pas étendre ces zones sensibles ? Ne doit-on pas aller plus loin ? On évoquait la trace de 42 pesticides dans une école à 1 kilomètre des lieux de pulvérisation. Comment devrait-on agir dès aujourd'hui par rapport aux zones sensibles ? Faut-il revoir l'AGW de 2013 puisque, apparemment, la pollution de l'air par les pesticides est réelle ?

Je voudrais savoir si nos normes et nos seuils indicatifs sont utiles et suffisants. En quoi des normes sont-elles utiles ? Au final, puisque vous avez parlé d'effet cocktail, fixer des normes et des seuils indicatifs est-ce suffisant pour préserver, protéger la santé des uns et des autres ? Faut-il aller plus loin et agir à la source des produits par de l'interdiction ?

Quand j'entends les acteurs et actrices de la santé, il est recommandé de ne pas faire confiance au système d'évaluation des pesticides parce qu'il est dirigé par les producteurs de produits eux-mêmes. On a tous conscience que l'on ne doit plus faire confiance au discours ambiant qui a perduré pendant des années. On a fait croire que les pesticides étaient « les médicaments des plantes ». C'est un message que l'industrie des pesticides a fait passer pour minimiser leur impact. Heureusement, plus personne n'y croit aujourd'hui.

Vous avez évoqué un déni systématique de la Wallonie quant à la réalité. Pouvez-vous aller un peu plus loin ? Je vous demande votre avis, et vous avez le droit d'en avoir un étant donné votre long travail d'expertise. Pourquoi pensez-vous qu'il y a eu ce déni ? Que peut-on faire ? A-t-on besoin d'une approche plus systémique ?

Les grands perdants sont les agricultrices et les agriculteurs. Il est impossible – il faut être de bon compte – de changer de modèle du jour au lendemain. Il faut néanmoins commencer. Pouvez-vous nous dire s'il est possible de changer malgré tout ? On a une situation x avec différents types d'usages de la part des professionnels agricoles. Est-il possible de changer, de manière systémique, notre système agricole ?

Avez-vous une idée de la manière dont on devrait procéder ? J'ai entendu qu'il y avait une surproduction de 30 %, aujourd'hui, en Wallonie, de produits alimentaires. Quels seraient les moyens alternatifs ? On a parlé de lutte intégrée, de changer de modèle et d'utiliser d'autres produits de substitution. Si vous étiez les politiques aujourd'hui à la manœuvre – à la place de M. Coppieters et de Mme Dalcq ou encore de M. Clarinval, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau européen –, comment feriez-vous pour emmener les premiers partenaires et les premiers alliés que sont les agriculteurs et les agricultrices, et faire en sorte de mieux protéger la santé et l'environnement dans le futur ?

Ordre des travaux

M. le Président. – Je vais vous faire lecture de la réponse que nous adressent les services du greffe par rapport à la demande de Mmes Dejardin et Tellier de n'avoir qu'un seul rapport.

Je dois vous rappeler que l'article 130 prévoit qu'une commission ou un comité peut décider, sur les matières qui relèvent de ses attributions, d'entendre l'avis de personnes ou de représentants d'organismes, oralement ou par écrit. La Conférence des présidents en est informée. Sauf décision contraire prise par deux tiers des voix et portant sur tout ou partie de l'audition, il est dressé un rapport écrit de celle-ci.

La Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, effectue seule ses auditions pour les aspects qui la concernent. La règle est identique pour la Commission conjointe. Deux rapports distincts doivent donc être élaborés. La Conférence des présidents a d'ailleurs acté deux ordres du jour distincts et deux thématiques.

Je ne peux malheureusement pas répondre favorablement à ces deux demandes.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je suis bien conscient de la difficulté de procédure que cela peut poser, mais j'ai une suggestion pour essayer de compenser. C'est que la Commission conjointe annexe à son rapport le rapport de la Commission de la santé. De cette manière, on n'aurait qu'un seul document, même si ce n'est pas exactement la même chose.

Cela, je pense que rien ne peut l'empêcher. Ainsi, pour les personnes qui veulent consulter les rapports, il n'y aurait qu'un seul document à consulter. C'est un moindre mal, si je puis m'exprimer ainsi.

M. le Président. – J'en prends bonne note et je pense que tout le monde peut être d'accord avec votre proposition. Il faut encore en voir la légalité. Le secrétariat de commission va se renseigner, comme il l'a fait précédemment sur les demandes de Mmes Tellier et Dejardin. Si c'est possible, je reviens vers vous avec la proposition qui me semble sage.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je remercie les services d'avoir investigué tout cela.

Si je comprends bien votre intervention, si l'on passe au vote et que deux tiers des personnes présentes sont d'accord, on pourrait procéder comme discuté, ou bien ai-je mal compris ? Si M. Wahl propose cette ouverture, c'est qu'il n'y a plus d'opposition du côté du MR. Je ne sais pas s'il y en a du côté des Engagés.

M. le Président. – Il y a une précision de la part de la secrétaire de commission.

Mme Magalie Begon, Secrétaire administrative de commission. – Je me permets, pour une fois, de prendre la parole en commission, comme le règlement me le permet. Il faut comprendre cette partie du règlement comme suit : si l'on vote aux deux tiers, cela signifie qu'il n'y a pas de rapport écrit.

M. le Président. – Il n'y a donc pas de rapport du tout.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Ce n'est pas ma demande, mais on peut souscrire à la proposition de M. Wahl, avec un point d'attention. Il est important que la valeur de ce qui a été dit en Commission de l'environnement soit du même acabit et que ce ne soit pas une annexe qui se perde dans les limbes du Parlement wallon. C'est fondamental. On peut même dupliquer les choses : d'une part, avoir le rapport en Commission de l'environnement et, d'autre part, le côté annexe en plus pour avoir les deux. Il est important que les propos soient de la même valeur.

M. le Président. – Cela me semble raisonnable et logique.

Je me permets de vous indiquer que MM. Herman et Wieërs doivent nous quitter au plus tard à 14 heures. Je leur donnerai la parole prioritairement, s'ils le souhaitent, pour les réponses.

Je propose de poursuivre nos travaux, non pas au finish, mais de faire notre pause de midi un peu plus tard, pour reprendre nos travaux exceptionnellement à 14 heures 30. Si l'on allait jusqu'au bout, cela permettrait de libérer nos intervenants de ce jour pour remplir leurs autres obligations.

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

(Assentiment)

Enfin, je vous informe que tous les PowerPoint figurent déjà sur la plateforme sécurisée.

Échange de vues
(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je vous remercie, Monsieur et Madame les Ministres, pour votre présence.

Madame et Messieurs, je vous remercie pour votre exposé clair et pertinent. Comme vous l'avez dit, plus de 7 000 publications scientifiques attestent de la dangerosité des pesticides.

On évalue et paie des études alors que nous disposons de toutes ces données. Il faut de l'action. Après ces exposés, Monsieur et Madame les Ministres, vous n'avez plus le choix.

Monsieur Schiffers, vous avez mentionné que 80 % de nos fruits et légumes sont importés et que les mesures de valeur sont discutables. Il faut des mesures miroirs et des valeurs universelles. Sinon, tous nos efforts reviendraient à verser de l'eau sur du sable, et ce, en mettant en difficulté nos agriculteurs et la santé de nos citoyens. C'est hypocrite vis-à-vis des principes que nous prétendons défendre en matière de durabilité et de justice sociale.

Il faut absolument des pistes pour garantir l'interdiction de ces produits et afin qu'ils ne se retrouvent pas dans nos assiettes par la voie des importations. Quelles pistes pouvez-vous soumettre en vue d'obtenir les mêmes exigences universelles ?

Au niveau des maladies des agriculteurs en Wallonie, serait-il possible d'avoir des statistiques des maladies les plus récurrentes, comme Parkinson ?

Vous soutenez, Monsieur Schiffers, l'existence de contaminations dans les lieux publics et les collectivités. Avez-vous des pistes pour limiter ces contaminations ?

Enfin, j'ai deux demandes pour le ministre Coppieters. Quelle discrimination lorsque j'entends que les maladies citées ne sont pas reconnues comme des maladies professionnelles ! J'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez soumettre et défendre cette reconnaissance aux différents niveaux de pouvoir, tout comme la sensibilisation des médecins généralistes en matière de formation.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur Schiffers, cela fait des années que l'on parle d'alternatives aux pesticides. Pourtant, ils sont toujours massivement utilisés. Vos propos pointaient surtout un manque de volonté politique et économique plutôt qu'un vrai problème technique.

Pouvez-vous préciser quel serait le coût pour les producteurs et les consommateurs de se passer de pesticides ? Avez-vous constaté dans votre carrière une influence ou une pression de l'industrie des pesticides sur la recherche scientifique ou sur les décisions politiques agricoles ?

Certains disent que, sans pesticides, on ne peut pas nourrir tout le monde. N'est-ce pas justement ce modèle agricole intensif dépendant des pesticides, et donc des firmes qui les fabriquent, qui crée les problèmes au lieu de les résoudre ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'ai deux questions pour la SSMG.

On constate, via les indispensables biomonitorings, qu'il y a plein de répercussions sur la santé des personnes habitant à proximité des champs où l'on utilise des pesticides. Je voudrais connaître le rôle des généralistes dans ce cadre. Avez-vous connaissance de plaintes ou de symptômes récurrents que les habitants proches des zones où l'on utilise beaucoup de pesticides rapportent aux médecins de première ligne ? Quelles sont les possibilités, pour les médecins généralistes, de rapporter leurs observations de façon à ce que l'on puisse en tenir compte ?

Vous avez dit que les médecins de première ligne sont mal outillés pour reconnaître les effets des pesticides sur la santé. En même temps, on a appris que l'on va insérer des cours sur la médecine de guerre dans les facs de médecine. Savez-vous pourquoi il n'y a pas de cours sur les effets des pesticides sur la santé dans les facs de médecine ? Existe-t-il des projets chez nous pour créer des départements hospitaliers du même type que celui du CHU Amiens-Picardie dont il a été question ce matin ?

Monsieur Wieërs, quand un enfant respire de l'air pollué, mange des fruits traités et joue près d'un champ pulvérisé, il cumule les expositions. Ce cocktail de risques est-il pris en compte dans les politiques de santé actuelles et dans les facs de médecine ?

Vous avez montré que les pesticides ne s'arrêtent pas à une parcelle bien déterminée. Ils se retrouvent dans l'eau, dans les aliments et même dans les animaux que l'on mange, à tel point que, dans certaines régions, on ne peut pas cultiver soi-même, on ne peut pas manger ses propres cultures, on ne peut pas manger les œufs des poules vu le taux de pollution. Quelles seraient, selon vous, les normes qu'il faudrait pratiquer pour tenter de retrouver une chaîne alimentaire saine ?

Vous insistez beaucoup, avec One Health, sur la prévention. Quelle serait, selon vous, une mesure phare à prendre, avant toutes les autres, pour pouvoir arriver à prévenir les dégâts au lieu de gérer ce qui est causé par les pesticides ?

Vous avez parlé dans votre exposé d'épargner les organismes vivants non ciblés. Cela veut donc dire qu'il y a des organismes vivants ciblés par les pesticides et les insecticides. Donc, on ne sait pas complètement les éliminer. Quelles seraient les normes à prendre en compte selon vous ?

Vous avez montré, dans le schéma sur la circulation, la transmission des polluants via les animaux. Avez-vous des indications sur les animaux domestiques dans ce cadre ?

Pour les agriculteurs, les ouvriers agricoles et les habitants des zones rurales, qui sont les plus touchés et

les plus exposés, quelle serait la spécificité d'une approche One Health dans ce cadre, spécifiquement pour la population agricole ?

J'ai quelques questions pour l'administration.

Dans votre travail, vous devez protéger la santé des citoyens et, en même temps, vous voyez que le Gouvernement continue à autoriser l'usage de pesticides nocifs. Quelles sont vos marges de manœuvre pour essayer de gérer ces contradictions entre les constats et la réalité puis les décisions gouvernementales ?

Vous avez parlé de l'usage des pesticides et insecticides par les ménages wallons. Les citoyens sont-ils suffisamment informés sur les risques liés à ces produits ? On a plein de publicités pour Baygon vert, Baygon rouge, et cetera. Vous êtes l'intermédiaire entre les experts et le grand public. Quels moyens avez-vous pour faire de la prévention ? Avez-vous un budget et des moyens humains suffisants pour réaliser ces campagnes de prévention ? Avez-vous déjà connu des interventions de lobbies, qui font que vos recommandations sont alors écartées par des décideurs, qu'ils soient administratifs ou politiques ?

Selon vous, pour mettre la santé publique au centre des politiques, ne faudrait-il pas arriver à imposer des normes universelles en matière de fabrication et d'utilisation de pesticides ? Quelles seraient ces normes ?

Enfin, j'ai une question pour l'ensemble des intervenants. On parle beaucoup de pesticides et d'insecticides. En matière de pollution de l'air, selon les chiffres dont vous disposez, chacun dans vos domaines respectifs, quelle est la part des pesticides par rapport aux autres polluants qui ont un impact sur la santé ? Pouvez-nous éclairer sur ce point ?

M. le Président. – La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 12 heures 37 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS
(Suite)

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides

Échange de vues
(Suite)

M. le Président. – Je me dois d'excuser Mme la Ministre, qui va nous quitter parce qu'elle est appelée à une autre réunion. Je la remercie pour sa présence avec nous ce matin.

La parole est à M. Wieërs.

M. Grégoire Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur. – Mesdames et Messieurs les Députés, je reprendrai les questions qui m'étaient directement adressées par ordre chronologique, en commençant par la question de Mme Dejardin concernant l'incidence des cancers et l'élévation de l'incidence par tranche d'âge.

La méthodologie de l'article n'était pas véritablement faite pour identifier l'âge à l'apparition des premiers symptômes. Toujours est-il que ce graphique montre que, pour les cancers hormonodépendants, il y a une élévation dans toutes les tranches d'âge. Le *take-home message* est qu'il n'y a pas d'effet de l'âge en première cause sur l'élévation de l'incidence de ces cancers hormonodépendants et qu'il s'agit bien d'une autre cause.

En parcourant rapidement la littérature, vous trouverez assez vite qu'il y a une élévation de l'incidence des cancers pédiatriques de l'ordre de 1 % par an sur les 20 dernières années. L'incidence, c'est le nombre de nouveaux cas enregistrés chaque année. Cela veut dire que quelque chose se passe aussi au niveau de l'incidence générale des cancers chez les plus jeunes.

La question que vous adressez me semble tout à fait pertinente. Y apporter une réponse unanime en faisant un lien entre un facteur d'exposition et l'observation me semble difficile maintenant, mais il y a des éléments dans la littérature qui orientent vers cette impression.

Pour ce qui est de la question des pathologies infectieuses émergentes, arrivent-elles plus tôt ou différemment ? En ce qui concerne l'exemple que je vous ai donné de *Candida auris*, il s'agit véritablement d'un nouveau pathogène que l'on ne connaissait pour ainsi dire pas préalablement. On le connaissait peut-être dans certaines régions du monde, de façon anecdotique, mais ici, on parle bel et bien d'une apparition et d'une nouvelle maladie.

C'est bel et bien ce que d'autres rapports publiés dans de prestigieux journaux, comme *Nature*, nous disent, à savoir que de l'ordre de 50 % de la présentation des maladies va changer à cause de

changements environnementaux au sens large ; pas que les pesticides, mais des changements environnementaux. On assiste à l'apparition de nouveaux pathogènes liés à l'utilisation des antifongiques dans les cultures – en particulier les cultures fruitières –, mais aussi comme agent d'enrobage, notamment pour les oranges et les pommes, de telle façon à prolonger leur présentabilité, leur aspect et leur conservation dans les rayonnages.

Il y a une association tout à fait claire par rapport à l'utilisation de certaines molécules. On parle notamment des azolés qui sont une classe d'antifongiques. Pour ce qui est de *Candida auris*, il est tellement résistant à de nombreuses classes d'antifongiques qu'il serait difficile de se limiter à cette classe d'antifongiques.

Pour répondre à Mme Morreale concernant l'organisme de régulation et l'exposition à ces molécules pesticides, il faut peut-être aussi se centrer sur la complexité et véritablement essayer de voir les choses de la façon la plus globale possible. Je n'ai pas les connaissances suffisantes que pour identifier quel organisme régulatoire pourrait faire le suivi et l'audit.

Par contre, nous avons la chance, dans notre pays, d'avoir de nombreuses universités qui sont très bien équipées pour organiser une veille de la littérature et des rencontres, même interuniversitaires et transfacultaires, de façon à pouvoir mettre en vis-à-vis ces observations et cette analyse de la littérature, en discuter, identifier les facteurs de risque et les faire remonter vers les autorités compétentes.

Ma réponse sera plutôt une espèce de plaidoyer de façon à ce que le secteur universitaire puisse intervenir comme un interlocuteur indépendant sur l'analyse des données scientifiques, sur leur interprétation et sur la façon dont l'information peut être rendue aux législateurs ou aux autorités compétentes.

Pour ce qui est de l'impact des pesticides sur la fertilité, encore une fois, il s'agit d'une étude multidimensionnelle. Bien entendu, les perturbateurs endocriniens peuvent être considérés comme ayant un effet direct sur la fertilité, en particulier pour les individus exposés le plus tôt durant la vie embryonnaire, durant l'enfance.

On note aussi un effet indirect. On a parlé de l'endométriose, qui est une maladie hormonosensible, mais on pourrait aussi parler du syndrome des ovaires polymicrokystiques, qui est une cause d'infertilité fréquente et qui est en plus de cela associée à d'autres désordres métaboliques, comme l'insulinorésistance, c'est-à-dire le phénomène qui conduit au diabète, mais aussi l'obésité ; trois phénomènes directement ou indirectement liés à l'exposition à des paramètres environnementaux multiples, dont les perturbateurs endocriniens, les xénobiotiques au sens large et, en général, la façon dont sont conditionnés, cultivés et présentés les aliments proposés à la population.

Les facteurs socioéconomiques vont probablement entrer en jeu puisque ce sont les personnes les plus pauvres qui vont avoir tendance à consommer les produits qui sont non seulement les plus transformés, mais qui sont aussi issus des filières qui, d'un point de vue sanitaire, sont les moins nobles. On considère que les plus nobles sont celles issues d'une agriculture qui ne consommerait pas ces molécules qui ont un effet délétère sur la santé.

Pour ce qui est de la question de Mme Tellier, je rebondirai encore une fois sur l'importance de l'indépendance de l'information. Le milieu universitaire est certainement le meilleur, non pas pour arbitrer, mais pour analyser, interpréter et faire remonter l'information.

Pour ce qui est des substances préoccupantes, je serai attentif à ne pas entrer dans un piège qui consisterait à identifier une molécule par rapport à une autre, mais plutôt de considérer des groupes de molécules sur lesquels on pourrait faire apparaître des points d'intérêt pour dire de faire attention, car ces groupes de molécules représentent un problème pour la santé publique. Il convient de prioriser une action – c'est bien nécessaire quand on veut agir –, mais surtout de ne pas mettre une action avant l'autre parce que la seconde pourrait passer comme étant moins dangereuse que la première, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut essayer de préférer des systèmes d'identification et des propositions de substitution pour permettre aux agriculteurs ou aux particuliers d'éviter l'utilisation ou d'utiliser des moyens non chimiques. On a évoqué des molécules de substitution qui font intervenir directement le système immunitaire de la plante ou l'utilisation des microbiotes des sols, par exemple, comme moyens thérapeutiques. Cela éviterait de tomber dans ces écueils.

Pour répondre à la question de Mme Linard concernant les distances de pulvérisation et des adaptations des législations, on ne négocie pas avec un terroriste. Lorsqu'il s'agit de molécules qui ont fait la démonstration de leur toxicité pour les individus, pour les personnes ou pour l'environnement au sens large, il n'y a qu'une seule réponse à apporter : non, on ne les utilise pas, que ce soit à 10, 20, 100 mètres ou 1 kilomètre. Tout cela dépend aussi du filtre de l'information que nous recevons. Si les études portent sur les retombées à 1 kilomètre, vous ne savez rien de ce qu'il se passe à 1 kilomètre et 50 mètres. Il est important d'identifier d'une façon un peu manichéenne – noir ou blanc – celle-là passe, celle-là ne passe pas, peu importe la distance de pulvérisation. Pour aider l'agriculteur afin qu'il ne porte pas tout le poids, il faut faire des propositions de substitution puis prendre la décision en amont. C'est un peu comme le médecin auquel on demande de ne pas prescrire certaines molécules. Si

derrière on ne dit pas qu'il y a des critères de remboursement pour telle ou telle molécule, cela veut dire que le marché reste ouvert. On pourrait aider en mettant des freins en amont.

Pour ce qui est de la question de Mme Bernard par rapport à l'enseignement aux médecins, depuis longtemps déjà, certains cours dédiés, notamment l'endocrinologie, c'est-à-dire la science des hormones, comportent des chapitres dédiés aux perturbateurs endocriniens, mais ils sont peut-être trop courts.

Aujourd'hui, cela se passe en général dans le milieu universitaire – à l'Université de Namur, mais aussi à l'ULiège, à l'UCL et à l'ULB –, parce que l'on communique et que l'on progresse ensemble vers la création de nouveaux cours qui vont intéresser les bacheliers, les masters et aussi les médecins déjà formés puisqu'on a la chance d'avoir une formation continue. Ce sont autant d'opportunités pour apporter l'information et la faire remonter du niveau scientifique expérimental vers la clinique et le terrain.

Des services hospitaliers dédiés à cette réflexion peuvent exister dans les hôpitaux universitaires, mais cela se passera généralement plutôt au niveau de la recherche. Le secteur hospitalier arrive souvent en fin de course, c'est-à-dire que, trop souvent, on est plutôt là pour observer les effets. Néanmoins, c'est aussi une opportunité parce que l'hôpital est un excellent lieu d'enseignement. Lorsque, dans une famille, le cas malheureux d'une maladie attribuable à un environnement dégradé est identifié, on a un ensemble de personnes, une famille et des amis qui peuvent être sensibilisés efficacement à la problématique. Les hôpitaux sont aussi des lieux d'enseignement, et on les utilise déjà avec plusieurs initiatives qui ont lieu dans tous les hôpitaux du pays. Ces initiatives nécessitent peut-être d'être colligées et de recevoir de l'aide, de telle façon qu'elles puissent être bénéficiaires d'une promotion et d'une mise en commun pour partager les bonnes pratiques.

Le cumul des risques, en somme, dépasse l'exposition aux pesticides. On pourrait parler de la problématique des molécules qui exercent une neurotoxicité directe sur la prévalence des taux d'autisme, de troubles déficitaires de l'attention, de troubles du comportement ou de dépressions chez l'adulte. On pourrait aussi s'interroger sur l'effet cumulatif de ces molécules avec beaucoup d'écrans, avec une déshumanisation du lien via les écrans, et ainsi de suite. Ce sont de multiples problèmes que les pédopsychiatres identifient dans leurs pratiques classiques et courantes qui font de la problématique de la pollution, de l'alimentation au sens large, de l'air et de l'environnement un élément parmi d'autres d'une boule à facettes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre à bras-le-corps la problématique de l'exposition à un ensemble de molécules parce que d'autres phénomènes continuent par ailleurs, mais c'est plutôt une invitation à avoir, encore une fois, cette approche intégrée et transversale qui viserait à la fois à sensibiliser les personnes aux comportements à risque, mais aussi à leur exposome, c'est-à-dire le nombre de substances auxquelles elles sont exposées, tant dans le milieu intérieur que dans leur environnement naturel.

Pour ce qui est d'un One Health qui serait à appliquer au monde agricole, il faut se souvenir que le One Health remonte à l'origine des instances de l'ONU via la FAO et qu'il vient déjà du milieu agricole. Les questions importantes de la capacité de notre pays à produire des aliments en suffisance pour la population ont été soulevées. Il y a toujours cet équilibre à trouver entre la capacité à produire en quantité suffisante et la qualité de ce qui est produit. Pour cela, il faut aussi réfléchir à la question de la norme. Qu'attend-on de l'agriculteur ? Lui aussi répond à un cahier des charges. Si on lui demande de produire plus, il va mettre en place toute son intelligence pour produire plus. Si on lui promet une augmentation de rendement de 2,5 % en utilisant certains produits, parce qu'on est dans des rendements comme ceux-là pour l'utilisation de certaines molécules, notamment herbicides, il va le faire puisque c'est ce qu'on lui demande. Le One Health pour l'agriculteur passera peut-être aussi par la série de normes qu'on lui impose par rapport à la productivité qui est attendue de lui.

Pour la question de Mme Bernard, toujours concernant la problématique des animaux domestiques, le premier polluant des milieux intérieurs, c'est la perméthrine, si je ne me trompe. La perméthrine est la petite substance blanche que l'on retrouve sur les colliers antipuces. Il faut avoir une réflexion sur ce qui est en libre accès parce que c'est très facile de se fournir un collier à la perméthrine pour éviter l'infestation par les puces du chien ou du chat. Comment faire pour prioriser une approche et conseiller les propriétaires d'animaux en leur faisant comprendre que certaines substances appliquées de façon topique, c'est-à-dire sur le pelage, par un collier ou par un système de pipette, vont venir enrichir leur environnement d'une quantité de substances qui ne sont pas forcément intéressantes pour eux ?

S'il fallait prendre une mesure phare, une toute première mesure pour avancer dans cette réflexion sur les interactions environnement-santé, quelle serait-elle ? Je pense que c'est l'information. Des personnes qui ne sont pas informées ne peuvent pas faire des choix libres et éclairés. Il faut informer les gens. Cela pourrait passer par des systèmes d'étiquetage qui permettent d'identifier dans une même classe d'aliments ceux qui exposent à davantage de substances que d'autres, ce qui aura de multiples intérêts et cobénéfices, notamment ceux de stimuler les surfaces marchandes et les producteurs à respecter des normes qui ne répondent pas aux cahiers des charges, mais qui seraient au bénéfice du consommateur.

Je vous remercie encore pour l'attention que vous avez portée à nos propos.

M. le Président. – La parole est à M. Herman.

M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA). – Permettez-moi de commencer par quelques projets de réponse aux nombreuses questions que vous avez émises. Je passerai ensuite la parole à mes collègues, Pol Gosselin et Philippe Raucq, pour des compléments d'information.

Beaucoup de questions tournaient autour des données réellement disponibles, des raisons pour lesquelles on n'arrivait pas à implémenter une décision, de l'existence de cartographies, et cetera. Il faut se rendre compte que des informations et des données sont présentes à différents niveaux, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional. En matière de produits phytopharmaceutiques, on dispose, à certains endroits, de données de vente et de mises sur le marché, mais on n'a pas l'information sur les quantités réellement utilisées.

Quelques exemples que j'ai choisis dans l'exposé montraient la relation entre le type de culture et, par pratique agricole, la quantité de matières phytopharmaceutiques susceptibles d'être utilisées globalement, bon an, mal an. C'est souvent par des déductions ou des mises en perspective que l'on parvient à dresser des cartes – comme je vous en ai montrées –, par zones agricoles, de l'intensité ou des quantités de matière utilisée. Par exemple, dans la zone agricole Hesbaye, il y a une prédominance de la culture de la pomme de terre.

J'en profite pour revenir sur ce diagramme et ces commentaires. Peut-être me suis-je mal exprimé, mais je ne suis pas du tout en faveur d'une augmentation de la prairie permanente. Ce n'était pas du tout mon propos. Comme tout terrain, la prairie permanente peut avoir de nombreux intérêts au niveau de la biodiversité au sens large. Par contre, je voulais simplement illustrer que, s'agissant de s'intéresser à l'utilisation de produits phytosanitaires pour une culture particulière, il fallait la mettre en correspondance avec la surface réellement utilisée. Cela permettait de relativiser les quantités de matière active utilisées. Je n'ai pas d'autre information ni de cartographie.

De quoi aurions-nous besoin pour aller plus loin dans ces informations ? Le rapport de la Cour des comptes est très clair sur les éléments qu'il met en avant. Cela signifie que nous aurions besoin, en tant qu'administration, d'avoir davantage de confiance de la part de l'ensemble des intervenants pour que nous puissions réellement renforcer notre rôle de coordinateur et de centralisateur d'informations et de données pour les objectiver et davantage les mettre en perspective avec des éléments que nous comptabilisons.

Concernant le registre électronique dont plusieurs d'entre vous ont évoqué l'existence future – on est bien à l'horizon du 1er janvier 2026, mais c'est demain, je vous le concède –, l'administration est bien en charge d'un certain nombre de travaux relatifs à sa mise en place. Il est également à charge pour nous de bien coordonner les différents acteurs ayant développé leurs activités autour de ce dernier, que ce soient des syndicats agricoles ou des instituts de recherche. Nous devons nous efforcer à ce que ce registre puisse apporter des informations légitimes dont nous resterons, en tant qu'administration, dépositaires. Il importe néanmoins de garder à l'esprit que tout système susceptible d'apporter une évolution favorable contient de facto un certain nombre de points faibles. Si je suis bien informé, il peut toujours y avoir un effet de retard entre la déclaration dans le registre et l'utilisation proprement dite. S'agissant d'intervenir dans le cas d'épandage et d'utilisation de produits phytosanitaires et de dérives agricoles, il est compliqué de se baser uniquement sur le registre électronique.

Quelques informations et éléments relatifs au prix ou à l'impact sur les rendements et sur le revenu de l'agriculteur. Il faut savoir que, dans nos services de l'analyse économique agricole, je vous ai dit que nous suivons de manière très précise à peu près 420 comptabilités en termes statistiques sur l'ensemble du territoire wallon. Nous commençons à avoir des informations qui ont fait l'objet d'une récente publication à la faveur de la Semaine du bio qui a eu lieu il y a une dizaine de jours. Ces informations calculent le revenu du travail dans une exploitation agricole en termes d'euros sonnants et trébuchants, et permettent de voir les fluctuations au cours des années, des mauvaises et des bonnes années économiques. Cependant, malgré tout, certaines années, à la faveur de certains paramètres, on commence à avoir un delta favorable en termes d'amélioration du revenu pour les exploitations en régime biologique. Ce sont des éléments intéressants à considérer dans le cadre des réflexions sur le futur de l'agriculture.

Je voudrais rassurer Mme Jacqmin sur le fait que, en matière de forêt et de sylviculture, le Code forestier interdit l'utilisation de tout produit phytosanitaire dans l'espace forestier – c'est très clair –, à l'exception toutefois de certaines dérogations possibles en cas de peste avérée. Le forestier a pour mission aujourd'hui de gérer la forêt en utilisant au maximum les processus naturels et en évitant, autant que faire se peut, ces intrants externes. Les derniers cas dont je me souvienne, pour lesquels on a utilisé des pesticides très localisés sur des arbres pièges, c'était dans les années 2002-2003, avec les fameux scolytes du hêtre.

En termes de données sur l'état de l'environnement wallon, ces données d'utilisation des produits phytopharmaceutiques concernent-elles bien la culture des sapins de Noël ? Oui, dès le moment où les auteurs sont des professionnels, ils rentrent dans la

comptabilisation des informations. La difficulté, c'est qu'il y a un certain nombre de citoyens qui font de la culture des sapins de Noël à titre non professionnel. Ceci dit, relativisons la portée de ces cultures. En Région wallonne, les derniers chiffres montrent que l'on est aux alentours de 3 100 hectares de zones consacrées à la culture des sapins de Noël. Tout ce qui est en amont, notamment les pépinières, relève du secteur professionnel.

Quelles sont les marges de manœuvre ? De quoi avez-vous besoin ? L'administration n'est-elle pas entre deux chaises quand certains recommandent de protéger davantage de citoyens et d'autres dérogent à l'utilisation de certains produits ?

Notre rôle d'administration – et c'est fondamental – est justement de documenter, de rassembler des informations et d'assurer cette coordination. Nous sommes là pour informer et communiquer sur des thématiques – vous l'avez bien vu aujourd'hui – très complexes et très interactives, qui nécessitent parfois du temps et de l'approfondissement.

Notre souhait – vous l'avez déjà fait ce matin en nous invitant – serait que l'expertise qui se trouve au sein de nos services d'administration, mais aussi du Service public de Wallonie au sens large, soit reconnue.

Je voudrais m'arrêter ici pour l'instant et passer la parole à Philippe Raucq afin qu'il donne une réponse globale sur toutes les questions des PFAS et du TFA, qui émergent très naturellement des discussions de ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. Raucq.

M. Philippe Raucq, Conseiller du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE). – Je vous remercie pour vos questions.

Quand on aborde les pesticides PFAS en Wallonie, il faut tout d'abord rappeler que les PFAS sont une énorme famille. On a beaucoup parlé de toute une série de composés que l'on retrouve dans les mousses d'extinction incendie et qui sont très spécifiques. Ici, on est dans une famille beaucoup plus réduite.

Par la définition même de l'OCDE, à partir du moment où l'on a – excusez-moi de faire un peu de chimie – un groupe trifluorométhyle sur une molécule, on est face à un PFAS. Avoir un groupement chloré et un groupement fluoré sur une molécule active est un grand classique dans la chimie des produits phytos puisque, en règle générale, cela interdit sa dégradabilité par les organismes et cela donne donc son efficacité.

On se retrouve dès lors, dans les pesticides PFAS, avec 37 matières actives utilisées, dont 31 autorisées en Région wallonne. On y trouve des herbicides, des fongicides, des insecticides-acaricides. Quatre d'entre elles sont notamment autorisées pour les usages non professionnels, puisqu'on parlait de l'impact éventuel dans les usages domestiques.

D'après les chiffres qui m'ont été donnés, en 2021, 93 tonnes de pesticides PFAS ont été utilisées en Région wallonne – on l'a mis en évidence tout à l'heure quant à l'usage général des pesticides –, principalement sur les pommes de terre et pour la conservation du froment d'hiver.

Ces produits s'accumulent-ils dans les sols ? On peut supposer que, quand on les utilise, on les retrouve dans les sols. Ils devraient moins s'accumuler que des produits plus classiques, comme les mousses d'extinction, comme je le signalais tout à l'heure, puisqu'ils sont davantage solubles. On risque donc d'avoir un certain lavage. Cependant, nous n'avons pas d'informations précises actuellement sur la teneur éventuelle dans les sols.

Une campagne doit démarrer pour la détermination du bruit de fond PFAS dans les terrains naturels et les terres agricoles, mais je dois avouer que je ne sais pas si les pesticides seront inclus dans cette mesure.

On a beaucoup parlé du lien entre les matières actives PFAS et le TFA. Il faut rappeler, à ce niveau, que seules deux matières actives utilisées ont le TFA comme métabolite avéré, d'après un rapport de la Commission internationale pour la protection du Rhin. Le rapport de PAN Europe, qui a lancé tout le débat, reconnaissait lui-même qu'ils avaient considéré que, à partir du moment où il y avait un groupement CF3 dans une molécule, on pouvait imaginer la formation de TFA, mais ce n'était pas nécessairement prouvé.

Il faut d'ailleurs signaler, toujours pour revenir sur ce rapport qui avait un peu mis le feu aux poudres concernant le TFA, que la teneur qu'ils avaient mesurée dans la Mehaigne ne pouvait pas être expliquée par l'utilisation de pesticides avec une matière active PFAS dans cette zone, juste avant les moments où les prélèvements avaient eu lieu. Il ne faut donc pas oublier que, en matière de TFA, il y a d'autres sources et, selon les études que l'on considère, certains vont dire que c'est surtout les PFAS puis la dégradation de substances, comme les gaz utilisés dans les climatisations. D'autres études vont signaler l'inverse. Il y a encore matière à discussion.

On a demandé s'il y avait une limite légale pour le TFA dans les eaux. À l'heure actuelle, il y a une valeur cible à 2,2 microgrammes par litre. Cette valeur a été confirmée par le Comité scientifique indépendant qui, sur la base des informations qu'il avait au moment de la rédaction de son rapport, n'a pas jugé opportun de la modifier. On peut signaler que cette valeur de 2,2 microgrammes par litre est identique à ce que considèrent les Pays-Bas et inférieure à ce que l'Allemagne envisage. Si ma mémoire est fidèle, celle-ci envisage une valeur de 10 microgrammes par litre.

Rappelons qu'il s'agit d'une valeur cible et non pas d'une norme, c'est-à-dire que, si cette valeur est dépassée, l'eau reste potable. Néanmoins, pour les producteurs d'eau et les autorités, c'est un signal visant à chercher la source de contamination et à y mettre une bonne fin. On signalera des travaux en cours au niveau du CRA-W pour essayer de faire une comparaison entre les zones où l'on a davantage de TFA et certaines pratiques de culture qui pourraient être liées à l'utilisation de pesticides.

L'un ou l'une d'entre vous a signalé que le monitoring TFA semblait montrer une augmentation de la concentration. C'est un fait, et l'on suspecte une origine agricole avec une variation saisonnière des concentrations retrouvées en fonction des périodes d'épandage, de la vitesse de dégradation des molécules et de la vitesse de transfert. Idéalement, il faudrait une étude sur une durée un peu plus longue, sur plusieurs années ou plusieurs saisons, pour assurer la pertinence de cette première estimation.

La meilleure solution pour les PFAS – j'ai déjà eu l'occasion de le dire et notamment ici –, c'est l'interdiction à la source. Nous serons tous d'accord.

Quand on signale la difficulté que certains ont à juger de la pertinence des analyses et leur sérieux ou leur rigueur si cela vient des producteurs, je rappellerai que tout ce travail d'interdiction à la source se fait notamment via les comités REACH nationaux, passant par le crible du Risk Assessment Committee et du Socio-Economic Assessment Committee. Il s'agit de gens investis dans leur tâche et de scientifiques de pointe tout à fait capables de faire la part des choses.

Quand on parle de lobbying, je peux vous assurer que, au niveau du comité REACH – auquel je participe en Belgique –, lorsqu'on a parlé de l'interdiction universelle des PFAS – qui est toujours sur la table et toujours à l'étude –, on a organisé deux journées, où l'on a ouvert la porte aux *stakeholders* pour qu'ils puissent venir faire part de leurs remarques. On a eu quantité de sociétés qui sont venues nous dire que leurs produits ne présentaient pas de problèmes et ne devaient pas être considérés dans cette interdiction. Si nous les avons entendus, nous ne les écouterons pas nécessairement parce que nous sommes tous convaincus du fait qu'il faut se débarrasser des PFAS.

On demandait s'il ne serait pas intéressant d'avoir une norme universelle pour ces substances. Bien entendu, ce serait la meilleure des choses et la meilleure des solutions. On en rêve tous.

C'est très difficile à l'administration, où l'on est sous pression depuis quelque temps avec cette problématique des PFAS, où l'on nous demande de légiférer et de définir des normes. Quand on définit une norme, on nous dit immédiatement : « Elle n'est pas assez sévère parce que tel pays fait mieux que vous ou est plus strict que vous ». On n'a cependant pas de regard non plus sur ce qu'ils ont choisi comme données et sur comment ils travaillent et perçoivent les choses.

Au niveau européen, il y a une volonté d'uniformité, ce qui est déjà très bien. On pourrait se demander si cela ne devrait pas encore remonter à un niveau supérieur, c'est-à-dire l'ONU, qui essaierait de légiférer au niveau planétaire puisque nous avons des polluants éternels qui ont le temps devant eux pour voyager au travers des continents. Cependant, l'échelle de temps de l'ONU est souvent très longue et ne colle pas avec la réactivité que nous devons avoir.

M. le Président. – La parole est à M. Herman.

M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA). – Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais ajouter que certaines questions pourraient être avantageusement soumises à mon collègue, Benoît Tricot, dans 10 jours parce qu'il est responsable du Département de l'environnement et de l'eau, et qu'il pourra plus documenter les informations concernant le cycle de l'eau.

Vous avez émis pas mal de questions concernant la pertinence de certaines bandes-tampons. Rien n'est simple dans notre environnement, mais j'attire l'attention sur le cycle de l'eau en termes de ruissellement de surface et de percolation vers les nappes phréatiques. Les aspects géologiques ne sont pas à négliger dans ce genre de réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Gosselin.

M. Pol Gosselin, Responsable de la cellule permanente Environnement-Santé (CPES). – Je voudrais revenir sur la problématique de l'information vers le grand public. C'est une partie de la mission de la CPES via ses différents outils. Nous avons dernièrement remis en place une campagne de communication relative aux perturbateurs endocriniens. Parmi ceux-ci, il y avait aussi la problématique des pesticides.

De manière générale, depuis plusieurs années, nous entretenons une communication permanente vers la population en vue de la guider au mieux dans l'usage de certains produits biocides à domicile. Le premier conseil, c'est essayer de les éviter au maximum. J'attire votre attention sur le fait que, quand ils veulent quand même en utiliser, les deux problèmes les plus importants auxquels on est rapidement confronté, c'est tout un problème d'éducation pour les encourager à lire les notices – qui sont parfois très rapidement survolées – et surtout le respect des normes d'usage. En général, ils mettent deux pschitts plutôt qu'un parce que cela va forcément aller mieux. Cela peut parfois aller très loin. On a parfois été surpris de voir dans des ménages des produits antipoux destinés à des animaux qui étaient utilisés sur les enfants. Inutile de dire que l'on essaie de redresser la barre dans ces cas.

Encore une fois, il y a un effet malheureusement réel dans la population. Étant donné que ce sont des produits en vente libre – même s'il est marqué dessus que ce sont des biocides, c'est-à-dire qu'ils nuisent à la vie –, c'est qu'il n'y a aucun problème. Non, c'est une mauvaise perception de la population. Nous essayons de faire tout notre travail au jour le jour pour la rediriger vers de nouveaux rails.

M. le Président. – La parole est à M. Cleeren.

M. Sébastien Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – À notre connaissance, il n'y a pas de maladie professionnelle en Belgique liée à l'utilisation des pesticides.

Comment vulgariser les liens sur les pesticides, les PFAS et le TFA ? L'une des mesures sur lesquelles on travaille dans la cellule Environnement de la SSMG, c'est justement la création de tout un tas d'outils, de fiches et d'articles qui sont vulgarisés et qui sont parfois même passés à travers des ASBL qui s'occupent d'une traduction, comme le facile à lire et à comprendre. Ce sont des pistes qui pourraient être utilisées.

Qu'est-ce qui bloque pour pouvoir avancer ? Il faut travailler conjointement. Vous nous montrez aujourd'hui un exemple de procédure déficiente, avec le problème de non-implication dans la Commission de l'agriculture. Je remercie Mme la Ministre Dalcq d'avoir été présente.

On pourrait aussi encourager, financer, rendre publiques et transparentes des études sur les liens entre l'exposome – c'est-à-dire l'ensemble des substances auxquelles on est exposé – et les pathologies de santé. Par exemple, on n'a pas accès aux chiffres du registre du cancer. On ne demanderait mieux que d'y avoir accès. On ne peut donc pas, par exemple, comparer l'exposition à certaines pathologies.

Comme on l'a dit ce matin, les preuves scientifiques sur l'effet sur la santé sont là et depuis longtemps. La balle est maintenant dans le camp des politiques. Il faut travailler de façon transversale en interministériel. On a parfois également des difficultés à travailler de façon interdisciplinaire, mais tout est possible.

Il faut aussi être lucide et voir les choses en face : dans ce genre de sujets, on nage dans des conflits d'intérêts et de la corruption. Appelons un chat un chat. Par exemple, l'année passée, la cellule Environnement de la SSMG a eu un contrat avec le SPF Santé publique pour travailler sur le contenu de la campagne nationale sur les perturbateurs endocriniens. On disait que les pesticides étaient une source importante de perturbateurs endocriniens et l'on s'est fait museler. On nous a dit : « Non, vous n'avez pas le droit de dire cela ». On a cassé le contrat, on s'est éloigné et on l'a confirmé par email pour garder certaines preuves. On ne peut pas se permettre, légalement, de mentir, même par omission.

Pour répondre à Mme Warzée-Caverenne, à propos du fait que les pesticides sont comme les médicaments, mais pour les plantes, quand on utilise des médicaments, on parle souvent de la balance bénéfice-risque parce qu'il y a toujours un risque à utiliser un médicament. L'idée, la plupart du temps, est de ne donner le médicament à un patient que si la balance bénéfice-risque est en la faveur du patient. Les médicaments sont soumis à de sacrément meilleures analyses avant leur mise sur le marché, avec tout un tas de suivi. Quand on donne les médicaments, on prend en compte les effets iatrogènes, les effets secondaires et les interactions entre les médicaments.

Il n'existe pas aujourd'hui – en tout cas, à ma connaissance – de plan national chez nous pour réduire les résidus médicamenteux présents dans l'environnement. Une grosse partie des médicaments que l'on ingère, on les urine. Ils partent aussi via nos selles dans l'environnement et se retrouvent dans les nappes phréatiques et dans l'eau du robinet. Il n'existe pas de plan national chez nous pour diminuer ces résidus médicamenteux. Pourtant, on est déjà en train de donner tout un tas de formations dans le monde médical. Les pharmaciens se préoccupent également de ce genre de questions.

Tout cela pour dire que, au niveau des médicaments, j'ai l'impression que l'on prend un peu plus la chose au sérieux.

À ma connaissance, nous n'avons pas de chiffres sur les maladies liées aux pesticides en Wallonie, mais je laisse la parole à M. Pauluis sur cet élément.

M. le Président. – La parole est à M. Pauluis.

M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Vous nous avez demandé quelles étaient les maladies en lien avec les expositions environnementales. On a déjà un peu brossé le sujet, mais c'est intéressant de partir du moment de la naissance jusqu'au moment du décès. Il y a une chronologie qui se passe.

Les premières choses que l'on voit, ce sont la cryptorchidie et l'hypospadias, des problèmes qui touchent essentiellement le petit garçon. C'est une malformation de l'appareil génital. La majorité – mais pas tous – des perturbateurs endocriniens ont plutôt un effet œstrogénique.

Quand on va un peu plus loin dans le temps, on voit une augmentation de l'obésité et du diabète de type 2 chez nos enfants, avec 300 % d'augmentation en un peu plus d'une génération. On voit également des pubertés plus précoces de la petite fille, pour la même raison que l'on a affaire à un climat de type œstrogénique, et donc d'hormones féminines, mais pas uniquement.

Avant d'oublier, je dois parler des effets, notamment des PFAS, sur la thyroïde. La thyroïde est une hormone absolument indispensable au développement cérébral de l'enfant. Donc, si l'on altère le message de la thyroïde au niveau du développement fœtal de l'enfant, on va altérer son quotient intellectuel. On connaît tous les crétins des Alpes, des enfants qui, faute d'hormones thyroïdiennes, avaient un déficit cérébral. Des molécules qui vont interférer avec le métabolisme de la thyroïde vont interférer avec le développement cérébral de nos enfants.

Quand on va un petit peu plus loin, on a des problèmes de diabète de type 2 et d'obésité puis des problèmes de fertilité. Depuis longtemps, on sait que la qualité du sperme de l'homme occidental diminue depuis les années 1980. C'est une étude du professeur danois Skakkebæk, qui a mis en évidence, déjà à la fin des années 1980, une diminution de la qualité de la spermatogénèse. Un peu plus loin, on va avoir les maladies neurologiques de type Parkinson et enfin les cancers.

À quoi faut-il être le plus attentif ? Personnellement, je pense que c'est l'impact neurologique. Il est démontré, par ceux qui ont commencé à faire des études sur les externalités négatives, ce que cela va nous coûter de ne pas prendre en compte les effets des perturbateurs endocriniens. Il est évident que diminuer le quotient intellectuel d'un enfant d'un point entraîne 2 % de rendement en moins. Cela explique que c'est essentiellement l'effet neurologique qui coûte cher à la société.

Cela vaut-il la peine de faire 100 ou 200 kilos de patates en plus par hectare si cela nous amène à 300, 400 ou 500 kilos d'équivalent patates en soins de santé ? C'est appauvrir la société collectivement.

Le cancer, c'est quelque chose d'hyper tardif. Le lien de causalité entre l'exposition et la manifestation du cancer s'étiole dans le temps. Il est évident que si vous êtes fumeur, si vous êtes alcoolique ou si vous êtes dans un milieu professionnel à risque, ce sont des paramètres qui vont influencer l'expression du cancer. Par contre, si vous naissez avec un hypospade, le lien de causalité est plus facile à faire.

C'est ce qui a été fait par rapport à une molécule, que l'on appelle le diéthylstilbestrol, un œstrogène de synthèse que l'on a donné avant les années 1970 pour éviter les accouchements prématurés. On s'est rendu compte dès 1953 que cela ne servait à rien.

Par contre, les enfants F1 – la maman est F0 dans notre système –, les jeunes filles présentaient des cancers du vagin, qui est un cancer tellement rare que l'on a pu faire le lien de causalité entre le fait que c'était la maman qui avait pris le diéthylstilbestrol et l'expression de ce cancer. Le diéthylstilbestrol est le perturbateur endocrinien qui a été le plus étudié.

Chez l'homme, on a continué à étudier F2. CF2, ce sont surtout les petits garçons qui sont affectés avec des problèmes d'hypospade.

On attend F3, qui va sortir sur le marché incessamment, pour voir l'effet transgénérationnel. Si l'on y réfléchit, F3 n'est exposé à rien du tout. Dans le ventre d'une maman, il y a son enfant. Si c'est une petite fille, on expose les ovaires ; si c'est un petit garçon, on expose les testicules. Cela donne la mémoire de l'exposition jusqu'à F2, mais pas F3. Si l'on voit arriver dans les prochaines années des impacts sur F3, cela posera un gros problème en termes de maladies futures. Pour les maladies, j'espère avoir été précis.

Que pourrait-on proposer en matière de surveillance de la santé ? C'est ce qu'on appelle le GIS, le *geographic information system*. Essayer de sortir des notions d'impacts sur la santé en lien avec le registre électronique de dispersion des polluants. Il peut d'agir de pesticides, mais on ne va pas oublier que l'on est exposés à d'autres choses que des pesticides. On a parlé du bisphénol – qui n'est pas du tout un pesticide, mais un produit que l'on trouve dans les plastiques et qui est conservateur – des phtalates, du triclosan, et cetera. Nous sommes, dans notre lieu de vie de tous les jours, exposés à toute une série de molécules, et non pas qu'aux pesticides ou aux insecticides.

Si l'on fait ces *geographic information systems*, on pourrait sortir de certains laboratoires des déviations de certains types d'analyses, comme les tests hépatiques. On a parlé des PFAS qui ont un impact sur la fonction hépatique. Si l'on voit à certains endroits des dérives de ces tests, cela attirera l'attention sur une éventuelle exposition.

J'ai discuté il y a trois ou quatre jours avec un néphrologue. Vous savez que les PFAS sont impliqués dans le cancer du rein. Le néphrologue me disait qu'il voyait de plus en plus de néphromes, d'hypernéphromes et de cancers du rein. Je lui ai demandé s'il était activé, en tant que spécialiste, sur l'impact des PFAS en termes de cancer du rein. Il m'a répondu : « Non, nous n'avons pas été contactés là-dessus ». Vous voyez qu'il y a des dispositions à prendre pour voir émerger plus rapidement certains types de maladies, comme le néphrome.

Concernant l'enseignement, il est très heureux de voir que des choses se mettent en place à Namur. Cependant, les assistants qui viennent chez moi ne savent pas ce qu'est un perturbateur endocrinien et ne connaissent pas les défis posés par ces molécules. Globalement, on constate que les universités sont en retard dans l'enseignement de ce que l'on appelle globalement la santé environnementale.

En termes de gestion du risque, comme M. Schiffers l'a dit, ce qui manque souvent pour nous, médecins, c'est d'abord de comprendre les dangers de la toxicité.

Vous avez vu tous les problèmes posés par les perturbateurs endocriniens et l'effet cocktail. Ensuite, il faut comprendre les voies d'exposition, qui peuvent être à la fois dans votre habitat – bisphénol, triclosan, phtalates –, près de votre endroit de vie – polluants et pesticides –, puis des pollutions d'ordre planétaire. Une réflexion de ce type doit être faite.

Ceci ramène à la notion de seuil qui a été évoquée. Quand on est en dessous des seuils, il n'y a pas de problème. Je vous rappelle que, pour les endocrinologues, il n'y a pas de notion de seuil. Ces molécules se comportent comme des hormones, un peu comme une clé qui entre dans un récepteur cellulaire. Ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il faut qu'elle entre dans plusieurs récepteurs, mais on n'est pas dans la toxicologie traditionnelle. Je donne souvent cet exemple : vous pouvez empêcher une porte de s'ouvrir en mettant des kilos de sable derrière la porte. À un moment donné, vous ne savez plus ouvrir votre porte – c'est une toxicité linéaire –, mais vous pouvez empêcher la porte de s'ouvrir en mettant quelques clés dans la serrure. C'est une image qui montre plus spécifiquement l'action de ce type de molécule.

Il faut absolument remettre les externalités négatives dans notre raisonnement. La production de patates due à certains pesticides doit être mise en balance avec les effets de santé que l'on devra de toute manière payer. On ne fera pas l'économie des lois biologiques des erreurs que nous faisons aujourd'hui. Cela nous sera probablement reproché, surtout s'il y a des effets transgénérationnels par la suite.

Vous avez mentionné le rôle des médecins généralistes. Premièrement, nous sommes mal formés – il faut le reconnaître –, à quelques exceptions près. Notre capacité de monter des observations sur le terrain n'est pas activée. Nous sommes mal outillés. Nous avons aussi très peur de prendre des positions. Beaucoup de mes confrères ont peur de prendre des positions en matière de santé et d'environnement, de peur d'être teintés d'écolo bobo, alors qu'il s'agit d'un problème de santé publique. Point barre. La conscience de cela n'est pas encore suffisamment propagée au sein des médecins. De plus, certains messages seront éventuellement très difficiles à dire pour des médecins.

Je veux revenir à ce qui nous concerne en partie, à savoir le problème des PFAS, cette fois, à Chièvres. Vous vous rappelez de l'émission *#Investigation*, dans laquelle cette femme allaitait son enfant. Elle avait prélevé son lait, qui contenait 511 nanogrammes de PFAS par litre – pour cinq PFAS, d'ailleurs – à 13 ou 14 mois d'allaitement. On sait que la concentration de PFAS est plus importante en début d'allaitement. La réflexion, lors de cette émission, de 46 fois les doses, c'est vrai, pour un enfant de 10 kilos. Par contre, si l'on rabaisse l'enfant à 3,5 kilos, avec comme seul allaitement le lait maternel, on arrive à 150 fois ce que l'on appelle le TWI, pour *tolerable weekly intake*.

Aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y a pas de norme pour le lait maternel et que c'est toujours le meilleur aliment pour les enfants. En tant que médecin généraliste, je suis très mal à l'aise par rapport à cela, en ne disant pas à une dame qui allaite : « Il est possible, si vous êtes dans une zone à risque, que vous exposiez votre enfant à des doses largement au-dessus de ce que l'on accepte dans l'eau de distribution ». Des réflexions doivent être faites beaucoup plus rapidement pour nous donner à nous, médecins généralistes de terrain, des informations très précises par rapport à ce genre de problème.

Comment pourrait-on maximiser la réactivité du système ? Je reviens sur les études épidémiologiques vétérinaires parce que les animaux, surtout ceux qui vivent avec nous, tels que les chiens et les chats, vont intégrer l'ensemble de ces effets, aussi bien l'exposition *indoor* dans l'habitat que les produits d'entretien et les aliments. Certes, on ne mange pas la nourriture des chiens, on est d'accord, mais ils mangent la nôtre de temps en temps. Ce sont des sentinelles biologiques. Ce sont des organismes vivants qui vont éventuellement manifester des effets. Ces effets, en tant que médecin, m'intéressent. J'ai discuté avec un vétérinaire de la zone de Chièvres et je lui ai demandé : « Voyez-vous plus de problèmes de thyroïde chez les animaux que vous soignez ? » En l'occurrence, il s'agissait de vaches et donc de gros animaux. Il m'a dit : « Oui, on a des problèmes de thyroïde ». C'est intéressant à mettre en parallèle avec des observations médicales.

M. Wieërs a parlé de la notion de groupes de molécules. Les groupes de molécules vont avoir un effet de type œstrogénique, un effet de type antitestostéronique ou des effets sur la thyroïde. En effet, cela peut être classé par groupe.

Comme indiqué dans notre exposé, nous sommes fragiles par rapport aux avis d'experts, qui passent surtout via les médias. Vous vous souvenez tous de la crise du fipronil, où l'on nous a dit qu'il fallait manger quelques dizaines d'œufs pour être au-dessus des normes du seuil dont vous parliez. Le fipronil, pour Barbara Demeneix, qui est une sommité mondiale sur le métabolisme de la thyroïde, est probablement un perturbateur endocrinien. Le bon message à donner à ce moment aurait été : « Vous êtes adulte et vous ne voulez plus faire d'enfant ? Il n'y a pas de problème, mangez vos œufs. Par contre, si vous souhaitez faire des enfants, si vous êtes une femme enceinte ou si vous êtes une femme qui allaite, ne mangez pas vos œufs, le temps que l'on comprenne un petit peu mieux le problème ».

M. le Président. – La parole est à Mme Bertrand.

Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). – Je vous remercie pour vos questions et je vais essayer d'être synthétique, mais ce

n'est pas évident. Il y a eu beaucoup de questions, mais il y a déjà eu des éléments de réponse apportés.

Pour revenir à la question des cancers, sont-ils de plus en plus précoces ? Il y a beaucoup de données, notamment par rapport aux cancers colorectaux qui sont en train d'exploser chez les plus jeunes. Dans les éléments de réponse apportés, c'est via l'alimentation, avec la consommation de nombreux produits ultra-transformés. A priori, on ne voit pas le lien tout de suite avec les pesticides. Pourtant, il est bien là puisque ce sont des aliments industriels ultra-transformés, souvent produits à base de produits alimentaires initiaux cultivés dans un système d'agriculture conventionnelle, à grand renfort d'intrants. C'est un premier élément de réponse par rapport aux cancers précoces. Les chiffres sont là. D'ailleurs, cela fait la une des médias régulièrement. Je vous remercie pour cette question.

Par rapport aux pesticides PFAS, il y a eu pas mal d'interpellations. Je suis désolée parce que je ne sais plus qui exactement qui a demandé de vulgariser ce que sont les pesticides PFAS. Quand on considère un produit pesticide, il y a la molécule active. Je crois que tout le monde a bien compris que, au niveau de la molécule active, il y a ce groupe carbone, avec deux, voire trois, fluors. Je tiens à rectifier le fait que cela entre dans la définition de l'OCDE. Le groupe carbone avec deux fluors est considéré comme un PFAS. Cela agrandit la liste des pesticides PFAS. Aujourd'hui, ce qu'il faut pointer ici, c'est que ce que l'on considère comme un pesticide PFAS est probablement sous-estimé.

En outre, l'épineuse question des semences enrobées passe complètement sous les radars. On en a eu la confirmation par l'équipe de CORDER, notamment Jean-Baptiste de Maere, qui a bien expliqué que les pesticides PFAS utilisés pour enrober les semences ne sont pas comptabilisés. J'entends parler de kilos. On peut légitimement se poser la question : ces chiffres reflètent-ils réellement l'utilisation de pesticides PFAS aujourd'hui ? D'autant plus que, pour revenir à cette estimation, on entend encore, de part et d'autre, que c'est stabilisé et que cela diminue légèrement. Ce qu'il faut rectifier, c'est que, si cela diminue, c'est principalement chez les utilisateurs non professionnels. Chez les utilisateurs professionnels, on voit une stabilité.

Concernant les deux dernières années, honnêtement, si quelqu'un sait répondre à cette question, je ne sais pas comment il peut. Quand vous allez sur le site de Phytoweb, il y a beaucoup de données encore confidentielles. Il y a un petit « c ». Aujourd'hui, on ne peut donc pas dire exactement s'il y a une diminution comme on l'entend.

Nous sommes unanimes pour dire que nous voudrions plus de transparence là-dessus. Qu'est-ce qui est réellement utilisé, où et comment ? Les riverains sont en droit de savoir ce qui est pulvérisé à côté de chez eux. Dans certains pays, c'est le cas. Aux États-Unis, ces données sont publiques. Ici, c'est prévu pour 2026, mais ce cadastre ne sera pas public. Je peux être contredite si nécessaire. Ce sera donc un problème selon moi.

Pour revenir aux pesticides PFAS, vous l'aurez bien compris, il y a les molécules actives PFAS. On parle de 31 ou 32 substances actives pesticides probablement sous-évaluées. Aux États-Unis, ils parlent plus de pesticides fluorés, ce qui reflète mieux le problème. À partir du moment où il y a une liaison carbone-fluor, la force de cette liaison confère des propriétés extrêmement résistantes à la molécule. Cela veut dire que l'on va retrouver aussi bien les molécules actives que leurs produits de dégradation et le TFA, longtemps et parfois en plus grande concentration dans notre sang.

Il ne faut pas oublier l'épineuse question des coformulants. Là aussi, il y a très peu de données et pas de transparence. On ne sait pas ce qu'il y a exactement dans les produits utilisés aujourd'hui, ce qui est inadmissible. Ces formulations ne font pas non plus l'objet d'une évaluation à long terme. Il y a un énorme angle mort. Comment peut-on peut juger ? J'entends qu'il y a la procédure d'approbation au niveau européen et l'autorisation des produits pesticides, mais on a très peu de données. On ne sait pas dire aujourd'hui ce qui constitue les produits utilisés en agriculture. C'est aussi, selon nous, un gros souci de transparence.

Madame Dejardin, qu'est-ce qui penche en faveur d'une utilisation par le secteur agricole ? Je n'ai rien inventé puisque c'est écrit noir sur blanc dans le rapport du SPW qui dit lui-même qu'il faut envisager cette hypothèse de contribution du secteur agricole dans l'augmentation du taux de TFA en quelques mois dans les eaux souterraines.

Plusieurs facteurs viennent renforcer cette hypothèse. Les cultures de pommes de terre, de betteraves sucrières et de froment d'hiver sont les plus consommatrices de ces pesticides. Or, dans les régions où le TFA est en augmentation, ce sont ces cultures qui sont les plus représentées. Vous allez me dire : « C'est bizarre parce que, dans la région de Hesbaye, ce n'est pas aussi significatif ». La caractéristique du sol joue parce que le sol est plus limoneux du côté de la Hesbaye. Je demanderai au professeur Schiffers de compléter.

Les conditions de pluviométrie de l'année passée ont sans doute joué dans le fait qu'il y a eu une infiltration plus rapide. D'habitude, une goutte d'eau qui tombe à la surface met longtemps pour rejoindre les aquifères et les nappes souterraines. Les conditions climatiques extrêmement humides ont probablement joué aussi.

Vous pouvez aller regarder les périodes de traitement de pommes de terre. Comme on l'a vu sur le graphique, c'est très peu en termes de surface, mais c'est énorme

en termes des consommations de pesticides, soit jusqu'à 30 traitements pour une culture de pommes de terre. C'est en adéquation avec la période au cours de laquelle on voit que ce TFA grimpe dans les eaux souterraines.

Qu'est-ce que cela pourrait être d'autre ? Cela peut sembler naïf, mais, sur quelques mois, les gaz réfrigérants ont-ils subitement explosé en consommation ? Certains médicaments dans lesquels on retrouve du TFA seraient-ils aussi subitement en nette augmentation ? Je pense que c'est peu plausible. Cela reste une hypothèse à ce stade, mais je crois qu'il y a beaucoup d'éléments qui viennent étayer et appuyer cette hypothèse.

Madame Jacqmin, l'impact des pesticides sur la fertilité est évident. On n'a peut-être pas eu beaucoup le temps de l'évoquer. On peut citer une méta-analyse assez récente qui a montré un impact des pesticides sur tous les paramètres du sperme chez l'homme et, comme cela a déjà été précisé, sur la fertilité féminine via des pathologies, comme les ovaires polymicrokystiques. Pour vous donner les chiffres sur la progression de ces troubles d'infertilité, c'est une catastrophe puisque, en 50 ans, la concentration de spermatozoïdes dans le sperme a chuté de 50 %. Cette accélération se renforce toujours plus. C'est aussi un paramètre assez inquiétant.

Madame Jacqmin, pour répondre à votre question intéressante sur la santé mentale, en effet, l'expertise de l'INSERM montre un lien de présomption moyen – il n'y a pas encore eu de méta-analyse, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'étude – avec les troubles anxieux et dépressifs chez les agriculteurs. Je tiens à signaler que c'est en lien direct avec l'exposition aux pesticides.

Madame Warzée-Caverenne, pour répondre à votre question portant sur nos références, je tiens à vous préciser que, à chaque fois, nous notons toutes nos références. Ici, on est un petit peu court, mais on peut vous y donner accès.

Il y a quelques semaines, nous avons été fort interpellés, sur le site du SPF, par un article qui venait répondre à une question de citoyens sur la présence de pesticides dans les poussières de maisons. Dans cette communication du SPF, on voyait un discours très rassurant, affirmant qu'il n'y a pas de risque concernant l'exposition des riverains aux pesticides via les poussières. Il n'y avait aucune référence scientifique sous cette communication. Nous avons communiqué avec le SPF et nous attendons toujours la réponse.

Ainsi, chacun de nos propos est étayé et chacune de nos présentations est sourcée scientifiquement. Nous avons expliqué notre démarche, et il est regrettable que le SPF ne fasse pas pareil quand il publie des données, alors que c'est le minimum que l'on puisse réclamer. À ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse.

Il y avait une question très pointue sur les questions de santé par rapport au TFA et aux pesticides PFAS. Pour vous donner quelques éléments de réponse, il y a de plus en plus de données qui s'accumulent. Comme on l'a dit tout à l'heure, c'est peut-être là que le principe de précaution s'applique le plus alors que, par ailleurs, pour les autres pesticides, on est clairement dans la prévention. Ici, on n'est même plus dans la précaution. Les risques sont là, c'est avéré et c'est important de le dire aussi.

Par rapport aux risques sanitaires que font courir les pesticides PFAS, il y a de nombreuses études expérimentales sur les cellules humaines et les cellules animales qui ont montré des risques de génotoxicité, d'immunotoxicité et de reprotoxicité ainsi que des effets de perturbation endocrinienne. Ceci vaut pour les pesticides et donc les molécules PFAS. Sur le TFA, il n'y a, à ce jour, pas assez de données.

Cela veut dire que l'on ne sait pas exactement, mais qu'il y a de sérieux signaux d'alarme parce que des études de toxicité ont montré des impacts sur l'immunité, sur le foie en matière de toxicité hépatique et de reprotoxicité. Ce n'est pas rien. Encore une fois, cela veut dire que ces pesticides PFAS posent un problème évident par la sous-estimation du risque, la sous-estimation de l'utilisation, le manque de transparence concernant leur utilisation réelle, avec de nombreuses utilisations qui passent sous les radars et notamment via les semences enrobées.

On n'a pas encore beaucoup de données là-dessus, mais il suffit d'aller sur les sites des principales sociétés, comme Syngenta, Corteva et BASF. Si vous vous faites une petite recherche sur les paquets d'enrobage des semences, c'est assez édifiant. Vous avez à chaque fois des molécules PFAS qui sont utilisées. Il faut passer son temps parce qu'il n'y a pas de transparence.

Comment faire vis-à-vis des agriculteurs ? La première chose, c'est qu'ils soient plus conscients de ce qu'ils utilisent, ce qui nécessite de les informer de manière transparente. Nous avons récemment eu des contacts avec des agriculteurs qui nous ont dit : « On n'était pas conscients que l'on utilisait des polluants éternels ». Cette réponse pose question. Les agriculteurs ne sont pas suffisamment informés. Dès lors, il faut qu'ils soient informés avec des données, encore une fois, scientifiques, rigoureuses et transparentes. Je pense que beaucoup ne sont pas conscients des poisons qu'ils ont entre les mains. Ils le disent et ils en sont de plus en plus conscients.

Par rapport à la question des substances prioritaires à cibler, je rejoins tout à fait le professeur Wieërs. En effet, il est difficile de dire de s'attaquer d'abord à une molécule plutôt qu'à une autre. Les pesticides PFAS posent des défis inédits de par l'ampleur de la pollution et de leur extrême persistance. On parle de molécules qui mettent des centaines d'années à se dégrader. Dans

le graphique, vous voyez le TFA grimper. Dès maintenant, actuellement, on est en train d'hypothéquer la santé des enfants.

Il a été évoqué le fait que c'est un risque à long terme. Or, non, les effets sur la santé sont déjà là. Les données sont là et les effets sont documentés. On vient de parler de fertilité et de troubles neurodéveloppementaux qui explosent, de l'autisme et de toutes les pathologies que l'on a évoquées aujourd'hui. Dès lors, les effets sur la santé sont là. Il faut agir absolument. À mon avis, s'il y a une priorité, ces PFAS posent des problématiques particulièrement graves.

Y aurait-il une mesure phare à mettre en évidence dans le cadre du paradigme One Health ? Quand on parle de pesticides, on doit absolument aborder la question des systèmes alimentaires. On ne peut pas parler de pesticides sans se poser cette question : qu'a-t-on dans notre assiette ? Il est urgent de passer d'une politique de l'agriculture à une politique de l'alimentation. Que veut-on encore aujourd'hui et demain dans notre assiette ? Que faut-il faire ? Il faut absolument réguler l'industrie agroalimentaire. Il n'est pas normal qu'il y ait un marketing aussi agressif visant les jeunes et les enfants. C'est inadmissible.

J'entends beaucoup « renforcer l'information ». Certes, on continue à le faire. On renforce la formation et l'information, mais on ne peut pas faire que cela parce que l'on met toute la responsabilité sur le consommateur et, à nouveau, on accentue les inégalités sociales. On ne règle pas le problème. Ce qu'il faut absolument faire, c'est réguler cette industrie qui a tout un cahier tactique et stratégique. Ce n'est pas secret. Vous pouvez le voir sur le site de l'Organisation mondiale de la santé, avec le rapport sur les déterminants commerciaux de la santé. C'est écrit noir sur blanc. Il y a de la capture réglementaire, de la manipulation de preuves et de données scientifiques ainsi que de la manipulation d'experts. C'est inadmissible. Les politiques ont un rôle à jouer à ce niveau. On voudrait beaucoup plus de prise de conscience de cet impact énorme. C'est comme si l'industrie prenait notre santé en otage et qu'on la laissait faire. C'est inadmissible.

On clôture avec la leçon tardive du rapport de l'Agence européenne pour l'environnement qui disait de ne pas perdre de temps dans la phase d'analyse. On n'a pas encore plus de précisions. J'attendrai un petit peu plus de renseignements par rapport aux mesures précises du plan ENVIeS. À sa lecture, malheureusement, on reste dans un jargon que j'ai encore beaucoup entendu : renforcer nos connaissances, évaluer, consolider et renforcer notre expertise. On est encore dans cette phase d'analyse. J'attendrai des mesures plus concrètes de protection de la santé des consommateurs, des riverains et des agriculteurs qui, encore une fois, sont les premières victimes. Il est urgent de les aider. De plus en plus, ils sont conscients de ce qu'il se passe, mais il faut mettre en œuvre un réel *shift* vers un système alimentaire qui permette de nourrir 8 milliards d'habitants de manière correcte, sans hypothéquer la santé des générations futures et sans détruire les écosystèmes, le vivant et notre santé.

M. le Président. – La parole est à M. Schiffers.

M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège. – Je vais avoir l'honneur de conclure. Je vous remercie toutes et tous d'être restés aussi longtemps, de même que pour la quantité de questions que vous nous avez adressées et qui montrent que vous avez écouté, avec beaucoup d'attention, nos exposés.

Avant d'entamer les choses, je voudrais revenir à ce que peut faire la Région de manière concrète. Des choses sont à votre portée, à la portée du législateur, en fonction des compétences qui existent au niveau de la Région quand on parle des pesticides puisqu'une bonne partie des choses relèvent plutôt des décisions du Fédéral. Trois choses peuvent être faites.

La première chose, je l'ai dit – c'est peut-être la plus pratique, mais j'y reviendrai –, c'est revoir l'arrêté du Gouvernement wallon qui conditionne la façon dont on applique les pesticides. Nous avons fait des études – vous avez payé l'ISSeP et l'Université de Liège – et nous avons remis nos conclusions.

Un rapport montre très bien que, si l'on veut réduire l'exposition – on ne va pas complètement dominer le risque –, il faut des zones tampons. Lesdites zones doivent être au minimum d'une quinzaine de mètres. Il faut aussi demander aux citoyens, ou proposer aux citoyens, ou les encourager – je ne sais pas jusqu'où il faut aller – à mettre des haies suffisamment touffues, avec des espèces intéressantes. Le problème, c'est que cela mord sur la propriété de tout un chacun. D'un côté, c'est un effort de l'agriculteur de laisser une zone tampon et, de l'autre côté, un effort chez le particulier qui est riverain des zones traitées d'installer une haie.

La hauteur de la haie multipliée par quatre, c'est à peu près la zone qui est protégée au niveau de la dérive. Que va faire la haie ? Elle va capter une bonne partie des gouttelettes de la dérive immédiate lors de l'application. Cela réduit assez bien la partie de pesticides qui serait arrivée sur le jardin du particulier, où il y a peut-être aussi des potagers, les enfants qui vont jouer et les animaux qui vont aller dans le jardin. Il faut certainement avoir une zone de retrait autour de toutes les habitations.

Il est vrai que cela va être compliqué pour l'agriculteur, à partir du moment où il doit utiliser des zones tampons. Cela lui pose des problèmes aussi de gestion par rapport aux maladies et aux mauvaises herbes ou, comme on dit, aux adventices. Cela demande de voir les impacts de cette mesure. Cependant, c'est indispensable.

Il y a aussi la vitesse du vent quand on traite. Nous avions proposé de ne pas dépasser au moins les 10-12 kilomètres par heure. Dans l'arrêté, de mémoire, si je ne me trompe pas, c'est 20 ou 15 kilomètres par heure. C'est trop, et il faut réduire fortement cette façon de faire.

C'est aussi la protection des captages. La zone de captage est protégée. On ne peut pas traiter, on ne peut pas faire le mélange, on ne peut pas stocker des produits, mais on peut traiter directement à côté. C'est quelque chose qu'il faut également modifier et avoir aussi des zones beaucoup plus larges. Il convient de discuter de comment l'administration peut contrôler le respect de toutes les zones tampons. C'est une question que je me pose.

On a déjà imposé six mètres par rapport aux cours d'eau. On a imposé des mesures de protection très compliquées. Je dois dire que, moi-même, j'ai relu 10 fois le texte pour arriver à comprendre comment on faisait quand on avait un talweg, un talus ou un fossé. C'est hyper complexe pour l'agriculteur. Une fois qu'il a capté, je pense que cela va. Il faudra au moins quelqu'un qui lui explique.

Après, qui va contrôler le respect de toutes ces mesures ? Ce qui m'inquiète en ce qui concerne les conditions d'application, c'est que la grande majorité des agriculteurs respectent les conditions d'emploi qui sont sur l'étiquetage. Il y a quelques cow-boys. On est d'accord, on en connaît et l'on en signale chaque année. Cependant, la majorité des agriculteurs respectent la réglementation. Malgré cela, il y a des contaminations de l'eau, des mortalités sur les colonies d'abeilles et des cas de contamination des cultures bios qui jouxtent les cultures non bios. Il ne faut pas l'oublier non plus.

Si tout se passait bien et que tout était parfait, on n'aurait pas besoin d'aller plus loin. Toutefois, il faut constater que les mesures actuellement en place ne fonctionnent pas ou ne sont pas suffisantes.

Sans oublier que, pour les riverains – cela me revient régulièrement –, il y a une nette dépréciation du bien et des terrains en zone rurale. Par exemple, les gens ne veulent plus acheter un terrain quand il jouxte une culture parce qu'ils ont peur pour leurs enfants. Je les comprends. On a vu des dépréciations de 30 à 40 % sur les biens à vendre. Ce sont les notaires qui le disent. C'est encore un aspect à regarder.

Le deuxième axe sur lequel la Région wallonne peut intervenir, à mon avis, c'est le plan de soutien à la conversion vers le bio. Vous avez posé une série de questions qui reviennent à chaque fois et indiqué que la perte de rendement allait être catastrophique. Si l'on fait comme on me montrait quand j'étais étudiant – mes professeurs de phytopharmacie qui voulaient me convaincre de l'intérêt des pesticides et qui m'ont d'ailleurs convaincu –, on prend une parcelle non traitée et l'on cultive de la même manière une parcelle que l'on va traiter avec les pesticides. Évidemment, si vous faites cette démonstration, on voit tout de suite que les pesticides sont efficaces et que la culture non traitée ne va pas donner grand-chose.

Toutefois, aucun agriculteur ne sera aussi bête. S'il n'utilise pas les produits phytos, il utilise évidemment d'autres techniques. C'est quelque chose de totalement fallacieux de la part des industriels qui ont publié des tableaux auxquels on se réfère encore. Je pense aux publications de Cramer, soutenues par Bayer, qui mentionnent des pertes prévues dans les cultures en cas d'attaque par les ravageurs de -50 %, -80 %, -30 %. Tout cela est totalement faux.

Quand on applique l'agriculture biologique – l'administration elle-même vient de le dire, regardez ce que raconte Biowallonie, on a un magnifique outil pour le soutien et l'encadrement du secteur bio –, soit le rendement n'est pas moindre, soit il est équivalent, soit il est même supérieur. Pour avoir beaucoup travaillé dans les pays du Sud, je peux vous dire que c'est bien meilleur. D'après la FAO elle-même, c'est beaucoup mieux de faire de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie que de faire le même modèle que l'on a en Europe.

Le rendement n'est pas si mauvais que cela, et c'est un mauvais prisme pour analyser les pesticides. Ce qui compte, c'est ce qui est dans le revenu de l'agriculteur, combien il a dans sa poche. On va faire des économies en matière d'intrants et d'épandage, même s'il faut utiliser du fioul pour faire tourner les machines si l'on fait du désherbage mécanique. C'est un calcul à faire, mais, en termes de revenu, il est souvent supérieur.

Au niveau des produits, plus on produira bio, plus ce sera facile pour les consommateurs. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les produits bios sont souvent vendus sans être étiquetés comme tels parce qu'il n'y a pas suffisamment de débouchés. Ce n'est pas suffisamment mis en évidence. Il y a aussi de gros problèmes. Il n'y a parfois pas d'abattoir, par exemple, pour les animaux élevés en bio. Il faut certifier l'abattoir pendant une journée de travail. Il y a des problèmes très compliqués d'organisation des filières parce que le bio reste encore pour le moment marginal, même s'il a bien progressé. Il faut continuer à expliquer pourquoi le bio est meilleur pour la santé et pour la nature.

Un troisième point sur lequel la Région wallonne peut agir, c'est la formation et le conseil. Les agriculteurs sont informés par leur formation initiale. La formation aux méthodes alternatives existe, mais elle est assez simple et souvent minorisée par rapport à l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides.

Ensuite, il y a la phytolicence. J'ai participé à tous les travaux qui ont consisté à mettre au point la phytolicence. Elle devait remplacer le fameux certificat

donné aux applicateurs. C'est une formation qui n'est pas nulle. La phytolicence de niveau 3, c'est 120 heures de cours, ce qui n'est pas rien. Vous avez ensuite des recyclages de manière continue et obligatoire pour garder votre phytolicence.

Malheureusement, on a refusé de faire des exercices pratiques, ne fût-ce que pour le réglage de pulvérisateurs. Apprendre à régler un pulvérisateur de manière complètement théorique, je peux vous dire que cela ne marche pas très bien. Qui a le plus freiné là-dessus ? La FWA. Ce sont les syndicats agricoles qui ne voulaient pas porter le poids de ces formations pratiques parce que cela allait être, au niveau logistique, très compliqué et très coûteux.

C'est la Région wallonne qui s'occupe de l'organisation des cours de cette phytolicence. C'est elle qui accepte aussi ce qu'il passe dans les cours de recyclage. À l'heure actuelle – cela a peut-être changé, mais il n'y a pas si longtemps que cela –, on pouvait presque mettre n'importe quoi dans les cours de recyclage. Utilisons ce que l'on a pour améliorer, par exemple, la formation dans le domaine des alternatives puisqu'on a les heures et les moyens qui existent.

Je voudrais revenir sur l'évaluation des risques puisqu'on a posé la question. Pourquoi ai-je parlé d'un modèle médiocre ? L'évaluation des risques marche à deux niveaux. Le premier niveau, c'est l'EFSA. Les fabricants doivent remettre un dossier qui comporte un certain nombre de rubriques qui sont fixées par la réglementation européenne. Il y a un seul règlement pour tous les États membres. On évalue la dangerosité de la molécule et ses effets non intentionnels éventuels au niveau environnemental. La réglementation n'est pas mauvaise et envisage tous les cas de figure. Le problème, c'est la façon dont on évalue. Par exemple, on veut évaluer le produit pour sa toxicité sur les oiseaux. On ne va pas le faire sur les mésanges ou les rouges-gorges, mais sur les faisans – c'est une espèce – ou les cailles japonaises d'élevage. Cela n'a absolument rien à voir avec les espèces que l'on trouve dans la nature et qui, comme nous, ont des sensibilités différentes.

Un deuxième exemple parlant, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse et d'une publication scientifique, concerne les vers de terre, qui sont connus, notamment en agroécologie, comme étant le laboureur biologique. Le ver de terre représente une grande biomasse dans nos sols. Malheureusement, le ver de terre, notamment le lombric parce qu'il y a différents types de vers de terre, n'est pas facile à élever. En laboratoire, il est très difficile de faire des essais sur les vers de terre. On prend une autre espèce, *Eisenia foetida*, un ver de vermicompost très facile à produire, mais qui n'a rien à voir avec le lombric. C'est comme si l'on faisait des essais sur la chèvre pour voir si c'est mauvais pour le chameau. Cela n'aurait aucun rapport. C'est la même chose pour les poissons. C'est la même chose pour les auxiliaires utiles. On ne prend que deux ou trois auxiliaires types, mais on ne va pas voir nécessairement culture par culture. C'est donc au niveau de l'EFSA. Malheureusement, les modèles que l'on utilise pour évaluer les risques sont mauvais.

Vous avez vu la complexité, dans un sol, de l'écosystème, c'est-à-dire les animaux et les organismes qui y vivent. C'est impossible à reproduire en laboratoire, ce qui veut dire que l'on n'aura jamais la capacité d'appréhender réellement l'ensemble des risques. On bricole et l'on fait pour un mieux. Malheureusement, l'historique des pesticides montre que cette évaluation ne marche pas. Pour l'homme, les modèles ne marchent pas non plus. Si cela marchait si bien, il n'y aurait pas autant d'agriculteurs qui ont des atteintes à leur santé puisqu'on évalue, là aussi, l'effet potentiel sur la santé des agriculteurs.

On a beaucoup parlé du plan de sortie et de la conversion. J'en ai déjà parlé brièvement. En Wallonie, nous sommes colonisés par nos amis flamands qui viennent faire de la pomme de terre chez nous et polluer à grand renfort de produits phytosanitaires, avec 14 à 15 kilos de substances actives à l'hectare. La culture de pommes de terre augmente sans cesse ces dernières années. Regardez les statistiques. Où se font les transformations ? La plupart du temps, dans des entreprises flamandes, parfois à la limite de la Région flamande, mais ce sont essentiellement des patatiers flamands qui vont vendre 95 % de leur production sur les marchés extérieurs et donc pas en Belgique.

En Région wallonne, nos agriculteurs ne nourrissent pas la population. Quand on voit leur slogan « Notre fin sera votre faim », c'est un énorme mensonge. C'est un gros mensonge. Les céréales ne sont pas panifiables puisqu'on ne fait pratiquement pas de pain à partir des céréales wallonnes. Elles partent pour l'agrofourniture, l'agroagriculture, les agrocarburants et pour nourrir le bétail. Ce n'est pas le pain que l'on va manger. On importe notre blé et l'on importe nos fromages. On fait du lait, d'accord, mais on exporte le beurre vers la Chine. On exporte la poudre de lait en grande quantité, mais on importe 80 % des fromages. Cherchez l'erreur. C'est la même chose pour les fruits.

C'est le système alimentaire qu'il faut revoir. Les circuits courts doivent être soutenus. Il faut relocaliser la production. La distribution ne doit plus être dans les mains de quelques groupes ou de personnes. La prise de décision ne se fait pas en Région wallonne, mais à l'extérieur de celle-ci. Quand nous analysons tout cela dans son ensemble, nous voyons que nous, Wallons, n'avons pas notre destin en main.

Les pesticides ne sont probablement qu'un petit symptôme d'un malaise général dans l'agriculture. Tout cela pour des agriculteurs pour qui, selon les excellents rapports du SPW Économie – c'est ce qu'ils écrivent –, aucune exploitation wallonne ne serait rentable. Nous

sommes donc obligés d'avoir des subsides de la PAC qui profitent aux plus gros. Ce sont les plus grosses fermes qui cumulent les hectares qui profitent le plus des subventions, alors que ce sont elles qui font le plus d'économies d'échelle. Comme par hasard, elles paient leur cotisation au syndicat en fonction du nombre d'hectares. Cela veut dire que les syndicats, comme la FWA, écoutent beaucoup les gros et très peu les petits, qui sont souvent des agriculteurs bios ou des maraîchers qui ne sont ni considérés ni défendus quasiment par personne.

Je voudrais bien que l'on arrête, s'il vous plaît, de toujours dire qu'il existe les pesticides domestiques et les biocides. On en utilise encore trop, c'est vrai, mais cela n'a rien à voir en termes de quantité de tonnage avec les pesticides à usage agricole. Surtout, ces pesticides à usage agricole sont répandus dans l'entièreté de nos campagnes. Les pesticides que l'on utilise très peu dans les jardins et parfois les biocides que l'on utilise ne représentent pas grand-chose par rapport aux pesticides agricoles. Dans mes capteurs, 99 % des molécules que j'ai trouvées un peu partout en Wallonie, notamment à proximité des écoles, étaient des pesticides d'origine agricole. Il y avait bien quelques pesticides que l'on pouvait considérer comme des biocides, mais c'est une minorité. Il faut arrêter de dire que c'est de la faute des gens qui utilisent des produits chez eux et qu'ils sont les premiers à polluer parce que ce n'est pas vrai.

M. le Président. – Je vous remercie pour vos réponses aux nombreuses questions des collègues.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour vos réponses et vos explications.

Quel monde prépare-t-on pour les générations qui sont déjà là et celles qui arrivent si l'on ne réagit pas ? Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, il y a des sources fiables d'informations crédibles. Au niveau de la critique, je pense que l'on peut dire que des données existent. Comme certaines personnes l'ont dit, il faut avoir la volonté et le courage de passer à l'action, car il est déjà tard. En plus – on l'a dit pour les PFAS ou le TFA –, si l'on attend d'avoir toutes les réponses a posteriori, cela va coûter encore plus cher à la société, aux personnes, à l'environnement et à la collectivité quand on voit les dégâts que les pesticides peuvent engendrer sur les personnes. Vous le disiez, Monsieur Wieërs, on ne négocie pas avec les terroristes. On peut répéter cette phrase qui est assez marquante, mais qui, pour moi, est remplie de sens.

On vous a entendus sur les risques pour les fœtus, pour les enfants, pour les femmes enceintes et pour tout le monde, qu'il s'agisse des riverains, des consommateurs ou des agriculteurs. On est tous dans le même bain. Il ne faut surtout pas opposer le monde agricole à cette problématique. Il faut simplement changer de paradigme. Vous avez raison, il faut revoir tout notre système alimentaire, ce qui va susciter un travail important. Au niveau du Parlement et de la Région wallonne, il y a des actions à mener à cet égard.

Le dernier point que je voulais aborder, c'est celui de la transparence dans les données pour les citoyens et les agriculteurs. Il faut également une meilleure information à destination des citoyens. Il convient de rappeler l'effet cocktail, l'association de ces malfaiteurs et la nécessité d'une approche globale combinant santé, environnement et agriculture. On doit prendre notre destin en main pour avancer dans un environnement sûr et sécurisé. Le travail nous attend. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Ministre, en plénière ou en commission, je pense que vous avez le courage et la volonté de le faire. Le Parti socialiste sera présent derrière vous.

Je terminerai en excusant mes collègues qui ont dû partir pour une autre réunion, mais qui travailleront avec M. Spies et moi-même sur le sujet dès demain.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, une nouvelle fois, au nom des Engagés, pour vos prises de parole et pour toutes ces réponses très complètes qui appellent forcément d'autres questions et qui accentuent nos réflexions quant à cette problématique très compliquée.

On peut soulever les points clés que vous avez notifiés, comme la communication – essentielle auprès du citoyen – via par exemple ce que vous proposiez, Monsieur Wieërs, à savoir la mise en place d'un étiquetage sur les produits pour que le consommateur soit au courant des composantes. Il y a également la transparence des données qui doit être beaucoup plus qualitative et précise.

On a bien entendu que vous attendiez des mesures concrètes de la part des politiques et plus concrètes qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Je ne vais pas être beaucoup plus longue parce que l'on a déjà pris beaucoup de votre temps. Vous avez donné une grande quantité d'éléments et un cadre très complet.

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous remercie pour les réponses apportées.

Notre priorité est d'avancer ensemble, dans le respect des procédures et de nos responsabilités. L'approche santé-environnement constitue un levier essentiel et complémentaire à la vision agricole.

Néanmoins, je ne pouvais pas me taire sur ce que vous venez de dire par rapport à l'ensemble des producteurs que nous avons chez nous et qui produisent

des produits de qualité. Les circuits courts sont une nouvelle façon de travailler qui n'est pas tellement vieille en Wallonie. Le développement de la transformation des aliments, ce n'est pas tellement vieux non plus. Il y a une impulsion qui a été donnée par le GAL, qui a été mis en place par des fonds européens et qui donne la possibilité aux agriculteurs de transformer.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne mange pas les produits de chez nous. Bien sûr, cela vient de l'extérieur, comme on l'a vu pendant le covid. Il y a de bonnes attitudes qui ont été prises puis d'autres qui reviennent parce que les produits au supermarché sont parfois et souvent moins chers. C'est également plus facile en termes d'accessibilité.

Néanmoins, nous devons prôner une agriculture familiale qui nourrit la population. Nous devons viser de plus en plus de produits qui proviennent de chez nous. C'est le consommateur qui fait le marché. S'il demande du bœuf brésilien dont on ne connaît pas nécessairement la qualité, alors que l'on a de bons produits chez nous qui répondent aux standards de qualité, on ne sait rien faire par rapport à cela. Nous avons le devoir, en tant que politiciens, de soutenir nos agriculteurs en promouvant nos produits.

Au niveau des freins pour le bio, pour l'avoir vécu dans des exploitations proches de chez nous, au niveau de la rentabilité, si vous demandez à un agriculteur de supprimer l'ensemble des pesticides, qu'il n'y a pas d'alternative et qu'il doit laisser voir son champ, ses fruits ou autres mourir sur place…

(Réactions dans l'assemblée)

C'est ce qu'il se passe en l'absence d'alternative.

M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège. – On vous a dit toute la matinée que des alternatives existent.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Ce n'est pas ce que je veux dire. Dans le plan, il y a des alternatives, mais l'agriculteur demandera comment il peut faire pour que son exploitation survive à cette démarche vers l'avant. On a parlé du phasage de votre plan et des moyens à mettre en place pour faire adhérer les agriculteurs à cette démarche. Il faut qu'on leur donne une certaine garantie.

Aujourd'hui, en termes d'agriculture, on ne sait pas avoir une vision à long terme. On a parlé de la Politique agricole commune, mais on est parti pour quelques années et non pas pour 20 ans. Or, les investissements dans ces exploitations sont partis pour des dizaines d'années en raison de leur importance.

Par rapport à l'abattoir, vous avez énoncé la problématique selon laquelle une bête bio et une bête non bio sont tuées de la même façon, au même moment, et qu'elles sont séparées. C'est juste une rectification.

M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège. – Non, on ne peut pas mélanger ce qui est bio et non bio. Vous ne pouvez pas utiliser l'abattoir s'il n'est pas certifié en bio. C'est un gros frein, par exemple, pour les producteurs de poulets ou de bœufs. Il faut essayer de réorganiser cela, mais il faut soutenir les filières et les transformateurs qui œuvrent localement. Il n'y a pas que les agriculteurs ou les agriculteurs qui sont maintenant transformateurs. Ce n'est pas quelque chose de nouveau puisque cela fait plus de 30 ans que l'on fait du circuit court et de la transformation à la ferme.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Trente ans, c'est relativement nouveau.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je suis un peu étonnée de la dernière réplique de ma collègue. Depuis 9 heures, on a eu une démonstration limpide sur les impacts en matière de santé, sur les impacts économiques positifs d'une transition de l'agriculture, sur la reprise d'une souveraineté par nos agriculteurs sur leurs outils de production et sur la qualité des sols, la fertilité de ceux-ci, les pollinisateurs, et cetera. On entend encore des discours dignes des bisounours, donnant l'impression de vivre dans un monde avec des réalités alternatives dans lesquelles on continuerait de tenir le même discours sur le même sujet pendant des décennies.

À un moment donné, il va falloir changer. Je ne sais pas comment il faut le faire comprendre au MR, mais il va falloir changer pour préserver notre outil agricole et pour que l'agriculture nourrisse plus et mieux les Wallons demain. Nous tenons à nos paysans et à ce qu'ils restent dans de bonnes conditions de travail. Ce n'est pas en allant les mettre en concurrence avec l'international, comme vous le faites avec le MERCOSUR, que l'on va y arriver. Ce n'est certainement pas non plus en les laissant aller droit dans le mur au péril de leur santé que l'on va réussir à le faire.

Par pitié, arrêtons ces discours préconstruits de la part du MR sur la question des pesticides et essayons d'avancer de façon constructive avec les agriculteurs que l'on va rencontrer demain. J'aurais espéré que vous puissiez être présents parce que je pense que c'est extrêmement utile d'entretenir un dialogue direct entre les premiers concernés et les scientifiques. Arrêtons ces phrases toutes faites qui ne servent strictement à rien.

Un énorme merci aux scientifiques d'avoir été présents. J'ai envie de réagir sur beaucoup d'éléments que vous avez amenés. Vous avez remis l'église au milieu du village sur un certain nombre d'éléments, y compris les insecticides domestiques, sur la question des rendements et sur tous les impacts au niveau de la santé.

On va digérer toute cette matière et pouvoir continuer le travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – J'ai retenu beaucoup de choses qui peuvent être résumées comme ceci : on ne négocie pas avec les terroristes et l'on refuse les associations de malfaiteurs. Ceci résume assez bien la politique à mener en matière de pesticides.

Je ne vais pas aller dans le détail, mais on sait que l'on doit faire de la prévention et aller beaucoup plus loin dans ce que l'on connaît – les pesticides et les PFAS –, que l'on doit faire de la précaution dans ce que l'on connaît un peu moins – le TFA – et que l'on doit considérer les agriculteurs et les agricultrices comme des alliés parce qu'ils sont les premières victimes, en favorisant l'information, la formation, la transparence et le travail, avec un soutien politique fort à tous les étages pour arriver à une agriculture qui ressemble à quelque chose qui soit porteur en matière de santé et d'environnement, plus durable tant l'un que l'autre, nous savons qu'il y a maintenant des moyens d'action.

Monsieur le Ministre Coppieters, vous êtes au Gouvernement. Je vais le dire comme ma collègue socialiste : si vous avez besoin des écologistes pour faire passer des mesures qui iraient dans le sens de ce qui a été évoqué aujourd'hui pour préserver beaucoup plus la santé et l'environnement face à tous ces intrants et à ces polluants extrêmement toxiques, vous pourrez compter sur nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Que l'on ne se trompe pas dans mes propos. Concernant les analyses, on ne remet pas du tout en question, au niveau du MR, tout ce qui a été dit ce matin. J'attire l'attention sur le fait que l'on ne pourra pas tout changer en un claquement de doigts. On doit aller dans la bonne direction et l'on y est favorables.

Comme ma collègue, Mme Linard, vient de le dire, les agriculteurs sont les partenaires à mettre avec nous dans cette démarche. C'est simplement cela. Le monde des bisounours serait de dire : aujourd'hui, stop aux pesticides ; demain, on commence tout à fait autre chose. Comme vous l'avez souligné, il y a un plan à avoir et une évolution à faire. On n'est pas défavorables à cette évolution, mais on doit travailler en étant conscients de la réalité actuelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Encore une fois, merci à tous les experts et à toutes les personnes qui sont venues nous éclairer ce matin. Vous avez confirmé toute une série d'informations que l'on avait, mais vous avez aussi apporté de nouvelles informations et de nouveaux éclairages. Comme cela a déjà été dit, on n'a plus le choix maintenant, il faut agir. On était heureux d'avoir la présence des deux ministres ce matin en commission.

Il faut mettre absolument la santé de la population, la santé publique, au cœur des politiques environnementales et agricoles. Il faut permettre aux scientifiques de continuer à chercher et de faire des propositions. Il faut informer les citoyens et renforcer la première ligne de santé publique. Garantir la transparence est fort important pour le PTB, ce qui n'étonnera personne.

On a pointé le rôle des grands groupes agroalimentaires et des grands groupes de la distribution dans la responsabilité de la catastrophe qui nous tombe dessus. Au niveau gouvernemental, il faudra avoir le courage de forcer ces grands groupes à respecter la santé de la population, les agriculteurs y compris.

M. le Président. – Il me reste, en mon nom personnel et au nom de tous les membres de la Commission, à tous vous remercier, Madame, Messieurs, pour votre présence, la qualité de vos exposés et surtout la qualité des réponses que vous avez apportées aux nombreuses questions des collègues.

Je remercie M. le Ministre d'être resté avec nous durant les auditions. Il n'a pas fini aujourd'hui, croyez-moi, puisqu'une série de questions l'attend cet après-midi.

Nous avons pu avoir un avis plus qu'éclairé de la situation. Les auditions ne font que commencer puisque que d'autres sont prévues demain et trois la semaine prochaine. À la suite de cela, chacun d'entre nous pourra en tirer les conclusions qui s'imposent.

Je remercie d'avoir respecté un timing tout à fait inhabituel.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 27 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 20 minutes.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du diagnostic des maladies rares et de l'accès aux soins »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazaron à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration du diagnostic des maladies rares et de l'accès aux soins ».

La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le diagnostic des maladies rares demeure un véritable parcours du combattant pour de nombreuses familles. Selon les données issues d'une étude européenne Nature Medicine de mai 2024, le temps moyen pour obtenir un diagnostic correct s'élève encore à près de cinq ans.

En Belgique, plus de 500 000 personnes seraient concernées par une maladie rare, dont 72 % sont d'origine génétique. Or, ces maladies affectent souvent les enfants et les jeunes adultes, entraînant un lourd impact psychologique, social et économique.

Malgré des avancées prometteuses, comme le projet de recherche international qui a permis de poser un diagnostic pour plus de 600 patients en Europe, les défis restent considérables : l'errance diagnostique persistante, l'accès limité à des soins spécialisés ou à un traitement adéquat, le manque d'information pour les professionnels de première ligne et les inégalités régionales d'accès aux soins.

Dans quelle mesure l'AViQ assure-t-elle un soutien aux centres de référence spécialisés dans les maladies rares ? Quelles dynamiques existe-t-il avec les acteurs de la promotion et de la prévention de la santé ? A-t-on identifié des besoins et des défis propres qui justifieraient le renforcement de ces centres ? Dans quelle mesure pourraient-ils être considérés dans les travaux que vous souhaitez mener concernant la première ligne ? Quels sont les autres outils à votre disposition pour faciliter le parcours de diagnostic des maladies rares ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en matière de prise en charge des maladies rares, les compétences sont partagées entre l'État fédéral et les entités fédérées. Les entités fédérées sont responsables d'agréer dans leurs hôpitaux les fonctions dites « maladies rares » et les réseaux dits « maladies rares ».

Une fonction « maladies rares » est une fonction hospitalière axée sur le diagnostic interdisciplinaire ainsi que le traitement et le suivi des patients atteints d'une ou plusieurs maladies rares. Quatre hôpitaux francophones sont reconnus pour cette fonction : l'hôpital Érasme à Bruxelles, les cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles, le CHU de Liège – qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car universitaires – et le Grand Hôpital de Charleroi, qui relève de nos compétences, en collaboration avec l'Institut de pathologie et de génétique à Gosselies.

Un réseau « maladies rares » propose des circuits de soins à des patients atteints d'une maladie rare. Il vise une ou plusieurs maladies rares et/ou un ou plusieurs groupes de maladies rares. Il y a 17 réseaux maladies rares qui sont agréés selon ce dispositif pour des maladies spécifiques au départ des cliniques universitaires Saint-Luc et de l'hôpital universitaire Érasme.

L'autorité fédérale est compétente pour l'art de guérir et de soigner, le suivi du Plan national pour les maladies rares et la reconnaissance des centres de référence ou d'expertise « maladies rares » dans les fonctions « maladies rares » agréées.

À ma connaissance, aucun centre d'expertise n'a encore été désigné en Belgique. C'est également l'INAMI au niveau fédéral qui est compétent pour intervenir dans le remboursement des soins liés aux maladies rares.

Par ailleurs, les fonctions « maladies rares » doivent également participer à des réseaux européens et internationaux dans le domaine des maladies rares. Il existe 24 réseaux européens, qui ont été approuvés par le Conseil des États membres de l'Union européenne, afin de faciliter le partage de connaissances, d'expériences et des résultats de la recherche médicale à ce niveau européen.

Comme signalé dans votre question, des efforts doivent encore être réalisés dans ce domaine, notamment : améliorer le diagnostic du patient et son parcours de soins, renforcer le partage des données de santé, améliorer la connaissance et la codification des maladies rares, entre autres, sans oublier d'accompagner le patient sur le plan psychologique, social, économique et culturel.

J'estime que l'atteinte de ces objectifs sera meilleure si l'on adopte une approche transnationale, au-delà des frontières. C'est pourquoi les États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, participent à des projets européens et internationaux dans le domaine des

maladies rares, dont les plus récents sont le projet JARDIN et le projet ERDERA.

L'AViQ soutient les associations de patients actives dans le domaine des maladies rares, comme la RDB, qui regroupe de nombreuses associations et des malades isolés.

En outre, l'AViQ finance et agrée l'Institut de pathologie et de génétique – que j'ai eu la chance de visiter hier –, qui est opérateur en promotion de la santé. Ce soutien permet de renforcer l'accès à des examens génétiques de haute précision, indispensables dans l'identification des maladies rares, en particulier celles d'origine héréditaire. L'Institut de pathologie et de génétique joue un rôle essentiel dans la réduction du délai de diagnostic, en lien avec les centres hospitaliers et les plateformes cliniques spécialisées.

Enfin, il y a lieu de souligner que les maladies rares représentent une thématique dont les acteurs, aux différents niveaux de la nouvelle organisation de la première ligne d'accompagnement et de soins, devront s'emparer. C'est le moins que l'on puisse dire. Qu'il s'agisse d'aborder la thématique de manière plus globale ou plus spécifique à un territoire, le développement à la fois des réseaux et de l'articulation entre les différentes fonctions de soins de l'accompagnement, du social et de la promotion à la santé, permettra de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins et aux problématiques identifiées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse bien détaillée. C'est déjà bien rassurant de constater que la problématique des maladies rares retient votre attention et celle des acteurs de terrain en Belgique. Vous avez bien fait la distinction entre ce qui dépend du Fédéral et ce qui dépend de vos compétences régionales, via l'AViQ notamment.

Vous soulignez les efforts à réaliser, mais il y a certainement cette volonté d'avoir cette vision plus globale, cette approche transnationale qui, certainement, apportera cette vision vers plus de résultats probants.

C'est un vrai parcours du combattant pour les familles. Il est également important de renforcer les moyens des centres de référence, mais aussi de mieux connecter ces centres avec la première ligne, qui reste souvent démunie face à ces situations.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) chez les femmes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazaron à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) chez les femmes ».

La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'accident vasculaire cérébral reste aujourd'hui l'une des principales causes de décès en Belgique. Si cette pathologie touche l'ensemble de la population, les femmes sont particulièrement concernées : en Belgique, l'AVC est la première cause de mortalité chez les femmes devant le cancer du sein, selon les données du SPF Santé publique et de la Ligue cardiologique belge.

Un post diffusé récemment sur les réseaux sociaux a rencontré un fort écho. Il décrit le cas d'une femme de 39 ans, cadre dynamique, mère de deux enfants, ayant une hygiène de vie irréprochable, pourtant victime d'un AVC soudain. Le message met en lumière une réalité encore trop peu abordée : le stress chronique, la surcharge mentale, la dette de sommeil et les pressions constantes – professionnelles, familiales, sociales – participent, de manière insidieuse, à la dégradation de la santé cardiovasculaire des femmes.

Le « je gère » jusqu'au craquage n'est pas qu'un ressenti, c'est une bombe à retardement. De nombreuses études soulignent que les facteurs psychosociaux sont des contributeurs majeurs aux maladies cardiovasculaires, et ce, particulièrement chez les femmes de moins de 50 ans, une population trop souvent exclue des campagnes de prévention classiques.

Quelles sont les mesures et initiatives spécifiques pour améliorer la prévention des maladies cardiovasculaires chez les femmes qui existent en Wallonie ?

Dans quelles mesures et via quelles actions le plan WAPPS permet-il de travailler sur les déterminants de la santé dans une approche genrée ?

Comment le futur plan pourrait-il renforcer cette prévention spécifique chez les femmes ?

Enfin, des collaborations sont-elles envisagées avec des organismes comme la Ligue cardiologique belge ou

la Croix-Rouge pour mener des actions concrètes de prévention sur le terrain, en entreprise ou via les CPAS ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans ma réponse, j'ai des éléments liés à la question de M. Lepine, mais je vais me centrer sur vos éléments.

Les maladies cardiovasculaires ont été longtemps considérées comme des maladies masculines. Je sais de quoi je parle puisque j'ai travaillé sur l'épidémiologie de ces maladies pendant 20 ans. Force est de constater que la fréquence, l'incidence ou la prévalence des maladies cardiovasculaires chez les femmes est de plus en plus importante et, surtout, de plus en plus précoce.

Un autre élément est à souligner : la mortalité cardiovasculaire chez les femmes stagne, voire augmente. Ce n'est jamais un bon signe, parce qu'avec la prévention secondaire et la prise en charge, logiquement, on pourrait même essayer de la diminuer. En effet, la part de décès due aux maladies cardiovasculaires avoisine les 30 % chez les femmes, selon les chiffres de la Ligue cardiologique belge, ce qui positionne ces maladies cardiovasculaires comme la première cause de mortalité dans cette population.

Les maladies cardiovasculaires constituent dès lors un enjeu majeur de santé publique pour tous, les hommes et les femmes, avec des stratégies particulières qu'il faut développer chez les femmes. En matière de monitoring des maladies cardiovasculaires chez les femmes en Belgique et en Wallonie, on a des indicateurs qui permettent de suivre leur évolution. Je ne vais pas tous les redire, mais par exemple, sur la base des données hospitalières, on sait voir le nombre d'hospitalisations pour des pathologies cardiaques en distinguant les hommes et les femmes.

Dans les enquêtes de santé publique que l'on connaît, on peut avoir l'évolution des comportements à risque par rapport à ces maladies cardiovasculaires et un ensemble d'éléments sur les déterminants de la santé qui conditionnent ces maladies. Une centralisation de ces données serait sans doute un atout pour faciliter leur utilisation, voire les analyses. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail mené par l'AViQ se focalise sur le management populationnel en mettant autour de la table les producteurs de données et en segmentant les données, notamment sur la base des territoires de première ligne de soins et d'accompagnement, mais aussi selon la complexité des situations de santé.

Par ailleurs, la Direction de la surveillance des maladies infectieuses présentera avant l'été un projet au comité de direction de l'AViQ, dénommé « Prévention par moment de vie ». Ce n'est pas propre aux maladies cardiovasculaires, mais cela peut faire tache aussi sur la surveillance de toutes les maladies. Il visera notamment à disposer de données sur l'espérance de vie en bonne santé – en fonction des catégories sociales, de genre, et cetera – et à diffuser cette information.

La dimension genre est un objectif transversal du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. Elle est inhérente à l'ensemble des actions menées en promotion de la santé en Wallonie. Les opérateurs doivent mener leurs activités dans le respect de ce cadre. Ainsi, plusieurs opérateurs proposent des activités qui s'adressent spécifiquement aux femmes.

Par exemple, le FARES développe une activité de lutte contre le tabac intitulée « Des racines et des elles » – c'est un jeu de mots – et des groupes de paroles consacrés exclusivement aux femmes, où la question des facteurs de risque est abordée. Globalement, l'ensemble des activités doivent être déclinées, accessibles aux hommes comme aux femmes, dans le respect des spécificités de chacune et de chacun.

En conclusion, il est essentiel de poursuivre les efforts déjà initiés pour réduire les inégalités de diagnostic et de prise en charge des maladies cardiovasculaires chez les femmes. Au niveau médical, on sait très bien que les terrains cliniques sont souvent atypiques chez les femmes. C'est ce qui fait aussi la difficulté du diagnostic.

Une approche intégrée alliant prévention, sensibilisation et formation des professionnels reste la clé pour améliorer la santé cardiovasculaire des femmes en Wallonie et en Belgique via une approche holistique et globale. Nous porterons une attention toute particulière à ces éléments dans la construction de la prochaine programmation.

Ce serait bien aussi que, au niveau de la population, hommes comme femmes, toute douleur rétrosternale ou toute gêne au bras qui durent plus de 20 minutes est a priori un infarctus, jusqu'au moment où l'on a pu trouver éventuellement un autre diagnostic.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

La reconnaissance d'une prévention genrée – même si, comme vous l'avez dit, autant les hommes que les femmes – doit être ciblée dans l'accompagnement de la maladie, en tout cas dans la prévention. Cependant, force est de constater que 30 % des causes de mortalité sont liées à un AVC chez les femmes.

Vous avez parlé des indicateurs et des enquêtes de comportements à risque qui peuvent être des bases pour agir. On ne peut qu'encourager d'aller dans ce sens, également la centralisation par l'AViQ des données qui peuvent être aussi bénéfiques pour avancer.

L'approche globale est nécessaire pour relever ce défi puisque, comme vous l'avez vous-même souligné, c'est un enjeu majeur de santé publique.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le label Quality Nights »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazaron à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le label Quality Nights ».

La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, alors que la saison des festivals d'été débute, il me semble important d'attirer votre attention sur un dispositif qui a fait ses preuves en matière de prévention et de réduction des risques dans les lieux festifs : le label Quality Nights.

Ce label, soutenu notamment par l'AViQ, regroupe aujourd'hui plus de 70 établissements – discothèques, bars, festivals, et cetera – qui s'engagent activement pour la santé de leur public. Il prévoit une série de mesures concrètes : mise à disposition de bouchons d'oreille, de préservatifs, d'eau gratuite, diffusion d'informations de prévention, formation du personnel, aide au retour au domicile, et cetera. Ce sont des gestes simples, mais essentiels pour limiter les risques auditifs, les consommations abusives, les comportements sexuels à risque, ou encore les accidents liés au retour à domicile.

Dans ce cadre, le soutien de la Wallonie et de l'AViQ à ce programme est-il maintenu en 2025 ?

Comment l'AViQ travaille-t-elle pour élargir l'adhésion à ce label, notamment lors des grands événements culturels et festifs qui rassemblent un public majoritairement jeune, particulièrement vulnérable ?

Enfin, la dynamique Quality Nights pourrait-elle être davantage valorisée au sein des campagnes de sensibilisation en santé mentale et réduction des risques destinées aux jeunes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le soutien de la Wallonie au label Quality Nights est pleinement maintenu. L'ASBL Modus Vivendi est en effet l'un des opérateurs de promotion de la santé disposant de l'agrément pour cinq ans dans l'axe 2.1 du WAPPS. Dans ce cadre, le financement des actions est assuré jusqu'à fin 2027.

Ce label constitue un outil de prévention reconnu, en particulier dans les milieux festifs. Il s'appuie sur des mesures concrètes, simples, mais efficaces : distribution de préservatifs et de bouchons d'oreille, accès gratuit à l'eau, sensibilisation aux risques, formation du personnel et soutien au retour à domicile. Ces dispositifs agissent directement sur la réduction des risques auditifs, sexuels, liés à l'alcool ou à la route, et permettent d'ancrer une culture de la fête plus responsable.

La promotion de la santé en milieux festifs est un levier clé pour prévenir les consommations à risque, protéger les publics vulnérables, et créer des environnements plus sûrs. Ce label illustre parfaitement cette ambition.

Afin d'éviter la survenue d'événements indésirables, tant pour les fêtards que pour les professionnels, la Région privilégie une approche proactive, en agissant en amont via la littératie en santé des jeunes publics. Un appel à extension d'agrément a été publié avec pour objectif le développement d'actions de réduction des risques. L'expérience montre en effet que les messages d'interdiction seuls sont peu efficaces, voire contre-productifs. Les candidatures de cet appel en cours peuvent être introduites auprès de l'AViQ jusqu'au 23 juillet prochain.

Il est donc tout à fait possible, pour Modus Vivendi comme pour d'autres opérateurs actifs dans la thématique de l'alcool, de déposer un projet visant à renforcer ou à diversifier leurs activités, mais je suis sûr qu'ils sont au courant de cet appel.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cela me rassure très fort de voir que le projet Quality Nights via Modus Vivendi est prolongé avec le financement jusqu'en 2027. Pourquoi pas plus par après ?

Il me tenait à cœur de vous poser cette question parce que j'ai eu l'occasion de le mettre en application en province de Namur. Pour avoir rencontré les personnes concernées qui ont accepté d'assurer ce dispositif, je peux vous dire qu'il rencontre un grand succès.

J'entends aussi – c'est d'autant plus important – l'approche proactive. Quality Nights, c'est sur le moment même, le jour de la soirée, mais les approches proactives de la prévention, même avant, sont tout aussi importantes et l'un va avec l'autre. C'est un dispositif assez simple en soi, mais qui a de très bons résultats. C'est important de le continuer.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique en matière de gestion des données médicales au niveau wallon »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique en matière de gestion des données médicales au niveau wallon ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement envisage de nouvelles mesures en lien avec la gestion des données médicales : « Partant du constat que le croisement actuel des données n'est pas optimal, le Gouvernement wallon mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser la gestion des données médicales et faciliter leur utilisation pour l'élaboration des politiques de santé et la recherche et le développement. En concertation, il poursuivra l'élaboration des politiques de santé sur base des données accessibles au départ, entre autres, du Collège intermutualiste et de Plasma. Cette démarche vise à garantir une meilleure qualité des soins, à soutenir l'innovation et à optimiser la gestion des ressources de santé en Wallonie ».

Pouvez-vous faire le point sur « les mesures nécessaires » que vous avez pu identifier ? Présenterez-vous un cadre décrétal afin de revoir l'encadrement et la gestion de ces données ? Enfin, comment se traduit la concertation évoquée dans la Déclaration de politique régionale ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je tiens d'abord à rappeler, mais vous le savez mieux que moi, que les données médicales sont considérées, à juste titre d'ailleurs, comme des données personnelles et font donc l'objet d'un traitement particulier en termes de RGPD.

Les données personnelles, en ce compris les données médicales, sont collectées et exploitées par les intermédiaires de paiement en leur qualité de financeur d'aide ou de service. Je parle ici des organismes assureurs wallons et des caisses d'allocations familiales, les opérateurs de l'AViQ, en tout cas les services agréés par l'AViQ, mais aussi l'agence dans le cadre de ses missions de gestion, de financement et de contrôle des aides et services relevant de ses compétences.

De façon générale, et sauf exception, les données médicales ne sont donc pas collectées par l'agence. L'ensemble de ces traitements est strictement réglementé, notamment par le Code wallon de l'action sociale et de la santé – décrétal et réglementaire –, mais aussi par des accès et autorisations accordées à l'agence pour ce faire. L'agence dispose, en effet, d'accès aux autorisations pour des éléments particuliers. Je ne vais pas tous vous les citer, mais quand même quelques-uns :

- la gestion et le paiement des allocations familiales ;
- l'octroi et le contrôle de l'APA ;
- le suivi et la gestion des maladies infectieuses ;
- le financement et le contrôle des institutions de soins ;
- l'agrément, l'allocation et le contrôle de l'utilisation des subventions dans le secteur en actions sociales et en santé.

Dès lors, il y a quand même une petite dizaine d'autorisations particulières pour lesquelles l'agence a accès à ces données. Par ailleurs, en matière de données médicales, le Réseau Santé wallon est officiellement reconnu comme le hub wallon dans l'infrastructure fédérale d'échange de documents de santé.

Une note concernant la data collaboration sera présentée au Conseil général de l'AViQ dans quelques jours. Celle-ci a été concertée avec les organismes assureurs wallons. Cette note vise à définir le cadre stratégique de la future data collaboration.

Je ne vais pas vous redire les objectifs de cette future note, mais quoi qu'il en soit, elle envisage de conclure des protocoles de collaboration, notamment avec l'Agence intermutualiste, mais aussi avec les universités et les hautes écoles. Je ne manquerai bien sûr pas de vous tenir informée de la suite qui sera consacrée à ce dossier très important, mais surtout très stratégique pour la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse. Cela ne me dit pas comment on va sécuriser la gestion de ces données. Vous l'avez dit, c'est important et je vais même au-delà : les données à caractère personnel et les données médicales des patients, c'est de l'or noir qu'il faut absolument protéger. On sait à quel point elles pourraient être mal utilisées si leur secret était percé.

C'est un dossier que j'aurai évidemment l'occasion de suivre. Vous nous donnez en plus un rendez-vous pour le faire. On suivra l'évolution de ce que vous allez mettre en place.

Question orale de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie en matière de santé publique concernant la maladie des jambes lourdes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie en matière de santé publique concernant la maladie des jambes lourdes ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, une récente campagne de sensibilisation a mis en lumière la maladie veineuse chronique, plus communément appelée « maladie des jambes lourdes ». Cette pathologie, bien que largement répandue en Belgique – une étude mentionne que plus de 70 % de la population en présente des signes cliniques –, reste encore trop souvent négligée, tant sur le plan médical que dans les politiques de santé publique.

Évolutive et invalidante si elle n'est pas prise en charge précocement, la maladie veineuse chronique touche particulièrement les femmes, les personnes âgées, les personnes en surpoids ou encore celles exerçant une profession impliquant une station debout prolongée. Elle peut avoir un impact significatif sur la qualité de vie avec des symptômes tels que douleurs, lourdeurs, gonflements ou crampes nocturnes.

Face à ce constat préoccupant, je souhaiterais sonder votre sensibilité à l'égard de cette problématique de santé publique. Fait-elle actuellement l'objet d'une attention particulière dans votre politique de santé régionale ? Entendez-vous prendre des mesures spécifiques de prévention, d'information ou de dépistage, afin d'éviter les diagnostics trop tardifs ? Des campagnes ciblées sont-elles envisagées, en particulier pour les groupes les plus à risque ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'attention que vous porterez à cette problématique encore trop souvent sous-estimée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous soulignez cette problématique de santé publique sous-estimée, mais c'est vrai qu'elle concerne une part très importante de notre population.

Dans le cadre de notre politique régionale de santé, nous accordons une attention particulière à la prévention du développement des maladies chroniques. Les maladies veineuses sont un champ très important de ces maladies.

Il y a un caractère évolutif de ces maladies ; un caractère, surtout, invalidant. Cela a une conséquence sur la qualité de vie des personnes. Les femmes, les personnes âgées, en surpoids ou exposées à une situation de station debout professionnelle prolongée sont particulièrement concernées par ces problématiques. La prévention reste la stratégie essentielle : l'hygiène de vie, l'activité physique régulière, la détection précoce des signes, la lutte contre la surcharge pondérale et l'obésité.

À ce jour, il n'existe pas de campagne spécifique en Belgique dédiée aux maladies veineuses chroniques que vous appelez « jambes lourdes ».

Toutefois, je vais reprendre quelques initiatives. Une clinique de la maladie veineuse chronique propose des activités à Malines, Louvain, Bruxelles. Elle forme régulièrement les professionnels – les phlébologues et les chirurgiens vasculaires – et participe à des congrès, comme celui de la Société bénéluxienne de phlébologie.

L'étude internationale PaRIS – c'est une étude OCDE dans laquelle Sciensano est partie prenante – évalue les maladies chroniques via des indicateurs rapportés par les patients suivis en soins de santé primaires. Cet outil fournit un suivi épidémiologique et qualitatif de la prise en charge de ces patients.

Sciensano, notre institut belge de santé publique, inclut la maladie veineuse dans ses enquêtes nationales. Cela nous permet d'avoir des mesures sur la fréquence, la prévalence de ces maladies chroniques, et surtout de mieux connaître leurs facteurs de risque.

L'Observatoire des maladies chroniques au niveau de l'INAMI recense les points d'amélioration en matière de soins, d'accessibilité – surtout financière – et de qualité de vie pour les patients atteints de ces pathologies chroniques, dont les pathologies veineuses.

Les données montrent une corrélation nette entre certains facteurs – l'âge, le poids, la sédentarité – et la sévérité des symptômes. Il est nécessaire d'agir sur ces déterminants majeurs, tout en renforçant la prévention.

Des bilans de prévention structurés autour des moments clés de la vie pourraient y contribuer. En effet, ces bilans offriraient une approche personnalisée, et surtout anticipative. Ils valoriseraient la prévention plutôt qu'un traitement tardif. Ils créeraient une opportunité de dialogue entre le citoyen et le système de santé, en cohérence avec les recommandations fondées sur les parcours de vie.

L'AViQ a initié une étude de faisabilité pour la mise en place de tous ces bilans préventifs, incluant les problèmes veineux. J'espère que les conclusions seront en faveur de la mise en place de dispositifs plus spécifiques et plus proportionnels à l'importance ou la fréquence de ces problèmes dans la population.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. On vous sait attentif à l'ensemble des maladies chroniques, dont les maladies veineuses.

Je note que pour l'instant il n'y a pas de campagne liée spécifiquement à cette maladie des jambes lourdes, mais que certaines initiatives existent. Nous attendrons l'étude réalisée par l'AViQ, en espérant, comme vous l'avez dit, avoir des résultats vous permettant de lancer notamment le bilan personnalisé préventif qui fait la part belle au renforcement de cette prévention.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance d'une couverture vaccinale forte en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance d'une couverture vaccinale forte en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, l'OMS le rappelle, les vaccins sauvent chaque année entre 2 et 3 millions de vies. Pourtant, en 2025, des millions de personnes ne reçoivent pas les vaccins vitaux en raison de retards, d'obstacles logistiques ou d'une hésitation persistante à se faire vacciner.

Je salue la publication récente par l'AViQ du guide de vaccination destiné aux adultes. Le rattrapage vaccinal, tant pour les jeunes que pour les adultes, demeure un enjeu majeur.

La Semaine de la vaccination européenne est également l'occasion de revenir sur un point régulièrement soulevé par les experts de santé publique : le taux insuffisant de vaccination contre le papillomavirus humain, plus communément appelé le HPV.

Ainsi, concernant ce HPV, quelles actions spécifiques sont prévues pour améliorer la couverture vaccinale tant chez les filles que chez les garçons ? Cette vaccination est-elle suffisamment valorisée dans les campagnes de sensibilisation actuelles, notamment à l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination ?

Compte tenu du retour préoccupant de cas de rougeole, quelles mesures spécifiques sont mises en œuvre pour renforcer la vaccination contre cette maladie, notamment chez les jeunes adultes non immunisés ou les enfants qui ne sont pas à jour de vaccination ?

À l'approche des vacances estivales, une sensibilisation spécifique est-elle prévue concernant les vaccins recommandés aux voyageurs ?

Quelles actions concrètes ont été entreprises pour assurer une large diffusion du guide de vaccination destiné aux adultes ? Ce guide est-il mis à disposition dans les cabinets médicaux, les pharmacies, les maisons médicales ou autres structures de première ligne ?

Enfin, quelles mesures sont envisagées pour améliorer l'accès pratique aux vaccins, notamment pour les personnes en situation de précarité, sans médecin traitant, vivant en zone rurale ou éloignée des services de santé ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les objectifs de la couverture vaccinale sont différents d'une pathologie à l'autre. Vous abordez plusieurs pathologies dans votre question. Les recommandations et les stratégies de communication doivent être spécifiques à des publics précis ou à des âges et moments de vie particuliers.

La vaccination contre le HPV est recommandée par le Conseil supérieur de la santé pour tous les enfants de 9 à 14 ans. Il s'agit donc de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Déjà en 2023, à travers la Semaine européenne de la vaccination, on avait déjà mis en avant cette vaccination en particulier. À noter que chez les adultes, cette vaccination n'est pas recommandée pour tous : les groupes spécifiques sont ciblés par leur médecin traitant, leur médecin spécialiste ou les consultations spécialisées. Cette vaccination étant plus efficace à un âge précoce, elle n'est plus recommandée en prévention après l'âge de 26 ans. Il y a un débat pour le moment pour savoir s'il faut avancer l'âge de cette vaccination chez les jeunes préadolescents.

La vaccination contre la rougeole est également recommandée dans l'enfance. Chez les adultes, elle concerne les personnes nées après 1970 n'ayant pas fait cette maladie. Il s'agit également d'une vaccination du

voyage, la recrudescence de la rougeole étant mondiale, et la planification d'un départ en voyage est une excellente opportunité de faire le point au sujet de ses vaccinations : le tétanos, la polio et la rougeole pourraient s'y retrouver. Il existe en Wallonie neuf *travel clinics* qui peuvent compléter ce en quoi des médecins généralistes et spécialistes pourraient être limités à des types de destination ou des profils particuliers sur les besoins de vaccination.

Je suis content que vous mettiez en avant le guide de la vaccination de l'adulte qui est en libre accès sur le site de l'AViQ. Il est mis en avant particulièrement pour les professionnels de santé. Pour le grand public, le site vaccination-info.be qui résulte d'une collaboration avec l'ONE, la COCOF et l'AViQ. Il met en avant l'importance de la vaccination de l'enfant, on n'en avait aucun doute, mais aussi l'importance de la vaccination de l'adulte et les moments où l'adulte doit faire ses rappels ou se faire vacciner. Cette année, pour la Semaine européenne de la vaccination, c'est d'ailleurs le thème « Majeur. Et vacciné ? » qui a été retenu sur ce site, très similaire au thème choisi par l'AViQ.

En parallèle, un projet de prévention par moments de vie est en cours d'élaboration, avec pour objectif de mieux sensibiliser la population et d'encourager l'adhésion aux recommandations vaccinales.

Les vaccins pour la population adulte sont disponibles dans toutes les pharmacies wallonnes et peuvent être administrés par différents professionnels de la santé, que ce soit votre médecin généraliste et spécialiste, une infirmière, une sage-femme, un pharmacien. La vaccination contre la grippe ou le covid-19 peut être réalisée en officine sans prescription médicale par un pharmacien ayant suivi une formation spécifique. On peut être fiers de ce déploiement de cette vaccination dans les pharmacies. Des discussions sont en cours au niveau fédéral pour étendre ces compétences à d'autres vaccinations et donc à d'autres vaccinateurs.

Avec une prescription médicale, l'acte vaccinal peut être réalisé par du personnel infirmier, ce qui n'est pas négligeable non plus dans les zones où la densité médicale est beaucoup plus faible. De plus, lorsqu'un cluster, une poche épidémique, survient, certaines vaccinations peuvent être organisées directement au sein de la collectivité concernée en fonction de la situation, afin de limiter la propagation de l'épidémie et de garantir un accès beaucoup plus rapide et une couverture vaccinale beaucoup plus complète.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – On vous sent très engagé sur la question, on ne pouvait que s'en douter.

Vous parlez du guide de vaccination. Je félicite l'AViQ pour son travail à cet égard. Vous mentionnez un autre site. Faut-il encore que les gens aient cette habitude d'aller sur internet et d'aller voir. Maintenant, l'information doit arriver toute cuite dans les mains de celui qui n'a même pas envie de l'obtenir. Il faut augmenter la diffusion, de façon à ce qu'elle ne se fasse pas uniquement par les réseaux sociaux ou par internet. Je le disais, il y a entre 2 et 3 millions de vies au monde, mais chez nous aussi, en Belgique, on en profite. Je vous invite à être attentifs à cette problématique du web.

Concernant le HPV, on n'en parle pas encore assez aux garçons. Il faut une politique beaucoup plus lisible et beaucoup plus ambitieuse. C'est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, ici, c'est très bien, on a un ministre qui se situe des deux côtés.

Pour la rougeole, vous dites qu'il y a une recrudescence mondiale. Je regardais, sur le site de l'AViQ – pour celles et ceux qui vont voyager en Europe ou en dehors de l'Europe – avant de venir, et l'on peut y lire que, au Maroc, la circulation de la rougeole est 10 fois plus intense qu'en Belgique. En Roumanie, elle est 25 fois plus importante qu'en Belgique. La situation est très préoccupante. Il est donc important de parler du fait de se faire vacciner, notamment contre la rougeole. Il faut une grosse volonté politique de votre part. On sera derrière vous pour toutes vos actions positives en la matière.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intégration de la médiation animale dans les maisons de repos »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intégration de la médiation animale dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, récemment, l'association « Le Rêve d'Aby » a organisé une visite à la maison de repos « Joie et Santé » située à Grez-Doiceau. Plusieurs animaux, dont un poney, un bouc, une brebis et deux chiens étaient présents. Cette initiative a suscité des réactions très positives tant de la part des résidents que du personnel, et a mis en évidence les bienfaits de la médiation animale pour les personnes âgées.

D'autres établissements en Wallonie ont également expérimenté des approches similaires et parfois ponctuelles. La maison de repos Vesale, à Bruxelles, a également adopté, en 2021, un chien nommé Sushi pour offrir une présence animale constante à ses résidents.

Néanmoins, malgré ces expériences prometteuses, la médiation animale reste peu répandue et est anecdotique dans les maisons de repos wallonnes. Quelle est votre position à ce sujet ?

Disposez-vous de données ou d'évaluations scientifiques concernant les effets de la médiation animale sur la santé mentale et physique des personnes âgées en maison de repos ?

Existe-t-il un frein réglementaire qui limite la généralisation de ce type de projets ? Si oui, des pistes de simplification sont-elles envisagées ?

Enfin, envisagez-vous des programmes de soutien – peut-être des subventions – pour encourager les établissements à adopter de telles initiatives ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la présence des animaux dans les établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés facilite ou peut faciliter l'intégration des personnes âgées et canalise les émotions négatives telles que la tristesse, le sentiment d'inutilité ou le sentiment de solitude. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des publications qui montrent cela. Les animaux de compagnie peuvent aussi constituer une source d'apaisement et d'attachement. Il ne faut pas en faire pour autant une généralité, dans la mesure où certaines personnes n'ont pas d'affinités particulières par rapport à ce type de contact.

Les pratiques en la matière évoluent de plus en plus dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins. Il arrive, par exemple, que des membres du personnel ou même de la direction emmènent leur animal de compagnie sur leur lieu de travail.

L'hébergement d'un animal, notamment dans les unités adaptées qui accueillent des personnes présentant des troubles cognitifs, devient aussi une pratique de plus en plus répandue. Des résidents volontaires ont alors la responsabilité de les prendre en charge et de les soigner. La visite animalière la plus connue à ce jour se fait par l'intermédiaire d'un intervenant externe, accompagné de l'animal.

Dans ce cas, les établissements parlent souvent d'activités de zoothérapie. Plus rarement, certains établissements disposent, à côté de leur jardin, d'animaux de basse-cour. Cela va un peu dans le même sens.

Je rappelle toutefois que les animaux autorisés, conformément au dispositif du règlement d'ordre intérieur, ne peuvent en aucun cas avoir accès ni aux cuisines, ni aux locaux où sont conservés les aliments, ni à la salle à manger, ni aux locaux des soins, ni aux locaux de préparation des médicaments. C'est extrait du Code wallon.

Si la présence des animaux de compagnie doit certainement être encore plus répandue en maison de repos, je reste tout de même sensible aux voix qui dénoncent la thérapeutique à tout prix quand on s'adresse aux aînés en perte d'autonomie. En effet, pourquoi parler d'activités thérapeutiques dès que l'on partage une activité de la vie quotidienne avec un aîné ?

Il convient que la zoothérapie ne soit pas imposée systématiquement en confondant « soigner » et « prendre soin de ». Il est néanmoins bon de rappeler qu'il existe des études d'évaluation sur la zoothérapie, mais elles restent encore controversées parce que, sur un plan méthodologique, elles sont malheureusement souvent trop faibles.

À ce jour, il est impossible de démontrer que cette pratique à elle seule va améliorer la qualité de vie de nos aînés. En revanche, un accompagnement individualisé où sont prises en considération l'histoire, les habitudes de vie de la personne ainsi que ses capacités permet de mettre en place des activités qui sont porteuses de sens. Cela peut renforcer le bien-être de la personne, spécifiquement à travers une éventuelle intégration de la médiation animale.

Enfin, je ne suis pas opposé à ce que certains projets pilotes intéressants puissent faire l'objet d'un soutien. Je ne suis pas du tout opposé à ce que l'AViQ aille dans ce sens, pour autant que l'on documente bien les choses et que l'on puisse ramener des résultats de ces expériences.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous sens très motivé aussi sur cette question. J'entends surtout que vous n'êtes pas opposé à certains projets pilotes qui pourraient être proposés par l'AViQ. C'est une vision très encourageante quand on part du principe – je me réjouis de voir votre plan Bien-vieillir – que quand on est dans une maison de repos, on est aussi dans une maison de vie. On n'est pas là que pour se reposer. Ce n'est jamais qu'un prolongement de son chez-soi que l'on organise ailleurs.

Cela ne devrait pas nécessairement être considéré comme des soins, mais comme un prolongement de la manière dont on vivait chez nous, de la manière dont on a été habitué à vivre nos journées. C'est intéressant de se dire que la maison de repos, on doit aussi la réinventer aujourd'hui pour demain. Je me réjouis de voir arriver votre plan Bien-vieillir et que l'on puisse en discuter ensemble.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moustiques exotiques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les moustiques exotiques ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la récente alerte lancée par l'Institut de médecine tropicale d'Anvers et Sciensano met en lumière l'extension préoccupante du moustique tigre en Belgique, ainsi que la présence croissante d'autres espèces exotiques, comme le moustique japonais et le moustique coréen, introduites notamment via les flux commerciaux et favorisées par le changement climatique.

Si le moustique tigre est déjà reconnu comme vecteur de virus graves tels que la dengue, le chikungunya ou le Zika, les moustiques japonais et coréens font également l'objet de préoccupations sanitaires croissantes. Des études ont montré leur potentiel de transmission du virus du Nil occidental, du virus de l'encéphalite japonaise ou, dans une moindre mesure, des mêmes virus que le moustique tigre.

Ces espèces, toutefois sporadiques, montrent désormais des signes d'implantation sur notre territoire, avec des cas confirmés dans plusieurs communes belges. Outre la question environnementale, leur présence soulève donc un enjeu important de santé publique.

Quelles mesures concrètes sont actuellement en place pour la surveillance et la maîtrise de ces espèces vectrices de potentielles maladies lourdes ? Dispose-t-on aujourd'hui d'une cartographie précise des implantations de ces espèces sur notre territoire ?

Actuellement, quels sont les contrôles sanitaires ou environnementaux effectués dans les zones d'activités logistiques en Belgique ? Envisagez-vous de renforcer le financement et les moyens accordés à la surveillance entomologique, notamment au travers de plateformes citoyennes, comme surveillancemoustiques.be ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la surveillance du moustique tigre, que l'on appelle *Aedes albopictus*, se fait à travers le projet MEMO+ depuis 2021. Il est coordonné par le groupe de travail homonyme du NEHAP et opérationnalisé par Sciensano et l'Institut de médecine tropicale.

Ce projet est soutenu par le Gouvernement fédéral et les entités fédérées – dont la Région wallonne – y participent, à travers l'AVIQ et le SPW Environnement. MEMO+ combine une surveillance passive du moustique via la plateforme citoyenne surveillancemoustiques.be, et une surveillance active par le placement des pièges et de la collecte des moustiques sur le terrain en cas de signalement positif par un citoyen.

La plateforme offre une carte interactive des signalements et un aperçu de la situation entomologique grâce au rapport annuel accessible à tout public.

En cas de signalement confirmé via les pièges pondoirs sur les sites contrôlés ou via la surveillance citoyenne, des inspections sont menées sur le terrain par une équipe de Sciensano et de l'IMT d'Anvers. Une recherche de moustiques adultes sera effectuée ainsi que la recherche de sites larvaires, donc d'œufs, dans les points d'eau stagnante. En cas de confirmation de présence du moustique, des mesures de contrôle sont réalisées par des équipes de terrain mandatées par le SPW Environnement. Plusieurs mesures de prévention et de sensibilisation sont abordées auprès des citoyens : conseils pour éliminer les eaux stagnantes, couvrir les récipients, installation de moustiquaires, entre autres.

Des campagnes de sensibilisation sont également menées de manière conjointe par l'AViQ et le SPW Environnement, à travers des flyers, les médias, la communication avec les autorités communales, entre autres.

La Région wallonne, avec ses deux administrations concernées, l'AViQ et le SPW Environnement, intervient dans le financement du projet MEMO+ et finance la plateforme surveillancemoustiques.be.

De plus, à travers son accord-cadre avec Sciensano, l'AViQ finance l'analyse et l'interprétation épidémiologique des maladies à transmission vectorielle dont les maladies transmises par les moustiques. C'est logique puisque la compétence épidémiologique est bien régionale.

À la suite des recommandations du Risk Assessment Group, la liste des maladies à déclaration obligatoire, dans sa prochaine modification, inclura les maladies transmises par les moustiques, telles que la dengue, Zika ou encore le chikungunya, même en cas d'importation. Cette liste sera soumise au Risk Management Group qui coordonne la gestion des risques sanitaires. Actuellement, ces maladies sont déjà à déclaration obligatoire, mais uniquement pour les cas autochtones. Cette modification permettra un renfort des mesures de prévention face à l'implantation du vecteur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce que l'on doit faire de notre côté, c'est rappeler toujours et sans cesse tout ce que l'on peut faire en tant que citoyens. Vous l'avez rappelé : éviter les eaux stagnantes, se protéger avec des moustiquaires.

Il faudrait aussi pouvoir parler des produits que l'on met sur sa peau et qui ne sont pas nécessairement tout à fait exceptionnels, ni en matière d'environnement, ni en matière de santé pour soi-même et pour les enfants. Il y a un travail à faire, surtout que l'on en souffre depuis la nuit des temps et ce n'est pas fini. Malgré tout, on n'arrive quand même pas à s'en protéger.

Il faut faire beaucoup de prévention, mais je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

(Mme Roberty, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'approche One Health »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'approche One Health ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'approche One Health reconnaît les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Elle s'impose aujourd'hui comme un cadre stratégique incontournable pour relever les grands défis sanitaires contemporains. Vous avez indiqué travailler à l'élaboration d'une vision wallonne intégrée fondée sur ce principe. Cette démarche semble d'autant plus pertinente dans un contexte où les crises sanitaires récentes soulignent la nécessité de dépasser les logiques sectorielles traditionnelles, et d'intégrer la santé dans toutes les politiques.

Quel est l'état d'avancement dans l'élaboration de la stratégie wallonne One Health ? Quels acteurs sont actuellement impliqués dans ce processus ? Cette stratégie prévoit-elle une dimension participative ou territoriale, par exemple en impliquant les communes, les intercommunales ou les secteurs associatifs dans sa mise en œuvre ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui est bien en lien avec tous les échanges qu'on a eus ce matin. On reste toujours dans cette même dimension réflexive. One Health, c'est bien une approche intégrée et unificatrice qui tient compte de ces liens complexes – on l'a bien vu ce matin – entre santé animale, humaine et les écosystèmes.

Il faut mobiliser plusieurs disciplines, plusieurs secteurs, plusieurs communautés de différents niveaux de la société, pour créer cette façon de voir les choses, ces nouvelles méthodes de surveillance des maladies et de la lutte contre celles-ci. Tout cela est relié en interdépendance. On a besoin de cette vision pour répondre aux besoins collectifs liés à l'eau, à l'énergie, à l'air propre, aux aliments sûrs et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable et à la dimension environnementale, discutée toute la matinée. Tout cela est complexe, mais nécessite ces approches systémiques.

Cette approche est d'autant plus importante que près de 60 % des maladies infectieuses émergentes ou réémergentes ont des origines zoonotiques, donc animales. La croissance démographique, le trafic international des marchandises, la transformation des habitudes alimentaires, tout ce qui nous a amenés à la crise de la covid-19, toutes ces évolutions de pratiques d'élevage, et cetera, tous ces facteurs sont à l'origine de la réémergence de ces maladies ou de l'émergence simplement.

Plusieurs actions appliquant ce principe One Health sont intégrées dans le portefeuille ENVIeS 2025. On peut citer, entre autres, l'évaluation du traitement des eaux sur l'antibiorésistance, la prévention de la légionellose, la surveillance de l'ambroisie et la création d'un réseau sentinelle vétérinaire qu'on appelle RESOH-Vet. Ce sont des exemples des fiches thématiques One Health dans ce futur plan.

D'autres dispositifs sont suivis par le SPW ARNE dans cette perspective, comme le projet Terraé qui vise à soutenir la transition agroécologie en Wallonie et qui dépend plus de la ministre Dalcq.

L'AViQ agit aussi dans cet esprit en finançant la surveillance des moustiques exotiques, des tiques, de la grippe aviaire. Elle collabore avec les vétérinaires, l'AFSCA et les communes pour assurer un suivi de maladie à déclaration obligatoire et pour sensibiliser la population, notamment avec l'Union des villes et communes de Wallonie.

Le Risk Management Group – le RMG – décide des mesures à prendre pour protéger la santé publique des

Belges. Le RMG est composé de représentants des autorités sanitaires et est présidé par le Point focal national pour le règlement sanitaire international. Il prévoit d'élargir le protocole d'accord à la gestion conjointe de toutes ces zoonoses.

En parallèle, l'AViQ prépare un exercice de gestion de crise sur ce thème, à ma demande, qui sera bientôt présenté au Gouvernement.

(Mme Aït Alouha, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses concrètes. Je resterai attentive à tout ce qui sera mis en place, parce que cette approche One Health est très importante pour les Engagés, et c'est quelque chose que l'on soutient.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête de Sciensano sur l'alimentation des Belges »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'enquête de Sciensano sur l'alimentation des Belges ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on en a parlé la semaine passée en Fédération Wallonie-Bruxelles, une récente enquête menée par Sciensano entre mars 2022 et novembre 2023 a révélé que les habitudes alimentaires des Belges étaient bien loin de coller aux recommandations établies par le Conseil supérieur de la santé.

Pour presque toutes les catégories étudiées et analysées, l'alimentation de la majorité des Belges ne répond pas aux normes édictées par les experts. On mange trop peu d'aliments riches en nutriments, comme les légumes, les fruits, les légumineuses ou les produits laitiers. En parallèle, on mange trop d'aliments associés à des effets néfastes sur la santé et à une mortalité plus élevée comme la viande rouge, l'alcool, les boissons sucrées, et cetera.

Les chiffres sont très interpellants et concernent une large majorité des Belges, si pas la totalité : 99 % des Belges ne consomment pas assez de produits à base de céréales complètes, 90 % ne mangent pas assez de fruits, 91 % consomment trop de viande transformée.

L'étude pointe des différences selon le profil socioéconomique ou le genre des répondants. Cependant, depuis le dernier sondage datant de 2014-2015, des changements mineurs ont été observés : consommation de davantage d'eau, de légumes, et de moins de viande. Selon les experts, la problématique reste néanmoins énorme. Sur base de ce sondage, 17 recommandations ont ainsi été avancées pour éviter certaines maladies et carences.

Vous avez récemment présenté votre nouvelle stratégie pour une alimentation saine et durable.

La nouvelle stratégie pour une alimentation saine et durable présentée récemment par vos soins permettra-t-elle de répondre aux enjeux pointés ? Par quels leviers la lutte et l'action seront-elles initiées et renforcées ?

Comment allez-vous cibler les différences remarquées entre genres et profils socioéconomiques ?

La nouvelle mouture du plan Environnement-Santé intègre-t-elle aussi la thématique d'une alimentation saine ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les enjeux pour une alimentation de qualité constituent un axe central de la nouvelle stratégie appelée à succéder au plan d'action Food Wallonia. Elle s'appuie sur les objectifs de la stratégie « Manger demain » et se décline en cinq feuilles de route interconnectées. Celles-ci sont en cours d'élaboration en collaboration avec les administrations concernées, les acteurs du système alimentaire wallon et le cabinet de la ministre Dalcq. Je pense qu'avant les congés d'été, nous aurons présenté une note au Gouvernement sur cette stratégie relative à l'alimentation durable.

L'adoption d'une alimentation de qualité repose sur une multitude de facteurs intervenant tout au long de la chaîne alimentaire. Certains peuvent être activés à travers les compétences politiques, notamment en matière de promotion de la santé. Cela implique d'agir à la fois sur les comportements « sains » individuels à encourager et sur l'amélioration des environnements alimentaires.

Les actions envisagées pour favoriser des comportements alimentaires plus sains devront intégrer les dernières recommandations du Conseil supérieur de la santé et être portées collectivement par les acteurs concernés dans le cadre des objectifs de santé publique de cette stratégie globale. Pour ce faire, des objectifs clairs seront définis et accompagnés de mesures concrètes visant à favoriser un comportement alimentaire favorable à la santé. Ces éléments seront repris dans la note présentée au Gouvernement d'ici moins de 20 jours.

La lutte et l'action seront initiées et renforcées par l'activation de plusieurs leviers complémentaires.

Outre la mobilisation des parties prenantes, il s'agira de regrouper les administrations compétentes et les acteurs concernés autour d'objectifs communs, de consulter les acteurs pour l'élaboration de nouvelles stratégies et de projets innovants, et d'évaluer tout cela.

L'identification des disparités observées entre les genres et les profils socioéconomiques fait partie aussi des enjeux sur lesquels nous devons travailler et nous documenter.

La nouvelle mouture du plan ENVIeS n'intègre pas les préoccupations liées à l'alimentation. Les dispositifs existants, comme le plan Santé, le Plan de relance, ou encore Food Wallonia et le plan Nutrition Santé offrent déjà une prise en charge suffisante de la problématique avec la nouvelle note qui va arriver.

C'est pour cela que l'on a voulu le sortir du plan ENVIeS. Ce dernier n'est pas une redite de l'ensemble ; il couvre des problématiques qui ne sont pas couvertes par les autres stratégies.

Dans le cadre du renforcement de la conformité des habitudes alimentaires aux nouvelles recommandations émises par le Conseil supérieur de la santé, plusieurs initiatives sont actuellement envisagées comme :

- intégrer les recommandations dans l'aspect « santé » de la nouvelle stratégie alimentation durable ;
- définir des objectifs à atteindre d'ici quatre ans ;
- veiller à ce que les acteurs poursuivent l'appropriation de ces priorités afin de consolider leurs actions sur le terrain.

Au regard de la stratégie en lien avec l'activité physique, Sciensano a été mobilisé en tant que centre d'expertise en promotion de la santé à deux reprises par l'AViQ :

- d'une part, pour identifier, sur la base d'études, les profils types des Wallons sédentaires et inactifs – ce sont deux concepts différents – afin de prioriser les choix des publics cibles et les actions qui en découleront. Un premier rapport a été transmis, mais une étude complémentaire est en cours pour mieux les préciser ;
- d'autre part, Sciensano a également rendu une revue narrative non systématique de différents systèmes de prescription d'activité physique en Europe afin de poser les enjeux pour la coconstruction avec l'AViQ et les acteurs de terrain d'une proposition concernant l'activité physique adaptée, dont l'activité physique sur prescription en Wallonie.

Par ailleurs, une autre étude portée par le SPW MI, dans laquelle l'AViQ est fortement impliquée, est en cours sur la mobilité active et les leviers que le secteur de la santé, du sport et de la mobilité peut mettre en œuvre pour favoriser cet aspect de l'activité physique quotidienne. Des actions seront alors portées en 2026 sur base des recommandations de cette étude.

La thématique de la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre prochain, est « Mieux se déplacer, c'est bon pour la santé ». Des actions sont également prévues dans ce cadre.

L'AViQ et l'ADEPS essaient aussi de coordonner leurs enjeux en termes d'activité physique et de santé pour agir ensemble à l'échelle de la Wallonie. Des discussions sont initiées pour potentialiser les actions dans une vision plus globale.

En somme, les dynamiques engagées autour de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé, dans une approche inclusive et transversale, témoignent d'une volonté partagée de répondre aux enjeux actuels de santé publique que vous mettez en avant dans votre question.

La mobilisation des acteurs, l'évaluation continue des actions ainsi que l'articulation cohérente entre les différentes stratégies existantes constituent des leviers essentiels pour garantir l'efficacité et la pérennisation de ces dispositifs. Il s'agira désormais de maintenir cette dynamique collective en veillant à l'adaptation constante des actions aux réalités de terrain et aux besoins spécifiques des publics concernés. Le dire, c'est facile, le faire, c'est plus compliqué. Et l'on est parti, bien sûr, sur des stratégies à très long terme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes ces réponses. En effet, on voit avec tous les éléments que vous avez abordés que c'est une stratégie très globale. Je suis surprise, dans le bon sens du terme, de voir que la réflexion va jusqu'à se lier avec les infrastructures des routes, des pistes cyclables, et cetera. Penser jusqu'à ce niveau de détail dans le cadre de l'alimentation, c'est remarquable.

J'ai tendance à dire que ce qui nuit en tout, c'est l'excès. L'excès de viande rouge, l'excès de boissons sucrées – ou le « manque de », qui est la balance de

l'excès : le manque d'activité physique, le manque de légumes, le manque de fruits. Dans notre société, quand on aura trouvé le juste équilibre pour ne pas tomber dans le trop ou le trop peu, on aura tout compris. Cela vaut pour l'alimentation ainsi que pour plein d'autres choses.

Je vous remercie d'avoir cette approche globale pour remettre l'alimentation saine et durable au centre de nos priorités en termes de santé.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge de la détresse psychique des moins de 30 ans »

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention du burn-out chez les jeunes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Tillieux, sur « la prise en charge de la détresse psychique des moins de 30 ans » ;
- Mme Ammi, sur « la prévention du burn-out chez les jeunes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, selon les chiffres de l'INAMI, le nombre de jeunes de moins de 30 ans reconnus en incapacité de travail pour cause de dépression ou burn-out a bondi de 21 % en 2023. C'est une aggravation inédite de la tranche d'âge, bien plus marquée que pour le reste de la population. Le phénomène ne se limite pas aux salariés, mais touche aussi les indépendants et les demandeurs d'emploi.

Ce signal d'alarme révèle une détresse grandissante des jeunes adultes qui sont confrontés, il faut bien le dire, à un monde du travail beaucoup plus exigeant, et de plus en plus à un manque de perspectives ou à une pression constante de la performance. Cette détresse psychique finit souvent dans les cabinets médicaux, puis sur les bancs de la mutuelle faute de solution en amont.

Comment le système de soins de santé mentale wallon est-il actuellement dimensionné pour répondre à cette augmentation rapide des jeunes en burn-out ou en dépression ? Disposons-nous aujourd'hui de suffisamment de professionnels ou de structures professionnalisées spécialisées pour assurer un suivi efficace de ces jeunes patients ?

Quelles collaborations initiez-vous à cet égard, notamment avec l'AViQ ?

Envisagez-vous de renforcer la coordination entre les intervenants, les médecins généralistes pour commencer, les psychologues, les psychiatres, les mutuelles, les CPAS, pour éviter les ruptures de prise en charge et les délais d'attente prolongés ?

Quelles mesures la Wallonie doit-elle, selon vous, développer pour favoriser le rétablissement et la réinsertion professionnelle de ces jeunes adultes durablement écartés du marché du travail après une période d'incapacité liée au burn-out ou à la dépression, phénomène bien trop actuel ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, les résultats du dernier baromètre de la tranquillité financière de l'assureur-vie NN Group dressent un constat alarmant quant à la santé mentale des jeunes travailleurs en Belgique.

Selon cette étude, près d'un jeune actif sur deux, âgé de 18 à 29 ans, se trouve en situation de vulnérabilité face au burn-out, et 26 % présentent même un risque élevé. Ce sont des chiffres bien supérieurs à la moyenne nationale, qui est déjà préoccupante. Ce phénomène s'explique notamment par un désengagement croissant au travail, une baisse de la concentration et une fatigue mentale généralisée. Ces jeunes, qui sont pourtant censés représenter l'avenir du pays et de notre économie, sont de plus en plus en difficulté face au monde du travail.

Par ailleurs, 22 % des personnes interrogées, tous âges confondus, doutent de leur capacité à rester dans leur emploi dans les deux ans à venir. Cela montre à quel point la pression psychologique devient un problème global sur le marché de l'emploi.

Il est urgent d'agir pour préserver la santé mentale des jeunes générations et leur permettre de s'épanouir dans leur vie professionnelle.

Monsieur le Ministre, quelles actions concrètes le Gouvernement entend-il mettre en place pour prévenir le burn-out chez les jeunes, améliorer leur accompagnement psychologique et renforcer les politiques de santé mentale en entreprise ?

Envisagez-vous de mettre en place des campagnes de sensibilisation, de renforcer la formation des employeurs, d'encourager le dépistage précoce, ou encore d'offrir des incitants aux entreprises qui investissent réellement dans le bien-être au travail ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, il est compliqué de répondre parce que nous sommes limités en Wallonie et que beaucoup de questions dépendent du niveau fédéral.

Une étude sur les profils des incapacités de travail de longue durée dues à des troubles psychosociaux a été réalisée par l'INAMI et l'AIM, l'Agence intermutualiste. Selon cette étude, entre 2008 et 2022, le nombre de personnes en situation d'invalidité a doublé, dépassant ainsi le cap symbolique des 500 000 en 2022. Trente-sept pour cent de ces personnes en incapacité de plus d'un an sont affectées par des troubles psychosociaux et les deux tiers de ce groupe souffrent de dépression ou de burn-out. Entre 2016 et 2022, le nombre de personnes en invalidité en raison d'un de ces deux troubles a augmenté de près de 50 %.

Par ailleurs, l'INAMI a publié des statistiques sur le nombre de personnes en invalidité en raison d'une dépression ou d'un burn-out sur la période 2018 à 2023. Ces statistiques permettent de connaître les évolutions des incapacités de travail de plus d'un an, appelées aussi invalidités. Les statistiques ne distinguent pas les causes des burn-out et des dépressions, qu'elles soient professionnelles ou autres.

Sur la base de ces statistiques, en cinq ans, au niveau national, ces invalidités en raison d'un burn-out ont augmenté de 70,6 %. Aucune Région n'est épargnée. Sur cette période, l'évolution du pourcentage de personnes en invalidité est la plus élevée en Région flamande, avec +77,2 %, suivie par la Région de Bruxelles-Capitale, avec +74,4 %, et par la Région wallonne, avec +62 %.

Durant ces cinq années, au niveau national, l'augmentation des invalidités pour burn-out est plus marquée chez les femmes, soit +75,4 %, que chez les hommes, soit +59,6 %. En nombre absolu, les femmes sont 2,5 fois plus touchées que les hommes par les invalidités liées au burn-out.

Durant ces cinq années, au niveau national, l'augmentation des invalidités pour burn-out est plus marquée chez les moins de 30 ans, avec +106,9 %, les 30-34 ans, avec +104,3 %, et les plus de 60 ans, avec +105,9 %.

Cependant, l'augmentation la plus forte est celle des invalidités pour dépression dans la tranche d'âge 25-39 ans des travailleurs indépendants.

Ces statistiques témoignent d'une crise majeure de santé mentale au travail.

Il faut bien souligner que cela traduit plus un problème lié à l'organisation du travail et à la pression psychosociale croissante observée dans notre société contemporaine qu'à des fragilités personnelles. Il convient donc de s'attaquer aux causes structurelles des incapacités de travail de longue durée pour burn-out ou dépression.

Pour l'OMS, ces causes structurelles ne relèvent pas tant de facteurs individuels, mais davantage des déterminants sociaux, économiques et organisationnels.

En outre, l'OMS souligne que les politiques nationales de santé mentale ne doivent pas limiter leur champ d'action aux troubles mentaux, mais l'étendre aux facteurs qui favorisent la santé mentale. Pour agir sur les déterminants de la santé mentale et sur les facteurs qui la favorisent, il est donc nécessaire de prendre des mesures qui dépassent le seul secteur de la santé mentale.

C'est bien une vision systémique qu'il faut mettre en place. De nombreuses mesures sont déjà prises en ce sens à différents niveaux de pouvoir.

Au Fédéral, avec des mesures liées à l'emploi, au maintien à l'emploi – avec de l'ajustement des tâches et de l'environnement de travail –, mais aussi des mesures liées au retour au travail et toute une série de mesures d'accompagnement mises en avant.

Au niveau de la Wallonie, c'est plus court parce que l'action passe essentiellement par la prévention primaire relevant des sections ou départements de surveillance médicale au travail. Ceux-ci sont bien sûr agréés par l'AViQ.

En promotion de la santé, nous sommes en train de réfléchir à lancer rapidement un appel à projets sur cette thématique spécifique. En effet, au moment de sortir le Plan de promotion de la santé en 2019, la question du burn-out ne se posait pas dans de telles proportions. Maintenant, vu les statistiques – et vos questions y contribuent –, il est important d'ajuster le tir sans attendre la nouvelle programmation de la prévention et promotion de la santé. Il faut travailler beaucoup plus vite.

Nous allons aussi présenter des stratégies – un plan de santé mentale, mais on ne peut plus parler de plan ; on va plutôt parler de stratégie de santé mentale – d'ici la fin de l'été au Gouvernement wallon, avec un axe spécifique sur la prévention du burn-out et, dans un second temps, des mesures complémentaires dans le futur plan de prévention et de promotion de la santé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Tous les chiffres que vous donnez soulèvent davantage de questions. Cinq ans, c'est extrêmement court comme évolution, c'est rapide et c'est important.

C’est souvent plus du double en termes d’augmentation. Ce que ces chiffres bruts ne disent pas, c’est toute la détresse humaine qui se cache derrière chaque décision, de mise en colocation par exemple. Quand un parquet n’a d’autre solution que de forcer une hospitalisation, c’est qu’il y a eu un échec en amont, un échec de la prévention, un échec de l’accessibilité aux soins, un échec de la continuité des prises en charge.

Il faudrait sans doute s’appuyer beaucoup plus sur les équipes mobiles. On sait que, en santé mentale, on a fait une déshospitalisation ; mouvement bien nécessaire, mais qui a son revers.

Avons-nous suffisamment augmenté les soins et les accompagnements dans les quartiers, dans nos villes, dans les villages, le soir, le week-end ? C’est à ces moments-là que les crises surviennent.

Où sont les structures de crise intermédiaires qui permettraient d’éviter des recours systématiques à la voie judiciaire ? Surtout, où en est la coordination avec les services sociaux, la justice, les soins psychiatriques ? Je parle ici des soins extrêmes, évidemment.

Ce qu’il faut faire, c’est agir en amont. Dans trop de situations, c’est la justice qui devient la porte d’entrée vers les soins psychiatriques. On le constate trop souvent. C’est aussi un aveu d’échec et c’est une violence institutionnelle pour les personnes concernées.

Ce que nous vivons aujourd’hui, en quelque sorte, c’est une précarisation de la santé mentale qui touche d’abord les plus vulnérables – les jeunes en errance, les personnes droguées, les personnes isolées, tous ceux qui ont besoin de notre soutien, du soutien de la société.

Aujourd’hui, je pense que nous devons en faire ensemble une priorité politique – pas seulement une ligne dans un rapport, un grand plan –, un engagement clair à changer de paradigme, passer d’un système réactif et fragmenté à une approche qui se veut préventive, intégrée et humaine. Je sais que vous me comprenez.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, je prends acte de votre réponse, mais je dois avouer ma déception. Les jeunes sont en détresse et votre réponse, bien qu’elle reconnaisse le problème, manque de volonté et de solutions concrètes.

Dire que les compétences sont partagées ne répond pas à l’urgence que vivent des milliers de jeunes actifs en burn-out ou en souffrance silencieuse. Nous attendons un signal fort des pouvoirs publics, une reconnaissance, un cadre incitatif et un accompagnement.

J’entends votre volonté d’envisager un plan pour la santé mentale et je resterai mobilisée sur le sujet, car il en va de la dignité et de l’avenir de notre jeunesse.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’essor des drogues de synthèse en Belgique »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’essor des drogues de synthèse en Belgique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le dernier rapport de l’Observatoire européen des drogues et des toxicomanies confirme une hausse significative, encore une fois, de la consommation de drogues de synthèse en Belgique, en particulier les méthamphétamines, la MDMA, les amphétamines et la kétamine.

En 10 ans, les analyses d’eaux usées à Bruxelles et Anvers montrent des hausses spectaculaires de consommation, avec une multiplication par 23 de la présence de méthamphétamine à Bruxelles et par 16 à Anvers. Ces substances, souvent très concentrées, atteignant des niveaux dangereux pour la santé, circulent aujourd’hui à bas prix et en grande quantité, notamment auprès d’un public jeune et vulnérable.

La Belgique reste le deuxième producteur européen de drogues de synthèse, derrière les Pays-Bas, grâce à son industrie chimique et ses infrastructures de transport. Face à la puissance croissante des produits et à l’évolution rapide du marché, les experts appellent à un renforcement urgent des politiques de santé et de sécurité.

Quels renforcements avez-vous envisagés pour soutenir les services de santé mentale et d’assuétudes ?

Quelles mesures sont prises pour adapter la réduction des risques et soutenir les acteurs de première ligne ? Avez-vous engagé une concertation avec ces derniers pour évaluer leur capacité à répondre à cette évolution rapide du marché des drogues ?

Comment le Gouvernement anticipe-t-il les impacts sociaux et sanitaires de cette nouvelle vague de drogues de synthèse ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la problématique que vous mettez en lumière est une problématique majeure de santé publique d'une inquiétante actualité. L'essor des drogues de synthèse en Belgique, confirmé par le dernier rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, soulève, en effet, des défis majeurs, tant en matière de santé que de sécurité. Cela traduit malheureusement une démocratisation de produits à forte toxicité, souvent consommés par un public jeune et exposé.

La Belgique, par sa situation géographique, son industrie chimique développée et ses infrastructures logistiques, reste l'un des principaux points de production et de transit de ces substances. Cette réalité exige une réponse coordonnée entre les niveaux de pouvoir et les secteurs de la santé, de la sécurité et de la justice.

Pour information, le XTC, à savoir la MDMA, synthétisée en 1912, fait son apparition sur le marché européen des drogues dès 1988. Ce n'est pas un phénomène neuf. Par contre, il prend de l'ampleur pour une série de raisons. Nous devons comprendre ces raisons et être particulièrement attentifs à la manière de pallier ces problèmes.

Dans ce contexte, le Gouvernement wallon a prévu plusieurs renforcements structurels. Depuis 2024, des moyens supplémentaires ont été alloués aux services d'aide et soins spécialisés en assuétudes, permettant un renforcement de l'accueil à bas seuil, une amélioration du suivi psychologique et des actions de réduction des risques.

Une concertation est, par ailleurs, prévue et organisée au sein de la Cellule générale de politique drogues entre entités fédérées, sous la coordination du Fédéral, dont le SPF Justice.

Les acteurs de terrain, tels que Modus Vivendi, Eurotox ou encore les centres locaux de promotion de la santé, ont été sollicités dès 2024 dans le cadre d'un cycle de concertation piloté par l'AViQ. Celui-ci visait à évaluer les besoins émergents face à l'évolution du marché des drogues ; adapter les outils de prévention et de réduction des risques, en mettant l'accent sur l'information, l'analyse de substances et l'accompagnement ; renforcer les capacités des intervenants de première ligne, notamment par des formations ciblées sur les drogues de synthèse et leurs effets neurotoxiques spécifiques.

Enfin, l'évolution rapide et protéiforme du marché des drogues de synthèse impose un pilotage agile, fondé sur des données fiables, des partenariats renforcés et une approche centrée sur la réduction des dommages. La Wallonie, et plus particulièrement l'AViQ, poursuit cet objectif avec détermination, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés.

Néanmoins, il est clair que nous devons évoluer. Je reviendrai vers vous lorsque ces stratégies auront avancé et lorsque l'on verra plus clair par rapport à cette concertation dans le cadre de la Cellule générale de politique drogues avec les autres entités.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – C'est vrai que la problématique des drogues de synthèse n'est pas neuve, mais elle est de plus en plus complexe. Elle est inquiétante, comme vous le soulevez, tant elle est multiforme. Elle relève aussi de compétences partagées, ce qui rend la prise en charge encore plus complexe en termes politiques. Cependant, cette complexité ne peut pas justifier un attentisme ou une dispersion.

Ces substances toujours plus puissantes, plus accessibles et extrêmement bon marché aujourd'hui circulent partout. On parle des grosses villes, mais elles atteignent aussi nos milieux ruraux ; ils ne sont pas épargnés pour autant. Ce que l'on vit, ce n'est pas une situation de santé isolée et fermée dans les grandes villes, c'est une crise sociale qui est rampante, qui concerne nos jeunes, qui concerne les plus vulnérables.

Heureusement, les services de santé mentale tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle, et je vous en remercie, des moyens complémentaires ont déjà pu être octroyés. Il faut continuer dans cette voie.

Je vous remercie aussi pour la concertation lancée au travers de l'AViQ avec les acteurs de terrain et les acteurs concernés. Continuons le travail aussi au travers de la Cellule générale de politique en matière de drogues et le SPF Justice. Souvent, il faut se rendre compte que, dans la société, les familles, les enseignants, les travailleurs sociaux se trouvent finalement très démunis.

Nous devons dès lors mener une politique transversale, rompre avec la logique des silos institutionnels et bâtir une réponse coordonnée entre les niveaux de pouvoir – Régions, Fédéral, Communautés –, mais aussi entre les secteurs : jeunesse, santé, justice, éducation. Il nous faut une réponse forte et unanime, avec une ambition commune, celle de stopper ce fléau avant qu'il ne devienne complètement structurel ; une initiative que, j'imagine, vous pourrez prendre largement en main.

Je connais votre intérêt et les jeunes en danger aujourd'hui n'ont pas le luxe d'attendre la réponse, d'attendre un accord demain. C'est aujourd'hui qu'il faut agir. Je vous remercie.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la non-rémunération des travailleurs en maisons de repos durant la pause repas »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la non-rémunération des travailleurs en maisons de repos durant la pause repas ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, les travailleuses et travailleurs bénéficient d'une pause lunch de 24 minutes, mais cette pause n'est pas rémunérée pour la majorité d'entre eux, contrairement aux cadres et à quelques professions. Il s'agit d'une inégalité de traitement manifeste, voire d'une forme de discrimination au sein même du personnel du même établissement.

En pratique, dans de nombreux cas, cette pause n'est même pas prise, faute de temps, faute de personnel et le personnel reste en activité continue, au service des résidents sans avoir la possibilité réelle de s'arrêter. Ainsi, non seulement cette pause n'est pas prise, mais elle est en plus non payée. Cela revient à travailler gratuitement, ce qui est inacceptable dans un secteur déjà sous pression, mal rémunéré, en pénurie chronique.

Dans un contexte où l'on cherche à améliorer les conditions de travail, l'attractivité des métiers du soin, la rémunération de la pause lunch constitue un levier concret, simple et juste. Cette mesure sera-t-elle, envisagée dans le cadre des discussions sur l'amélioration des conditions de travail dans le secteur du non-marchand ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous allez être très déçue parce que je ne vais pas vous répondre. C'est une question qui a déjà été refusée et qui revient en commission. Je m'en étonne parce qu'elle ne relève pas du tout des compétences de la Région wallonne, mais bien des compétences du Fédéral et plus précisément du SPF Emploi. Ainsi, cette question doit être posée par vos députés au Parlement fédéral.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre des accords non marchands en Région wallonne, je peux vous assurer qu'une évaluation qualitative est en train d'être faite sur différents aspects, dont ces aspects d'absence de rémunération que vous mettez en avant lors des pauses repas. Je serai attentif à cette dimension, à cet aspect particulier, lorsque ces évaluations reviendront. Toutefois, malheureusement, je n'ai pas d'élément de réponse à vous donner à ce stade-ci. Je peux aussi en parler à mes collègues du Fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'être attentif à l'une des pistes pour encourager l'attractivité au niveau des soins.

Vous avez dit aussi que vous désirez concilier vie privée et vie professionnelle. Si l'on paie ces 24 minutes aux gens, cela permet aussi d'avoir un jour de congé par trimestre. C'est bon pour la santé et pour diminuer la pression au niveau du travail. Dès lors, je vous remercie de relayer et de pousser au niveau des autres instances pour avoir ces petites 24 minutes.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation alarmante de l'intercommunale de soins HUmani »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation alarmante de l'intercommunale de soins HUmani ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, la situation au sein de l'intercommunale HUmani, active dans le secteur hospitalier, de l'enfance et des maisons de repos dans le Pays noir est alarmante. Cette intercommunale, l'un des principaux employeurs publics de la région, fait face à de graves difficultés financières. Comme trop souvent, ce sont les travailleuses et travailleurs qui trinquent.

Un plan de gestion présenté récemment évoque des coupes budgétaires massives : plus de 10 millions d'euros d'économies sur le personnel, dont une partie via la non-reconduction de contrats à durée déterminée présents dans les trois maisons de repos.

Encore une fois, ce sont les travailleurs qui paient les erreurs de gestion. On parle de dizaines de collègues qui ne seraient pas renouvelés en MRS alors que les équipes sont déjà épuisées, en sous-effectif permanent, à

bout de souffle. Et pendant ce temps, on se contente de respecter à la lettre les normes minimales financées par la Région wallonne. Or, vous le savez mieux que personne : ces normes ne reflètent ni les besoins réels des résidents, ni la pénibilité du métier, ni les défis humains dus au vieillissement.

Combien d'exemples faudra-t-il encore pour mettre fin à ce bain social silencieux ? Combien d'intercommunales devront-elles couper dans le soin pour que l'on se rende compte que les économies budgétaires détruisent le tissu humain des soins aux aînés ? Les maisons de repos ne peuvent pas reposer sur la fatigue de leur personnel.

Étiez-vous informé en amont du plan de gestion présenté par l'intercommunale HUmani et en particulier de ses conséquences dramatiques sur le personnel soignant ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour protéger les travailleuses et travailleurs dont les contrats à durée déterminée risquent de ne pas être reconduits dans les maisons de repos, alors même que les équipes sont déjà en grande souffrance ? Pouvez-vous préciser combien de contrats de soignants risquent de ne pas être renouvelés dans le cadre de ce plan d'économies ? Quelle est votre position face à cette saignée sociale qui menace directement la qualité des soins et le bien-être du personnel ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je comprends votre inquiétude, mais je suis contraint de rappeler que la situation d'HUmani est particulière. En effet, il s'agit d'une intercommunale qui doit, outre respecter les normes sectorielles, se conformer à la réglementation et au contrôle dans le cadre de leurs organes de gestion. Ce contrôle, notamment financier, relève du SPW Intérieur et du ministre Desquesnes et il ne m'appartient pas de les commenter.

Quant au suivi des maisons de repos de cette intercommunale, il est le même que pour toutes les autres maisons de repos. La fonction d'audit et d'inspection de l'AViQ exerce le contrôle dans tous les établissements, quelle que soit la nature du pouvoir organisateur, et relève la lacune lorsque la norme de personnel n'est pas en cohérence avec la situation des résidents qui y sont hébergés.

Ainsi, la présence de personnel au jour de l'inspection est contrôlée non pas sur la base des contrats de travail, mais bien sur la base de la présence effective du personnel au jour de l'inspection, qui n'est bien sûr pas annoncée. En effet, le taux d'absentéisme peut engendrer une nette différence entre les contrats de travail en cours et la présence sur le terrain. C'est justement le respect du bien-être des résidents qui est au cœur de l'audit et de l'inspection.

Il convient d'ajouter que les maisons de repos ne constituent qu'une partie des activités d'HUmani et qu'elles ne peuvent à elles seules expliquer la situation financière de l'intercommunale. Enfin, je partage bien sûr votre point de vue selon lequel le bien-être au travail dans le secteur de l'humain est un facteur déterminant auquel il convient de porter une attention et être attentif aussi aux interpellations régulières, notamment à travers les représentants des travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, derrière chaque contrat non renouvelé qui se passera en maison de repos, parce que je vous parle des maisons de repos, puisque je suis issue des maisons de repos. Effectivement, HUmani a aussi des hôpitaux, le secteur des crèches, la petite enfance. Vous avez aussi les pouponnières, mais je vous parle particulièrement des maisons de repos.

Je parle des normes qui ne sont pas des normes subsidiées. Si l'on enlève une personne dans les équipes, Monsieur le Ministre, ce sont des équipes que l'on va mettre à bout de force parce qu'une personne en moins signifie que ce sera une charge de travail beaucoup plus lourde pour le personnel qui est déjà sur place.

Je sais que ce n'est pas le personnel de la maison de repos qui font les 10 millions d'euros, car il y a trois maisons de repos chez HUmani. D'autres personnes vont aussi en souffrir dans tous les secteurs de chez HUmani : les hôpitaux, les crèches, les pouponnières et le service pour les femmes qui subissent des viols et des violences.

J'attends quand même une petite réaction de votre part concernant les maisons de repos, parce que l'on ne peut pas se contenter des normes subsidiées, Monsieur le Ministre. Si l'on enlève une personne en plus, il faudrait peut-être revoir ces normes.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fusion de deux géants de l'immobilier sur le secteur des maisons de repos et maisons de repos et de soins »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fusion de deux géants de l'immobilier sur le secteur des maisons de repos et maisons de repos et de soins ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, la récente fusion entre deux géants de l'immobilier, Aedifica et Cofinimmo, suscite de vives inquiétudes, notamment de la part du syndicat SETCa, et ce, à juste titre. Cette concentration du marché risque de renforcer leur position dominante dans le secteur des maisons de repos privées. Un tel monopole pourrait entraîner une flambée des loyers en raison d'un déséquilibre croissant entre une demande élevée et une offre limitée de places disponibles.

Aujourd'hui, ce sont des millions d'euros d'argent public et des contributions des résidents qui partent dans les loyers plutôt que dans le personnel soignant ou les infrastructures. Les effets sont concrets : surcharge de travail, épuisement des équipes, baisse de la qualité des soins et inquiétude croissante des familles.

Monsieur le Ministre, partagez-vous l'analyse syndicale quant aux répercussions de cette fusion immobilière sur le secteur des maisons de repos ? Quelles mesures concrètes et novatrices pourriez-vous envisager pour prévenir une hausse des prix et des loyers, ainsi que garantir l'accessibilité financière des maisons de repos pour toutes les familles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en ce qui concerne la concentration et le monopole des acteurs économiques, je vous renverrai bien sûr au contrôle exercé par l'autorité fédérale et l'Union européenne en matière économique. Nous ne pouvons qu'en constater les effets.

Toutefois, l'AViQ est bien consciente des difficultés qui se présentent sur le terrain, en particulier en ce qui concerne les charges de travail pesant sur les membres du personnel. C'est la raison pour laquelle elle a fait évoluer sa méthodologie et examine le personnel présent dans les établissements lors de l'inspection qui n'est pas annoncée au lieu de se fonder sur les contrats de travail, le travailleur pouvant être absent. Il s'agit de vérifier que le personnel est en nombre et en qualité suffisants pour faire face aux besoins des résidents et, le cas échéant, d'engager les pouvoirs organisateurs en mettant en place des solutions pour remédier aux lacunes via le plan d'action notifié par l'AViQ.

Par ailleurs, la Wallonie est la seule entité qui encadre les augmentations de prix dans les établissements d'accueil et d'hébergement des aînés, avec une limitation que vous connaissez de 5 % au-delà de l'index. L'AViQ a réalisé une analyse de l'augmentation des prix du secteur public en janvier 2024 avec le titre : « Étude sur l'évolution et les facteurs d'évolution des prix moyens à la journée en établissements d'accueil pour aînés ». Cette étude apporte quelques précisions nécessaires pour la compréhension de la hausse des prix en maison de repos entre 2016 et 2022. Cette étude figure sur son portail et sera complétée prochainement par des données actualisées pour l'année 2023.

Une des conclusions est que le prix du secteur commercial et celui du secteur associatif sont quasi identiques, ce qui relativise les a priori. Le facteur déterminant est le prix de l'immobilier. Ainsi, dans le Brabant wallon, les prix seront plus élevés que dans le Hainaut, ce qui permet de différencier l'impact sur les soins de celui sur la facture des résidents pour les autres frais tels que l'infrastructure, sachant que, dans le secteur privé commercial, aucun financement public n'a jamais été apporté par les pouvoirs publics.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le contrôle de l'AViQ est assez rassurant. En effet, la réalité du terrain doit être la base du contrôle, et non pas l'horaire qui est affiché.

Vous dites qu'il n'y a pas de différence de prix. Bien sûr qu'il y a une différence de prix entre le privé et le public. Cela peut aller de 3 000 jusqu'à 7 000 euros.

La grande difficulté avec ces grands groupes – ce n'est même pas moi qui le dis, mais les directions – se trouve dans le loyer qui est énorme. Pour une maison de repos de 100 résidents, on parle de millions d'euros par année.

Quand tous ces groupes privés sont en difficulté financière, la première chose qu'ils font est d'essayer de négocier ces prix à la baisse. Ici, on a une fusion de deux géants qui vont monopoliser le marché européen et donc la Belgique.

Il faut y réfléchir parce que cette fusion est réelle. Il faut offrir d'autres disponibilités au public ou d'autres pistes. En tout cas, il faut faire quelque chose. Il y a un danger au niveau des prix des résidences.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adaptation des maisons de repos face au nombre croissant de personnes atteintes d'Alzheimer »

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion de l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « l'adaptation des maisons de repos face au nombre croissant de personnes atteintes d'Alzheimer » ;
- Mme Cremasco, sur « la gestion de l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, la Belgique est confrontée à un bouleversement démographique majeur. Aujourd'hui, on compte environ 40 000 nonagénaires en Belgique. Dans 15 à 20 ans, ce chiffre pourrait être multiplié par 10. En Wallonie, cela signifie une pression énorme sur les maisons de repos et les services de santé déjà à la limite de leurs capacités.

Comme le souligne le docteur Christophe Dumont, gériatre au Grand Hôpital de Charleroi, nous sommes en plein « tsunami gériatrique ». Les pathologies neurodégénératives comme l'Alzheimer vont exploser. Pourtant, les moyens engagés aujourd'hui ne permettent ni d'anticiper ni de répondre à cette vague. Le constat sur le terrain est alarmant. En Wallonie, plusieurs maisons de repos perçoivent des financements régionaux pour des unités dites sécurisées ou adaptées. Mais dans les faits, ces unités ne sont ni conformes aux normes ni fonctionnelles et le personnel qualifié est souvent absent. Les enveloppes sont versées avec un contrôle insuffisant à des établissements qui ne créent pas réellement les services promis.

Par ailleurs, face à l'augmentation des troubles cognitifs et psychiatriques liés au vieillissement, il est urgent de structurer une permanence psychiatrique adaptée aux personnes âgées, notamment en maisons de repos. Actuellement, lorsqu'un résident décompense, les équipes sont seules, sans appui médical spécialisé immédiat.

Monsieur le Ministre, comptez-vous conditionner les financements régionaux à la mise en œuvre effective des unités adaptées avec du personnel formé et présent sur le terrain ? Quand mettrez-vous en place une permanence psychiatrique spécifique pour les maisons de repos en Wallonie afin de faire face à la montée des troubles psychiatriques liés à l'âge ? Disposez-vous d'un plan d'action concret pour éviter que cette crise annoncée ne se transforme en chaos social et humain ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en mars dernier, vous indiquiez – cela fait suite à la question de ma collègue, nos questions ne sont pas les mêmes, mais c'est la même problématique – que 195 000 personnes souffraient aujourd'hui de maladies de type démence en Wallonie, dont environ 75 % seraient liées à la maladie d'Alzheimer. Selon les projections disponibles, cette tendance ira en s'accentuant. À l'horizon 2070, près de 95 % des personnes atteintes de démence pourraient être des malades d'Alzheimer.

Parallèlement, les maisons de repos tirent déjà la sonnette d'alarme : manque de lits, pénurie de personnel qualifié, séjours de plus en plus courts, prise en charge de plus en plus lourde. Vous ne l'ignorez pas, nous sommes au bord d'un véritable tsunami gériatrique. C'est la première chose. On parle souvent, dans cette Commission, du dénombrement, et cetera. C'est la même chose pour les personnes âgées : il manque des données consolidées et fiables sur la maladie d'Alzheimer en Wallonie, notamment à cause d'une fragmentation des diagnostics entre services de psychiatrie, neurologie et gériatrie. Ce flou statistique nuit à la planification sérieuse. Ce n'est pas vous que je dois convaincre qu'il faut des données objectives et objectivables pour avoir une politique cohérente et efficace.

Dans votre réponse parlementaire de mars, vous évoquiez plusieurs projets de détection précoce basés sur l'intelligence artificielle et des biomarqueurs, notamment Colive Voice et All for Brain. J'imagine que vous connaissez mieux que moi ces projets de détection précoce. Ces initiatives sont souvent soutenues par des fonds européens et wallons. Elles sont prometteuses, puis-je lire, mais restent toutefois à ce stade

essentiellement dans le champ de la recherche et ne répondent pas aux défis immédiats.

Quelles mesures et quels moyens déployez-vous pour accompagner cette explosion du nombre de cas d'Alzheimer et de maladies neurodégénératives en Wallonie ?

L'entame de ma question montre bien l'ampleur du tsunami. Un renforcement structurel de l'offre en maisons de repos, notamment en matière de personnel, de formation spécialisée et de soins palliatifs adaptés est-il programmé ? Quelle est votre vision ?

Des alternatives aux maisons de repos traditionnelles sont-elles à l'étude ? Citons notamment les maisons de soins spécialisées, les structures intermédiaires ou les solutions innovantes de maintien à domicile, comme on en voit émerger à l'étranger.

Enfin, quels investissements sont planifiés en matière de prévention, de détection précoce et de soutien aux aidants proches ?

Je reviens souvent au sujet de la prévention. Je pense que vous y êtes sensible aussi. Cela concerne tout le corps médical. La prévention est une donnée hyper importante par rapport à la maladie.

Comment le Gouvernement entend-il sensibiliser la population sans générer d'anxiété collective ? Vous êtes face à un sujet délicat, car ce serait très grave de générer une anxiété collective.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, depuis 2018, l'AViQ a fait de l'amélioration des pratiques et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs une priorité dans les structures d'hébergement pour aînés. Ces personnes, désormais majoritaires dans de nombreux établissements, exposent les équipes à des comportements parfois difficiles à gérer. Il est donc essentiel de les outiller et de les soutenir plus efficacement.

Depuis janvier 2024, la fonction de référent pour la démence a été renforcée :

- un mi-temps est financé pour les maisons de repos accueillant au moins 20 résidents fortement dépendants – niveau CD ;
- un temps plein est financé pour les maisons de repos qui comptent au moins 35 personnes.

Ce financement innovant reconnaît l'importance des actions visant à préserver l'autonomie des résidents. Les inspecteurs de l'AViQ constatent déjà sur le terrain une amélioration de la prise en charge, soutenue par l'obligation de formation continue et par la diversification des approches non médicamenteuses.

La coordination des antennes provinciales des référents permet de mieux identifier les besoins du secteur et de développer des outils concrets pour les professionnels. Parmi eux figure le guide « Comment décoder et agir adéquatement à destination des personnes présentant des troubles cognitifs », guide mis à disposition sur le site de l'agence.

Dans les unités adaptées, le taux d'encadrement minimum reste obligatoire et un soignant doit être présent entre 7 heures et 21 heures. La Wallonie compte aujourd'hui 149 unités adaptées, accueillant en moyenne 20 résidents. Chaque unité s'appuie sur un projet de vie collectif et individuel. Un plan qualité et une approche interdisciplinaire pour répondre au mieux aux besoins des résidents sont aussi mis en place.

La prochaine note d'orientation sur le vieillissement – que je présenterai bientôt au Gouvernement wallon – intégrera de nouvelles modalités d'accueil, notamment pour les personnes atteintes de démence précoce qui, dans un environnement adapté, pourraient être prises en charge en maison de repos, comme cela se pratique déjà en Flandre ou dans toute une série d'autres types de logements alternatifs.

Pour accompagner au mieux les équipes, des partenariats se développent avec les acteurs de la première et de la deuxième ligne afin de répondre aux besoins spécifiques en santé mentale et en soins palliatifs.

Un projet européen coordonné par l'AViQ pilote sept expérimentations avec des psychologues-coordinateurs pour instaurer une culture institutionnelle durable de la santé mentale. Les résultats seront connus début 2026.

Parallèlement, l'évaluation des interventions des SPAD dans ces établissements sera finalisée à la fin du mois de juin 2025.

Un groupe de travail sur les aidants proches, réunissant acteurs publics et associatifs, a été mis en place pour identifier des actions concrètes à mener à l'échelle régionale. Une première rencontre a permis de dégager les enjeux prioritaires et les principales difficultés rencontrées par les professionnels.

Enfin, un groupe de travail réunissant le cabinet et l'AViQ va débuter sur la question de la médication et de la déprescription en maisons de repos, en étroite concertation avec les administrations fédérales.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, je confirme que la présence d'un référent pour la démence à temps plein constitue un élément très

positif. Toutefois, il faut que cela se concrétise sur le terrain.

Il existe des maisons de repos où les référents accomplissent bien leur travail, mais il y en a d'autres où, parce qu'ils sont en sous-effectifs, le référent pour la démence n'accomplit pas sa fonction. Il va pallier d'autres tâches, et ce, pas pendant un jour ou deux, mais pendant des mois, voire des années. Il en oublie même qu'il est référent pour la démence. Par contre, c'est une bonne initiative, il faut la continuer. Moi-même, je suis référente démence, donc ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire.

Par rapport à la présence continue dans les services de 7 heures à 21 heures, là aussi, il y a des résidences qui l'appliquent, mais d'autres ne l'appliquent pas du tout. Vous avez une personne jusqu'à 21 heures, mais pas dans le service. Il faudrait aussi, au niveau des contrôles de l'AViQ, veiller à ce qu'il y ait réellement une présence jusqu'à 21 heures dans les services sécurisés.

Vous n'avez pas répondu par rapport à ma demande particulière concernant la permanence d'un psychiatre. Vous parliez de psychologues. Avec le taux d'Alzheimer et d'autres maladies dégénératives qui s'annoncent, un psychiatre est indispensable. Il faut penser à avoir une permanence, une équipe mobile ou autre chose.

Là où j'ai travaillé, on l'a testé pendant un an, cela marchait très bien. C'était juste un problème de paiement qui a saboté le projet. Il faut une permanence psychiatrique, c'est urgent.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. Concernant le référent démence, je pense aussi que c'est une solution intéressante, de même en ce qui concerne un contrôle de l'AViQ et le fait que cela puisse augmenter et monter en puissance.

Même chose pour les unités adaptées. Je me suis demandé si cela ne posait pas de problème qu'il n'y ait personne pendant la nuit, s'il ne fallait pas agrandir l'horaire et voir un peu… Je vous avoue que je n'ai pas encore fouillé ce point. Le projet pilote est aussi une bonne initiative.

Pour synthétiser, on voit que c'est en place et que vous y êtes sensible. On espère que cela va monter en puissance. Ma collègue et moi sommes là pour dire que c'est un problème grave, et nous voulions voir si vous y répondiez. Visiblement, vous développez des pistes.

Quand est prévue la présentation du plan « Vieillesse » devant le Gouvernement ?

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Bien-vieillir.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Bien-vieillir !

Si M. le Ministre brûle de m'annoncer une échéance… Ainsi, je peux ne pas le réinterroger jusque-là ou seulement juste avant. Il va gagner plein de questions orales, et vous aussi, Madame la Présidente.

(Réaction de Mme la Présidente)

Il a le droit de donner une information.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Avant le dernier gouvernement, c'est-à-dire avant le 17 juillet.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie. Le fait que ce soit imminent me réjouit encore davantage.

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les retards de versements de subventions dans le secteur de la santé mentale »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les retards de versements de subventions dans le secteur de la santé mentale ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, les problèmes de santé mentale explosent dans toutes les couches de la population. Des associations s'efforcent de répondre aux demandes, mais elles peinent à nouer les deux bouts sur le plan financier.

Certains services de santé mentale pour migrants, comme l'ASBL Tabane à Liège, dépendaient auparavant des affaires sociales. Depuis le 1er janvier, elles dépendent maintenant de l'AViQ qui est en phase de prise de connaissance de la santé mentale pour migrants et des problèmes d'ethnopsychiatrie. L'AViQ a demandé aux associations de remplir un rapport pour fin juin, sur lequel elle se basera pour organiser le futur.

Les associations s'appliquent à remplir ces rapports, mais le problème auquel elles sont confrontées maintenant, c'est que le solde du subside 2024 – qui devrait être versé en principe en juin, après l'analyse des

pièces de l'exercice de l'année précédente – n'a toujours pas été versé. Sans ce subside, plusieurs ASBL, dont Tabane que je vous ai cité en exemple, vont devoir faire un emprunt qui risque de fragiliser leur situation financière.

Apparemment, l'administration n'a pas terminé d'effectuer les vérifications des pièces de 2024 qui permettraient de verser le solde du subside, lequel a déjà été reçu très tardivement dans certains cas, par exemple en décembre 2024.

Confirmez-vous cette situation, cet état des choses ? Pour quelles raisons l'administration tarde-t-elle à vérifier les dossiers ? Pouvez-vous nous dire dans quel délai les subsides seront versés ? Pouvez-vous rassurer les associations ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les matières liées aux services de santé mentale pour migrants, précédemment gérées par le SPW Intérieur et Action sociale, sont gérées par l'AViQ depuis le 1er janvier 2025.

Les subventions obtenues en 2024, conformément aux arrêtés ministériels, sont tenues d'être justifiées par les opérateurs pour le 15 mars 2025 auprès du SPW Intérieur et Action sociale.

Je vous confirme que nous avons bien reçu la justification des trois subventions de l'ASBL Tabane et que l'analyse de ces dossiers est en cours. Une fois celle-ci clôturée, les soldes seront bien versés à l'ASBL concernée.

Si l'administration n'est pas tenue par un délai de paiement concernant le solde des subventions facultatives, elle veille néanmoins à tenir un délai de traitement raisonnable, en fonction des moyens techniques et humains dont elle dispose, en cultivant bien sûr l'orientation usager.

Je précise aussi que l'intrusion massive dont a été victime le SPW a engendré des problèmes techniques et d'accès à « Mon Espace », lieu où les dossiers justificatifs sont soumis par les opérateurs, ce qui n'a bien sûr pas facilité le travail.

Malgré ce contexte particulier, je vous assure donc que tout est mis en œuvre pour assurer un suivi aussi prompt que possible de ces subventions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a des éléments objectifs que vous avez avancés, notamment la cyberattaque. Je ne suis pas sûre que les associations ont eu cette information ; c'est pour cela qu'elles sont impatientes et qu'elles se demandent quand elles pourront toucher les subventions. Puisque vous avez rassuré, j'espère qu'alors la suite pour ces associations sera positive et qu'elles pourront continuer leurs activités.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des mesures urgentes en matière de santé mentale »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des mesures urgentes en matière de santé mentale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous allons revenir sur la santé mentale, notamment suite à la crise covid. Le Gouvernement précédent, sous l'impulsion de votre prédécesseuse, a décidé de renforcer le soutien à cette santé mentale. Depuis 2020, des mesures urgentes de soutien de la santé mentale ont ainsi été prises.

On retrouve notamment parmi ces mesures les soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile, qui ont été pérennisées pendant un an grâce à l'enveloppe de 40 millions d'euros injectée en matière de promotion et prévention de la santé dans l'attente d'une évaluation.

Dans votre DPR, le Gouvernement envisage de mener une évaluation des emplois créés au travers du Plan de relance wallon pour ces MUSM et leur possible mode de pérennisation.

Qu'en est-il de l'évaluation annoncée dans la DPR ? Pouvez-vous nous rappeler le nombre d'emplois concernés par les mesures urgentes en santé mentale ? Quels sont les projets que le Gouvernement a décidé de ne pas reconduire et ceux reconduits en 2025 au sein de ces mesures urgentes ? Qu'en est-il de leur reconduction à partir du 1er janvier 2026 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les mesures urgentes en santé mentale en assuétudes ont été pérennisées lors de

la révision de leur cadre agréé en 2024 par le précédent Gouvernement.

Pour les autres secteurs – SPAD, MSP, plateformes de soins palliatifs et services de santé mentale –, l'évaluation mentionnée dans la DPR est effectivement en cours et réalisée par l'AViQ via une méthode qualitative recourant à des *focus groups* avec chaque secteur. Cette évaluation sera finalisée pour la fin du mois de juin, conformément à la demande formulée à l'AViQ.

En effet, ces mesures ont été mises en place dans le contexte particulier de la crise covid-19 pour faire face à l'accroissement des besoins de la population. Ce contexte de crise est derrière nous, mais les besoins en santé mentale ont subsisté même s'ils ont évolué.

Il est donc nécessaire pour moi de veiller, dans une perspective de bonne gestion des moyens publics, à identifier si ces mesures continuent de répondre à un besoin et à quel besoin évolutif.

En outre, dans l'intervalle, l'autorité fédérale a mis en place les psychologues de première ligne qui ont complété l'offre existante, pour une partie des besoins.

Concernant les ETP, le budget a été alloué pour 68 000 euros par ETP aux secteurs suivants :

- 72 ETP pour les 65 services de santé mentale ;
- 48 ETP pour les 16 SPAD, les soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile ;
- 6,5 ETP pour les 13 maisons de soins psychiatriques ;
- 7 ETP pour les 7 cellules mobiles d'intervention ;
- 16 ETP pour les 8 plateformes des soins palliatifs.

J'ai appris cependant que certains opérateurs ont renoncé à ces ETP, car le montant de 68 000 euros était un montant fixe ne permettant pas de couvrir les indexations et parfois donc l'ancienneté.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, les besoins en matière de santé mentale ne cessent d'augmenter. On attendra l'évaluation pour la fin du mois, et je n'hésiterai pas à revenir vers vous pour voir ce qui peut être mis en place dans le cadre et le contexte actuel.

Interpellation de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de deux mois de l'indexation des allocations familiales ».

Mmes Bernard, Fafchamps et Linard se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Roberty pour développer son interpellation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, dans son communiqué publié le 13 juin, la Ligue des familles s'est dite inquiète que des familles wallonnes puissent subir un report de deux mois de l'indexation des allocations familiales. Ainsi, la directrice générale déclarait : « un report d'indexation serait une mesure qui toucherait directement le budget de toutes les familles wallonnes, y compris celles aux plus bas revenus. Les allocations familiales constituent un revenu indispensable pour loger, nourrir, habiller ses enfants, et elles sont déjà largement inférieures au coût réel d'un enfant. Deux mois, cela peut paraître peu, mais cela signifie que les allocations familiales augmenteraient moins vite que le coût de la vie et cela accroîtrait, forcément, les difficultés des familles ».

Il est parfois difficile de comprendre la position que le Gouvernement adopte dans ce dossier, tant les réponses que vous donnez peuvent évoluer, tantôt en faveur des familles, tantôt en accord avec les mesures du Gouvernement fédéral.

Ainsi, lors de l'examen de l'ajustement budgétaire, vous avez exprimé plusieurs positions différentes dans le débat concernant la décision que le Gouvernement wallon allait adopter si la loi-programme déposée le 27 mai par le Gouvernement fédéral devait être votée. Pour rappel, c'est cette loi-programme, et plus spécifiquement les articles 80 à 82, qui imposera un report de deux mois de l'indexation des prestations sociales.

Dans votre premier tour de réponses le 10 juin dernier, vous déclariez : « Concernant les allocations familiales, l'indexation est la même, mais on est liés au Fédéral par rapport à notre stratégie d'indexation au niveau des allocations familiales. On va voir quelles sont les conséquences pour nous ».

Par la suite, un peu plus loin dans l'échange, vous déclariez : « Concernant les allocations familiales, on a

abordé l'immunisation des allocations. En gouvernement, j'en ai déjà discuté. Mon cabinet se documente actuellement sur les impacts de la politique du Fédéral afin d'éclairer utilement le Gouvernement, et je reviendrai vers vous lorsqu'on aura des projections ».

Enfin, lorsque je vous interrogeais à nouveau dans la réplique, votre réponse était la suivante : « Madame Roberty, j'ai expliqué que nous allons suivre les recommandations du Fédéral en fonction du report de l'indexation. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas le parti des familles, comme vous le dites. Je suis aux côtés des familles et de celles et ceux qui en ont besoin. Néanmoins, sur cette indexation, on va suivre exactement ce que le Fédéral nous dit ».

Face à ces déclarations où tantôt vous évoquez des études juridiques, tantôt vous suivrez le Fédéral, voici mes questions.

Quelle est la position officielle du Gouvernement wallon concernant le report de deux mois de l'indexation des prestations sociales décidé par le Fédéral en matière d'allocations familiales ?

Appliquerez-vous stricto sensu ce que le Gouvernement fédéral décidera comme vous l'évoquiez dans votre réponse ce 10 juin ?

Si le report d'index est confirmé, quand ce report sera-t-il appliqué pour la première fois ?

Quelles démarches comptez-vous entreprendre pour défendre les familles wallonnes et le maintien de l'indexation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ?

Par ailleurs, dans la DPR, le Gouvernement s'est également engagé à revoir le système des allocations familiales. Parmi les mesures évoquées, outre la modification vers un droit conditionnel pour les 18-21 ans, le Gouvernement propose de revoir les barèmes pour le supplément famille monoparentale.

Avez-vous lancé l'évaluation annoncée dans la Déclaration de politique régionale afin de revoir le barème de 31 000 à 45 000 euros en ce qui concerne le supplément de familles monoparentales et d'introduire un plafond intermédiaire ? Si oui, qui est chargé de cette évaluation ? Les résultats sont-ils déjà disponibles ? Concernant le passage vers un droit conditionnel pour l'octroi des allocations familiales pour les 18 à 21 ans, confirmez-vous la volonté du Gouvernement de supprimer le droit semi-conditionnel ?

Des mesures seront-elles prises pour définir une base wallonne de l'indexation des prestations familiales en Wallonie, indépendamment du bon vouloir du législateur fédéral ?

Enfin, présenterez-vous prochainement une révision décrétale pour inclure dans la législation wallonne ces modifications ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, dans la discussion sur l'ajustement budgétaire, vous avez soufflé le chaud et le froid. Vous disiez « oui, peut-être », et ensuite « non, tout compte fait, on va quand même suivre les décisions du Gouvernement fédéral ».

C'est très difficile pour les familles d'imaginer un report d'indexation, impliquant que l'indexation des allocations familiales ne suivrait pas l'augmentation du coût de la vie. Pour les familles, c'est un problème puisqu'elles doivent faire face à toute une série de dépenses pour les enfants. Il faut les nourrir, financer les frais scolaires. On annonce déjà aussi dans toutes les communes, vu les restrictions de la Région wallonne, des augmentations de frais de garderie, et cetera auxquelles il faudra faire face.

C'est un problème à prendre en considération au niveau de la Région wallonne. De quelle façon, dans le cas de report d'indexation, allez-vous, avec le Gouvernement, répondre aux préoccupations des familles ? Non seulement le Gouvernement fédéral ne veut pas indexer les allocations familiales, mais cela s'étend aussi à toutes les autres allocations sociales. Une politique d'austérité est menée par le Gouvernement, avec d'importantes répercussions.

Trouver des milliards d'euros pour la guerre, l'armement et les avions de chasse, il n'y a pas de problème. Cela aura aussi des répercussions sur le budget de la Région wallonne. Comment allez-vous répondre aux difficultés des familles ? Allez-vous faire des démarches envers le Gouvernement fédéral pour qu'il renonce à cette idée de reporter l'indexation des allocations familiales ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on sait que les allocations familiales constituent un droit fondamental dans notre pays. Chez les Engagés, on est super fiers que, lors du transfert de compétences suite à la sixième réforme de l'État, la Wallonie ait pu pérenniser le système, mais également le moderniser afin qu'il soit plus en phase avec la situation des familles. Le modèle nataliste hérité du XX^{e} siècle avait fait son temps et nous avons veillé à le moderniser tout en renforçant un principe cher à notre formation : un enfant égale un enfant.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau système, nous avons déjà pu lui apporter différentes modifications, notamment sous la précédente législature, afin d'affiner le modèle. La présente Déclaration de politique régionale entend poursuivre cette optimalisation, notamment en faisant évoluer le

barème du supplément pour les familles monoparentales et en œuvrant pour les jeunes âgés de 18 ans et plus.

Pourriez-vous faire le point sur la réflexion et la concertation en cours afin de faire aboutir ces réformes ? Disposez-vous déjà d'un calendrier de mise en œuvre de celles-ci ? Le sujet de l'interpellation de ma collègue a déjà fait l'objet de débats lors de nos échanges sur l'ajustement budgétaire. Elle énonce elle-même la réponse que vous avez formulée, à savoir que « le report de l'indexation des allocations sociales est une décision qui relève du niveau fédéral ».

On soulignera qu'à la différence du nord du pays, la Wallonie n'a jamais procédé à des sauts d'index sur les allocations familiales et l'actuelle majorité entend bien maintenir ce principe. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous rassurer et nous confirmer que le principe du mécanisme d'indexation est bien préservé ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, au départ, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais c'est vrai que, il y a quelques semaines, j'étais venue avec ce calcul qui allait impacter les allocations familiales en Région wallonne ; calcul opéré à partir du niveau fédéral. On voit bien qu'il y a des implications et des interactions entre des décisions qui sont prises à certains niveaux de pouvoir et d'autres niveaux, en tout cas entre l'entité fédérale et les entités fédérées.

C'est important de rappeler que les allocations familiales sont un droit des enfants. On entend bien que le Fédéral n'a pas dit : « Nous allons absolument cibler les allocations familiales », mais en touchant les allocations sociales il savait qu'il touchait aussi les allocations familiales.

Dans la dernière réponse que vous m'avez donnée, vous avez identifié que le montant n'était pas énorme. Cependant, si l'on cumule le montant de report de deux mois par enfant dans des familles qui ont plusieurs enfants et dans le temps, au final c'est un manque à gagner important pour les familles. On sait que la précarisation, la pauvreté augmente dans les familles.

Vous m'avez répondu la fois passée que vous n'alliez pas combler le manque à gagner qui vient du Fédéral. Néanmoins, j'ai envie de savoir si, depuis que nous avons eu les discussions, vous êtes retourné vers le Fédéral – où votre parti se trouve aussi, où votre parti a accepté la décision – pour attirer à nouveau l'attention sur le manque à gagner.

J'ai bien compris que cela faisait des économies générales pour le budget de la Région wallonne. De mémoire, vous aviez évoqué 5 millions d'euros pour un mois, 10 millions d'euros pour deux mois. N'y a-t-il toutefois pas quelque chose à faire pour revoir cette décision et prévoir une dérogation particulièrement pour les allocations familiales ? On sait combien la précarité augmente, la pauvreté des familles augmente et du coup cela rejaillit sur les enfants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le mécanisme d'indexation est bien préservé ; c'est le plus important, il faut le dire d'emblée.

Je voudrais quand même que l'on clarifie la position concernant l'indexation. La mesure fédérale de report de l'indexation des allocations sociales, si elle est confirmée, impacte en effet le dispositif wallon dans la mesure où le retard de deux mois sera également applicable tant aux allocations familiales délivrées aux citoyens et aux citoyennes qu'aux frais de gestion des caisses d'allocations familiales. Néanmoins, les allocations familiales restent bien soumises au mécanisme d'indexation. C'est une protection du citoyen à laquelle nous sommes – les Engagés, mais également tous ici – particulièrement attachés et que les Engagés et le Gouvernement wallon continueront à défendre.

En ce qui concerne les autres éléments de la discussion, je peux tout d'abord confirmer la volonté de soutenir spécifiquement les familles monoparentales. Comme je l'ai déjà dit précédemment dans cette Commission, l'introduction d'un plafond intermédiaire n'est pas opportune suivant les données chiffrées en ma possession. Suivant la projection de l'AViQ au 31 décembre 2025, 25 242 enfants bénéficieront du supplément prévu lorsque les revenus de l'allocataire sont sous le premier plafond ; 2 357 enfants seulement sont concernés par le deuxième plafond. Le nombre d'enfants augmentera avec la montée en puissance du nouveau modèle, mais la proportion entre les populations sous les premier et deuxième plafonds restera stable. Il ne paraît donc pas opportun de scinder encore cette catégorie dont la population est limitée.

Cependant, l'alignement des deux plafonds est envisagé. Dans ce cas, le premier plafond est supprimé et le supplément actuellement prévu sous le premier plafond sera octroyé jusqu'à l'actuel deuxième plafond. La suppression du premier plafond et la revalorisation du barème sont actuellement examinées par l'AViQ.

Quant à la suppression du droit semi-automatique de 18 à 21 ans prévue dans la DPR, il ne vous aura pas échappé qu'elle est subordonnée à la mise en œuvre d'un flux d'inscriptions scolaires, tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement supérieur, les travaux avancent très bien avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'enseignement secondaire, tout est encore à construire.

La mesure sera prévue sur le plan décrétal, mais elle ne pourra s'appliquer que dans un second temps. Les réformes sont bien en cours. Je n'ai pas encore de calendrier précis à vous proposer, mais je sais que vous êtes spécialement attentive à ces travaux et je vous encourage bien sûr à continuer à les renforcer.

Il n'y aura pas une dérogation particulière, Madame Linard, par rapport à ce report de l'indexation. Il est vrai que j'ai été interpellé par beaucoup d'organismes sur cette question, sur ces inquiétudes ; je ne vous le cache pas. Pour l'instant, on ne va pas renforcer la crainte à la crainte. On va plutôt les rassurer : l'indexation à tout prix est bien préservée et elle sera bien maintenue dans le temps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous invite à être le ministre de l'Action sociale en Wallonie et non pas un porte-parole résigné du Gouvernement fédéral. C'est important.

On parle aujourd'hui d'un report de l'indexation des allocations familiales de deux mois. Qui nous dit que ce ne sera qu'un *one-shot* ? Le Gouvernement fédéral pourrait très bien décider qu'il y aura plusieurs reports à l'avenir puisqu'un mois représente 5,2 millions d'économies et deux mois en représentent 10 millions.

À l'avenir, combien de fois le Gouvernement fédéral ne mettra-t-il pas le couteau sous la gorge des familles des Wallonnes et des Wallons ?

Je rappelle qu'un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie et que c'est un droit fondamental des enfants. Les enfants ne vivent pas de report : ils mangent, s'habillent, ont besoin de frais d'école et de loisirs. Prenez vos responsabilités de ministre de l'Action sociale en Wallonie. Agissez, défendez et protégez les enfants.

Pour moi, ce n'est pas un détail technique, c'est un ajustement qui fait mal aux familles. On ne peut pas accepter ce genre de réponse. On parle de la dignité et des droits des enfants. Vous aviez dit que vous étiez un gouvernement des familles, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le groupe socialiste va déposer une motion.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Comme les collègues du Parti socialiste, le PTB ne peut pas accepter votre réponse par rapport à l'indexation des allocations familiales et des allocations sociales en général. L'index est un acquis des travailleurs en Belgique. L'index a déjà été manipulé plusieurs fois. L'index d'aujourd'hui n'est plus l'index du début. On a eu l'index santé, l'index lissé. Maintenant on a l'index reporté.

Si, d'un côté, vous dites qu'en théorie le principe de l'indexation est maintenu, le contenu de cette indexation va-t-il rester le même ? On peut se permettre d'en douter vu les différentes manipulations qui ont déjà eu lieu. On ne sait pas s'il y en aura encore d'autres à l'avenir.

Plus précisément, en matière d'allocations familiales, on touche au droit des enfants. Ces derniers sont victimes de la politique des adultes. C'est quand même assez incompréhensible, pour un parti qui se dit le parti de la famille, comment on peut accepter que l'on chipote ainsi avec le droit et le sort des enfants. Nous allons également déposer une motion.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Quand j'entends les partis de la minorité qui se positionnent sur ce dossier, on a l'impression que l'on a supprimé complètement l'indexation ou que l'on va retirer les allocations familiales aux enfants. On pourrait le croire dans ce que vous dites.

Bien sûr que tout le monde voudrait que l'on ne décale jamais rien, que l'on ne touche absolument à rien. Protéger les enfants, c'est aussi protéger leur avenir. Je sais que vous allez me dire que c'est toujours trop, mais cela ne représente que quelques euros par famille alors que cela représente des dizaines de millions d'euros pour toute la Wallonie. Si l'on ne fait pas des efforts collectifs, on ne saura plus protéger nos enfants.

Je ne pense pas que cela fasse plaisir au ministre de devoir suivre cette norme fédérale. Je ne pense pas davantage que cela fasse plaisir au Gouvernement fédéral de prendre ce genre de mesures, mais ce sont des obligations et des responsabilités que nous devons prendre justement pour protéger nos enfants dans les années à venir.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty. La première, motivée, est déposée par Mmes Roberty et Dejardin (Doc. 285 (2024-2025) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha (Doc. 286 (2024-2025) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 287 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les suites à apporter au décret du 14 février 2019 relatif à l'aide aux aînés et portant modification du Livre V du Code wallon de l'action sociale et de la santé »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les suites à apporter au décret du 14 février 2019 relatif à l'aide aux aînés et portant modification du Livre V du Code wallon de l'action sociale et de la santé ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, le décret du 14 février 2019 relatif à l'aide aux aînés visait à moderniser le cadre légal concernant l'aide aux aînés et à adapter les services aux besoins évolutifs de la population, dans un souci de qualité et de cohérence. La Déclaration de politique régionale prévoit que le Gouvernement doit examiner les suites à apporter à ce décret.

Le Gouvernement a-t-il réalisé une évaluation de la mise en œuvre du décret du 14 février 2019 ? Si oui, quels en sont les enseignements principaux ?

Les acteurs de terrain ont-ils été consultés dans le cadre de cette évaluation ? Dans la négative, est-ce prévu ?

Dispose-t-on aujourd'hui de données concrètes sur l'impact du décret sur le bien-être des aînés et sur l'organisation des services d'aide à domicile ?

Où en est le processus d'analyse des suites à réserver à ce décret, comme prévu dans la Déclaration de politique régionale ?

Le Gouvernement envisage-t-il une réforme du décret ou une simple adaptation ponctuelle de certaines de ses dispositions ?

Où en est votre stratégie Bien-vieillir, annoncée en commission pour « avant l'été » ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je ne suis pas certain d'avoir les éléments de réponse à toutes vos questions. L'article 37 du décret du 14 février 2019 dispose que « trois ans après l'entrée en vigueur du présent décret, le Gouvernement procède à son évaluation ». Cette évaluation n'a pas été menée jusqu'à présent dès lors que la temporalité de l'évaluation est intervenue alors que la crise covid était encore prégnante en 2021.

Ce dispositif a pourtant fait l'objet de travaux divers :

- la communication d'une circulaire sur l'interprétation de l'âge d'entrée porté à 70 ans selon la nature de l'établissement ;
- la mise en place d'un groupe de travail relatif au financement des infrastructures via le juste prix qui a conduit au renoncement au dispositif compte tenu des difficultés techniques sur lesquelles l'AViQ et les techniciens des fédérations des secteurs ;
- la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'EVRAS ;
- la dynamique qualité et d'amélioration continue, notamment au travers d'un projet mené par la PAQS et les actions mises en place par l'AViQ au travers de ses chefs de projets spécialisés en la matière, ainsi que la démarche d'audit et d'inspection qui identifie les bonnes pratiques ;
- la mise en œuvre du projet de vie et sa remise aux résidents en même temps que le règlement d'ordre intérieur ;
- le contrôle du respect du prix en cas de travaux ou de changement de chambre est bien mis en place par l'AViQ ;
- l'adaptation de la programmation dans le cadre transfrontalier qui est effective.

Des mesures ont été évaluées : la fin de l'accord de principe au terme de cinq années et le rapport trisannuel en particulier ; le premier pour revenir à l'ancienne disposition et le second pour être simplifié et digitalisé selon le principe du *only once*. Cette évaluation sera fournie au Gouvernement wallon dans le cadre de l'élaboration du futur plan stratégique 2025-2029 sur le bien-vieillir.

En effet, la Wallonie ambitionne une transformation systémique du soutien aux personnes en perte d'autonomie avec un accent particulier sur les aînés pour adopter des mesures à court, moyen et long termes. L'objectif est de favoriser un vieillissement actif, inclusif et durable, en améliorant la continuité des parcours de vie et en préservant l'autonomie des aînés.

Une note d'orientation sera présentée au Gouvernement wallon avant le départ en vacances, c'est-à-dire dans les délais annoncés antérieurement. Elle se déclinera en quatre axes :

- le premier axe concerne la prévention de la perte d'autonomie ;
- le deuxième axe aborde l'équilibre entre la poursuite de la vie à domicile et la vie en communauté ;
- le troisième axe se focalise sur l'articulation des services par la coordination territoriale ;

- le quatrième axe concernera l'innovation dans les formes d'accueil et d'hébergement.

À ce stade, il me paraît prématuré de détailler chacune de ces propositions. Dès que le Gouvernement wallon aura pris position sur cette note d'orientation, je reviendrai vers le Parlement wallon pour présenter le contenu de cette note.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je comprends tout à fait qu'il ne soit pas toujours possible d'apporter tous les éléments de réponse, surtout lorsque les travaux sont en cours.

Cependant, la Déclaration de politique régionale dit bien que chaque citoyen, quel que soit son âge, doit pouvoir jouir d'une vie digne. C'est pour cela qu'il est important de mettre en œuvre cette Déclaration de politique régionale, notamment en examinant les suites à apporter au décret relatif à l'aide aux aînés. Je suis confiante dans le fait que vous ferez le suivi nécessaire.

Je serai par ailleurs soutenante et attentive à ce suivi, à commencer par la note d'orientation que nous attendons avec impatience.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Charleroi »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réduction des moyens consacrés à la lutte contre la pauvreté infantile et l'activation sociale dans les CPAS »

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Liège »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Ammi, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Charleroi » ;
- Mme Roberty, sur « la réduction des moyens consacrés à la lutte contre la pauvreté infantile et l'activation sociale dans les CPAS » ;
- Mme Bernard, sur « la diminution du Fonds de lutte contre la pauvreté au CPAS de Liège ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, nous avons appris avec stupéfaction que le CPAS de Charleroi ne percevra plus la subvention fédérale annuelle de 690 000 euros qui lui était allouée pour deux missions essentielles : la lutte contre la pauvreté infantile et la réactivation des personnes très éloignées du monde du travail.

Ce retrait brutal de soutien financier remet en cause des actions concrètes de terrain qui touchaient les populations les plus vulnérables, et en particulier des enfants. Cet argent sert à acheter du lait, des langes et autres produits de première nécessité. Il est inacceptable qu'un tel retrait se fasse sans concertation ni information transparente. Les conséquences sont lourdes : services en péril, familles déstabilisées, personnel social démobilisé. Le message envoyé aux plus fragiles s'apparente à un abandon. Il en va de la dignité des bénéficiaires et de la crédibilité de nos politiques sociales.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris contact avec la ministre fédérale de l'Intégration sociale, en tant que ministre de la lutte contre la pauvreté et en tant que membre d'un parti qui dit défendre la famille ? Comment allez-vous la faire revenir sur sa décision ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, plusieurs CPAS tirent la sonnette d'alarme. Le Fédéral vient d'annoncer qu'il supprime le Fonds pour la participation et l'activation sociale permettant de financer la politique de lutte contre la pauvreté infantile et de réactiver les personnes éloignées de l'emploi, soit 20 millions en moins pour les CPAS.

À Liège, ces moyens ont permis, l'an dernier, à 1 547 enfants de bénéficier d'une aide matérielle et de 2 400 activités sociales, comme des excursions, des stages, des inscriptions à des clubs de sport ou des accès à la culture. À Charleroi, ce sont 2 000 enfants qui étaient soutenus.

Ils permettaient également de participer à des ateliers en lien avec l'activation sociale des personnes les plus éloignées du monde du travail, grâce à trois assistantes sociales. Une décision incompréhensible. Une décision qui aura un impact important sur les CPAS, qui dénoncent déjà un manque de moyens pour assurer l'accompagnement des futurs exclus du chômage.

Les CPAS auront ainsi plus que jamais besoin de personnel et de moyens pour assurer l'accompagnement des personnes qui seront exclues, ainsi que pour limiter les effets de précarisation croissante qu'induiront les décisions fédérales.

Vous déclariez dans les colonnes de Sudinfo : « Sa suppression pose un réel risque de fragilisation des missions des CPAS à un moment où les besoins sociaux ne cessent de croître. Nous allons prendre contact avec la ministre fédérale afin de lui faire part de nos préoccupations ».

Avez-vous pris contact avec votre homologue ? Quelles sont les demandes formulées ? Que ressort-il de vos échanges ? Plaiderez-vous au sein du Gouvernement wallon pour un renforcement des moyens accordés aux CPAS afin de compenser la perte des budgets fédéraux ? Sensibiliserez-vous également votre collègue en Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de la Petite Enfance ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, on a appris avec stupéfaction que le CPAS de Liège – il ne serait pas le seul – ne percevra plus la subvention fédérale annuelle de 1 million d'euros qui lui était allouée pour deux missions essentielles : la lutte contre la pauvreté infantile et la réactivation des personnes très éloignées du monde du travail.

Ce retrait brutal de soutien financier remet en cause des actions concrètes de terrain qui touchaient les populations les plus vulnérables, en particulier des enfants. Je cite le président du CPAS de Liège qui dit : « Là, on touche le fond. Comment peut-on ainsi s'en prendre à des enfants ? » Il est inacceptable qu'un tel retrait se fasse sans concertation ni information transparente, parce que les conséquences sont lourdes : des services sont mis en péril, des familles sont déstabilisées, un personnel social est démobilisé et surtout un message envoyé aux plus fragiles s'apparente à un abandon.

L'autre volet de la subvention est celui de la réinsertion sur le marché de l'emploi des personnes les plus éloignées. C'est l'incohérence la plus totale du Gouvernement fédéral qui renvoie vers les CPAS des chômeurs de longue durée, mais qui leur demande de les aider à se réinsérer sur le marché de l'emploi et, en même temps, coupe la subvention pour le faire.

Vous avez dit dans la presse que vous aviez l'intention de contacter la ministre fédérale de l'Intégration sociale. L'avez-vous fait ? Quelle a été sa réponse ?

En tant que ministre de la lutte contre la pauvreté et en tant que membre d'un parti qui prétend défendre la famille, comment allez-vous la faire revenir sur sa décision ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le SPW Intérieur et Action sociale m'a récemment informé de la décision prise par la ministre fédérale de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt, concernant la suppression de cette subvention. Il s'agit d'un changement important qui suscite naturellement des interrogations sur le terrain.

Ce soutien fédéral représentait une ressource précieuse pour les CPAS. La disparition de ce financement va mettre en péril certaines missions de ces CPAS et est de nature à fragiliser encore plus des publics déjà en situation de grande vulnérabilité.

Un CPAS m'a d'ailleurs interpellé via mon administration quant à l'impact de cette décision sur la survie du service d'insertion sociale, dispositif relevant directement de mes compétences.

Historiquement, ce subside a toujours été pris en charge par le niveau fédéral dans le cadre des compétences exercées via le SPP Intégration sociale.

Remettre en question cette responsabilité sans concertation préalable ni solution alternative, crée une rupture difficilement soutenable par les actrices et les acteurs de terrain.

Les Fédérations des CPAS, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, ont d'ailleurs exprimé leur incompréhension, que je partage pleinement. La remise en question de ce soutien fédéral, sans alternative clairement identifiée à ce stade, pose un vrai défi de continuité des services publics de proximité.

Par ailleurs, il est important de souligner que cette évolution budgétaire entre en tension avec la recommandation relative à la garantie européenne pour l'enfance, adoptée par le Conseil de l'Union européenne. Cette recommandation appelle les États membres à garantir un accès effectif des enfants aux services essentiels et à lutter contre l'exclusion sociale.

Dans cet esprit, j'ai demandé à mon cabinet d'entrer en contact avec celui de la ministre Van Bossuyt afin d'ouvrir un échange à ce sujet, dans un esprit de collaboration, mais avec une exigence claire quant à la responsabilité du niveau fédéral en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – On ne va pas vous rappeler l'importance de cette subvention qui sert à couvrir des besoins pour les enfants, c'est-à-dire du lait, des langes et des produits de première nécessité, et non pas des gadgets. Vous pourriez lui rappeler, il ne s'agit pas de partir en vacances, mais des produits de première nécessité. Comment peut-on justifier cela ? Sérieusement, si des économies doivent se faire, qu'elles se fassent ailleurs et pas sur le dos des plus fragiles, de ceux qui n'ont rien. Monsieur le Ministre, je compte sur vous pour lui transmettre le message.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, l'annonce de la suppression de cette subvention a provoqué beaucoup d'émoi dans les services. À Liège, le personnel était même en pleurs quand ils ont appris la nouvelle. La ministre prétend qu'il y a un flou institutionnel sur les compétences du Fédéral pour ce subside et donc, pouf, sans discussion, elle le supprime, tout simplement. Cependant, c'est un subside qui existe depuis 20 ans. Il faut donc une alternative.

À Liège, l'an dernier, c'étaient 1 547 enfants qui ont bénéficié d'une aide matérielle et 2 400 qui ont pu bénéficier d'activités sociales comme des excursions, des stages ou des inscriptions à des clubs de sport.

Concernant l'activation des personnes les plus éloignées de l'emploi, 4 800 personnes l'année dernière ont pu suivre des ateliers. Ce sont des projets très concrets, qui ont une importance vitale pour des milliers de personnes et de familles. Quand vous rencontrerez la ministre fédérale, j'espère que vous pourrez transmettre tous les éléments que nous avons apportés aujourd'hui, qu'il y aura une solution, et que le Gouvernement fédéral maintiendra cette subvention.

Mme la Présidente. – La parole est Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, comme ma collègue le disait, à Liège, c'est le désarroi le plus complet, parce que le personnel est en ligne directe avec la population qui ne comprend pas les effets des réformes qui se passent au Fédéral et qui nous tombent dessus.

J'ai l'impression que l'on est dans un énorme jeu de dominos, et que chaque fois que quelqu'un prend une décision, on se lève un matin au Fédéral et on se dit : « Qu'est-ce qu'on va encore décider aujourd'hui qui n'impactera pas directement le Fédéral, mais les entités fédérées ? » C'est la question que l'on pourrait se poser, s'il y a quelqu'un qui allume un interrupteur quelque part le matin et qui se demande ce qu'il va trouver comme idée saugrenue, sachant que celles-ci ont un impact direct sur la population wallonne.

Aujourd'hui, les CPAS étouffent ! Je sais que vous en êtes conscient. Vous l'avez dit, je pense, au travers des mots que vous avez utilisés dans votre réplique. Mais oui, les CPAS étouffent et j'ai bien peur de voir arriver le 1er janvier 2026. Lors de ce rendez-vous avec la ministre Van Bossuyt, je vous invite à être déterminé et prendre votre position de ministre de l'Action sociale, des Wallons, des Wallonnes et des enfants en l'occurrence.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir incertain du projet ConVergences de Verviers »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir incertain du projet ConVergences de Verviers ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez été séduit par Verviers et sa gastronomie.

(Réaction de M. le Ministre Coppieters)

L'espace ConVergences est un service spécialisé dans l'accompagnement des personnes confrontées à des problématiques d'addiction, quels que soient leur profil et la nature ou la gravité de leur situation.

C'est un service qui a été inauguré officiellement le 19 avril 2024 et qui a vu le jour grâce aux financements octroyés dans le cadre de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » pour une durée de deux ans. Depuis son lancement, vous vous en doutez, l'équipe en charge a accueilli plus de 150 personnes en situation de grande vulnérabilité et elle assure également 40 suivis individuels.

Actuellement, l'équipe de l'espace ConVergences travaille à se rendre encore plus accessible aux jeunes, en collaboration avec des acteurs locaux : Infor Jeunes et l'AMO Oxyjeune. Malheureusement, en l'absence d'une nouvelle subvention, cette structure se verra dans l'obligation de fermer fin octobre de cette année. Pourtant, l'espace ConVergences répond en tout point aux critères d'un service d'aide et de soins spécialisés, tels que définis par le Code wallon de l'action sociale et de la santé, et a démontré toute son utilité.

Pour rappel, l'arrondissement de Verviers et singulièrement la ville de Verviers sont anormalement dépourvus de ce type de services, eu égard aux moyens mis en place dans les autres zones ou bassins de soins de la Région wallonne. Or, les besoins sont existants et ont été clairement identifiés par une étude du Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone.

Envisagez-vous de prolonger la mission de l'espace ConVergences ? Un cadre pluriannuel pourrait-il être envisagé pour pérenniser à plus long terme les missions exercées par ces structures ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai particulièrement aimé la visite à Verviers vendredi passé, elle a été très passionnante. Les acteurs que j'ai rencontrés ont montré une motivation tout à fait intéressante.

Je vous remercie pour votre question qui met en lumière un projet particulièrement pertinent et humainement essentiel dans le paysage de l'aide aux personnes en situation de grande vulnérabilité. L'espace ConVergences, inauguré en avril 2024 dans le cadre de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », a démontré en peu de temps toute sa pertinence. L'accueil de plus de 150 personnes et la prise en charge de 40 suivis individuels témoignent de l'impact concret de cette initiative sur le terrain.

Je suis pleinement conscient du manque de structures spécialisées dans l'arrondissement de Verviers et plus particulièrement dans la ville de Verviers, comme l'a souligné l'étude du Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone. Ce déséquilibre territorial est une réalité que nous devons corriger.

Concernant la pérennisation de l'espace ConVergences, je peux vous assurer que mes services analysent actuellement les différentes options de financement pour éviter une fermeture en octobre prochain. Nous examinons notamment la possibilité d'intégrer cette structure dans le cadre des services d'aide et de soins spécialisés reconnus par le Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour envisager un cadre pluriannuel de financement qui permettrait non seulement de garantir la continuité des missions de l'espace ConVergences, mais aussi de renforcer son accessibilité, notamment pour les jeunes, en lien avec les partenaires locaux comme Infor Jeunes ou l'AMO Oxyjeune.

Je m'engage à revenir vers vous dès que les décisions concrètes seront prises, dans un esprit de transparence et de franche collaboration. Je vous remercie pour votre vigilance, et je vous remercie de me pousser vers un engagement sur cette question cruciale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre intérêt. Vous avez souligné les spécificités de l'arrondissement et de la ville de Verviers. C'est un véritable enjeu pour Verviers et les Verviétois. Vous l'avez dit, la prise en charge des assuétudes par des acteurs de ce type est une nécessité. Cela répond à une réalité de terrain, puisque là ou ailleurs, mais plus particulièrement à Verviers, les acteurs sont surchargés. Il faut pérenniser l'outil. Je serai attentive et j'attends votre retour, comme vous l'avez proposé dans votre réponse.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les projets Tubbe au sein des maisons de repos »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les projets Tubbe au sein des maisons de repos ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, depuis quelques années, vous le savez, une nouvelle approche venue de Suède transforme nos maisons de repos : la méthode Tubbe. Cette approche mise sur la participation active des résidents et sur l'importance des relations humaines. La fondation Roi Baudouin s'en est saisie en apportant un soutien financier et humain.

Cela a commencé déjà en 2017 par une phase pilote dans six établissements, dont certains en Wallonie. Les résultats ont été très positifs, tant pour les résidents que pour le personnel ou encore les bénévoles. D'ici fin 2025, on estime que 92 maisons de repos et de soins en Wallonie auront adopté cette approche, soit près d'un établissement sur six.

La méthode Tubbe ne demande pas plus de personnel, mais un véritable changement de culture. Elle encourage les résidents à participer aux décisions du quotidien, comme les repas, les horaires, les activités, et favorise une meilleure communication entre les équipes et les résidents. Elle reconnaît aussi que les maisons de repos sont avant tout des lieux de vie.

Quel rôle la Wallonie joue-t-elle dans l'accompagnement, dans la valorisation et dans le déploiement de la méthode Tubbe dans les maisons de repos agréées, au-delà du soutien assuré par la fondation Roi Baudouin ?

Disposez-vous de données plus spécifiques sur l'évolution du nombre d'établissements Tubbe en Wallonie ces dernières années : leur répartition géographique, leur impact sur les indicateurs de qualité de vie et du bien-être des résidents ?

Envisagez-vous, à court ou moyen terme, un mécanisme de soutien structurel pour accompagner davantage de maisons dans cette transition, par exemple via des subsides à l'encadrement, des formations ou des incitants liés à l'évaluation ?

Enfin, envisagez-vous de renforcer les synergies avec les hautes écoles et organismes de formation au métier d'aide-soignant, par exemple, afin de former à la démarche Tubbe, dès le parcours initial ou via la formation continue ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, aujourd'hui, 199 maisons de repos ont officiellement adopté le modèle en Belgique et 92 sont situées sur le territoire wallon. Parmi celles-ci, 33 sont situées en province de Hainaut, 26 en province de Liège, 17 en province de Namur, huit dans le Brabant wallon et huit en province de Luxembourg. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'ensemble des établissements qui utilisent cette approche au cœur de leur projet de vie. En effet, de nombreuses maisons wallonnes développent et mettent en application, de manière spontanée et autonome, les valeurs Tubbe en démarrant par petites touches, à un rythme soutenable et en prônant la codécision via des initiatives simples de la vie quotidienne.

Une première évaluation, en 2019, a montré que l'expérience est positive pour les habitants, le personnel, les familles et la direction. Cette année, une nouvelle recherche scientifique d'évaluation de la démarche va d'ailleurs être cordonnée par la fondation Roi Baudouin. L'objectif est d'évaluer son impact dans les pratiques, de partager les expériences de terrain et de diffuser auprès de l'ensemble du secteur les leviers permettant sa mise en œuvre. Les résultats seront présentés et discutés avec le comité scientifique, dont l'AViQ fait partie, en 2026.

Il n'est pas prévu, à l'heure actuelle, d'allouer des soutiens financiers supplémentaires pour accompagner d'autres maisons qui souhaiteraient implémenter Tubbe. Selon la fondation Roi Baudouin, les appels à projets sont clôturés, les derniers ayant, malheureusement, eu très peu de succès.

La volonté n'est pas de rendre obligatoire l'approche Tubbe au sein de tous les établissements. En effet, chaque maison développe un projet de vie qui lui est propre en se basant sur les valeurs et les besoins spécifiques des personnes qu'elle héberge.

Néanmoins, tous les éléments de Tubbe se retrouvent dans les normes réglementaires relatives à la qualité des centres d'hébergement wallons pour aînés. Celles-ci demandent, en effet, que chaque maison de repos s'engage dans une démarche d'amélioration de la qualité en impliquant, de manière indispensable, les résidents, les proches et le personnel, conformément au décret du 14 février 2019. L'idée est que les projets de vie aient du sens en étant construits « par » et « pour » les résidents, et qu'ils soient dynamisés afin que les bonnes intentions et les valeurs qui y sont inscrites se traduisent davantage en actions sur le terrain. L'inspection de l'AViQ renforce d'ailleurs actuellement

le contrôle en développant une méthode d'évaluation plus qualitative de la dynamique participative au sein de ces maisons de repos. Le plan de formation de l'AViQ a également prévu, en 2026, de sensibiliser les directions et les équipes issues des différents secteurs au management participatif dans les collectivités.

Vous constatez que les principes et les valeurs de Tubbe sont quand même déjà intégrés dans pas mal de maisons de repos.

Pour répondre à votre question concernant l'enseignement, la fondation Roi Baudouin a mis en place un partenariat avec de hautes écoles wallonnes en vue de former les futurs infirmiers à cette approche innovante. Je suis convaincu que, au-delà des bénéfices de l'approche sur le bien-être du personnel et des résidents, ces modules de formation contribueront à faire rayonner les pratiques positives et innovantes des établissements, améliorer l'image du secteur et, in fine, augmenter l'attractivité des métiers du soin dans les maisons de repos.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Effectivement, cela pourrait répondre à la crise des vocations dans le secteur d'initier des formations dès le début d'un parcours scolaire dans les milieux du *care* – et pas uniquement chez les infirmières – ainsi que via la formation continue. Je peux me réjouir de ce partenariat qui sera opéré avec la fondation Roi Baudouin. Ils vont également effectuer une analyse de ce qu'ils ont mis en place, ce qui est très bien.

C'est une action qui a du sens, tant pour lutter contre le problème de vocation que pour améliorer le bien-vieillir en toute dignité. Ce modèle nous rappelle tous les jours qu'il est possible de réconcilier l'humanité, la dignité et la participation des bénéficiaires avec la qualité des soins. C'est regrettable que notre Wallonie ne transforme pas cet essai à plus grande échelle. Je regrette qu'il n'y ait pas de moyens financiers supplémentaires pour initier ce grand changement dont les maisons de repos, nos citoyens et nos séniors ont bien besoin en ce début de XXIe siècle. C'est une réforme que l'on pourrait imaginer coûteuse, mais elle vaut de l'or.

Monsieur le Ministre, je ne sais pas si je dois me réjouir de voir arriver votre plan du bien-vieillir si vous ne soutenez pas ce type de stratégie. En tout cas, c'est vers cela que l'on doit se diriger. Nos maisons de repos doivent se réinventer et j'espère que c'est cette législature qui verra un changement.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la problématique du non-recours aux droits sociaux »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la problématique du non-recours aux droits sociaux ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, dans un reportage de la RTBF sur le sans-abrisme, on précise que « les aléas qui peuvent conduire une personne à perdre son logement sont multiples ». Une fois qu'une personne entre dans cet état de fait, le risque est grand qu'elle bascule dans une précarité dont on ne sort pas sans mal.

Interviewée par la RTBF, la secrétaire générale de la Fédération des services sociaux explique que la complexité administrative des démarches à entreprendre pour bénéficier d'une aide en pareille circonstance est tellement grande qu'elle engendre un non-recours aux droits sociaux. Cela peut être par méconnaissance des droits auxquels les personnes peuvent prétendre ou par découragement durant le processus trop complexe ou, à tout le moins, pas suffisamment clair.

Elle pointe également un manque de moyens des services d'aide pour mener à bien leurs missions et répondre aux demandes toujours plus nombreuses.

Que prévoyez-vous pour simplifier le processus d'octroi d'aides et permettre ainsi leur accès aux personnes qui en ont besoin ?

Malgré les économies engagées à tous les échelons, envisagez-vous des mesures pour permettre aux services sociaux de faire leur travail dans de meilleures conditions ? Si oui, quelles seraient-elles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, aujourd'hui, en Wallonie, une personne sur quatre est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans ce contexte, il est essentiel de réfléchir à des réponses structurelles et innovantes pour renforcer l'effectivité des droits et lutter contre le non-recours.

Le non-recours aux droits désigne les situations où des personnes éligibles ne bénéficient pas des aides auxquelles elles peuvent prétendre. Les causes de cette problématique sont multiples : la non-connaissance des droits, la non-demande, le non-accès, la non-proposition ou encore l'exclusion.

Dans le cadre de l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté, de sortie du sans-abrisme et de soutien aux familles monoparentales que je coordonne, le renforcement du recours aux droits constitue une hypothèse transversale de leviers prioritaires. Le non-recours aux droits doit être abordé de manière systématique et proactive. Ces stratégies seront déposées au Gouvernement wallon au mois de septembre.

Par ailleurs, cette dynamique s'inscrit dans des enjeux de gouvernance plus larges, comme la simplification administrative, l'automatisation des droits via l'e-administration ou encore l'application du principe de l'*only once*, qui vise à éviter de redemander plusieurs fois les mêmes informations aux citoyens.

Il est essentiel de garantir que chaque personne puisse, en Wallonie, bénéficier pleinement de ses droits. Cela témoigne de ma volonté de contribuer ainsi à une société plus juste et inclusive. Néanmoins, il est vrai que, Madame la Députée, je n'ai pas plus de détails à vous donner sur les aspects budgétaires, financiers ou les moyens alloués à cette stratégie particulière. Par contre, je reviendrai vers vous dès septembre ou, en tout cas, dès que j'y verrai plus clair sur l'initial 2026 et la manière dont cette stratégie sera financée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les chiffres de 2024 sont de 50 000 personnes sans abri en Belgique, dont 19 000 personnes en Wallonie. Je pense qu'il est important de faciliter l'accès aux aides selon les spécificités de ces personnes. J'attendrai votre retour sur la question et j'y serai évidemment attentive.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de l'indexation de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le report de l'indexation de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez confirmé que le Gouvernement wallon ne prendrait pas de mesures afin d'empêcher le report de l'indexation des prestations sociales souhaité par le Gouvernement Arizona. Donc, faute d'une compensation régionale, les prestations sociales octroyées par la Wallonie seront impactées, tout comme les familles.

Au niveau wallon, cela concerne par exemple les allocations familiales, mais aussi l'aide aux personnes âgées. Si vous nous avez communiqué une évaluation de la perte moyenne par enfant de ce report d'indexation pour les allocations familiales, vous n'avez pas encore donné les informations sur la perte que cela représente pour les personnes âgées de plus de 65 ans porteuses d'un handicap et bénéficiant de l'APA.

À combien s'élève la perte due à un report de deux mois de l'indexation de l'aide aux personnes âgées ? À combien s'élève le montant global de ce report pour le budget wallon ? Combien de personnes bénéficient actuellement de l'APA ? Confirmez-vous que vous ne prendrez pas d'initiatives régionales pour neutraliser le report d'indexation fédéral ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous confirme que la mesure fédérale de report de l'indexation des allocations sociales impacte le dispositif wallon dans la mesure où le retard de deux mois sera également applicable à différentes allocations, dont l'allocation d'aide aux personnes âgées. Nous en avons discuté dans le cadre d'autres allocations sociales. Néanmoins, l'APA reste bien soumise au mécanisme d'indexation tel qu'il existait, avec majoration des allocations à chaque franchissement de l'indice pivot.

Il y avait, en avril 2025, 33 547 bénéficiaires de l'APA. Chaque personne bénéficiaire de l'APA reçoit un

montant qui lui est propre, allant de quelques euros à un maximum de 724,52 euros par mois. Cela est dû au fait que l'APA est calculée en tenant compte non seulement de la situation familiale et de la perte d'autonomie de la personne, mais aussi de ses revenus et de ceux de son partenaire. Tout revenu qui dépasse les plafonds prévus est déduit du montant APA auquel la catégorie de perte d'autonomie donne droit.

La perte due à un report de deux mois de l'indexation APA variera donc pour chaque bénéficiaire. Je peux cependant vous donner le montant moyen de cette perte, tous bénéficiaires confondus : en moyenne, les bénéficiaires perçoivent 317 euros d'APA par mois. Sur cette base, la perte moyenne pour un bénéficiaire serait deux fois 2 % de ce montant, ce qui fait une perte moyenne de 12,68 euros.

Concernant l'impact sur le budget wallon, compte tenu d'un montant de dépenses prévisibles de 143 millions d'euros – budget 2026 –, un report générerait une économie de 238 333 euros par mois de report, soit 476 666 euros pour les deux mois.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il s'agit là encore d'une mauvaise nouvelle pour le portefeuille des plus vulnérables. En effet, s'ils ont besoin d'aide de l'APA, c'est que c'est nécessaire. C'est encore une mauvaise nouvelle. Près d'un demi-million d'euros sur le dos des plus faibles que le Gouvernement wallon va faire, c'est encore une bien triste nouvelle qui nous est donnée aujourd'hui par le ministre de l'Action sociale, qui devrait justement soutenir les personnes vulnérables et qui ont bien besoin d'aides wallonnes. Dont acte. La seule crainte que j'ai, c'est de le faire une fois, pour deux mois. Néanmoins, cela ne nous dit pas le nombre de fois que l'on va répéter l'opération pendant cette législature.

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien urgent et nécessaire aux entreprises textiles de l'économie sociale ».

Mme Fafchamps et M. Mockel se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Dejardin pour développer son interpellation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, les entreprises textiles de l'économie sociale sont à genoux. Le secteur traverse une crise sans précédent et l'ensemble de son modèle d'existence est menacé.

Depuis le 1er janvier, la directive-cadre européenne relative aux déchets impose une obligation de collecte sélective pour les textiles usagés. Il est dès lors interdit de mettre les textiles usagés à la poubelle. Il faut obligatoirement les mettre dans les bulles prévues à cet effet, sauf s'ils sont souillés ou mouillés. Aussi, depuis cinq mois, les bulles et les sites de tri débordent de vêtements. Nous pouvons le voir de nos propres yeux.

Au premier trimestre 2025, une hausse du volume de textiles se confirme à hauteur de 10 %. Or, l'année 2024 avait déjà connu une véritable explosion des volumes réceptionnés – avec déjà 10 % supplémentaires de textiles collectés – imputable à la *fast-fashion*.

Cette augmentation du volume de textiles collectés génère de nouvelles contraintes en termes de collecte et de stockage de matériel ou de main-d'œuvre. En Wallonie, on considère que 52 000 tonnes de textiles doivent être traitées chaque année. La filière textile de l'économie sociale et solidaire en capte l'essentiel, à savoir environ 31 500 tonnes qui ont été prises en charge par ces entreprises en 2024 dans les bulles de vêtements, par la collecte en entreprise ou encore par l'apport direct sur site.

Les filières de traitement subissent également des difficultés. D'une part, la montée en puissance de la *fast-fashion* introduit une diminution inexorable de la qualité des vêtements collectés. À la place de pouvoir être réutilisée, une part importante des vêtements doit être incinérée. Cela engendre des coûts supplémentaires pour le secteur, qui doit supporter des frais d'incinération à hauteur de 1,5 million d'euros par an.

D'autre part, la montée en puissance de l'*ultra-fast-fashion* réduit les capacités d'export de la filière. En effet, dans les pays récepteurs, le vêtement neuf issu de l'*ultra-fast-fashion* rencontre plus de succès que le vêtement issu de l'économie circulaire. Ils sont vendus à prix équivalent. Cela a pour résultat la diminution du prix de vente des vêtements exportés.

Enfin, les techniques de recyclage textile ne permettent pas aujourd'hui de valoriser économiquement les produits textiles à recycler. L'ensemble de ces éléments conjugués met le secteur sous pression, à tel point qu'un effondrement de celui-ci est à craindre. La collecte sélective est louable pour l'environnement, mais elle doit obligatoirement être accompagnée de la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs.

L'Union européenne ne dit pas autre chose. En imposant la collecte sélective, elle impose également aux États membres de mettre en place un système de responsabilité élargie des producteurs dans la foulée. La mise en place d'une REP pour le textile permettrait de transférer les coûts de collecte et de traitement des entreprises d'économie sociale vers les producteurs.

Pour ce faire, dans notre pays, un accord de coopération interrégionale doit intervenir. Or, cela ne semble pas avancer très vite à ce niveau, alors que, dans le même temps, les entreprises d'économie sociale et solidaire wallonnes trinquent. Elles trinquent d'autant plus que des pays limitrophes ont déjà développé une REP sur le textile.

Cette différence de régimes engendre une concurrence accrue et une diminution des prix précédemment pratiqués. À tel point que les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent parfois payer pour faire recycler les volumes collectés. Je le disais au début : le secteur est dans l'impasse. À brève échéance, une interruption de la collecte et du tri des textiles par les acteurs de l'économie sociale et solidaire est à craindre.

Or, ce secteur à haute valeur sociale et environnementale permet notamment à la Wallonie d'éviter de prendre en charge plus de 22 millions d'euros de coûts associés au traitement des textiles usagés. Le Gouvernement doit soutenir ce secteur afin d'éviter qu'il ne s'effondre. Il est nécessaire d'apporter des réponses à court et moyen termes. À court terme, il convient de soutenir le secteur avant que n'entre en application une future REP textile.

Vous déclariez en avril qu'un texte pour l'accord interrégional était à l'étude. A-t-il désormais pu être approuvé par le Gouvernement wallon ainsi que par les Gouvernements des autres Régions ? Dans quel timing cette REP sur les textiles pourra-t-elle être mise en place ? Dans l'intervalle, quel mécanisme entendez-vous mettre en œuvre afin de permettre à ce secteur de survivre à la transition entre la situation actuelle et le nouveau dispositif qui sera mis en œuvre par la REP textile ?

Une aide transitoire à la gestion des volumes de déchets supplémentaires apportés par la mise en œuvre de la collecte textile sélective pourrait-elle être envisagée ?

Il apparaît que la fédération patronale Comeos s'inquiète de devoir prendre à sa charge le traitement des textiles actuellement opéré par la filière de l'économie sociale et solidaire. Une mise à contribution des producteurs pourrait-elle être envisagée en dehors de la REP et sur base volontaire ?

À moyen terme, la mise en œuvre de la REP textile est une nécessité absolue. Comment entendez-vous protéger et intégrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire présents en Wallonie dans la REP à venir ? Comment entendez-vous développer de nouveaux débouchés afin d'assurer un recyclage des textiles non réutilisables ?

Je sais que vous faites attention à ce sujet depuis presque un an déjà. Maintenant, il est important pour ce secteur de l'aider afin d'éviter que ceci n'existe plus demain.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je remercie Mme Dejardin de mettre ce sujet sur la table parce qu'il est juste de vouloir mettre la lumière sur la situation préoccupante des acteurs de l'économie sociale actifs dans le tri et la valorisation des textiles.

Monsieur le Ministre, ces structures font face à une pression croissante. Les volumes de vêtements collectés augmentent rapidement, notamment sous l'effet de la nouvelle réglementation européenne.

Cette évolution répond à une volonté louable de mieux encadrer la gestion des textiles usagés, mais elle génère, sur le terrain, des défis importants pour les collecteurs, notamment en termes de tri, de stockage et de débouchés.

Le secteur de l'économie sociale, qui joue un rôle essentiel dans cette filière, combine efficacité environnementale et utilité sociale.

Aujourd'hui, ce modèle est fragilisé, notamment avec la multiplication des vêtements à bas coût et à faible durée de vie. Ainsi, une part grandissante des textiles collectés finissent incinérés, avec des coûts non négligeables pour les structures.

Dans ce contexte, la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs, comme le prévoit la directive européenne, sera stratégique. Il s'agit d'un levier essentiel pour rééquilibrer les charges entre ceux qui mettent les textiles sur le marché et ceux qui les traitent en fin de vie.

Je suis bien consciente que cette réforme nécessite une coordination entre les entités fédérées, mais il me semble essentiel que nous progressions collectivement et rapidement vers une solution. Les entreprises concernées tirent la sonnette d'alarme, non par opposition, mais par besoin de soutien.

Monsieur le Ministre, comment s'organisent les travaux avec les autres entités fédérées pour mettre en place la REP ? Quelles pistes sont envisagées pour soutenir le secteur en attendant l'entrée en vigueur de la REP ? Travaillez-vous en collaboration avec le secteur afin d'évaluer leurs propositions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les entreprises d'économie sociale actives dans le secteur du textile en Wallonie sont bien plus que des structures de tri ou de recyclage. Ce sont des moteurs d'inclusion sociale, d'économie circulaire et de transition juste. Elles emploient chaque jour des centaines de personnes souvent peu qualifiées. Elles offrent une formation, un encadrement et surtout une perspective de réinsertion professionnelle.

Les entreprises membres de l'ASBL Ressources – le réseau wallon des acteurs de l'économie sociale circulaire – représentent plus de 400 emplois en filière textile, dont une majorité de postes d'insertion.

Dans le contexte inquiétant de la réforme fédérale, qui réduit la durée des allocations de chômage et qui pousse beaucoup de personnes déjà fragilisées vers une précarité accrue, elles offrent des emplois accessibles à des publics très éloignés du marché du travail classique. Ces entreprises constituent donc une possibilité de réinsertion pour ces personnes peu qualifiées qui seraient sinon exclues du droit aux allocations de chômage.

Leur mission environnementale est également cruciale. Comme cela a été dit par Mme Dejardin, 31 500 tonnes de textile – 60 % du total – ont été reprises par elles en 2024. Cela représente une économie importante en ressources naturelles, mais aussi une contribution à nos objectifs climatiques.

Pourtant, ces entreprises sont confrontées à une invasion croissante de textiles de mauvaise qualité, issus de la *fast-fashion* et qui sont parfois à la limite du déchet. Il n'y a aucune autre solution que l'incinération pour ces textiles non recyclables. Le secteur a dû mettre la main à la poche et payer lui-même 1,5 million d'euros de coûts d'incinération. Ce modèle est très fragilisé. Il est menacé dans son existence.

Je vous ai déjà posé des questions sur cette situation à trois reprises : le 15 octobre 2024, le 14 janvier 2025 et le 11 février 2025. Je n'étais pas le seul. Cela montre bien qu'il y a un vrai problème. C'est pourquoi il est indispensable de recréer les conditions pour que les entreprises se renforcent. Cela passe non seulement par les subventions structurelles, mais aussi par la mise en place de leviers pour augmenter leurs recettes, par un soutien à la vente de seconde main locale, par des commandes publiques responsables ou encore par l'encouragement des filières de relocalisation, du tri et de la réparation.

Très concrètement, à l'heure actuelle et dans l'urgence, il s'agit donc de soutenir les entreprises textiles d'économie sociale. Cela fait presque un an qu'on le réclame. Il faut leur permettre de passer le cap jusqu'au moment de la fameuse responsabilité élargie des producteurs qui tarde à se mettre en place.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous soutenir les entreprises d'économie sociale pour passer ce cap en attendant la REP ? Quels moyens seront mis à leur disposition, et quand la REP sera-t-elle mise à exécution ?

Face à la logique du marché qui ne tient pas compte de l'humain et de l'environnement, les entreprises d'économie sociale montrent qu'un autre modèle est possible. Elles méritent donc notre appui, notre reconnaissance et surtout des conditions de travail correctes et des conditions économiques équitables pour poursuivre leurs missions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, la Wallonie et ses acteurs mesurent pleinement les difficultés actuelles du secteur du textile, tout particulièrement celles rencontrées par les structures de l'économie sociale.

À cet égard et à la lumière de l'évolution européenne et des travaux régionaux en cours, je vous présente un état des lieux. Sachez que je suis en contact très régulier avec les opérateurs.

Sur le plan réglementaire, l'instauration au niveau belge d'une REP pour le textile usagé dépendra de la révision prochaine de la directive-cadre relative aux déchets. Celle-ci devra d'abord être adoptée par le Parlement et le Conseil européen, ensuite elle sera publiée. Vingt jours après cette publication s'ouvrira le délai de transposition de 24 mois pour les États membres, suivis de 30 mois avant l'entrée en vigueur de la REP, ce qui devrait nous amener au printemps 2028.

Parallèlement, le secteur belge – et notamment Comeos – ne reste pas inactif. Il planche d'ores et déjà sur l'organisation concrète de cette obligation de reprise et entretient des échanges réguliers avec nos cabinets régionaux pour présenter son initiative et affiner les modalités opérationnelles.

Les discussions en vue de conclure, d'ici la fin 2025, l'accord de coopération interrégionale se sont intensifiées. Mon équipe organise des consultations régulières avec toutes les parties prenantes et collabore étroitement avec les deux autres cabinets régionaux. Conscient de la complexité d'un tel exercice tripartite, je reste confiant dans la volonté commune de parvenir à un texte équilibré. Dès cet accord signé, les différents agréments interrégionaux d'obligations de reprise seront déclinés.

La qualité des flux collectés constitue un défi majeur. L'essor de la *fast-fashion* et la dégradation croissante des matières importées pèsent sur la rentabilité des filières de réemploi et de recyclage. Pour y répondre, la Wallonie veillera à soutenir activement l'ensemble des opérateurs afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et à long terme.

En attendant l'entrée en vigueur de la REP, il est essentiel d'accompagner les opérateurs d'économie sociale face à l'augmentation des volumes et aux coûts imprévus du traitement. Trois mesures transitoires sont à l'étude et vont, j'espère, être opérationnalisées très rapidement :

- l'exonération de la taxe à l'incinération des textiles usagés ;
- une subvention exceptionnelle destinée à financer les capacités de stockage supplémentaires pour un opérateur ;
- un soutien financier proportionnel au tonnage trié lors de la collecte sélective.

Ces dispositifs, dont l'impact budgétaire et réglementaire est actuellement évalué – c'est pour cela que le dossier n'est pas encore validé par le Gouvernement – visent à permettre aux opérateurs d'économie sociale d'absorber l'augmentation des volumes et les coûts imprévus de traitement tout en préservant leur modèle économique et leur rôle social.

Face à l'ampleur de la crise actuelle, Mesdames et Monsieur les Députés, j'ai demandé à l'administration d'être particulièrement attentive à ce que les subsides structurels puissent bien être versés. Lorsque ces mesures transitoires seront d'application, je reviendrai vers vous et l'on verra avec l'évolution des choses comment on arrive à pallier cette crise du textile en Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Madame Fafchamps, Monsieur Mockel, pour votre soutien par rapport aux entreprises textiles de l'économie sociale.

Ces entreprises ont un véritable rôle d'utilité publique. On le voit dans les villes et communes, les bulles à vêtements débordent, créant des problèmes de salubrité, créant des débats sur Facebook. Il y a un problème qui touche chacun et chacune d'entre nous à la vue de ces bulles.

Ces entreprises sont en réelle souffrance puisqu'elles voient leurs frais augmenter de façon importante suite à la directive-cadre européenne, et attendent que des mesures transitoires soient opérationnalisées rapidement. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière ce « rapidement », mais pour eux, ce sont des questions de jours – au maximum, de semaines – pour garder la tête hors de l'eau, puisque tous les coûts ont augmenté – frais de personnel, frais de camions, frais de traitement, frais d'incinération. Il faut leur apporter une réponse concrète et les moyens de continuer ce cercle vertueux et cette action d'utilité publique.

J'aurais voulu savoir – même si l'on ne peut plus poser de question – ce que « rapidement » voulait dire, mais je reviendrai à la charge. En tant que citoyenne et en tant que bourgmestre, je ne sais pas comment on ferait pour traiter cette problématique si Terre, Les Petits riens et OXFAM disparaissaient.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui indiquent que vous prenez la pleine mesure des enjeux et des difficultés du secteur.

Je vous félicite pour les contacts très réguliers que vous avez avec tous les opérateurs de l'économie sociale. J'entends les échanges que vous avez avec notamment Comeos et l'intensification des discussions en interrégional.

J'entends aussi que votre soutien, y compris des subsides structurels, est bien là et qu'il y a un accompagnement de l'ensemble des opérateurs. Globalement, on va dans le bon sens. Tout à l'heure, sur l'alimentation, je disais que c'est l'excès qui nuit. Ici, je pense que pour le textile, c'est la même chose : c'est l'excès de consommation de cette *fast-fashion*.

Une réflexion globale doit avoir lieu bien en amont. C'est un débat beaucoup plus large. C'est une problématique à laquelle nous devons être sensibles et que nous devons suivre pendant toute la prochaine législature, et même au-delà.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Le délai que vous avez évoqué demande d'autant plus l'urgence. Au vu de l'importance du dispositif que vous voulez mettre en place, il faudra mobiliser les trois pistes que vous évoquez. On n'ira pas loin avec les exemptions de taxes d'incinération et il faut que tout soit soutenable pour les acteurs, notamment s'il y a un soutien à la récolte. C'est tout à fait important.

Je crois aussi qu'il faut, de manière transversale, des politiques économiques plus cohérentes. On ne peut pas sans discernement subventionner des infrastructures qui importent de la Chine cette *fast-fashion* par centaines de milliers de paquets, avec une fraude en qualité et en droits de douane. Cela asphyxie l'économie sociale wallonne, sans parler – c'est un autre sujet – des commerçants locaux qui vendent du neuf et se retrouvent devant des concurrences déloyales.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin. La première, motivée, est déposée par Mmes Dejardin et Roberty (Doc. 288 (2024-2025) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Fafchamps et Taquin (Doc. 289 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

(Mme Roberty, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation du phytomanagement pour l'assainissement des friches industrielles en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation du phytomanagement pour l'assainissement des friches industrielles en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'assainissement des friches industrielles constitue un enjeu majeur pour le redéploiement économique, écologique et social de nombreuses zones en Wallonie. Aujourd'hui, la méthode privilégiée reste souvent l'excavation des sols pollués, une technique lourde, coûteuse et génératrice de nuisances, notamment en matière de transport et de gestion des déchets.

Pourtant, des alternatives existent. Le phytomanagement, qui consiste à utiliser certaines plantations, arbres, graminées et plantes hyper accumulatrices, entre autres, pour stabiliser ou extraire les polluants du sol, se présente comme une solution fondée sur la nature, moins invasive et potentiellement plus durable.

Les ambitions affichées par le Gouvernement wallon démontrent sa volonté de valoriser les solutions basées sur la nature pour faire face aux défis environnementaux. En outre, des expérimentations menées sur le territoire wallon démontrent que le phytomanagement peut contribuer efficacement à la reconversion des sites contaminés, tout en favorisant la biodiversité, l'emploi local et la régénération paysagère.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur le recours au phytomanagement comme méthode d'assainissement complémentaire ou alternative à l'excavation traditionnelle des sols ?

Quelle place le Gouvernement wallon entend-il donner aux solutions fondées sur la nature, comme le phytomanagement, dans le cadre de sa stratégie globale d'assainissement des sols contaminés ?

La SPAQuE, en tant qu'actrice opérationnelle en matière de réhabilitation des friches, intègre-t-elle déjà ce type de solution dans ses projets ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ? Quels sont les freins et leviers identifiés, les techniques réglementaires ou économiques au déploiement de cette approche en Wallonie ? Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il pour les lever ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le phytomanagement désigne un ensemble de techniques de gestion durable des sites et sols pollués reposant sur l'utilisation de plantes pour contenir, extraire ou dégrader des polluants inorganiques ou organiques directement sur ce site.

Cette approche mobilise des espèces végétales spécifiques, parfois associées à des amendements, dans le but de stabiliser les contaminants – opération dite de phytostabilisation –, de les extraire – on parle alors de phytoextraction – ou de les dégrader – la phytodégradation ou rhizodégradation, selon les cas.

Le phytomanagement peut être appliqué non seulement sur des sites pollués, mais aussi sur des sites marginaux d'usage. Ces sites sont constitués de parcelles qui ne sont pas ou ne peuvent pas être utilisées à des fins alimentaires ou ne peuvent pas accueillir de projets fonciers. Ces terrains présentent une dégradation de certaines fonctions du sol.

Cette stratégie de phytomanagement a déjà été appliquée sur plusieurs terrains en Wallonie. On peut notamment citer le projet Wallphy, qui a réuni l'ISSeP, la SPAQuE et l'ASBL ValBiom sur trois sites marginaux à Hensies, Ciney et Charleroi, ainsi que le projet Ecosol, mené sur un terrain pollué à Sambreville en partenariat entre la SPAQuE et l'Université de Liège. D'autres assainissements plus anciens ont également été réalisés dans le cadre de procédures de réhabilitation des sols.

Toutefois, cette stratégie ne convient pas pour tous les terrains pollués en Wallonie, en raison de contraintes inhérentes à cette stratégie, notamment en termes de durée de mise en œuvre et d'immobilisation du foncier, qui ne correspondent pas toujours aux besoins du projet d'aménagement actuel ou futur du terrain.

Le phytomanagement présente des freins technologiques, liés aux techniques de mise en place et de gestion du couvert végétal, ainsi qu'un frein lié à la méconnaissance de cette stratégie par une partie des propriétaires et gestionnaires de sites.

Afin de lever ces freins, le Gouvernement wallon a lancé l'initiative d'innovation stratégique Waste2Bio, dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente.

L'initiative est coordonnée par l'Université de Liège, en étroite collaboration avec les pôles de compétitivité GreenWin, WagrAlim et un comité de pilotage. L'initiative s'appuie sur un consortium de plus de 130 acteurs wallons de la reconversion des friches et de l'économie biobasée.

Waste2Bio vise à créer, à l'horizon 2027, une plateforme opérationnelle déployant des solutions de phytomanagement pour redonner de la valeur aux friches, de manière temporaire ou définitive. Dans ce cadre, l'initiative Waste2Bio vise notamment à :

- finaliser la cartographie des sites propices aux applications de phytomanagement, dans la continuité du projet New C-Land ;
- développer différentes cultures et les filières associées de valorisation de la biomasse.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Cela a déjà été appliqué sur plusieurs terrains marginaux en Wallonie, mais cela ne convient pas à tous les sols. Je suis néanmoins persuadée que cela peut être une bonne alternative à l'excavation – quand c'est possible, évidemment.

Vous avez souligné les freins technologiques qui existent et que, pour lever ces freins, une initiative avait été prise grâce au Gouvernement wallon. Je souligne cette initiative, ainsi que celle de Waste2Bio qui veut faire du phytomanagement une alternative crédible.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la préservation de la santé et de l'environnement autour des aéroports wallons »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la préservation de la santé et de l'environnement autour des aéroports wallons ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les procédures pour le permis de Liege Airport sont toujours en cours, et celui concernant BSCA, l'aéroport de Charleroi, est presque arrivé à échéance puisque, pour le 27 juillet prochain, le Gouvernement devra remettre sa décision en ce qui concerne la demande de permis unique introduite pour BSCA pour les 20 prochaines années.

C'est une décision qui sera tout sauf anodine, quand on connaît les enjeux. On parle de 600 000 personnes qui vivent dans la zone de survol et d'une potentielle augmentation de 50 % du nombre de vols commerciaux dans les années à venir.

Autant vous dire que ces permis suscitent d'énormes inquiétudes, tant chez les riverains que dans plusieurs communes voisines. Ces dernières ont d'ailleurs remis des avis négatifs quant à la proposition de permis. La crainte de devoir subir un développement effréné et non contrôlé est bien réelle.

Que ce soit pour Bierset ou Gosselies, on ne peut pas ignorer les conséquences environnementales et sanitaires. Je pense notamment aux particules fines et aux nuisances sonores des infrastructures aéroportuaires de ce gabarit. Pour BSCA, les fonctionnaires technique et délégué ont remis un rapport de 442 pages dans lequel ils concluent à un avis favorable, mais conditionné. L'échéance est ainsi fixée au 27 juillet, soit dans un peu plus d'un mois.

Ce rapport semble survoler de très loin des aspects assez majeurs, comme les conséquences pour la santé et l'environnement de l'octroi d'un tel permis, ainsi que survoler les remarques des communes et des associations de riverains.

En tant que ministre de la Santé et de l'Environnement, comment analysez-vous le rapport de synthèse des fonctionnaires pour BSCA ? Comment prenez-vous en compte, dans l'examen de ces permis, la nécessité de protéger la santé et l'environnement ?

En outre, on y revient, des pollutions aux PFAS ont été constatées autour du site de BSCA et sont soupçonnées aussi du côté de Liege Airport. Dans quelle mesure le rapport tient-il compte de ces enjeux liés aux polluants éternels ? Qu'en est-il de l'application du principe pollueur-payeur ?

Par ailleurs, un développement incontrôlé est-il opportun dans un monde incertain et sur une planète en surchauffe ? Dans quelle mesure les objectifs wallons de réduction des gaz à effet de serre seront-ils pris en compte dans cette future décision ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la DPR souligne l'importance des aéroports wallons pour l'économie wallonne. Elle insiste également sur la nécessité de concilier leurs objectifs de croissance et d'emploi avec le respect du cadre de vie des riverains et les objectifs de décarbonation. Ce nécessaire équilibre entre des objectifs a priori différents constitue le fil conducteur de l'analyse que mène le ministre Desquesnes, en étroite collaboration avec la ministre Neven et moi-même pour le volet permis d'environnement. Il existe une inquiétude légitime relative aux incidents environnementaux. Je prends l'exemple de l'aéroport de Zaventem sur la Région wallonne, particulièrement par rapport à des impacts sur le Brabant wallon.

Pour rappel, lors de la procédure de demande de renouvellement de permis d'environnement de Zaventem, la Région flamande a consulté la Région wallonne. Celle-ci a remis un avis défavorable en janvier 2024, critiquant les modalités de la consultation, et indiquant que l'étude d'incidences environnementales ne contenait pas de données sur les incidences environnementales en Wallonie. Cet avis demandait en outre que soit complétée l'étude d'incidences sur l'environnement, qu'aucun aménagement destiné à augmenter la capacité de la piste ne soit réalisé et que la Région wallonne, les pouvoirs locaux et les associations concernés et sensibilisés en survol de la Wallonie par des avions en provenance de cet aéroport, soient davantage inclus à tous niveaux de pouvoir sur les échanges et les discussions autour de l'aéroport et de ses nuisances.

Malgré cet avis, en mars 2024, la ministre flamande de l'Environnement a octroyé le permis d'environnement demandé par l'aéroport, sans prendre en compte les inquiétudes ou les demandes exprimées au niveau de la Région wallonne. C'est pour cela qu'un recours a été introduit.

Concernant tout ce qui est préservation de la santé et de l'environnement autour des aéroports wallons, en particulier dans le cadre du renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi, l'analyse – qui se base notamment sur le rapport de synthèse transmis par les fonctionnaires technique et délégué – est toujours en cours. Elle débouchera sur une décision du Gouvernement wallon dans les prochaines semaines. C'est pour cette raison que je n'ai pas d'éléments de réponse, Madame Linard.

On a toujours des réunions de concertation avec le ministre Desquesnes et la ministre Neven. On est en train d'analyser le rapport. On a rencontré le CEO de l'aéroport de Charleroi, l'administration qui est à la base de ce rapport d'incidences et des propositions et des recommandations. À ce stade, on n'a pas encore tranché, en tout cas, je n'ai pas encore tranché sur les différents aspects environnementaux : le bruit, les PFAS – vous l'avez dit, vous m'avez déjà interpellé là-dessus –, l'environnement au sens large.

Cette décision abordera sans concession toutes les thématiques liées à l'exploitation de l'aéroport, en particulier pour ce qui relève de l'impact sur l'environnement et la santé des riverains. Je vous assure que j'ai aussi rencontré à plusieurs reprises des riverains. J'espère arriver à un bon équilibre qui respecte les enjeux économiques et sociétaux de cet aéroport, et qui sera garant du respect de l'environnement. C'est de ma responsabilité.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est le Gouvernement qui devra se prononcer sur ce permis. Il serait impensable qu'il n'y ait pas, dans ce permis, des points d'attention très clairs en ce qui concerne le fait d'entrer dans le plan de décarbonation de la Wallonie, qu'il n'y ait pas des attentions spécifiques en matière de PFAS, puisque l'on sait qu'il y a eu pollution et l'on sait que, à un moment, le pollueur va devoir payer. Il y a cet aspect. On sait aussi qu'il y a des nuisances sonores et des non-sanctions quant au dépassement des nuisances sonores. L'avis que le Gouvernement devra remettre doit dès lors intégrer des éléments très stricts sur ces différents aspects.

On sait en outre que l'idée est d'augmenter de près de 50 % les vols commerciaux. C'est environ 46 % aujourd'hui. Il faudra que vous teniez compte des nuisances pour les riverains et sur les communes, comme c'est demandé par le terrain. Je n'ai absolument pas de souci à ce qu'un aéroport continue d'exister, mais on ne peut plus continuer de faire l'impasse sur les aspects environnementaux et sanitaires.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'anticipation des pénuries d'eau »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'anticipation des pénuries d'eau ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la Commission européenne a récemment présenté sa stratégie de résilience en matière d'eau. C'est l'occasion de rappeler à quel point l'eau est une denrée essentielle, un bien commun auquel nous devons être extrêmement attentifs.

La Commission européenne a souligné à cette occasion le risque de stress hydrique que pourra connaître notre continent durant les années à venir au vu du réchauffement climatique. La météo des derniers jours le prouve encore.

Alors que la Wallonie est une région plutôt tempérée et riche en eau, elle se réchauffe également et sera sujette, à moyen terme, à des sécheresses récurrentes. Une hydrologue nous alertait récemment dans *Le Soir* sur le risque de futurs conflits d'usage, en prenant l'exemple de Taïwan ou de la Californie. L'hydrologue a mis en avant différents modes de gestion de la disponibilité en eau.

Dans la DPR, le Gouvernement disait vouloir « améliorer sa connaissance de l'état des masses d'eau et des impacts qu'elles subissent avec l'évolution climatique. Le Gouvernement développera une politique de gestion de l'eau proactive et coordonnée afin de lutter contre les effets du changement climatique, en particulier les inondations et les épisodes de sécheresse ».

Monsieur le Ministre, un an après la mise en place de votre Gouvernement, pouvez-vous me dire où en est l'état de la question ? Dans la stratégie intégrale Sécheresse, on évoquait une priorisation des usages de l'eau en cas de tensions sur l'approvisionnement, la fourniture d'eau pour les besoins sanitaires et alimentaires de la collectivité ainsi que pour l'extinction des incendies devant rester la priorité numéro 1.

En fonction des différents seuils d'alerte prédéfinis, les usages autorisés se réduiraient au fur et à mesure. Cette priorisation des usages de l'eau faisait-elle partie des projets du Gouvernement ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre, comment cela se concrétiserait-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, si l'objectif d'une économie d'eau de 10 % à l'échelle européenne prend tout son sens, cet effort doit cependant être appréhendé en tenant compte, bien sûr, de notre contexte wallon. En effet, bien qu'en augmentation ces dernières années, les prélèvements d'eau pour l'agriculture, notamment pour l'irrigation, représentent moins de 2 % des prélèvements totaux en Wallonie. Il y a également lieu de noter que la demande en eau du secteur industriel a été divisée par environ 2,5 entre 2003 et 2018 grâce à l'amélioration des *process,* les systèmes en circuit fermé, l'efficience des procédés entre autres, mais aussi à la suite de la réduction d'activité du secteur de la métallurgie.

La stratégie intégrale Sécheresse de la Wallonie englobe de très nombreuses mesures, dont il ne sera pas possible de vous brosser ici un tableau exhaustif. Je n'en épinglerai donc que certaines.

Tout d'abord, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, les projets de mise en œuvre de nouvelles ressources en eau et de réseaux d'alimentation décentralisés en eau visent à explorer et à développer des sources alternatives d'approvisionnement en eau, telles que la réutilisation des eaux usées traitées, la collecte et le stockage des eaux de pluie, ainsi que la recharge maîtrisée des nappes phréatiques.

Plusieurs projets pilotes sont actuellement à l'étude ou en cours de mise en œuvre, portés par la SPGE et la SWDE, avec le soutien de partenaires industriels et académiques. Ces projets couvrent des usages agricoles, mais aussi urbains et industriels.

Parallèlement, un outil cartographique des ressources alternatives en eau a été développé de même qu'une analyse des besoins qualitatifs des utilisateurs industriels. La Wallonie met en place toute une série d'autres actions en collaboration avec les distributeurs pour notamment moderniser les réseaux d'alimentation en eau et réduire les pertes. À titre d'exemple, deux types de plans sont en cours de déploiement : le plan de réduction des fuites d'eau et les plans d'investissement des distributeurs.

On ne peut évidemment pas parler de la stratégie intégrale Sécheresse sans évoquer le Schéma régional des ressources en eau, dont le bilan de son deuxième opus a été présenté fin 2024 au Gouvernement.

En synthèse, les travaux de ce Schéma régional des ressources en eau ont permis de préciser partiellement l'adéquation entre l'offre et la demande en eau, même si de nombreuses incertitudes demeurent sur l'évolution

du climat et sur la demande en eau des différents secteurs. On notera en particulier que les 12 travaux majeurs visant l'adaptation des infrastructures, dont l'interconnexion des réseaux de distribution, ont été poursuivis et cinq sont terminés et fonctionnels – c'est ce que l'on appelle les autoroutes de l'eau. Le taux de sécurisation s'établit actuellement à environ 55 % et 317 millions d'euros ont déjà été investis, permettant notamment la pose de 238 kilomètres de conduites sur les 475 kilomètres prévus – environ 50 %. Fin 2024, 11 stations étaient terminées et 12 étaient en cours de réalisation.

Des avancées ont également été concrétisées sur l'aspect régulatoire au niveau de la gestion des priorités d'usage de l'eau en période de sécheresse. J'y ai répondu récemment lors d'une question d'un député, ici en commission.

Comme vous pouvez le constater, toutes ces initiatives structurantes, innovantes et pilotées à l'échelle régionale s'inscrivent pleinement dans l'atteinte des objectifs visés par la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau. En Wallonie, je pense que l'on est plutôt en avance et l'on n'a pas du tout à rougir de tout ce que l'on fait.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mon ancien commandant de pompiers disait toujours : « Gouverner, c'est prévoir et prévoir, c'est gérer ». On parle bien des sécheresses qui sont à venir, des inondations qui sont aussi à venir. Il est important de planifier tout cela et d'avoir des plans de gestion.

Je vous remercie pour vos réponses, je vois que vous y êtes attentif et je ne manquerai pas de suivre cette matière les prochains mois et les prochaines années.

Prévoir ces risques est important aujourd'hui dans notre chef et dans votre chef, particulièrement en tant que ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes concernant la recommandation de ne pas consommer les œufs à Ittre »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution aux PFAS sur le plateau de Herve »

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la consommation d'œufs de poules domestiques et de légumes autoproduits dans certaines zones contaminées par les PFAS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « les inquiétudes concernant la recommandation de ne pas consommer les œufs à Ittre » ;
- Mme Dejardin, sur « le suivi de la pollution aux PFAS sur le plateau de Herve » ;
- Mme Linard, sur « la consommation d'œufs de poules domestiques et de légumes autoproduits dans certaines zones contaminées par les PFAS ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser ses questions.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on va faire un petit tour de la Wallonie, en débutant dans votre région pour terminer dans la mienne et revenir à votre interview du 6 juin qui a créé pas mal de remous.

Durant celle-ci, vous avez relayé la recommandation du Conseil scientifique indépendant de ne pas consommer de légumes et d'œufs de sa propre production au sein des zones où la présence de PFAS est avérée. Les bourgmestres des zones concernées ont regretté un manque d'information préalable au vu des réactions que le sujet a légitimement suscitées dans la foulée de votre interview.

Le rapport comprenant les recommandations du CSI a été mis en ligne sur le portail Environnement-Santé le

12 juin, mais des interrogations subsistent. Le bourgmestre d'Ittre a sollicité une rencontre avec votre cabinet afin de répondre à l'ensemble des questions qui se posent. Je suppose que vous allez y donner suite.

Quid de la suite des opérations ? Quand la campagne de mesure dans les œufs de l'ISSeP débutera-t-elle ? Comment seront informés les communes ainsi que les citoyens concernés, en sachant que, tout à l'heure, lors des auditions, on a abordé cette thématique et que l'on a eu l'avis de certains experts ?

Concernant les œufs commercialisés sous l'autorité de l'AFSCA, vous dites que si leur production est conforme aux normes en vigueur, il n'y a pas de raison pour eux de s'inquiéter. Néanmoins, vous comprendrez que les citoyens s'interrogent sur cette différence de recommandations pour les producteurs de ces communes. Peut-elle s'expliquer, Monsieur le Ministre, par des raisons techniques – par exemple l'alimentation qui serait différente ? Dans l'affirmative, avec votre collègue en charge de l'Agriculture, comment comptez-vous rendre confiance aux consommateurs potentiels des œufs de leur propre production ?

Pour les œufs de leur propre production, à partir de quels résultats déconseilleriez-vous aux citoyens de consommer leurs œufs ? En tant que ministre de la Santé, à la lumière du rapport du CSI, jugez-vous nécessaire de conscientiser le niveau fédéral du bien-fondé de revoir les normes PFAS au sein des aliments comme les œufs ?

J'en arrive à Herve, avec un sujet dont on a déjà débattu et sur lequel M. Mockel vous a également interrogé, à savoir l'audit mené par la SPGE concernant les PFAS dans l'eau issue des stations d'épuration, et particulièrement la situation de Herve. Une quantité importante de PFAS y avait été constatée.

Il y a quelques semaines, vous nous informiez qu'une entreprise – 3B Fibreglass – du parc d'activité économique de Battice avait constaté la présence de PFAS dans ses rejets et avait modifié son procédé de fabrication afin de mettre un terme à ce problème. Début juin, au vu des inquiétudes des citoyens, l'entreprise a décidé de communiquer à la population les informations dont elle dispose concernant ces rejets en PFAS. Elle nous apprend que des analyses ont confirmé un taux de 0,3 en aval de son site d'enfouissement, au niveau du ruisseau de Bolland, sur une longueur de 3,5 kilomètres jusqu'à son croisement avec le Melen. Le problème viendrait du centre d'enfouissement du site.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de davantage d'informations concernant ce dossier ? Comment les PFAS présents dans le CET contaminent-ils ce ruisseau ? Quelles actions seront menées pour y remédier durablement ? En attendant de trouver une solution sur le long terme, une solution intermédiaire a-t-elle été trouvée pour lutter contre cette pollution ?

Qu'ont donné les analyses des terres demandées à la SPAQuE ? Qu'est-ce qui permet d'affirmer que le ruisseau présente des PFAS, mais que les terres aux alentours en sont exemptes ?

Ici, le pollueur est clairement identifié. Conformément au principe du pollueur-payeur, les frais entrepris pour les analyses et/ou la dépollution lui seront-ils imputés ?

Vous et l'entreprise voulez être rassurants, puisque les taux ont baissé dans le dernier monitoring des eaux usées. Néanmoins, comme leur nom l'indique, les PFAS sont des polluants éternels qui ne se dégradent pas facilement dans l'environnement.

Quel suivi sera accordé à ce dossier concernant les surveillances à effectuer ? Quel périmètre est concerné ?

Je vous remercie pour l'attention que vous portez depuis le début à ce dossier ainsi que pour vos réponses sur ces deux points de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est presque un euphémisme de dire que votre recommandation concernant la non-consommation des œufs issus des poules domestiques et des légumes du jardin a marqué les esprits. J'étais encore hier à Ramillies, à une soirée liée aux PFAS, et je peux vous assurer qu'aujourd'hui les gens ne comprennent plus rien. En effet, les personnes qui autoproduisent se demandent si elles doivent arrêter, oui ou non, de consommer ce qu'elles produisent.

Vous avez parlé des communes où il y a des PFAS, mais il est nécessaire de détailler et de clarifier les choses parce qu'il y a PFAS et PFAS. La semaine passée, vous aviez évoqué en commission que cela concernait, entre autres, les communes alimentées par le feeder du Hainaut. Je rappelle que ce sont les communes de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Écaussinnes, Ittre, Seneffe, Soignies, Tubize et Waterloo ; tout comme d'autres zones placées en zone d'investigation prioritaire, comme Florennes, Chièvres, Ronquières et Nandrin.

Aujourd'hui, tout le monde en Wallonie se demande si les recommandations touchent leur commune quand il y a eu, à un moment donné, une présence accrue de PFAS. Ainsi, il est temps, Monsieur le Ministre, que vous reveniez sur votre déclaration afin de la préciser.

Il est très positif de mettre en place des mesures de précaution. Pour cela, il est important que vous précisiez d'où vient la contamination potentielle des œufs de poules et des jardins. Vient-elle de la pluie ? Vient-elle du sol ? Vient-elle de l'eau de distribution ? On peut, par exemple, avoir une eau de distribution fortement chargée en PFAS, mais ne pas avoir des sols de la même

teneur, tout à fait accessibles pour autoproduire des œufs ou des légumes.

Dès lors, si l'on cible les communes alimentées par le feeder du Hainaut, on soupçonne sans doute l'eau de distribution puisque c'était a priori le souci dans ce feeder. Or, la contamination des œufs est en général due à une pollution des sols picorés par les poules. Pouvez-nous préciser tout cela ? Pouvez-vous nous dire sur quelles communes portent vos recommandations – qui viennent évidemment de recommandations de scientifiques – pour restreindre le champ des inquiétudes des uns et des autres ? J'imagine que ces recommandations vont être levées au regard des résultats d'analyses qui vont arriver.

Quel est le calendrier des résultats d'analyses que vous attendez ? Pourriez-vous le communiquer ? Avez-vous pris des contacts avec les bourgmestres concernés qui, eux et elles aussi, se sentent démunis vis-à-vis de cette nouvelle communication ?

Que doivent faire les gens qui autoproduisent chez eux ? Cela a-t-il un impact pour les communes qui seraient concernées, particulièrement sur les producteurs d'œufs, de légumes, les agriculteurs de ces mêmes communes ?

Je vous remercie de faire toute la lumière sur ce dossier pour rassurer les uns et les autres qui sont aujourd'hui fortement dans l'inquiétude.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, on parle bien des œufs produits dans les zones d'investigation prioritaire, les ZIP. Ce sont bien les seules communes concernées par ce que j'ai dit l'autre jour dans les médias, qui est un principe de précaution de base. C'est une recommandation qui date de novembre 2023. À l'époque, le Gouvernement avait déjà émis cette recommandation en disant : « Faites attention à vos produits d'autoconsommation ». On parle bien d'une consommation privée.

Depuis que ces zones ont été définies en novembre 2023 autour de contaminations environnementales avérées aux PFAS, et dans les zones où de l'eau dépassant la norme de 100 nanogrammes par litre en PFAS a été distribuée – on parle bien des cas de ZIP –, c'est là que le principe de précaution avait déjà été élaboré ou émis en 2023.

Des investigations de terrain ont immédiatement démarré dans ces ZIP, selon un programme en trois phases : d'abord les eaux, puis les sols et, le cas échéant, les produits d'autoproduction. On est bien dans les eaux et les légumes d'autoproduction.

À la même époque, en novembre 2023, en application du principe de précaution, il était déjà recommandé aux habitants de ne plus consommer leurs légumes et les œufs de leurs poules. Cela me fait rire, comme si j'annonçais quelque chose d'extraordinaire. Je ne fais que rappeler des éléments liés à une connaissance déjà antérieure.

Dans son rapport récemment publié – c'est pour cela que je suis sorti dans les médias –, le Conseil scientifique indépendant, le CSI, a fait référence à une étude néerlandaise récente concernant l'analyse des PFAS dans les œufs. Sur la base de celle-ci, même si nous n'avions pas de résultats propres et en attente des résultats d'analyses spécifiques en Région wallonne, nous avons mis en place ce principe de précaution.

En réalité, on ne le met pas, on donne des conseils puisque le CSI, dans son dernier rapport, maintient ce principe de précaution et confirme les recommandations émises dès 2023. Je rappelle qu'il n'y a donc ni de nouvelles recommandations ni de décisions du CSI qui découleraient d'analyses de sol inquiétantes. Les analyses des sols, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Commission, ont commencé dans les potagers et les poulaillers de Chièvres. La campagne d'analyses est en cours et nous n'avons pas de résultats consolidés à vous présenter. Ne me demandez donc pas les seuils et la concentration des polluants, je ne les connais pas.

Quant aux œufs, les analyses dans les quatre ZIP suivront un protocole propre à chaque territoire concerné – ce n'est pas fait actuellement – en fonction des analyses déjà effectuées sur d'autres matrices, c'est-à-dire le biomonitoring sanguin, l'analyse de l'eau et l'analyse des sols. Cela, c'est déjà fait.

Ce protocole déterminera les zones où les œufs seront prélevés en priorité. On va aller chercher d'abord quels sont les sols pollués. Et c'est dans ces sols pollués que nous allons examiner les œufs, pour autant qu'il y ait des élevages d'autoproduction.

Certains s'inquiètent d'une apparente différence de traitement entre les œufs autoproduits et les productions professionnelles. Je tiens à rappeler tout d'abord que les analyses des deux types d'œufs font référence au même seuil de PFAS à ne pas dépasser. Il n'y a donc pas, là, de divergence.

Cependant, mes compétences s'arrêtent aux productions à titre privé, tandis que la production à titre professionnel relève du niveau fédéral. C'est bien le SPW et l'AFSCA qui sont responsables, chacun du privé versus de l'industriel. Ces deux structures sont en contacts réguliers en ce qui concerne les enquêtes environnementales, et c'est donc à l'agence qu'il convient d'effectuer les contrôles qu'elle juge nécessaires auprès des producteurs installés dans les

ZIP. Je n'ai jamais fait de recommandations par rapport aux producteurs, on est bien d'accord.

Rappelons à ce sujet que, à la suite des différentes crises que ce secteur a traversées, des processus qualité assez stricts ont été adoptés par les producteurs – dont des mesures sanitaires sur la qualité de la nourriture pour les animaux. Ceux-ci permettent notamment de limiter la contamination de la production par des polluants, dont les PFAS, dans l'alimentation. Notons également qu'à ce jour, le CSI n'a pas remis en cause les normes définies par l'AFSCA. Par conséquent, il ne me semble pas nécessaire de conscientiser le Fédéral sur le bien-fondé de revoir les normes PFAS appliquées actuellement aux aliments.

Un dernier point concerne les poules et leurs œufs. Il n'est à l'heure actuelle pas possible de répondre à la question portant sur l'apport respectif de l'eau ou d'autres sources, d'autres matrices, en ce qui concerne la contamination en PFAS. Il y a fort à parier que nous sommes face à des sources multiples et seule une analyse complète de la situation via un questionnaire approprié permettra peut-être de faire la part des choses et de voir le poids des différentes matrices environnementales.

Nous parlions des œufs, mais pour les légumes produits par des maraîchers installés dans les ZIP, la situation est similaire. C'est l'AFSCA qui contrôle leur production lorsqu'il existe une norme.

En réponse à Mme Linard concernant les analyses de sol réalisées chez un producteur à Écaussinnes, pour lesquelles vous m'interrogez, je dois vous répondre qu'elles n'ont pas été réalisées par mon administration. Dès lors, même si je ne mets pas en doute la rigueur avec laquelle elles ont été effectuées, je ne peux vous en dire plus. Toutes ces informations ont été, à plusieurs reprises, transmises aux communes lors des réunions périodiques organisées par le SPW ARNE pour les différentes ZIP ou autres zones d'enquête, ou encore lors de plusieurs réunions d'information aux citoyens. Les réunions précitées donnent lieu systématiquement à un compte rendu que les administrations communales peuvent utiliser pour leurs propres informations.

Je voudrais une fois pour toutes différencier les quatre ZIP – les zones d'intervention prioritaire – versus les communes du feeder du Hainaut qui ne sont pas du tout concernées à ce stade-ci par ce type d'analyse ou ce type de recommandation.

Madame Dejardin, pour en venir au plateau de Herve, mon administration suit ce dossier avec la plus grande attention, notamment au sein d'un comité technique mis en place dès la détection des PFAS dans l'eau du Bolland. La détection de ces PFAS avait conduit mon administration à dresser un PV à l'encontre d'une entreprise qui rejetait des PFAS. Le dossier infractionnel est actuellement suivi par le parquet. Le problème lié aux PFAS dans les eaux de *process* déversées par l'entreprise et aboutissant via des égouts publics dans la station d'épuration de l'AIDE est solutionné grâce à un changement de matières premières. Par contre, des actions sont en cours et le problème est complexe en ce qui concerne les PFAS retrouvés dans le ruisseau longeant le CET de l'entreprise.

La pollution provient de deux sources naturelles localisées bien plus en aval sur le flanc nord de la vallée, très abrupt. Leur eau rejoint rapidement le Bolland. Elles sont alimentées par de l'eau souterraine qui s'est chargée de PFAS par infiltration d'eau au niveau du CET et migre d'abord vers le nord avant de rejoindre ces sources. Cela complique fortement les actions de remédiation, car ces sources sont très peu accessibles à des engins pour y installer d'éventuelles unités d'épuration, à moins de dégrader fortement le paysage de la vallée.

Des projets alternatifs sont actuellement à l'étude pour empêcher la contamination de ces deux sources. De coûteux travaux, d'imagerie géophysique puis de forages de puits, ont d'ores et déjà été réalisés durant le semestre qui se termine, aux frais de l'entreprise, sous le contrôle de mon administration.

Sur le long terme, le lessivage des déchets de cette entreprise va certainement perdurer de nombreuses années encore, mais le fait d'avoir résolu le problème à la source, en stoppant l'utilisation du produit d'enzymage incriminé, devrait permettre une réduction progressive des concentrations dans l'eau de percolation.

Il est évident que tant les actions de remédiation éventuelle au niveau du CET que le suivi des rejets industriels et des concentrations dans le ruisseau et les sources seront à charge de l'entreprise. Concernant le monitoring, la surveillance va se poursuivre à long terme tant que le risque n'aura pas totalement disparu, toujours sous le contrôle de mon administration et via les permis d'environnement de l'usine et du CET qui seront modifiés en conséquence.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

Dès que l'on parle de PFAS, on ressent l'inquiétude des citoyens et des citoyennes, ce qui est tout à fait normal. Pour cette raison, il est important de communiquer avec les communes, avec les bourgmestres, pour que les messages soient les mêmes au niveau de la Région wallonne et à leur niveau. Il faut surtout que les bourgmestres aient la bonne information pour éviter toute confusion.

Par rapport aux deux dossiers évoqués, vous avez répondu à mes questions et je pense que la problématique est la même. On en a parlé longuement ce matin et en début d'après-midi : on est tout le temps en réaction. Aujourd'hui, on doit passer à l'action et avoir un plan qui nous le permette. On sait que la problématique est complexe, mais je pense que l'on n'a plus le choix au niveau de la Région wallonne. Comme je l'ai dit ce matin, au niveau du Parti socialiste, on soutiendra toutes les actions qui permettront d'être dans l'action et non plus dans la réaction.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je regrette un peu que vous disiez que l'émoi vous fasse rire, mais il faut bien se rendre compte que, dans la population, la plupart des gens n'ont pas autant d'informations que ce que l'on peut avoir ici. Quand un ministre ressort une information sur des recommandations en matière de santé, il n'est pas illogique que les personnes ne sachent pas si cela les concerne personnellement ou pas.

Je n'ai jamais été agressive, je ne vous attaquais pas sur la question, je vous demandais juste d'être plus précis dans la façon de détailler quelles communes sont concernées par la recommandation de non-consommation des légumes et des œufs autoproduits.

Vous avez été plus clair aujourd'hui qu'il y a deux semaines : vous avez précisé que c'était uniquement dans les quatre zones d'investigation prioritaire et que, par conséquent, cela ne concernait pas le feeder du Hainaut. C'est déjà une précision très claire. Il faudra maintenant que, dans les communications, on puisse repréciser vers le grand public qui est concerné par ces quatre zones prioritaires.

De ce que vous avez dit aujourd'hui, je déduis que ce sont les zones dans lesquelles les sols sont pollués et pas des communes comme celles du feeder du Hainaut – même si l'on peut avoir les deux à certains endroits – qui sont « juste » concernées par des PFAS dans des concentrations trop élevées dans l'eau de distribution, à un moment donné.

Je vous invite à garder la mesure sur votre analyse par rapport au grand public. Il est normal qu'il soit perdu à certains moments. Je vous invite à reprendre langue avec les bourgmestres de ces quatre zones, par le biais d'un petit courrier ou même sur votre site, pour qu'ils soient rassurés et qu'ils puissent redonner la bonne information à leurs riverains. Redites-le parce que l'information ne passe pas aujourd'hui.

Il n'y avait aucune attaque de ma part, je me fais simplement le relais d'inquiétudes sur le terrain, qui sont réelles et qui ne sont pas illégitimes.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le retrait de la note d'orientation sur l'écocide »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le retrait de la note d'orientation sur l'écocide ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 13 juin étaient notifiées au Parlement les décisions prises à la séance du Gouvernement wallon du 5 juin. On a pu constater qu'un point avait été purement et simplement retiré, à savoir votre « note d'orientation sur l'écocide ».

La législation fédérale sur le caractère pénal de l'écocide a été votée début 2024 et elle entrera en vigueur, avec le nouveau Code pénal, le 8 avril 2026. Cette démarche fédérale avait été soutenue en 2021 au Parlement wallon par l'ancien excellent collègue, Christophe Clersy, qui avait fait voter une résolution au Parlement wallon.

Cette législation se limite à la législation fédérale, à la législation internationale qui lie l'autorité fédérale et à des actes commis en dehors de la Belgique. Étendre cette notion de crime d'écocide en matière d'environnement à l'importante législation régionale revêt une grande importance afin d'élargir de manière substantielle l'étendue légale de cette notion.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à retirer votre note d'orientation sur l'écocide de l'ordre du jour ? Avez-vous voulu éviter qu'un désaccord soit acté au sein du Gouvernement ?

Avez-vous prévu de représenter la note ? Si oui, dans quels délais ? Quel calendrier avez-vous prévu pour cette thématique ? À quelle échéance avez-vous prévu de légiférer ?

Vous voyez que cela me tient à cœur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'adoption d'un point par le Gouvernement requiert un consensus, tant sur le fond de la décision que sur la manière dont celle-ci est présentée. Ce consensus n'ayant pas pu être atteint, j'ai moi-même retiré le point, parce que j'estimais que le

point n'était pas prêt à ce stade à être présenté au Gouvernement wallon.

Toutefois, les discussions entre cabinets ont permis de clarifier les attentes et le travail à mener pour la suite. Mes équipes sont d'ores et déjà à l'œuvre pour intégrer ces éléments et préparer les prochaines étapes. L'idée est de travailler sur des textes qui intègrent cette dimension dans la législation wallonne.

J'ajouterai être convaincu par l'importance de l'incrimination des atteintes portées à l'environnement au nom de la cupidité de certains qui salissent ceux, beaucoup plus nombreux, qui tendent vers des comportements plus vertueux.

Nous allons travailler avec l'administration sur une proposition de texte dans le cadre de la transposition de la directive 2024/1203 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. Lorsqu'il sera prêt, nous le présenterons au Gouvernement. À ce stade, il ne nous est pas possible de vous donner un délai tenable, mais on y travaille. Dès que l'on sera prêt, on reviendra à la fois vers le Gouvernement et vers vous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je prends acte de ce non-consensus. J'espère qu'il ne sera pas durable. Vous avez l'air confiant dans la formulation. J'espère surtout qu'il sortira, comme compromis de ce Gouvernement, une note conséquente qui débouchera aussi sur une législation conséquente.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité des déchets »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme du coût-vérité des déchets ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, ces dernières semaines, certaines communes ont eu la mauvaise surprise de voir leur règlement-taxe du coût-vérité être recalé par la tutelle parce qu'elles ne distribuaient pas de sacs-poubelles gratuits ou prépayés à leurs citoyens. Cette information pourrait paraître banale, mais ne l'est pas tant que cela, puisque d'autres communes ont vu leur règlement accepté, malgré l'absence de distribution de sacs-poubelles à la population. Ces disparités entre communes font réagir.

J'ai pu interroger votre collègue en charge des Pouvoirs locaux tout à l'heure. Je sais que vous n'êtes pas le ministre de tutelle, et donc pas responsable du refus ou de l'acceptation des règlements-taxes. Cependant, vous avez la possibilité d'uniformiser les règles à suivre en matière de coût-vérité des déchets.

La Déclaration de politique régionale indique que le Gouvernement veillera à réformer le coût-vérité des déchets, afin de mieux récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets menés par les citoyens, les acteurs économiques, en concertation avec les pouvoirs locaux.

Vous avez annoncé, le 5 juin dernier, l'évaluation et la poursuite de la mise en œuvre du Plan wallon des déchets-ressources. Celui-ci cite notamment la réforme. Pourriez-vous détailler les grandes lignes de la réforme du coût-vérité des déchets ? Quel est l'agenda prévu ? L'obligation pour les communes de distribuer des sacs-poubelles gratuits ou prépayés – puisque la gratuité est toujours bien payée par quelqu'un –, mesure qui impacte le montant de la taxe poubelle, sera-t-elle abrogée ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, les travaux sur la révision du coût-vérité se poursuivent. Tous les acteurs sont favorables à la révision de l'obligation d'octroi de sacs, levées et/ou kilos inclus dans la taxe forfaitaire. L'administration a constaté des disparités importantes dans le nombre de sacs, levées et/ou kilos distribués : 52 sacs contre un sac dans certaines communes.

Ces dernières années, avec l'introduction du P+MC – c'est-à-dire les sacs bleus élargis – et l'obligation de collecte des déchets organiques, la quantité de déchets résiduels a fortement diminué. Cette diminution pourrait être encore améliorée, en augmentant le différentiel entre les taxes proportionnelles sur les déchets résiduels et organiques, ou en permettant aux communes de continuer à octroyer des sacs, levées et/ou kilos, mais en limitant leur nombre.

D'autres pistes peuvent être citées :
- l'élargissement de la fourchette qui doit se situer entre 95 % et 110 % actuellement ;
- la suppression de certaines recettes ou dépenses comptabilisées dans le calcul du coût-vérité, telles que la prévention, les dépôts sauvages, et cetera ;
- la dématérialisation de l'annexe à l'avertissement-extrait de rôle ainsi que sa simplification afin de la rendre beaucoup plus lisible par les citoyens.

Certains points sont plus complexes et requièrent des approfondissements qui ne me permettent pas, à

l'heure actuelle, de fixer un planning précis. Je vous assure toutefois, Monsieur le Député, que je mets tout en œuvre pour faire aboutir au plus vite cette réforme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Tout à l'heure, j'ai interrogé votre collègue en charge des Pouvoirs locaux, François Desquesnes, qui nous disait qu'il avait bon espoir que vous alliez atterrir dans cette réforme. Dès lors, il ne refuse plus les règlements-taxes qui ne font pas écho à une distribution de sacs-poubelles gratuits. La disparité est donc encore plus flagrante depuis quelques semaines.

Je vous encourage dès lors à prendre langue avec votre collègue et à mettre tout en œuvre pour réformer véritablement et le plus urgemment possible le coût-vérité des déchets. On est à l'époque des points d'apport volontaire, des communes ont des poubelles à puce. Cette notion de sacs-poubelles offerts, cela ne va absolument pas : c'est du clientélisme « à mort ». En effet, ce sont des courriers envoyés par le collège communal, disant : « On vous offre des sacs-poubelles ». Je vous encourage à agir le plus rapidement possible pour abroger cela.

(M. Witsel, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre les incivilités et les déchets sauvages »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de la lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le récent Conseil des ministres du Gouvernement wallon, axé sur l'environnement et la nature, a notamment permis d'apporter en deuxième lecture un projet d'arrêté visant à renforcer la lutte contre les incivilités et les déchets sauvages, notamment en rendant des sanctions plus efficaces et plus dissuasives.

Cette ambition, qui répond à une demande croissante des citoyens en faveur d'un cadre de vie plus respecté, mérite toute notre attention. Mentionnons notamment le rétablissement de la qualité d'agent constatateur pour les agents du DNF, l'ouverture de la fonction à des agents à temps partiel, la possibilité pour les intercommunales de désigner des agents constatateurs. Certaines mesures visent aussi à mieux articuler les procédures administratives et judiciaires tout en les accélérant et en les rendant plus visibles.

Dans ce contexte, l'intercommunale Tibi a récemment pris l'initiative de proposer un service de répression environnementale accessible à l'ensemble des communes wallonnes, au-delà de son territoire d'action habituel. Ces initiatives visent à soutenir les autorités locales dans la lutte contre les comportements inciviques – dépôts sauvages, infractions aux règlements de tri, et cetera – en mettant à leur disposition des moyens humains et techniques – la location de caméras intelligentes, par exemple – pour dresser des constats, suivre les dossiers et appliquer les sanctions.

Monsieur le Ministre, quelle est votre vision de la lutte contre les incivilités et les déchets sauvages aux échelles régionale et communale ? Quel est votre avis concernant l'initiative de Tibi, qui semble aller dans le sens d'un renforcement des capacités locales ? Le Gouvernement envisage-t-il de généraliser ou de soutenir des dispositifs intercommunaux similaires à celui de Tibi à l'échelle de la Wallonie ? Quels objectifs concrets poursuivez-vous à court et moyen termes en matière de lutte contre les incivilités environnementales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la lutte contre les incivilités environnementales et les déchets sauvages est une préoccupation importante, vous le savez. Il en va de la qualité de vie de nos citoyens, sujet qui me préoccupe particulièrement et les Engagés en général. Je souhaite donc m'inscrire activement dans la mise en œuvre de la partie VIII du Livre I^{er} du Code de l'environnement, laquelle organise la répression des infractions environnementales dont font partie les incivilités environnementales et les dépôts sauvages de déchets.

Ce dispositif réglementaire précise que les agents constatateurs régionaux – entendons ici principalement les agents spécifiquement désignés du SPW ARNE –, communaux ou intercommunaux désignés à ce titre et les fonctionnaires de police locale sont compétents pour rechercher et constater les infractions de ce type.

L'action des acteurs locaux – agents constatateurs communaux et intercommunaux, ainsi que

fonctionnaires de police locale – est particulièrement importante dans le domaine de la constatation des incivilités environnementales. Il s'agit d'actes commis de manière diffuse sur le territoire et qui nécessitent donc une surveillance de proximité. En outre, ces infractions requièrent souvent une constatation par flagrant délit, ce que seuls ces acteurs de proximité peuvent assurer.

Par ailleurs, pour ce type d'infractions commises sans possibilité de constat par flagrant délit, la connaissance du milieu local est souvent un facteur important pour parvenir à identifier les contrevenants. Vous comprendrez dès lors, Madame la Députée, que je souhaite soutenir ces acteurs locaux.

À ce propos, d'un point de vue pratique, plusieurs dispositifs existent pour encadrer le soutien à ces acteurs. En ce qui concerne les agents constatateurs communaux ou intercommunaux, un système de subventions aux communes ou aux intercommunales est prévu par les articles D.151, D.152, R.107 et R.113 du Livre Ier du Code de l'environnement. Les montants de ces subventions sont respectivement de maximum 8 000 euros par an et par agent constatateur communal engagé à temps plein et de maximum 5 000 euros par an par agent constatateur engagé à temps plein par une intercommunale. Une plateforme électronique a aussi été mise en place à l'intention des acteurs locaux et comprend notamment des outils pratiques pour leur faciliter le travail. Il existe donc bel et bien un dispositif de soutien aux communes et aux intercommunales concernées – je compte le maintenir à l'avenir.

En ce qui concerne l'initiative de l'intercommunale Tibi, il est évident que je soutiens ce type d'initiative et que j'encourage les autres intercommunales à faire de même. Ces démarches accroissent le potentiel de détection, de constatation et de poursuites des infractions.

Au niveau régional, c'est l'Unité spéciale d'investigation du Département de la police et des contrôles qui est chargée de mener les enquêtes en cas de dépôt sauvage de déchets de grande ampleur relevant notamment du trafic criminel de déchets. Cette unité s'est spécialisée dans les techniques d'enquêtes policières appropriées. Il va de soi que je considère son rôle comme très important.

Pour les années à venir, Madame la Députée, je prépare actuellement avec mes collègues du Gouvernement une nouvelle stratégie wallonne de politique répressive environnementale que je ne manquerai pas de présenter pour débat devant le Parlement. Cette stratégie traduira notamment la vision soutenue par le Gouvernement en matière de lutte contre les infractions environnementales, tous domaines confondus, en ce compris le bien-être animal. Elle aura pour but de lutter contre le sentiment d'impunité existant à l'égard des infractions environnementales en soutenant tous les acteurs compétents et en menant des actions de sensibilisation et de communication vers tous les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il s'agit d'une préoccupation importante non seulement pour les citoyens, mais aussi pour nos mandataires locaux.

Il y a à peine quelques semaines, j'étais sur le terrain dans la commune de Braives avec les mandataires locaux, le bourgmestre et l'échevin. On a discuté de cette problématique. Le flagrant délit est souvent ce qui constitue l'infraction. C'est parfois difficile. Il faut une bonne connaissance du milieu et donc un soutien aux acteurs locaux. C'est ce que vous faites et je vous en remercie.

Il existe aussi un dispositif de soutien aux communes et intercommunales, qu'il faut continuer à encourager. De même pour la nouvelle stratégie wallonne de politique répressive environnementale. Je me réjouis qu'elle soit mise en œuvre. Je ne manquerai pas de suivre cela avec attention.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique (BSSA) pour encadrer la plongée en piscine »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique (BSSA) pour encadrer la plongée en piscine ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, actuellement, il est obligatoire de détenir un BSSA pour encadrer la pratique de la plongée en piscine. Cette exigence suscite plusieurs problématiques pour les clubs et les plongeurs.

Dans votre réponse à ma précédente question sur le sujet, vous aviez précisé que votre administration préparait un projet d'arrêté visant, d'une part, à supprimer les références aux brevets requis pour la surveillance de la natation et, d'autre part, à étendre les

exceptions de surveillance aux activités aquatiques qui ne sont pas assimilables à de la natation, comme la plongée.

Quel est l'état d'avancement de ce projet d'arrêté ? Quel est le calendrier prévu pour son adoption ? Les clubs subaquatiques, notamment la LIFRAS, ont-ils été associés ou consultés dans le cadre de cette révision réglementaire ?

Dans un souci de cohérence entre les niveaux de pouvoir, des échanges ont-ils été engagés avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour la reconnaissance et l'homologation des brevets, afin de favoriser une reconnaissance du certificat fédéral de premiers secours délivré par la LIFRAS ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je crains que vous soyez un peu déçu à la fin de ma réponse, mais c'est au moins un dossier qui avance.

Des dispositions en matière de brevet sont fixées dans les conditions sectorielles et intégrales relatives aux bassins de natation entrant dans le champ d'application du décret relatif au permis d'environnement.

La surveillance et les brevets requis doivent être adaptés à l'évolution et aux différentes catégories d'usagers fréquentant les piscines.

La Ligue francophone de recherches et d'activités subaquatiques – la LIFRAS – souhaite d'ailleurs que le certificat fédéral de premiers secours, qu'elle délivre, soit reconnu pour encadrer la pratique de la plongée en piscine.

Il est cependant difficilement concevable de fixer tous les brevets et les équivalences de brevets pour les différentes activités présentes et à venir, sans devoir modifier constamment la réglementation.

En outre, la délivrance et l'homologation des brevets est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles en non une compétence de la Wallonie, et en particulier du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et ses arrêtés d'exécution.

Comme évoqué lors de ma réponse précédente, mon administration m'a transmis un projet d'arrêté qui propose de modifier les dispositions réglementaires en supprimant les références aux brevets requis pour la surveillance de la natation et en étendant les exceptions de surveillance aux activités qui ne sont pas assimilables à de la natation.

Mon cabinet est actuellement occupé à étudier ce dossier et une première lecture au Gouvernement wallon pourrait être envisagée avant les congés parlementaires.

En ce qui concerne les exigences en matière d'équivalence de brevets, cette question devra être réglée par l'autorité compétente en la matière, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant membre de ce Gouvernement, je relayerai auprès de l'administration compétente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – En effet, il y a des choses positives et d'autres un peu moins. J'entends que tout est en cours et que l'arrêté est en deuxième lecture.

J'aurais voulu savoir quel ministre est compétent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait nécessaire d'avoir une coordination entre vous et le ministre en charge en Fédération Wallonie-Bruxelles pour reconnaître les formations de premiers secours qui sont déjà dispensées par des fédérations sportives spécialisées. Une concertation avec les acteurs de terrain permettrait d'assurer une réglementation un peu plus pragmatique et applicable sur le terrain.

Je ne manquerai pas d'aller poser la question à Mme Glatigny – si c'est elle qui est compétente – pour voir comment on peut avancer sur ce dossier. En ce qui vous concerne, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour l'avancement de l'arrêté.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les lignes du nouveau plan ENVIeS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les lignes du nouveau plan ENVIeS ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, votre administration a quelque peu explicité le sujet ce matin lors des auditions.

Le 5 juin dernier, vous avez annoncé l'adoption par le Gouvernement d'un nouveau plan ENVIeS en matière d'environnement et de santé. Ce nouveau portefeuille d'actions reprend 43 fiches-actions qui doivent être mises en œuvre sur la période 2025-2030. Il s'inscrit dans le prolongement du premier plan ENVIeS qui s'étendait de 2019 à 2023.

Pour construire ce plan, des consultations ont été menées, lors de la législature précédente, avec les citoyens, les professionnels de la santé, les chercheurs, les administrations et les associations.

Ce plan vient compléter d'autres dispositifs existants en y ajoutant des mesures nouvelles. Selon votre communiqué sur le sujet, ces mesures visent principalement l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, du cadre sonore, de l'accès aux espaces verts et à limiter l'exposition aux substances préoccupantes.

Un avant-projet de plan ENVIeS avait été présenté par le précédent Gouvernement. Pourriez-vous indiquer les orientations nouvelles que vous y avez apportées, sachant que l'on a déjà eu un avant-goût ce matin sur cette question ? Sur base de quels éléments ces modifications ont-elles été opérées ?

En termes de calendrier, comment comptez-vous mettre en œuvre ce plan ? Quelles seront les premières fiches-action à être activées ?

En matière de moyens alloués, pourriez-vous nous indiquer les montants que vous souhaitez consacrer au plan ? Disposez-vous d'une projection pluriannuelle des besoins de financement des actions envisagées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le 5 juin dernier, on a adopté en gouvernement un portefeuille de 43 actions prioritaires qui visent à améliorer la santé des citoyens en agissant directement sur leur environnement quotidien. Je pense que c'est quand même intéressant, avec le regroupement des compétences, d'arriver à ce plan prioritaire sur lequel les actions doivent être menées sur les quatre ans et avec des résultats à la clé.

C'est le fruit d'une large concertation – qui a commencé déjà avant que je sois à la manœuvre – avec les citoyens, les professionnels de la santé, les chercheurs, les administrations, les associations. On a sélectionné des mesures très concrètes pour travailler sur la qualité de l'air, de l'eau – en dehors bien sûr de ce qui existe dans les autres stratégies, on est bien d'accord –, des sols, réduire les nuisances sonores, limiter l'exposition aux substances préoccupantes. Je n'oublie pas les ondes électromagnétiques et d'autres dimensions environnementales.

Un avant-projet avait été présenté par le précédent Gouvernement. Il comportait alors 86 fiches-actions. Celui-ci n'ayant pas pu être adopté avant les élections, une actualisation des fiches a été réalisée. Cela a pris quelques mois et ce travail a abouti sur base d'un processus de rationalisation puisque l'on a par exemple regroupé toutes les actions distinctes d'information et de sensibilisation dans une seule fiche-action. On a aussi mis en avant de nouveaux besoins.

L'enjeu de l'accès à une alimentation durable faisant l'objet de travaux spécifiques – je l'ai déjà dit tout à l'heure dans une autre réponse –, cette dimension n'est pas développée dans ce portefeuille d'actions.

Contrairement à un plan d'action classique, le portefeuille ENVIeS 2025-2030 vise à compléter les dispositifs existants et propose des mesures comme associer les vétérinaires à la surveillance passive des maladies d'intérêt.

C'est un outil agile, activable rapidement, qui permet une meilleure coordination entre les acteurs concernés, puisque chaque action ou chaque fiche-action est clairement opérationnalisée sur base de parties prenantes, d'acteurs responsables, de l'administration responsable et de moyens potentiellement à dégager.

Chacune des 43 fiches est rédigée avec la volonté que son contenu soit plus précis et exhaustif, même par rapport à ce qui n'est pas couvert, mais surtout qu'elle soit directement opérationnelle une fois activée. L'ensemble peut concrètement, je pense, être mis en œuvre pour 2030.

Afin de déterminer quelles sont les premières fiches-actions qui seront activées, un travail de priorisation est en cours au sein de l'administration, en étroite collaboration avec mon cabinet et les acteurs de l'environnement et de la santé. La programmation budgétaire pluriannuelle sera faite de façon concomitante. Pour 2025, un budget de plus de 2 millions d'euros est prévu sur le Fonds de protection de l'environnement pour financer le portefeuille d'actions qui seront prioritaires en termes de démarrage.

Bien sûr, tout sera beaucoup plus détaillé dans les semaines qui viennent et à l'initial du budget 2026.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et je serai attentive à l'évolution de ce plan.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création de sites pour la valorisation des terres excavées en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la création de sites pour la valorisation des terres excavées en Wallonie ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le 5 juin, vous avez adressé un courrier à destination de l'ensemble des communes de Wallonie en vue de dresser un inventaire des sites potentiels de valorisation des terres excavées et d'informer sur les possibilités de régularisation des dépôts de terres stockés sur des sites de valorisation non couverts par un permis.

La gestion des terres excavées en Wallonie est un enjeu important. Vous indiquiez récemment à l'une de mes collègues que la problématique de la hausse du prix lié à la gestion des terres excavées était une question à laquelle vous souhaitiez vous attaquer. Une partie de l'explication de cette hausse provient de la mauvaise répartition géographique des sites de valorisation, ce qui engendre des surcoûts liés au transport.

La DPR dit vouloir « faciliter la création de sites récepteurs de terres excavées et évaluer la réglementation afin d'améliorer son efficience et de réduire la charge financière et administrative sur les acteurs concernés ».

J'imagine que le courrier adressé aux communes a pour objectif de faire émerger de nouveaux points de valorisation des terres, à la fois pour anticiper la pénurie de place et pour mieux couvrir géographiquement notre Région.

Conformément à la DPR, une évaluation de la réglementation a-t-elle été effectuée ? Quels enseignements en tirez-vous ? Quels sont les besoins futurs en termes de capacité de valorisation des terres excavées ? Sans nouveaux exutoires, quand les sites actuels seront-ils saturés ? On sait que la création d'un exutoire peut s'accompagner de nuisances liées au charroi amenant les terres. Envisagez-vous d'accorder des incitants aux communes pour la création de tels sites ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'AGW du 5 juillet relatif à la gestion et à la traçabilité des terres a imposé la mise en place d'un comité technique regroupant des représentants :

- du secteur privé, notamment les secteurs de la construction et du génie civil ;
- de l'assainissement des sols ;
- de l'Union des villes et communes de Wallonie ;
- des architectes ;
- de l'ISSeP et de la SPAQuE ;
- du SPW ARNE et du SPW Mobilité et Infrastructures.

L'ensemble de ces représentants sont des membres actifs dans la gestion des terres excavées.

En octobre et novembre 2024, ce comité technique s'est réuni à la demande de l'administration afin de se pencher sur les améliorations possibles à apporter à l'AGW Terres excavées, sur base des retours d'expérience acquis depuis son entrée en vigueur en 2020.

Une analyse a été réalisée par les membres du comité technique et a débouché sur différentes propositions de modifications qui m'ont été transmises. J'ai demandé à l'administration de rédiger un document synthétisant, article par article, les demandes d'évolution de l'AGW Terres formulées lors du comité technique.

Une fois ce document synthétique rédigé, celui-ci sera soumis et discuté en comité technique, auquel mon équipe prendra part. Sur base de cette réunion, des adaptations pourraient être proposées au Gouvernement wallon concernant l'AGW Terres excavées.

Concernant la capacité des sites récepteurs en Wallonie, et sur base des données issues de l'ASBL Walterre, celle-ci était d'environ 20 millions de mètres cubes fin 2024. En 2023, le volume résiduel était également de 20 millions de mètres cubes environ. L'ouverture de nouveaux sites récepteurs sur l'année 2024 était équivalente aux volumes de terres valorisées en sites récepteurs. Le volume transporté vers ces sites récepteurs en 2024 était, quant à lui, de 4,4 millions de mètres cubes.

Les capacités de sites récepteurs en termes de volumétrie sont donc globalement suffisantes, mais la répartition géographique, en fonction du type de terres considéré, est effectivement inégale sur l'ensemble du territoire wallon. C'est la raison pour laquelle le courrier auquel vous faites référence a notamment été envoyé.

Pour terminer, en 2025, à la date du 18 juin, Walterre a enregistré l'ouverture de 261 nouveaux sites récepteurs pour un volume de 11 millions de mètres cubes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu en partie à mes questions. Ce qui reste sans réponse, ce sont les aspects positifs que les communes pourront retirer de la mise en œuvre de tels sites. En effet, pareils sites entraînent des problématiques ou des nuisances liées à la mobilité, à la poussière, à la santé, à certains types possibles de pollution. Il serait intéressant d'avoir ces informations pour que les communes puissent répondre en sachant exactement dans quoi elles s'engagent.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le déficit d'investissement dans la transition vers une économie circulaire »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le déficit d'investissement dans la transition vers une économie circulaire ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le rapport 2024 de la Commission européenne à destination de la Belgique estime que notre pays accuse un déficit annuel d'investissement d'au moins 886 millions d'euros pour assurer la transition vers une économie circulaire, dont une part importante concerne la gestion des déchets.

Il précise notamment qu'il serait utile d'investir massivement pour soutenir des initiatives innovantes dans des domaines tels que l'écoconception pour des produits durables, les déchets d'emballages, l'étiquetage via les outils numériques, le recyclage des matières premières critiques ou encore la gestion durable des déchets textiles.

Dans ce contexte et au regard de la DPR, qui souligne l'importance du soutien à l'économie circulaire et à la transition des entreprises, j'ai plusieurs questions.

Monsieur le Ministre, comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser les moyens financiers nécessaires pour combler ce déficit d'investissement, en particulier dans le secteur du recyclage ?

Sachant que le secteur du recyclage connaît une croissance de 10 % entre 2016 et 2020 en termes de création d'emplois locaux et durables, quelles actions concrètes le Gouvernement entend-il mettre en place afin de soutenir cette croissance ?

Comment la Wallonie envisage-t-elle de coordonner ses efforts avec les Régions voisines et le Gouvernement fédéral pour éviter que ce déficit d'investissement ne freine la réalisation des objectifs régionaux et belges ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'évaluation des besoins et des capacités et le renforcement des infrastructures de gestion de déchets constituent un processus continu de mon administration.

Pour les investissements, la prévisibilité et la sécurité d'approvisionnement sont essentielles dans un environnement concurrentiel. Aussi, à côté d'éventuelles aides sous diverses formes, le cadre réglementaire joue un rôle majeur pour massifier et sécuriser les flux à orienter vers les filières de préparation au réemploi et de recyclage.

Dans cet objectif, un projet d'arrêté du Gouvernement fera prochainement l'objet d'une préconsultation avec le secteur en vue d'être déposé au Gouvernement.

Plus globalement, le Plan wallon des déchets-ressources – dit PWDR –, dont la poursuite a été décidée par le Gouvernement le 5 juin dernier, reste le document de référence pour guider la politique régionale de prévention, de tri et de recyclage des déchets de la Wallonie. Ses objectifs devront être progressivement actualisés, au regard notamment des nouvelles directives européennes.

Les priorités définies par le Gouvernement pour cette législature ciblent plusieurs flux, dont les textiles, les emballages, la construction et les matières critiques. Pour certains de ces flux, les leviers passent par la responsabilité des producteurs et les marchés ou contrats attribués par les organismes de gestion.

Enfin, la concertation et la coordination interrégionale ainsi qu'avec le niveau fédéral sont développées à plusieurs niveaux : les groupes de CCPIE, les structures mises en place dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour divers flux de déchets et la plateforme intrabelge de l'économie circulaire.

Le cadre de la REP offre actuellement les meilleures garanties en termes de coordination des politiques de tri et de recyclage ainsi que de répartition équilibrée des moyens entre les Régions. Il est essentiel, dans ce contexte, de faire aboutir et de mettre en œuvre de

manière adéquate les mécanismes de gouvernance inscrits dans le PWDR et le décret du 9 mars 2023 relatifs aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Nous conviendrons tous les deux de la nécessité de poursuivre les investissements dans l'économie circulaire. C'est un enjeu important pour notre avenir et pour la transition. J'y serai attentive et je vais décortiquer votre réponse assez technique.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce d'une stratégie harmonisée en matière d'égalité entre les hommes et les femmes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce d'une stratégie harmonisée en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce 12 juin, à l'issue d'une réunion conjointe des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous annonciez la mise en place d'une stratégie commune en matière d'égalité hommes-femmes. Dans le communiqué, nous lisons que le Gouvernement a adopté une note d'orientation.

Quel est votre échéancier des travaux ? Quand le plan Genre sera-t-il présenté, si c'est comme cela que vous avez décidé de l'appeler, alors que son adoption doit se faire dans les six mois qui suivent la présentation de la DPR ?

Alors que le Gouvernement n'a de cesse de vouloir rationaliser, réduire et fusionner les structures, vous envisagez de créer un espace commun de concertation. Qui composera cet espace ? S'agit-il d'une nouvelle structure qui nécessitera des moyens de fonctionnement supplémentaires ?

Concernant l'axe en lien avec la santé des femmes, quelles sont les actions envisagées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, une note d'orientation conjointe relative à la future stratégie « Genre et droits des femmes » pour la période 2025-2029 en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles a été approuvée le 12 juin dernier en gouvernements conjoints.

Les prochaines étapes visent à organiser des groupes de travail thématiques afin de préciser les objectifs stratégiques pour chaque axe de la note d'orientation. Une première ébauche de la stratégie avec des objectifs stratégiques clairs est prévue pour le mois de septembre.

La proposition de stratégie sera présentée au Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes – le CWEHF – et une nouvelle réunion du Groupe interdépartemental de coordination sera organisée au mois de novembre. Des consultations équivalentes auront lieu en parallèle au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ma volonté est que la stratégie « Genre et droits des femmes » pour la période 2025-2029 soit adoptée fin de l'année 2025.

Concernant l'espace commun de concertation, il rassemble à ce stade les administrations de l'égalité des chances du SPW IAS, du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de mon cabinet.

En octobre 2025, lorsque la proposition de stratégie sera soumise notamment au CWEHF du côté wallon et au Conseil consultatif des droits des femmes du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur féministe sera alors consulté en assemblée plénière. Cet espace commun de concertation ne constitue donc pas une nouvelle structure à proprement parler, mais bien un espace de dialogue et de réflexion visant à faciliter les échanges. Cet outil s'inscrit dans la dynamique d'harmonisation entre les deux entités et répond aux besoins de cette stratégie dite commune.

Par ailleurs, il est bien prévu d'inclure un axe sur la santé des femmes dans la stratégie afin de mieux prendre en compte la dimension de genre dans les politiques de santé, notamment en matière de prévention et de prise en charge de la santé tout au long de la vie. L'élaboration des objectifs stratégiques est en cours et l'identification des mesures concrètes suivra.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

Nous avons eu droit à un communiqué commun des deux Gouvernements, mais il n'y a toujours pas de plan. On est toujours dans la note d'orientation, si j'ai bien compris, alors que le plan devait nous être présenté dans les six mois qui suivaient le dépôt de la Déclaration de politique régionale. On est 11 mois plus tard. Dont acte.

J’ai bien entendu que ce plan pourrait s’appeler « Genre et droits des femmes ». Nommer, c’est rendre visible. Dès lors, je vous remercie d’avoir ajouté « droits des femmes ». Je suivrai la dénomination concrète à l’avenir, soyez-en sûr.

Il est urgent d’agir avec des mesures concrètes – vous avez évoqué des mesures et un calendrier précis, mais ce n’est pas encore assez rapide à mon goût de députée socialiste et donc féministe – et des moyens à la hauteur des ambitions que vous affichez.

Pour rappel, les femmes sont 60 % à être en maladie de longue durée et 80 % à avoir plus de 55 ans. Elles subissent davantage la précarité, les temps partiels, la charge mentale et trop souvent l’invisibilisation des politiques de santé. Vous savez donc que vous m’aurez sur votre chemin.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « les dépôts sauvages laissés par les Gens du voyage »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « les dépôts sauvages laissés par les Gens du voyage ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, je suis sensible à la situation des Gens du voyage. Ces dernières semaines, ils ont d’ailleurs encore fait parler d’eux. Dans la région du Centre, une centaine de caravanes se sont installées à La Louvière et à Écaussinnes, à quelques jours d’intervalle. Ils ont finalement plié bagage pour atterrir, toujours illégalement, à Ittre, à Waterloo et à Braine-le-Comte. Désormais, ils sont à Engis.

Les Gens du voyage manquent de terrains d’accueil, ce qui explique en partie leur prise d’assaut illégale. Pouvez-vous m’en dire plus sur les avancées des démarches qui concernent la création des terrains qui leur sont dédiés ? Vous me disiez qu’un nouvel appel à projets allait voir le jour pour inciter les communes à agir.

Avant cela, vous deviez rencontrer des représentants des Gens du voyage. Qu’en est-il ? Avez-vous pu avancer sur un futur appel à projets ? Je vous rassure, des projets sans faste ; ce n’est pas la demande des Gens du voyage. Il faut quelque chose de simple et d’efficace. La Région dispose-t-elle de terrains qu’elle pourrait mettre à disposition ?

Le problème majeur des récentes venues des Gens du voyage n’est cependant pas uniquement la prise d’assaut des terrains inadaptés que l’on sait inévitable, mais bien la propreté des sites occupés. Après le départ des Gens du voyage, le bourgmestre d’Écaussinnes n’a pu que constater l’étendue des nuisances. Alors qu’un conteneur à déchets était mis à disposition, le site était jonché de déchets et, je resterai poli dans mon descriptif, même de déchets de déjections humaines.

Le bourgmestre a donc fait retirer les déchets, a contacté ORES pour les problèmes électriques et a également contacté la SWDE pour régler tous les soucis d’eau. De multiples démarches que je salue. Cependant, qui paiera la facture ? Est-ce aux citoyens de payer pour des nuisances commises par les Gens du voyage avec l’effet, on en parlait tout à l’heure, sur le coût-vérité des déchets que vous connaissez bien ? Que comptez-vous mettre en place pour que pareille situation ne se reproduise plus ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Monsieur le Député, j’ai déjà eu l’occasion d’expliquer que nos services travaillent en collaboration avec l’administration afin d’envisager un nouveau modèle permettant le déploiement d’aires d’accueil sur le territoire wallon, et ce, en étroite collaboration avec le ministre Desquesnes.

Il s’agit là d’un travail de longue haleine, mené en concertation avec plusieurs acteurs, dont le Centre de médiation pour les Gens du voyage et les Roms, avec lequel les échanges sont réguliers et le contact très positif, mais également les communes accueillantes, qui étaient lauréates de l’appel à projets de 2019 et qui ont participé à une réunion d’évaluation visant à tirer les enseignements du précédent appel à projets. Cette analyse nécessite également l’expertise de plusieurs services au sein du SPW.

L’objectif est de pouvoir proposer, d’ici la fin de l’année, des solutions concrètes et directement mobilisables. Dans cette optique, je souhaite déposer une note au Gouvernement à l’automne 2025. Je vous remercie pour votre patience. Vos questions contribuent, d’ailleurs, à nourrir cette note.

Un cadastre des terrains régionaux susceptibles d’être mobilisables pour l’accueil des Gens du voyage existe déjà. Il pourrait être actualisé selon le modèle du financement retenu. Cela étant dit, la mise à disposition éventuelle de ces terrains ne pourra se faire qu’en étroite collaboration avec les communes sur lesquelles se situent ceux-ci.

S’agissant de la problématique des dépôts sauvages, j’encourage vivement les communes et bourgmestres à anticiper et à organiser l’accueil des Gens du voyage le mieux possible. Les communes qui mettent un terrain à disposition établissent des règles ou des règlements communaux pour son utilisation. Cela leur permet notamment la perception d’une redevance couvrant des frais liés à la gestion des déchets, à l’eau, à l’électricité, ainsi que la retenue d’une caution. Ce cadre permet de mieux encadrer les séjours et d’en limiter les impacts.

L’organisation de l’accueil et l’anticipation est un modèle qui fonctionne et pour lequel les communes peuvent bénéficier du soutien du Gouvernement wallon. En général, il manque des communes, particulièrement dans certaines provinces. Elles ont ainsi la possibilité de percevoir une subvention en personnel et en fonctionnement et de profiter d’un accompagnement par le Centre de médiation pour les Gens du voyage à destination de leur personnel communal. J’encourage donc les communes et les bourgmestres qui sont, comme vous l’êtes, sensibles à la situation des Gens du voyage à adopter une démarche proactive en la matière et à prévoir un terrain permettant d’y organiser le séjour des Gens du voyage plutôt que d’être contraints de gérer à la hâte des occupations non planifiées.

Je voudrais prendre l’exemple de Grez-Doiceau, ma commune, où les Gens du voyage se sont installés récemment sur un terrain qui était non prévu. Au moins, cela a eu le mérite de nous bousculer, nous, responsables communaux pour prendre des décisions. Je vous assure que le séjour s’est passé en très bonne intelligence entre eux et nous. Ce qui nous a fait penser qu’il nous fallait, en effet, des cadres, des conventions et qu’il fallait aussi nous aider de la Région wallonne pour structurer ces occupations qui, dans le futur, seront peut-être mieux planifiées. Enfin, je rappelle que tout dépôt illégal peut faire l’objet de poursuites par les communes via leurs agents constatateurs ou les services de police, comme c’est le cas pour tout citoyen contrevenant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, je n’aurai pas assez avec une minute et je vais donc essayer de structurer ma réponse.

Selon moi, vous vous êtes contredit parce que vous avez parlé d’anticipation et, en même temps, de gérer à la hâte. Cela veut bien dire ce que cela veut dire : on ne sait pas anticiper. Les redevances, les cautions, tout cela a déjà été testé. J’ai moi-même des conventions avec le centre de médiation et ce n’est jamais respecté.

Par ailleurs, quand on découvre les déjections, allez prouver que les déjections viennent bien de là où l’on pense ! Quand vous avez des panneaux faisant de la publicité pour le démoussage de toiture renseignant un numéro de GSM et que ce numéro de GSM n’est pas répertorié, allez prouver que les résidus viennent bien de la même camionnette. Vous ne savez pas les poursuivre parce qu’ils ont tout organisé pour ne pas être poursuivis.

Dès lors, tout remettre sur les communes, cela ne fonctionnera pas. Je ne veux pas faire de parallèle avec d’autres choses, mais comme les incinérateurs ou autres, personne n’en veut sur son territoire. La supracommunalité doit donc intervenir : soit les provinces, soit la Wallonie.

Par les appels à projets lancés qui ont eu lieu et qui ont donné à certaines communes qui ont posé leur candidature un rôle à jouer, ce prisme peut être intéressant. Cependant, attention, les projets qui avaient été remis par le précédent Gouvernement étaient beaucoup trop luxueux. Ils ont coûté beaucoup trop d’argent et ne se sont finalement pas faits. Quand on discute avec le centre de médiation et avec les Gens du voyage, ils n’ont pas besoin d’un luxe pareil. Ils ont simplement besoin de terrains sommairement équipés.

Je vous invite – cela fera l’objet d’une autre interpellation – à aller en France pour voir comment cela se passe parce que, visiblement, ils ont moins de problèmes que nous.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « la future stratégie wallonne « Genre et santé » »

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le nouvel espace « Femme et santé » à Liège »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « la future stratégie wallonne « Genre et santé » » ;
- Mme Fafchamps, sur « le nouvel espace « Femme et santé » à Liège ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, j’ai eu l’occasion d’en parler lors de ma précédente question, le 28 mai dernier marquait la Journée internationale d’action pour la santé des femmes. L’occasion de rappeler l’importance de politiques de

santé inclusives, équitables et adaptées aux spécificités de genre.

Aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur une enquête publiée en mars dernier par l'Ipsos, intitulée « Santé des femmes. Quand les biais sexistes compromettent la santé des femmes ». Cette étude met en lumière une réalité préoccupante : les inégalités persistantes et structurelles dans la prise en charge de la santé des femmes.

Ces constats rejoignent les conclusions d'autres travaux menés en Belgique, notamment ceux menés par la Mutualité chrétienne ou encore par la mutualité Solidaris. Toutes ces études convergent vers une seule et même urgence : la nécessité d'intégrer une véritable approche genrée dans les politiques et dans les pratiques de santé.

Dans ce contexte, vous avez annoncé depuis plusieurs mois maintenant l'élaboration d'une stratégie wallonne « Genre et santé ». Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, faire le point sur l'état d'avancement de cette stratégie ? Où en êtes-vous ? Quels en seront les grands axes ? Quels objectifs souhaiteriez-vous poursuivre ?

Cette stratégie sera-t-elle pensée en lien avec d'autres compétences régionales comme l'emploi, l'égalité des chances – dont vous avez justement les leviers – et l'action sociale ? Quel calendrier de mise en œuvre envisagez-vous ? Quel budget sera spécifiquement alloué à la mise en œuvre de cette stratégie ? De quelle manière les acteurs de terrain ainsi que les publics concernés seront-ils associés à son élaboration et à son suivi ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 2 juin dernier, le CHU de Liège a inauguré un nouvel espace « Femme et santé » en plein centre-ville. Cette initiative innovante propose un parcours de soins global, personnalisé et multidisciplinaire entièrement dédié à la santé des femmes, de l'adolescence à la ménopause. Ce centre regroupe en un même lieu des consultations spécialisées en gynécologie obstétrique, en sénologie, en rhumatologie, en chirurgie plastique, ainsi que des soins spécifiques pour des pathologies telles que l'endométriose ou l'ostéoporose.

L'objectif est clair : offrir une médecine de proximité, accessible et bienveillante dans un environnement moins anxiogène que celui d'un hôpital traditionnel. On peut dire que cette approche intégrée, centrée sur la prévention, le dépistage précoce et l'accompagnement personnalisé, est une initiative innovante, et elle mérite d'être saluée comme un exemple de bonnes pratiques en matière de politique de santé publique et de santé des femmes.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, envisagez-vous de soutenir ou d'encourager la création d'espaces similaires dans d'autres régions de Wallonie, notamment au regard des ambitions de la DPR, qui vise « à amplifier les investissements de soutien aux groupements d'omnipraticiens, aux groupements pluridisciplinaires et d'autres professionnels de la santé, au travers notamment des ASI » ?

Des moyens spécifiques sont-ils ou seront-ils mobilisés pour renforcer l'accessibilité des soins de santé pour les femmes, notamment sur des sujets longtemps négligés comme l'endométriose ?

Existe-t-il des synergies avec le niveau fédéral ou d'autres niveaux de pouvoir dans la mise en place de ces structures ? Des mesures sont-elles envisagées pour renforcer cette coordination afin de favoriser l'implantation de ce type de centre sur l'ensemble de la Wallonie ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et pour toute l'attention que vous portez à la santé des femmes, encore trop souvent considérée comme un sujet secondaire dans les politiques de santé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, les inégalités de genre en matière de santé sont bien connues et largement documentées. Elles affectent tant la santé physique, mentale, sexuelle que reproductive, et impliquent des réponses coordonnées à plusieurs niveaux de pouvoir.

Comme indiqué dans ma réponse précédente, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles travaillent actuellement à l'élaboration d'une stratégie conjointe « Genre et droits des femmes », attendue pour fin 2025, et d'un axe spécifique consacré à la santé des femmes.

Cette stratégie, qui s'appuie notamment sur les recommandations du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes, visera à identifier, dès septembre, des objectifs clairs, concrets et fondés sur des priorités de terrain.

Des concertations avec l'AViQ seront menées afin de mettre en œuvre des mesures structurantes ancrées dans la réalité des femmes et des structures parties prenantes.

Les enjeux de santé ne seront pas abordés de manière isolée, mais intégrés à une approche transversale en lien avec d'autres compétences, comme l'emploi, l'action sociale et l'égalité des chances.

Dans ce contexte, des initiatives, comme celle menée par le CHU de Liège dans l'espace « Femme et

santé », inauguré le 2 juin dernier, méritent d'être saluées. Ce dispositif, même s'il repose sur une décentralisation de fonctions spécialisées hospitalières et ne s'inscrit pas dans le cadre d'une association de santé intégrée, illustre une volonté de proposer un parcours de soins global, multidisciplinaire et bienveillant, adapté à la réalité des femmes.

Il convient toutefois de rappeler que le diagnostic et le traitement relèvent de la compétence du niveau fédéral, tout comme la reconnaissance des cliniques spécialisées.

Concernant l'endométriose, le KCE a récemment proposé un modèle d'organisation des soins à deux niveaux : des cliniques locorégionales et des centres d'expertise pour les cas complexes, accompagnés d'un enregistrement et d'un suivi de qualité. Le modèle de financement reste à préciser entre conventions et programmes de soins.

En matière d'accessibilité de soins, un dialogue régulier est engagé avec l'INAMI afin d'identifier les complémentarités entre administrations. Une nouvelle réunion est prévue en septembre pour poursuivre ces travaux. Par ailleurs, des échanges ont été amorcés avec le CEBAM en vue d'une collaboration sur la validation scientifique des pratiques de soins.

La complexité institutionnelle en matière de santé est bien réelle, mais des passerelles se créent progressivement. Les collaborations se multiplient pour assurer une meilleure cohérence des actions et un véritable renforcement de l'accessibilité des soins aux femmes sur l'ensemble du territoire wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'entends que vous avancez sur le sujet. Cependant, en attendant que l'on avance ici et partout, les femmes continuent d'être moins soignées, d'être moins écoutées et moins bien diagnostiquées.

Je ne vous ai pas entendu parler de moyens financiers dans cette stratégie d'amélioration de la prise en charge de la santé des femmes. C'est pourtant une stratégie qu'il faudra bien monnayer à un moment donné puisque l'on ne saura pas faire de politique efficace et efficiente si l'on n'a pas de moyens pour le faire.

Vous avez parlé d'une politique transversale ; j'ajoute « coconstruite avec les secteurs ». Vous en avez parlé aussi.

Sans angle mort, parce qu'il faudra parler de tout ce qui concerne la santé des femmes : la santé mentale, la précarité menstruelle, les violences gynécologiques, mais aussi l'accès à la contraception, les femmes migrantes, les femmes LGBT.

Dès lors, je me réjouis de suivre ce dossier, pas à pas, avec vous. J'ai entendu que le prochain rendez-vous serait fixé au mois de septembre. Ce sera l'occasion de revenir pour en savoir un peu plus et notamment sur les financements qui viendront à la clé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je tiens à nouveau à saluer l'initiative « Femme et santé » du CHU de Liège, une approche pluridisciplinaire qui prend en compte toutes les thématiques autour de la santé de la femme, ce qui est crucial.

J'entends que vous l'avez vous-même élargie encore de façon plus importante avec des ponts vers l'emploi et l'économie pour aider les femmes dans toutes leurs démarches.

On sait la charge mentale sur les femmes et leur quotidien, où elles vivent à 200 à l'heure et où elles ont parfois tendance à s'oublier. On pense au bien-être des enfants et à sa famille au quotidien. Ce genre d'initiative est donc à souligner et à saluer.

Je vous remercie de votre implication et je suivrai aussi le dossier de près.

(Mme Roberty, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les ambitions de la Déclaration de politique régionale (DPR) concernant le parcours d'intégration »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine migrante »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Jacqmin, sur « les ambitions de la Déclaration de politique régionale (DPR) concernant le parcours d'intégration » ;
- Mme Dejardin, sur « l'insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine migrante ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale 2024-2029 présente la politique d'intégration des personnes étrangères comme un levier d'autonomie, de cohésion sociale et de participation citoyenne. Au sein de la DPR, plusieurs axes de travail sont ciblés : l'apprentissage de la langue, le permis de travail, l'accessibilité des services, l'équivalence des diplômes. La réussite de ces orientations suppose non seulement des moyens adaptés, mais aussi un suivi rigoureux de leur mise en œuvre afin de garantir à chaque assujetti un parcours d'intégration clair, efficace et respectueux de ses droits.

Comment monitore-t-on actuellement le taux de participation des assujettis ? Dans quelle mesure souhaite-t-on l'améliorer, compte tenu de la réforme et des ambitions de la DPR ? Il est prévu de mettre en œuvre un test de français standardisé obligatoire en fin de parcours. Pour quand cela devrait-il être effectif et via quel organisme organisera-t-on cela ? La Région wallonne a-t-elle un rôle à jouer dans le cadre de l'amélioration des procédures d'équivalence des diplômes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, Jean Hindriks, qui est professeur d'économie à l'UCLouvain et fondateur de l'Itinera Institute, constate dans une récente étude que les personnes d'origine migrante sont, avec les jeunes, parmi les publics les plus vulnérables en termes d'insertion sur le marché de l'emploi.

En Wallonie, les centres régionaux pour l'intégration ont notamment pour mission d'assurer et de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de ce public, en complémentarité avec d'autres acteurs comme le FOREm. Ce sont des actions qui s'inscrivent au sein du parcours d'intégration mis en place en Wallonie depuis 10 ans.

En matière d'emploi des personnes d'origine migrante, le Gouvernement envisage dans la DPR de renforcer le parcours d'intégration avec notamment la mise en place d'un modèle *fast track* visant à réduire les périodes de chômage des nouveaux arrivants en validant rapidement leurs compétences, particulièrement dans les métiers en pénurie. Une meilleure concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'équivalence de diplômes est également citée.

Face au constat relatif à l'emploi des personnes d'origine migrantes paru dans l'étude de l'Itinera Institute, comment envisagez-vous de renforcer les actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine migrante ? Qu'en est-il des concertations avec la ministre de l'Emploi ?

Où en êtes-vous dans les réflexions annoncées dans la DPR concernant le renforcement du parcours d'intégration et la méthode *fast track* ? Qu'en est-il de la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer la reconnaissance des diplômes et la valorisation des compétences acquises à l'étranger ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, l'intégration des personnes étrangères est une responsabilité partagée, ce que reflète pleinement la Déclaration de politique régionale. Celle-ci inscrit l'intégration comme un levier d'autonomie, de cohésion sociale et de participation citoyenne, en fixant des objectifs clairs : améliorer le parcours d'intégration, renforcer l'accès à l'emploi, faciliter la mobilité et mieux reconnaître les diplômes afin de rendre ce parcours plus accessible.

Ces enjeux sont pleinement intégrés à ma feuille de route pour cette législature. Je m'attacherai à les mettre en œuvre en bonne collaboration avec mes collègues des différents niveaux de gouvernement.

S'agissant de mes compétences, une réforme du secteur de l'intégration des personnes étrangères est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Sa mise en œuvre est ma priorité pour 2025.

Il est encore trop tôt pour en tirer un bilan, mais plusieurs avancées concrètes sont en cours. Cette réforme vise à stabiliser, à professionnaliser et à renforcer le parcours d'intégration à travers deux leviers essentiels :

- des moyens plus pérennes pour les opérateurs, permettant une offre mieux structurée pour les bénéficiaires ;
- la création de l'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères, pour renforcer la cohérence des politiques d'intégration.

L'observatoire pourra également être mobilisé pour répondre aux sollicitations du Gouvernement dans le cadre d'études ou d'enquêtes liées à l'intégration et à la diversité, et contribuera au développement de politiques transversales en la matière. Il jouera ainsi un rôle méthodologique clé dans la mise en œuvre des ambitions de la réforme du parcours d'intégration. Ses priorités devront toutefois être mises en œuvre de manière progressive.

L'appel à candidatures pour l'agrément est désormais clôturé, et l'agrément de l'observatoire devrait intervenir très prochainement.

En matière de suivi, il existe un outil, l'application API, qui permet aux CRI d'encoder les dossiers des personnes inscrites au parcours d'intégration. Cet outil

nous offre une vision précise du nombre de personnes inscrites. Toutefois, la visibilité du dispositif demeure un défi majeur. Il est impératif que les publics concernés aient connaissance de l'existence du parcours d'intégration. C'est également un engagement de la DPR que je compte mettre en œuvre activement.

Concernant spécifiquement l'accès à l'emploi, les constats de l'étude de l'Itinera Institute rejoignent ceux déjà établis : les personnes d'origine étrangère font partie des publics les plus fragilisés sur le marché du travail. Il est donc essentiel de faciliter leur accès à un emploi stable et de qualité, en simplifiant les procédures, en assouplissant les conditions d'accès et en luttant efficacement contre les discriminations à l'embauche, qui demeurent trop fréquentes.

Cette situation appelle des réponses fortes et coordonnées. C'est dans cette optique que les CRI sont chargés, par décret, de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces publics, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain comme le FOREm.

L'un des principaux freins reste la maîtrise de la langue française, notamment dans le cadre de la validation des compétences. C'est un point sur lequel la réforme doit nous permettre d'avancer, en structurant et en renforçant davantage l'offre de formation.

Enfin, pour ce qui concerne l'état d'avancement du projet *fast track* ou des initiatives relatives à l'amélioration de la reconnaissance des diplômes, je vous inviter à vous adresser au ministre compétent pour ces matières, mais en tant que ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont des échanges que nous avons régulièrement avec la ministre concernée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

La création de l'Observatoire wallon pour l'intégration des personnes étrangères doit bientôt voir le jour, et l'agrément aura lieu sans doute très prochainement. On peut s'en réjouir.

L'offre de formation pour les langues n'est pas encore complète et suffisante. J'y serai attentive dans les mois à venir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Comme vous l'avez dit, ce sont des publics extrêmement fragilisés qui ne connaissent parfois pas la langue. Nous en avons parlé vendredi : si la Belgique veut atteindre le plein emploi, il va falloir mobiliser ce public, ainsi que les femmes et les jeunes de moins de 25 ans notamment et surtout à Bruxelles. Ce public est sous-représenté dans le monde du travail. En termes d'emploi entre des natifs – même si ce mot n'est pas très beau – et des primoarrivants, il y a 22 % de différence.

Les centres régionaux d'intégration ont une nouvelle mission en matière d'intégration sur le marché de l'emploi. On a vu des exemples, cela peut bien fonctionner. Ils n'ont pas 1 euro en plus pour cela. Je pense que vous êtes convaincu et que vous défendrez ce type de projet auprès de votre collègue ministre de l'Emploi.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de renforcer les actions contre les discriminations »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de renforcer les actions contre les discriminations ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, les récentes affaires de violences racistes à Bruxelles et ailleurs, ainsi que la persistance de discours haineux sur les réseaux sociaux rappellent de manière poignante l'urgence de lutter contre le racisme sous toutes ses formes.

Ayant vécu le racisme moi-même et luttant tous les jours contre ce phénomène dans le sport, je suis encore choqué des événements ayant eu lieu à Molenbeek lors de la finale de la Coupe de Belgique ou encore la haine envers la femme du cycliste Remco Evenepoel, d'origine marocaine, vécue sur les réseaux sociaux.

Les Gouvernements fédéral et régionaux doivent prendre des mesures concrètes et ambitieuses. Le plan interfédéral de lutte contre le racisme est une étape cruciale pour coordonner l'action contre le racisme en Belgique. De plus, la société civile, notamment à travers des organisations comme NAPAR ou Unia, a formulé des propositions pour renforcer la lutte contre ce fléau.

Le 27 mai dernier, en réponse à ma collègue, Mme Roberty, vous évoquiez une rencontre du comité de suivi du plan racisme wallon fixée au 2 juin, afin

d'« actualiser le tableau de suivi des mesures et approfondir l'analyse de la méthodologie, des résultats et de l'impact des actions engagées. L'objectif est d'identifier les mesures pleinement réalisées, celles encore en cours et d'évaluer leur efficacité ainsi que de les ajuster ou de les renforcer au regard des nouvelles orientations stratégiques du Gouvernement ».

Une réunion de la plateforme interfédérale pour l'égalité des chances, pilotée par le SPF Justice, était également évoquée pour le 5 juin. Que ressort-il de ces rencontres ? Comment la Wallonie envisage-t-elle, à la suite de ces réunions, de renforcer les actions de lutte contre le racisme en Wallonie ? Où en sont les discussions concernant le plan NAPAR au niveau interfédéral ? Des actions spécifiques sont-elles envisagées pour promouvoir l'inclusion des personnes racisées dans les secteurs du sport, où les discriminations sont constamment présentes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la visite du Mécanisme international d'experts indépendants des Nations unies a permis de mettre en lumière les dysfonctionnements de notre pays dans la manière dont les personnes étrangères et d'origine étrangère sont perçues et traitées. L'actualité nous l'a démontré encore récemment. Ce rapport doit nous servir de base à l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan interfédéral de lutte contre le racisme.

Pour votre information, le point a été abordé entre administrations lors d'une réunion de la plateforme interfédérale Égalité des chances, organisée par le SPF Justice, mais plutôt sur l'aspect relatif à la structure, à la coordination et au suivi du plan que sur le contenu. Néanmoins, sur le contenu, la volonté est de concerter les partenaires qui ont déjà travaillé sur les précédents plans, comme la coalition NAPAR. Il découle de cette réunion qu'il sera difficile d'avancer sur un plan interfédéral en l'absence d'un gouvernement à Bruxelles. Par ailleurs, si un plan interfédéral ne pouvait aboutir, ma volonté serait de développer une stratégie intrafrancophone de lutte contre le racisme à l'issue du Plan wallon de lutte contre le racisme, qui s'achève fin 2026.

En attendant, le Plan wallon de lutte contre le racisme est toujours en œuvre. Le Gouvernement wallon a adopté, le 27 mars 2025, l'évaluation intermédiaire du plan, qui reprend l'état des lieux des mesures arrêtées à la date du 13 mai 2024. Depuis lors, certaines mesures ont pu être mises à jour et il sera possible, très prochainement, de faire état du nombre de mesures qui ont été totalement réalisées ainsi que les effets probants de ces mesures.

Je rappelle que, dans le cadre de la mesure 3 du plan, il est désormais possible, pour le secteur associatif ainsi que pour les pouvoirs locaux, d'introduire une demande d'agrément en tant qu'initiative locale d'intégration des personnes étrangères pour la mission « Lutte contre le racisme ». Dans le cadre de cette mission, les catégories d'actions suivantes peuvent être développées et soutenues financièrement, comme : l'information et l'accompagnement des victimes de racisme, l'information et la sensibilisation visant à favoriser la connaissance de la législation antiraciste, les formations visant à comprendre ou à lutter contre le racisme.

Sachez en outre que les huit centres régionaux d'intégration des personnes étrangères répartis sur l'ensemble du territoire wallon sont désormais des points de signalement pour les victimes de discriminations raciales. Ces centres recevant essentiellement des personnes étrangères, il semblait primordial d'étendre les possibilités de signalement via ces services en plus des 10 Espaces Wallonie et du signalement électronique sur le site internet d'Unia.

Le plan reprend également une mesure visant à promouvoir la diversité et la lutte contre le racisme dans le sport. En effet, la mesure 37 du plan prévoit que l'un des points de recevabilité d'un dossier Infrasports, pour le financement d'infrastructures sportives, soit la signature d'une charte éthique et l'engagement de mettre en œuvre des actions rencontrant la promotion de la mixité et l'inclusion de toutes les personnes et, par conséquent, de lutter contre toutes formes de discrimination.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses assez détaillées et ce plan qui est, lui aussi, assez détaillé.

Au vu de la gravité des actes récents et la montée des discours haineux, la Wallonie a un rôle important à jouer quant à ce fléau qui gangrène toute une société. Les personnes qui sont racisées n'ont pas uniquement besoin d'intentions. Vous avez énuméré toutes les sortes de projets qui sont en cours. On parle notamment de discriminations à l'accès à l'emploi, au logement et dans le secteur sportif.

Il y a un travail de fond à faire et il importe de donner des possibilités aux associations de mettre cela en œuvre. Ce sont les acteurs de terrain qui vont faire en sorte de sensibiliser les plus jeunes, parce que ce sont aussi des questions d'éducation. C'est à la base que les jeunes doivent prendre conscience que, d'une part, cela existe et que, d'autre part, cela n'a pas lieu d'exister. Je me contredis en disant cela, mais c'est réel. Je pense que l'on ne naît pas raciste, mais qu'on le devient de par les fréquentations et l'éducation que l'on reçoit, d'où l'importance d'éduquer nos enfants.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre avec le secteur LGBTQIA+ »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre avec le secteur LGBTQIA+ ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors des récentes discussions budgétaires, vous avez mentionné une rencontre prévue avec les acteurs du secteur LGBTQIA+. Je me permets de revenir vers vous afin de faire un point d'étape sur cette réunion. D'autant plus que, aujourd'hui encore, un article de presse nous révèle qu'Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes s'inquiètent de la croissance des agressions physiques homophobes.

Un article paru ce matin dans la presse évoque ce sujet : les agressions sont en hausse et nous sommes face, en plus, à un sous-rapportage massif. Cet article rapporte que, selon une étude européenne, seulement 14 % des personnes homosexuelles agressées en Belgique osent porter plainte, étant freinées par la peur d'un coming out ou par le devoir de révéler l'utilisation d'une application LGBT, comme Grindr. Ce dossier est d'une grande importance pour moi, puisque je le suis d'une quinzaine à l'autre.

Pouvez-vous me confirmer que cette rencontre s'est tenue le 12 juin dernier ? Si tel est le cas, je souhaiterais connaître les principaux éléments qui en sont ressortis. Quels acteurs – associations, représentants institutionnels, autres parties prenantes – étaient présents à cette occasion ? Des engagements ont-ils été pris de votre part à l'issue de cette rencontre ? Si oui, lesquels ? Une feuille de route ou un calendrier d'actions a-t-il été proposé ? Cette rencontre s'inscrivait-elle dans un processus plus large de concertation régulière avec le secteur LGBT ? Une prochaine réunion est-elle déjà programmée ? Quelles enveloppes budgétaires sont allouées aux politiques en faveur des personnes LGBTQIA+ en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la rencontre du 12 juin dernier avec le secteur LGBTQIA+ dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie intrafrancophone d'inclusion des personnes LGBTQIA+ pour la période 2025-2030 a bel et bien eu lieu.

Nous avons eu le plaisir d'y accueillir une vingtaine d'acteurs prépondérants, tant dans les questions de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie que dans les questions d'accès au logement ou à la santé, issus de l'associatif – Prisme, Tels quels, la fondation Ihsane Jarfi, Pixiels, l'AMA et l'ARCA ou encore la Fédération des maisons médicales – ainsi que des acteurs institutionnels – la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AViQ, l'Observatoire wallon du sans-abrisme, le SPW IAS, Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Cette rencontre a permis de préciser l'impact et la faisabilité des propositions d'actions déjà issues de la consultation du 9 avril dernier, ainsi que d'autres propositions d'actions issues du travail de mes collaborateurs et collaboratrices en concertation avec les directions de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du SPW.

À l'issue de cette demi-journée intense et fructueuse, les administrations et mes collaboratrices travaillent à la définition plus précise de la stratégie. Des réunions de travail bilatérales avec les cabinets de mes collègues du Gouvernement wallon et du Gouvernement de Fédération Wallonie-Bruxelles vont être à présent organisées, afin de parvenir à la mise en œuvre la plus efficace et la plus pertinente possible d'actions au plus proche des besoins identifiés par les acteurs et les actrices de terrain lors de ces deux consultations. Des réunions de travail seront également planifiées avec les acteurs de la société civile.

Cette démarche d'implication et de concertation s'inscrit donc, comme vous le constatez, dans un réel processus de collaboration étroite et régulière. Une telle stratégie ne peut en effet porter ses fruits que si toutes les parties prenantes sont impliquées dès le début et tout au long de sa mise en œuvre.

Concrètement, je souhaite que la stratégie puisse être présentée aux deux Gouvernements avant la fin de l'année 2025, pour une mise en œuvre effective des actions qui y seront inscrites dès 2026.

Concernant les moyens alloués à la stratégie, une réflexion est en cours pour affiner les modalités de soutien, mais notre cap est clair : nous visons la pérennisation de plusieurs acteurs et actrices via des subventions pluriannuelles, afin de garantir une action cohérente et durable.

Il est également important de rappeler que près de 900 000 euros sont déjà consacrés chaque année au fonctionnement des sept maisons arc-en-ciel et de leur fédération Prisme dans le cadre de leur agrément en Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je note qu'il y a eu une vingtaine d'acteurs autour de la

table pour cette première réunion qui a duré une demi-journée. C'est engageant. Cette rencontre a été accueillie favorablement par le secteur.

Aujourd'hui, comme la ministre qui vous a précédé, vous avez la possibilité de faire de la Wallonie une région qui agit concrètement pour la communauté LGBTQIA+.

C'est un dossier que je suis de quinzaine en quinzaine. Ce n'est qu'une étape ici de mon travail. Je reviendrai vers vous à ce sujet jusqu'à voir enfin éclore ce plan.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie wallonne pour le secteur de l'économie sociale à la fin mois de juin 2025 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie wallonne pour le secteur de l'économie sociale à la fin mois de juin 2025 ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, les acteurs de l'économie sociale écoutent notre Commission jusqu'à la fin. Nous pouvons donc les saluer s'ils sont bien là et qu'ils ne sont pas sur une terrasse en train de profiter du beau temps.

En mars dernier, nous avions évoqué la stratégie wallonne en matière d'économie sociale dans le prolongement de la publication de l'état des lieux 2023 rédigé par ConcertES.

Vous indiquiez alors que cette stratégie serait coconstruite avec le secteur, en tenant compte des priorités identifiées, et qu'un processus participatif avait d'ores et déjà été amorcé, ce qui est plutôt positif.

Vous précisiez également que cette nouvelle stratégie devait s'appuyer sur l'évaluation de la feuille de route Alternativ'ES Wallonia 2020-2024, présentée au Conseil wallon de l'économie sociale le 20 mars dernier.

Enfin, vous évoquiez l'objectif de présenter cette stratégie d'ici la fin du semestre.

Or, les travailleuses et travailleurs de l'économie sociale attendent des réponses concrètes sur les suites de ce chantier, tant ce secteur joue un rôle déterminant en matière d'emploi de qualité, de transition écologique et de cohésion sociale.

Monsieur le Ministre, où en êtes-vous dans l'élaboration de votre stratégie wallonne en matière d'économie sociale ? Tiendrez-vous les délais ?

Les concertations annoncées avec les acteurs du secteur ont-elles bien eu lieu, et si oui, quels en sont les principaux enseignements ?

L'évaluation de la feuille de route Alternativ'ES Wallonia est-elle disponible ? Si oui, peut-elle être transmise au Parlement ? Quelle lecture en faites-vous ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les objectifs sont ambitieux et la stratégie doit se baser sur un état des lieux. C'est la raison pour laquelle mon administration a rédigé une évaluation de la précédente feuille de route Alternativ'ES Wallonia. Cette évaluation est désormais réalisée. Elle dresse un bilan de sa mise en œuvre et émet des recommandations pour l'adoption d'une nouvelle stratégie. Elle devra cependant être actualisée cet été pour y inclure les dernières données de l'année 2024 et pourra ensuite être diffusée.

Le programme a notamment permis :

- le soutien à 395 structures, dont le financement de 286 projets pilotes et subventions facultatives favorisant l'innovation et l'expérimentation, et l'accompagnement et la sensibilisation de 39 279 entreprises et entrepreneurs ;
- la création ou le maintien de plus de 5 500 emplois via divers dispositifs structurels d'insertion ;
- l'acquisition de 170 hectares pour des projets d'économie sociale en circuit court ;
- la mise à disposition de 110 logements vers un public défavorisé et espaces professionnels vers des structures d'économie sociale ;
- le lancement d'une campagne de communication efficace ayant touché plus de 756 000 personnes – une campagne est en cours ;
- la création d'un incubateur en économie sociale – IES – qui met en place une porte d'entrée, physique et digitale, pour l'économie sociale en Wallonie.

Malgré ces avancées notables, certains défis demeurent et les recommandations suivantes ont été émises pour la mise en place d'une future stratégie :

- donner un cadre légal plus pérenne à des initiatives innovantes en sécurisant le

financement pour garantir leur efficacité et leur pérennité ;
- mettre en place un système de monitoring avec des indicateurs clairs pour suivre l'évolution des projets et ainsi dépasser le stade de feuille de route vers une réelle stratégie ;
- accélérer les processus de financement pour éviter les retards dans la mise en œuvre des initiatives. C'est dans ce cadre que je compte mettre en œuvre le chèque économie sociale ;
- stimuler l'innovation sociale pour répondre aux enjeux des transitions écologique et numérique,
- créer des passerelles entre économie sociale et économie classique pour favoriser les synergies économiques et encourager la collaboration entre les deux modèles ;
- poursuivre la campagne de communication sur l'économie sociale pour renforcer sa visibilité, son attractivité et son ancrage économique, ainsi que favoriser l'entrée des entrepreneurs dans l'économie sociale. Vous avez sans doute entendu le tout dernier spot radio puisqu'une campagne est en cours de diffusion.

La future stratégie est en cours d'élaboration et sera coconstruite avec les actrices et acteurs de l'économie sociale afin de répondre aux besoins réels et assurer une mise en œuvre efficace et adaptée. Il s'agira pour nous de faire correspondre les besoins du secteur et les ambitions du Gouvernement. Pour moi, cette nouvelle stratégie devra répondre à une question essentielle : comment l'économie sociale peut-elle devenir un levier de transformation sociale et économique, au-delà de son périmètre actuel ?

Il s'agira alors de pouvoir consolider l'existant, viser une ouverture en faisant des passerelles avec l'économie classique et se doter d'une culture du développement et de l'impact. Des rencontres ont déjà eu lieu, en comité restreint, avec mon administration et d'autres acteurs institutionnels, bien sûr, avec mon cabinet. Ces rencontres permettent aujourd'hui de proposer une première orientation et de poursuivre le travail pour passer d'une feuille de route à une véritable stratégie.

Ainsi, une journée de réflexion est organisée avec un groupe de travail élargi de l'écosystème, ce vendredi 27 juin prochain. Les échanges permettront d'enrichir le document pendant l'été, de solliciter l'avis du Conseil wallon de l'économie sociale à la rentrée et de présenter pour validation le document au Gouvernement wallon en septembre.

Le développement de cette nouvelle stratégie wallonne est actuellement accompagné par la Commission européenne et l'OCDE dans le cadre d'un instrument d'appui technique. Cet accompagnement aura pour principal objectif l'élaboration d'indicateurs pertinents et la mise en place d'outils de monitoring efficaces, et est prévu sur 18 mois. Les premières rencontres sont prévues à la rentrée dès septembre 2025.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, ma question visait à avoir des informations sur l'avancée et le timing. On a eu nos réponses. On n'hésitera pas à revenir vers vous à la rentrée, puisque la note devrait passer au Gouvernement.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- Mme Roberty, sur « les mauvaises habitudes alimentaires des Belges » ;
- Mme Linard, sur « la suppression du subside « Participation et activation sociale » pour les CPAS » ;
- Mme Goffinet, sur « l'alimentation durable et la lutte contre les gaspillages » ;
- M. Devin, sur « les garanties sanitaires et environnementales concernant le renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Maroy, sur « les conséquences pour l'environnement des survols intensifs en Brabant wallon » ;
- Mme Tellier, sur « la nouvelle stratégie européenne en matière de résilience de l'eau » ;
- M. Lefèbvre, sur « la fiabilité des résultats d'analyse des eaux de distribution » ;
- Mme De Rodder, sur « les incertitudes de la Commune de Chièvres et de ses habitants concernant les PFAS » ;
- Mme Pécriaux, sur « la communication vers les bourgmestres, les citoyens et les producteurs locaux sur les produits consommables provenant de zones à risque de PFAS » ;
- M. Dupont, sur « la falsification de résultats de contrôle de la qualité de l'eau par des agents de la Société wallonne des eaux (SWDE) » ;
- Mme Aït Alouha, sur « l'appel de l'ONU à lutter contre le racisme systémique en Belgique » ;
- Mme Thoron, sur « la méthodologie d'évaluation des accords dans le secteur non marchand » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. Lepine, sur « l'appel pour l'établissement d'un plan de prévention concernant les maladies cardiovasculaires » ;

- Mme Hanus, sur « la pénurie d'infirmiers dans le secteur de l'aide à domicile » ;
- Mme Vandorpe, sur « les convocations automatiques dans le cadre du dépistage du cancer du sein » ;
- M. Lepine, sur « la lutte contre la pauvreté face à la croissance des demandes de crédits par les ménages wallons » ;
- Mme Cremasco, sur « le renforcement du microcrédit social » ;
- M. Lepine, sur « la volonté du Gouvernement de revoir les mécanismes de médiation de dettes » ;
- M. Lepine, sur « le renforcement des services d'inclusion sociale » ;
- Mme Vandorpe, sur « la lutte contre la maltraitance des aînés » ;
- Mme Cremasco, sur « la vulnérabilité des sans-abri face aux vagues de chaleur » ;
- Mme Desalle, sur « la situation des maisons d'accueil » ;
- M. Chintinne, sur « l'indice de qualité des sols wallons (IQSW) pour l'étude de la qualité du sol à disposition des citoyens » ;
- Mme De Rodder, sur « la gestion des terres de curage de fossés » ;
- M. Mugemangango, sur « l'appel de l'ONU à lutter contre le racisme systémique en Belgique » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 38 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Céline Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG)
Mme Valérie Bluge, MR
M. Sébastien Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG)
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Pol Gosselin, Responsable de la cellule permanente Environnement-Santé (CPES)
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Marc Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA)
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Vincent Palermo, MR
M. John Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG)
M. Philippe Raucq, Conseiller du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE)
Mme Sabine Roberty, PS
M. Bruno Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR
M. Grégoire Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGRICAN	Agriculture et cancer (étude)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIDE	Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège
AIM	Agence intermutualiste (Atlas)
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
AMO	service(s) d'aide en milieu ouvert
AMPA	acide aminométhylphosphonique
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
API	accueil et promotion au service des personnes immigrées
ARCA	Association régionale des centres d'accueil
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
ASI	association(s) de santé intégrée
AVC	accident vasculaire cérébral
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BIODIEN	Bioassay Disruptor Endocrinien (essai biologique sur les perturbateurs endocriniens) (étude)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
BSSA	brevet supérieur de sauvetage aquatique
CCPIE	Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement
CEBAM	Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine (médecine basée sur les preuves)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CET	centre d'enfouissement technique
CHU	centre hospitalier universitaire
CMR	cancérogène, mutagène ou reprotoxique
CNCD	Centre national de coopération au développement
COCOF	Commission communautaire française
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
CORDER	Coordination recherche et développement rural (ASBL)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPES	cellule permanente Environnement-Santé
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRI	centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CSI	Conseil scientifique indépendant
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DDE	dichlorodiphényldichloroéthylène
DDT	dichlorodiphényltrichloroéthane
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DJA	dose journalière admissible
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé

EPA	Environmental Protection Agency (Agence américaine de la protection de l'environnement)
ERDERA	European Rare Diseases Research Alliance (Alliance européenne de recherche sur les maladies rares)
ETP	équivalent temps plein
Eurotox	Observatoire socioépidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles
EVRAS	éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
EXPOPESTEN	Exposition de la population aux pesticides environnementaux (projet ISSeP)
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FARES	Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSA	Food Standards Agency (Agence des normes alimentaires)
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GAL	groupe(s) d'action locale
GIS	geographic information system (système d'information géographique)
GISREAUX	Groupement d'intérêt scientifique wallon de référence pour la qualité des eaux
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HPV	human papillomavirus (virus du papillome humain)
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IES	Incubateur wallon de l'économie sociale
IMT	Institut de médecine tropicale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France)
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale (France)
Ipsos	entreprise de sondages française et société internationale de marketing d'opinion
IQSW	indice de qualité des sols wallons
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
JARDIN	Joint Action on Integration of ERNs into National Healthcare Systems (Action commune sur l'intégration des réseaux européens de référence (ERN) dans les systèmes de santé nationaux)
KCE	Belgian Health Care Knowledge Centre (Centre fédéral d'expertise des soins de santé)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
LIFRAS	Ligue francophone de recherches et d'activités sous-marines
MC	Mutualité chrétienne
MDMA	methylenedioxymethamphetamine (ecstasy)
MEMO	Monitoring of Exotic Mosquitoes in Belgium (Surveillance des moustiques exotiques en Belgique)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MRS	maison de repos et de soins
MSP	maison(s) de soins psychiatriques
MUSM	mesures urgentes en santé mentale
NAPAR	National Action Plan Against Racism (Coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme)
NEHAP	National Health and Environnemental Action Plan (plan national d'action Environnement-Santé)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	organismes génétiquement modifiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONU	Organisation des Nations unies
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief (Comité d'Oxford pour le soulagement de la famine)
PAC	Politique agricole commune

PAN	Pesticide Action Network (Réseau d'action contre les pesticides) (Europe)
PAQS	Plateforme pour l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients
PaRIS	Patient-Reported Indicator Surveys (Enquête sur les indicateurs rapportés par les patients vivant avec des maladies chroniques)
PDG	président-directeur général
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
P+MC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages souples (+), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PPP	produits phytopharmaceutiques
PropulPPP	projet d'objectivation de l'exposition des populations aux pulvérisations de produits phytopharmaceutiques en Wallonie et des mesures de protection destinées à limiter cette exposition
PV	procès-verbal
PWDR	Plan wallon des déchets-ressources
QI	quotient intellectuel
REACH	Regisration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques)
REP	responsabilité élargie des producteurs
RESOH	Réseau sentinelles One Health
RESOH-Vet	Réseau sentinelles One Health - Vétérinaires
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RICA	Réseau d'information comptable agricole (Europe)
RIDEA	Réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (Europe)
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPP	Service public fédéral de programmation
SPW	Service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
SWDE	Société wallonne des eaux
TCP	trichloropropane
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
Tibi	Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi
TWI	tolerable weekly intake (dose hebdomadaire tolérable)
UCL	Université catholique de Louvain
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
ULB	Université libre de Bruxelles
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
ValBiom	valorisation de la biomasse (ASBL)
VITO	Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek (Institut flamand de recherche technologique)
WagrAlim	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
WASAP	Wallonie sans pesticides (projet)
XTC	ecstasy
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire